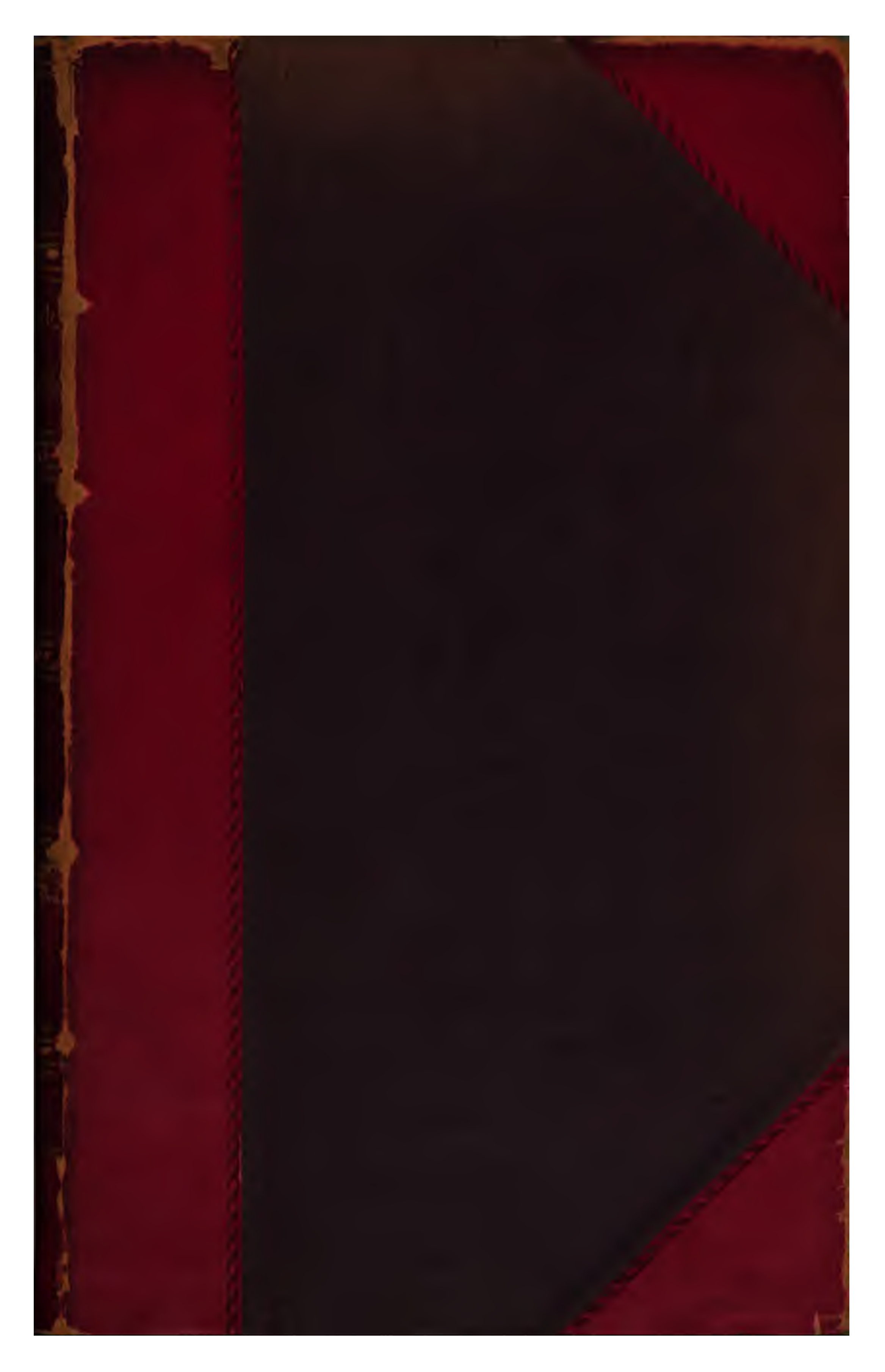




ÉTUDE

DE

LINGUISTIQUE BOURGUIGNONNE

DIJON, IMPRIMERIE ET STÉRÉOTYPIE J.-E. RABUTOT

PLACE SAINT-JEAN, 1 et 3.

VOCABULAIRE

RAISONNÉ ET COMPARÉ

DU DIALECTE ET DU PATOIS

de la Province de Bourgogne

OU

ÉTUDE DE L'HISTOIRE ET DES MŒURS

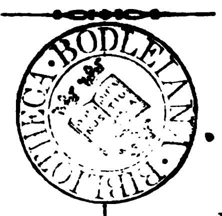
DE CETTE PROVINCE

D'APRÈS SON LANGAGE

PAR

MIGNARD

de l'Académie de Dijon, etc.



PARIS
AUBRY, rue Dauphine, 16.

DIJON
LAMARCHE, place St-Étienne.

1870

INTRODUCTION

OU

INDUCTIONS A TIRER DU VOCABULAIRE

EN CE QUI CONCERNE PRINCIPALEMENT LA PHONÉTIQUE ET L'HISTOIRE

Au concours des Sociétés savantes d'avril 1867, à la Sorbonne, où j'ai eu l'honneur de me présenter en qualité de délégué de l'Académie de Dijon, j'ai développé une question complexe de linguistique, résumée par moi en cette formule simple et brève : « Étude sur le parallélisme des patois et des dialectes dans la formation des langues dominantes (1). »

J'ai fait voir comment, des évolutions de la langue

(1) C'est-à-dire le français, l'italien, l'espagnol, aussi bien que les langues d'*oc* et d'*oïl*, qui ont été des langues écrites.

latine ayant perdu sa pureté, et étant devenue un patois vulgaire, était né le roman; comment cette nouvelle forme de langage s'était épurée au contraire en divers dialectes, comme autrefois la langue des Hellènes; comment, du concours de ces dialectes se pénétrant entre eux, étaient nés, au midi de la France, la langue d'oc, et, au nord, la langue d'oïl; comment, à son tour, et après trois siècles et demi, la langue française s'était affranchie de la syntaxe de sa devancière; comment, enfin, les patois ou expression du langage rustique ont toujours existé en face des dialectes, soit comme une disparité, quand ces dialectes s'élaboraient, soit comme un dépôt ou résidu de ces dialectes, après l'accomplissement du phénomène de leur condensation en une langue généralisée; comment, par suite de leur ténacité, les patois méritent de sérieuses études, puisque, conservant les racines et le premier jet de leur dérivation, ils ont, en fait d'origine, une autorité que la langue écrite a peut-être moins conservée qu'eux.

J'ai montré que, soit chez les Daces et les Rhètes, soit chez les Valaques, soit chez les peuples plus voisins de Rome, soit dans les Gaules, le latin avait agi par les mêmes voies synthétiques; que la physiologie du langage a ses lois souveraines comme les choses purement corporelles; que, dans l'état de la science et des progrès de l'étude de l'accentuation, on peut, pour ainsi dire, soumettre les procédés de dérivation à un calcul aussi rigoureux que le fait un chimiste en supputant les molécules des substances. De plus, ai-je dit, les peuples sont gou-

vernés par le rythme ; notre Orphée, c'est notre sentiment secret et spontané de l'harmonie ; et qui sait si l'Orphée de la Thrace n'est pas aussi un mythe comme le nôtre. Rome a été, par le langage, comme par les institutions, les arts, la législation et la littérature, la puissante motrice de notre existence morale, religieuse et politique ; il faut donc lui rattacher le grand mot du poète : *Mens agitat molem.*

J'ai signalé le langage rustique ou vulgaire comme diversifié, par l'influence du régime féodal, en autant de modifications qu'il y avait de duchés, de marquisats, de comtés et de subdivisions de ces suzerainetés partielles ; mais, vers le même temps, des groupes se formèrent çà et là, épurant le langage ; puis des centres (1) plus considérables absorbèrent ces groupes ; puis enfin une langue générale s'y substitua, comme s'il y eût eu, dans cet ordre métaphysique, une loi générale de gravitation vers un point, comme dans le monde matériel.

Pour unités d'un pareil ensemble, j'ai dû choisir, afin d'établir mon parallélisme, les divers langages revêtus d'incontestables autorités écrites, c'est-à-dire celui de Normandie, celui de Picardie, celui de l'Ile-de-France (2), et enfin ceux de Champagne

---

(1) Un des témoignages que les patois se rattachent à un dialecte central, c'est que les habitants de différents villages rayonnant, même au loin, de quelque centre autrefois politique, se comprennent entr'eux, tout en parlant chacun leur propre patois local.

(2) Le langage de Champagne a été illustré par Chrestien de Troyes, par le comte Thibaut, par Villehardoin et par le sire de Joinville, etc. Celui de Normandie a été façonné à la cour du duc Guillaume par des trouvères, comme Wace ; et à celle des comtes de Flandre, par Marie de France. Celui de Picardie a été employé par

et de Bourgogne. Ce dernier a été employé dès le XI[e] siècle dans le livre des moralités sur Job (Leroux de Lincy), parlé et écrit par saint Bernard au XII[e] siècle, usité à la cour de nos ducs et enrichi d'un poëme de geste, datant de la fin du XIII[e] siècle.

Par la comparaison de ces divers genres de langages entre eux, et qu'on a appelés avec raison *dialectes*, j'ai essayé de sonder le mystère de leur fusion, et, pour cela, il fallait scruter d'abord un premier phénomène, c'est-à-dire celui de l'action lente, réciproque et assimilatrice des uns sur les autres.

Dans cette patiente et curieuse recherche, j'ai découvert qu'à mesure que s'altérait en Gaule la pureté du latin, les dialectes conservaient l'emploi des types de cette décadence. Elle est surtout sensible dans les modes du prétérit des verbes : j'en ai cité de nombreux exemples, dont j'ai puisé une partie dans les 45 sermons de saint Bernard, en langue vulgaire, et dont la date a été savamment fixée dans l'introduction des quatre livres des rois, écrite par M. Leroux de Lincy.

En suivant à la piste les progrès des dialectes, j'ai fait remarquer combien, dans celui de Normandie, les aspérités du style du trouvère Wace disparaissent sous la gracieuse plume de Marie de

---

Henri de Valenciennes, par Froissart, par Gellée de Lille, un des principaux auteurs du roman de Renart. Enfin celui de l'Ile-de-France a été mis en œuvre par une multitude de trouvères, et, presque en dernier lieu, par Guillaume de Lorris et Jehan de Meung, dans le Roman de la Rose.

France. A mesure que les dialectes s'unifient et se retirent d'une province, ils y laissent, à la façon d'une rivière depuis longtemps absente de son lit primitif, des alluvions revendiquées à juste titre par une langue vulgaire qui n'a jamais cessé de côtoyer les dialectes, et à laquelle on ne peut guère contester le titre de plus ancienne propriétaire du sol. Quand un langage se transforme, les paysans gardent, sans le savoir, les traditions de son origine et de ses lois, et, si nous n'avions plus ou perdions un jour les textes des dialectes d'oïl, les villageois seraient les seuls dépositaires de cette linguistique. Une telle considération vaut bien que nous accordions aux patois tout notre intérêt.

Dans l'action lente et progressive de la fusion, j'ai montré le dialecte de l'Ile-de-France comme un centre régulateur; j'en ai signalé quelques jalons et fait sentir plusieurs nuances. Le Roman de la Rose, ai-je dit, donna une immense prépondérance au dialecte de l'Ile-de-France sur tous les autres, et, dès le commencement du XIVe siècle, ce dialecte et celui de Picardie étaient déjà tout un, et, chose remarquable, ils gardaient l'un et l'autre, avec un scrupule académique, les lois de la grammaire de la langue d'oïl, tandis que les autres dialectes préparaient l'altération profonde de cet idiome et rendaient inévitable la révolution radicale d'où est sortie notre langue française, née de l'oubli de son berceau latin, dédaigneuse de l'archaïsme et prompte à se gouverner par des lois d'exception.

Quoique placés sous son régime absolu, plusieurs de nos écrivains les plus célèbres ont ranimé des

tours et des vocables de l'ancien langage populaire : notre La Fontaine, par exemple, pétille d'expressions pittoresques exhumées du fond de sa province, et Chateaubriand en a hérissé ses mémoires d'outre-tombe. En somme, j'ai exprimé la conviction qu'un texte patois étant donné, on n'y trouverait guère de vocables qui n'aient leur baptistère dans nos dialectes, et, d'ailleurs, il y a une foule de mots pleins de séve qui vivent sourdement dans les patois.

Tels sont en substance les développements d'une théorie générale que j'ai eu l'honneur de présenter devant une solennelle assemblée. Tout en le faisant, je me recueillais d'avance pour une application pratique de ces mêmes vues concentrées sur notre dialecte de Bourgogne et sur son patois. Au moment où cette pensée me préoccupait, le Comité d'histoire et de philologie du ministère de l'instruction publique proposait pour le concours prochain « un glossaire du patois ou langage rustique et populaire d'une région ou d'une localité déterminée de la France. » Son vœu est qu'on recueille non seulement les mots, mais les locutions, proverbes, sentences ou dictons ; — qu'on les emprunte de préférence au langage parlé, et que, sans négliger les étymologies, on rapproche l'idiome du moyen âge de celui d'aujourd'hui. Pour remplir cette tâche, il fallait fouiller au cœur de nos chartes, relire nos vieux poètes et nos vieux chroniqueurs, et recueillir ce que le patois proprement dit a gardé de tout cela.

Or, j'ai appliqué de mon mieux ce programme au patois bourguignon, et je me suis occupé surtout

des termes qui ont le plus à gagner à être mis en parallèle, soit au point de vue des rapports phonétiques entre le dialecte et le patois, soit au point de vue de nos mœurs, de notre législation, de nos coutumes et de notre histoire. Qu'on ne s'y trompe point, l'étude du langage d'une région est loin d'être une chose vague et de simple curiosité : on y trouve la vie intime et toute palpitante de ses habitants, et si le dialecte appartient, d'une part, et plus particulièrement à la dérivation et à la grammaire, le patois, d'autre part, est plus particulièrement l'œuvre du peuple, artisan suprême du langage comme de toutes révolutions de mœurs et de principes. Le dialecte est sobre et retenu; mais le patois prend plus de liberté, et il est riche et fécond parce que le peuple s'attache surtout à l'image.

Dès le début de ce chapitre d'inductions sur mon travail, je me plais à reconnaître que plusieurs des rapports avec le celtique, indiqués dans un premier travail (Dijon, Lamarche, 1856), sont peut-être plus généralement des analogies avec l'idiome breton que des étymologies celtiques que l'on puisse affirmer. La bonne foi est le premier devoir de quiconque recherche la vérité, et il est rare que, par une application rigoureuse et soutenue, on ne se révise pas soi-même dans des tâches ardues de la nature de celle-ci. Néanmoins, il faut en convenir, il y a des termes qui ont tellement amalgamé leur autonomie, qu'il est difficile de démêler leur franche origine. Tel a été le sort de quelques vocables gaulois ou tudesques.

D'autre part, les habitants des campagnes ont

maintes fois estropié les vocables à leur usage, de telle sorte qu'il est souvent indispensable de recourir à ceux du dialecte congénère pour ressaisir les traces des premiers. Cette considération a été aussi une des causes qui m'a conduit à ne point séparer de l'étude du patois celle du dialecte qui lui correspond. Par là j'ai pu m'approcher de la vérité. La tenir tout entière en tous points serait une prétention peu modeste ; car le langage des nations a des filaments déliés comme les racines de certains arbres qui, courant entre deux terres, dans le pourtour d'une vaste forêt, retournent par des courbes immenses jusqu'à leur point de départ. M. Littré exprime la même idée en des termes plus nets, dans son histoire de la langue française : « La marche des langues, dit-il, est circulaire, et, après avoir atteint à un certain degré de leur développement, elles retournent fatalement à leur point de départ. » — Nos langues modernes sont de descendance *indo-européenne*, ce n'est plus un secret : nous parlons donc souvent *sanskrit* sans nous en douter, et nos villageois se servent plus d'une fois d'expressions dont les racines ou les analogues mêmes ont eu cours, il y a un temps immémorial, aux bords de l'Indus et du Gange.

Il ne me paraît point téméraire qu'on suppose qu'il y ait eu une langue primitive unique dont toutes les autres découlent, et sont d'innombrables modifications selon les lieux, selon les climats, selon les peuples et selon les temps.

Le prétentieux Ménage qui, parmi les précieuses de l'hôtel Rambouillet, s'était fait conférer le titre

ridicule d'Abbé d'Athènes, avait fait de la linguistique un art conjectural et presque de fantaisie; et, s'il rencontrait assez souvent juste, il ne pouvait manquer de se fourvoyer maintes autres fois : car le vrai principe, lequel repose sur l'*accentuation*, n'était pas même soupçonné de son temps. Or, il suffit aujourd'hui de s'attacher à ce principe fécond et universel, et de ne marcher qu'avec lui et à l'aide du bon sens pour découvrir les dérivations de mots. Ménage s'est chargé lui-même, et sans s'en apercevoir, de la plus virulente critique qui pouvait être faite de l'élasticité de sa science; car voici la singulière loi du talion qu'il s'était faite : « Il y a chez moi, disait-il (1), un commerce établi de nouvelles et d'étymologies. Je donne de véritables étymologies à ceux qui m'apportent des nouvelles vraies; en revanche, je donne des étymologies fausses à ceux qui me disent de fausses nouvelles. »

Mais revenons à nos dialectes.

Une étude d'un haut intérêt, c'est la *phonétique* qui les concerne ou leurs innombrables flexions, et le passage de l'un à l'autre jusqu'à leur fusion avec le dialecte de l'*Ile-de-France,* devenu prépondérant à la fin du XIV[e] siècle.

Je dois faire remarquer d'abord la similitude de la terminaison en *ei*, *eis* et *eit,* entre les dialectes bourguignon et normand. Nous avons pour cela deux termes de comparaison du même âge : le dialecte bourguignon de saint Bernard, dans 45 sermons

---

(1) *Menagiana*, t. III, p. 44.

écrits en langue vulgaire de son temps, et les quatre livres des rois, type le plus ancien du dialecte normand. Voici une phrase de ce dernier dialecte : « Hely *esteit* lores de grant eded. — Li enfe Samuel *amendout* et *creisseit*. — S'escriad li poples : seins et salfs *seit* li *reis*.

La seule différence qu'il y aurait eu alors entre ce langage et celui du dialecte bourguignon, c'est que saint Bernard aurait écrit : *amendeve* pour *amendout*, à l'imparfait, et *s'écriat* pour *s'escriad*, au prétérit.

Les œuvres de Marie de France, produites dans le dialecte normand avant 1226, ont ces mêmes désinences en *ei;* et si le Normand Wace (mort en 1184) a écrit dans le dialecte parisien, c'est que ce trouvère avait été envoyé tout enfant en France pour y faire son éducation, et qu'il y était resté. Il nous le dit lui-même dans quelques vers qu'on verra cités dans les remarques mises à la suite du vocabulaire. Aussi ses désinences sont en *oi* pour les verbes et en *é* pour les substantifs, au lieu d'être en *ei* et *eiz*, comme se voient les désinences des mêmes vocables dans les 45 sermons de saint Bernard.

En effet, le dialecte bourguignon ajoutait un *i* à presque toutes les initiales, les médiales et les finales en *a* ou en *é*. C'est là son caractère principal, et il l'a bien conservé dans le patois, où l'on dit encore *aivoi* pour avoir, *imaige* pour image, *aifaire* pour affaire.

Ai fau qu'anfin *j'éclaite*,

sont les premières expressions du 1er noël de La-

monnoye. — Écoutez saint Bernard; il n'a pas parlé autrement dans ce passage de son 1[er] sermon de carême :

« Li cuer del *saige* homme est *lai* où tristece est. »

L'e ouvert (è) a aussi conservé dans le patois sa vieille prononciation du dialecte : ainsi l'on écrit, avec l'intercalation de l'*i*, les mots *peire, meire, mysteire, ligeire, mizeire*, etc., etc.

Par suite de l'usage des Bourguignons d'ajouter un *i* aux finales dans leur dialecte, les désinences *ei*, assez molles de leur nature, ont contracté une tonalité plus forte en se changeant en *ai* dans la bouche de nos paysans : ainsi, au lieu de *nativitei*, ils ont prononcé *nativitai*, au lieu de *pôvretei*, *pôvretai*, au lieu de *viôleite*, *viôlaite*, comme l'écrit en effet Lamonnoye. C'est aussi pour accentuer davantage certains mots sourds, comme *miel, ciel*, alors prononcés *mié, cié*, que le patois leur a donné l'*r* final et a dit : *mier, cier;* par la même raison, il a dit : *aivocar* pour *aivoca* (1).

L'article, au dialecte bourguignon, est le même qu'au dialecte normand, et il n'y a eu que peu de formes distinctes entre les deux pour les pronoms démonstratifs. Quant aux formes des pronoms relatifs, elles n'ont pas été réglées, dans les autres dialectes, aussi nettement qu'en Bourgogne (2); c'est

---

(1) A moins que pour ce dernier mot la présence de *r* ne soi qu'une analogie de *son* avec d'autres vocables en *ar*.

(2) Sing., liquels, laquelle.
Plur., liquel, les queles.

pourquoi le dialecte de l'Ile-de-France les lui a empruntés de préférence à celles des dialectes picard et normand.

D'autre part, dans les verbes de la première conjugaison, la terminaison normande *er*, de l'infinitif, pénétrait dans le dialecte de l'Ile-de-France, pendant que celui de Bourgogne conservait la terminaison *eir*, participe *eit*. En revanche, la Bourgogne donnait aux Parisiens la terminaison plurielle *ons*, du présent de l'indicatif, pendant que la Normandie conservait la flexion *um*, et les Picards leur flexion *omes*.

L'imparfait, dans les verbes, avait un autre jeu : ainsi, en Normandie, la flexion était *oue*, comme dans je *cuidoue* (je croyais); en Touraine, *oe*, je *cuidoe;* en Bourgogne, *eve*, je *cuideve*, jusqu'en 1230 (Burguy), puis la forme *eie*, habituelle, je *cuideie*. Le dialecte de l'Ile-de-France, ainsi que celui de Bourgogne, ont fini par adopter la flexion *oie* des Picards, je *cuidoie*.

Je me suis demandé souvent pourquoi la Bourgogne et la Normandie, séparées par de grands intervalles, différaient si peu entre elles pour la phonétique, quand il existait, sous ce rapport, des différences si tranchées entre régions contiguës; mais sachant, d'autre part, combien la prononciation est chose persistante et vivace chez les peuples, je me suis demandé également s'il n'y aurait pas une origine commune entre les Normands et les Bourguignons. Or, l'histoire me répond que le chef burgonde Gondicaire, premier fondateur du royaume de Bourgogne, en 406, sortait des mêmes parages

de la Germanie septentrionale (1) que le chef normand Rollon, fondateur d'un royaume en Neustrie (2), quatre siècles plus tard. — Ce rapport est digne d'attention, et je le signale aux hommes d'étude.

Cela dit, je continue mes aperçus concernant l'action des dialectes les uns sur les autres, pour former un dialecte unique destiné à devenir enfin la langue française. La confrontation avec le patois y va trouver encore sa place.

Le mot *roi* est un exemple simple et assez frappant des évolutions dont je parle : ainsi, le dialecte normand disait *rei,* et, au féminin, *reïne,* tandis que les dialectes mixtes disaient *roi* et *roïne.* Or, le dialecte de l'Ile-de-France a gardé *roi* et a pris *reine* au dialecte normand.

Examinons maintenant diverses flexions de l'imparfait du verbe. Les dialectes normand et bourguignon disaient : il *liseit;* le dialecte picard, il *lisait;* celui de l'Ile-de-France, il *lisoit.* C'est le dialecte picard qui a triomphé, et encore fort tard, puisqu'il a fallu l'intervention de Voltaire jusque sous le régime de la langue française.

Dans le mot *étrait* pour *étroit,* notre La Fontaine a conservé la forme picarde. Le même dialecte pi-

---

(1) *A,* du sanscrit, devient *ai* dans le gothique. Ex. : *bardmas* (sanscrit), en latin *ferimus,* nous portons, fait *bairam* en gothique. (*Bopp. gram. Cée*, t. Ier, trad. Bréal, p. 115.) — A la place de *i,* le gothique met *ei.* Ex. : *baranti,* une personne qui porte quelque chose (sanscrit), *bairandei* en gothique. (*Bopp.*, ib., p. 118.)

(2) Pays devenu la Normandie par l'installation du chef norwégien Raoul ou Rollon.

card a laissé à notre patois bourguignon sa forme *quenoistre*, lorsqu'elle était, en Normandie, *cunuistre* (rois), et en Bourgogne *conostre* (S. B.).

Excepté le dialecte normand, tous les autres diphthonguaient : ainsi le Picard disait, à l'imparfait du subjonctif du verbe avoir, que j'*éüisse*, le Bourguignon, que j'*aüsse*, les dialectes mixtes, que j'*éusse*, et l'on dit encore dans le patois *il a éu*. C'est la forme non *diphthonguante* que j'*usse*, du dialecte normand, qui, sauf l'addition de l'*e* muet, a été adoptée par le dialecte parisien prépondérant.

Les verbes *tenir* et *venir* nous montrent de curieuses oscillations dans leurs flexions du subjonctif présent. *Tenir*, par exemple, faisait, en normand, que je *tenge*, en bourguignon, que je *tigne*, en picard, que je *tiengne* (Burguy); d'où le parisien a formé que je *tienne*. Le patois bourguignon, en disant que je *taigne*, ne s'est pas beaucoup éloigné de son dialecte.

Les verbes varient d'ordre de conjugaisons dans les divers dialectes, et il n'est pas rare de voir le terrain disputé par deux flexions différentes, à l'infinitif, comme *prendre* et *prender*, *crémer* et *crémir* (craindre), dans le dialecte normand surtout (Burguy).

Le patois garde encore des formes inchoatives semblables au latin, *florescere* pour *florere*, et il les a empruntées aux dialectes, comme, par exemple, nous *choisisismes* (Marie de France), il *garissit*, il *souffrissit*.

Les formes patoises je *fesi*, je *disi*, je *lisi*, au pré-

térit, ont aussi été empruntées par les patois à leurs dialectes correspondants. On en voit la source au vocabulaire, et les preuves que ni ces formes inchoatives, ni ces prétérits ne sont des caprices de langage ou un jeu puéril de distortion. A cet égard, les préjugés des personnes qui ne sont point au courant de la linguistique, disparaissent de plus en plus sous le souffle de la science.

Les flexions en *abilis* ou *abula*, du latin, s'étant contractées, dans le dialecte, en la flexion *aule*, comme *amiaule*, aimable (S. B.), *taule*, table (id.), le patois a gardé cette forme.

Il a enlevé toute équivoque à la prononciation de la finale de l'infinitif, en changeant celle d'*er* en *ai* ou en *é*, celle d'*ir* en *i*, celle d'*oir* en *oi*. Tout ceci à la grande satisfaction du linguiste Génin sans doute; car ce savant prétendait que la prononciation vicieuse de ces verbes français devait entraîner tôt ou tard l'orthographe *aimerre, finirre, voirre*.

Je pourrais suivre à l'infini, dans cet exposé, la marche du parallélisme entre le dialecte et le patois; mais le vocabulaire s'en charge. Citons seulement un petit nombre d'exemples. Ainsi, du verbe *airer* (irasci), du dialecte bourguignon, sont issus les mots patois : *airigô*, chicane, *airigôtou*, tracassier, *airoignou*, querelleur; de *blazir*, meurtrir, est venu au patois le terme *blessir*, appliqué aux fruits; de *desvés* (de viâ), hors de soi, qu'on trouve dans la chanson de geste de Girart, en notre dialecte, est venu le mot patois *endêvé*. — *Loaris* (loca arida), du dialecte, a donné *larris*, signifiant, dans nos campagnes, des lieux pierreux et sans

culture. *Rampone*, reproche (S. B.), a fourni au patois : *ramponeuse*, c'est-à-dire femme querelleuse et montrant le poing. L'expression du dialecte *grelet*, *greal* et *graal* (1), vase en bois, a donné au patois l'adjectif *égrailli*, c'est-à-dire distendu, parce qu'un seau exposé à l'air se disjoint et laisse échapper le liquide par ses fissures. Aimé Piron, en parlant de la foule qui se répand sur les places publiques aux jours de fête, a dit :

On s'*égraillisoo* po lai velle.

C'est là une de ces hardiesses du propre au figuré dont on rencontre fréquemment des exemples dans les patois.

Le dialecte de l'Ile-de-France commençait à être prépondérant vers 1265, époque de la mort de Guillaume de Lorris, premier auteur du Roman de la Rose. Je pense que, pour bien étudier la marche et les progrès de ce dialecte, il faut adopter la classification de M. Littré, lequel distingue quatre dialectes principaux, au lieu de celle de M. Burguy, lequel en mentionne trois seulement et donne, par là même, trop d'extension au dialecte de Bourgogne, en mettant sous la dépendance de ce dernier la Touraine, l'Orléanais, et l'Ile-de-France même.

Selon M. Littré encore, nos vocables des dialectes et patois dérivent, pour la plus grande partie, du latin; pour une plus petite partie, de l'allemand; et pour une plus petite partie encore, de la langue primitive du sol.

---

(1) Ce dernier mot rappelle le roman en vers sur le saint *graal*, ou vase qui avait reçu le sang du Sauveur.

J'ai reconnu, dans la pratique, la solidité de cette théorie, et j'ai vu que quelques vocables de dérivation incertaine se rallient plus facilement à ce qu'on peut savoir des origines gauloises, qu'à toute autre source. Cela est vrai surtout pour l'appellation d'objets de culture ou de nécessité première. Et encore, nos mots patois *benne, brayôte, brehaigue, bezai* (herbages de rebut), *campin, se crumer, debricôlai, fol, gambi, talé,* m'ont paru, comme à M. l'abbé Dartois, de facture gauloise.

Quant au mot *fol,* Diacre nous en affirme l'origine par ce passage de la vie de saint Grégoire-le-Grand : « At ille, more *gallico,* sanctum senem increpitans *follem.* »

Les étymologies tudesques ne sont pas nombreuses non plus. J'y ai rattaché les mots *baudir, escharnir, frelore, graigne, guerdon, guerpir* et *runement.*

M. Littré n'a rien dit des étymologies grecques : cependant il ne peut être douteux que les colonies grecques de Marseille et du littoral n'aient déversé quelques-unes de leurs appellations dans la Gaule, et, par suite, dans nos dialectes. J'y rattache les expressions suivantes : *Etailantai, aigaisse, braimai, calé, crôlai, emmistôlai, fiôlai, fringuai, gargari, gaule, gôrai, piô, tripai, trôlai* (1).

---

(1) Ἐθέλω, je veux; ἀγάθω, je contemple; βράμω, in vocem erumpo (nic); καλὸς, beau; κρούειν, pousser en arrière; ἀμφι, ἱστός, toile autour; φίαλη, petite bouteille; φρίκειω, je gambade; γαργαρεῖον, la luette; καυλὸς, tige; χοῖρος, porc; πίνειν, boire; τρεπειν, danser; θρυλλέιν, chuchoter.

Un dernier point sur lequel j'appellerai l'attention des linguistes, c'est une certaine corruption des vocables du dialecte quand ils passent dans le patois. J'en citerai quelques-uns pour exemple : ainsi *rabigoté,* au lieu de *ravigoré,* qui est le terme propre; *lai glise* pour l'église; *fringale* pour *faim male.* — (C'est le mot *male-faim* interverti : j'ai donné toute satisfaction là-dessus au vocabulaire); *part* au lieu de *pâ* (de pastus); et enfin *pouitrou Jacquai*, affreuse distortion du véritable sens *patron Jacques,* puisqu'il s'agit de l'aube du jour, et que saint Jacques est le patron des voyageurs, etc., etc.

J'arrive maintenant aux révélations historiques émanant du glossaire. C'est encore M. Littré qui inspirait ma méthode, quand je lisais ces lignes dans son *Histoire de la langue française* (t. II, p. 112) : « Les mots portent tant de choses avec eux, tant de vives empreintes de l'esprit qui les jeta comme une monnaîe dans la circulation, tant de marques des temps et des lieux, tant de traces d'histoire, tant de ressouvenirs de leur voyage à travers les siècles, qu'on se complaît à les voir défiler un à un dans un glossaire. »

Que conclure de là, sinon que le glossaire d'une province ou d'une cité ne mériterait pas le nom de glossaire, s'il ne revêtait l'histoire de la région dont il consigne le langage. Je crois avoir échappé à ce reproche, et, pour le prouver, j'aborde mon vocabulaire par époques. Il nous apprend que, de l'expression de pure latinité *equus*, au féminin *equa,* sont nés le mot du dialecte *éguine* et celui du patois *eugaigne,* pour dénommer une rosse, tandis qu'une

expression de latinité vulgaire, c'est-à-dire *caballus*, a formé notre plus noble terme du français, c'est-à-dire *cheval*, et encore, au temps de la chevalerie, ce terme était-il dédaigné pour le mot *destrier*, exprimant un cheval de taille et de vigueur et propre à affronter le combat. Cela s'appelait, en langage de chevalerie, *monter sur ses grands chevaux*.

Pour en revenir à *eugaigne*, quantité d'exemples du même genre attestent que les formes de la basse latinité ont ainsi prévalu sur les formes antiques, dès la naissance de l'idiome roman d'où sont sortis nos dialectes. Un villageois, en disant encore aujourd'hui : « *Mon chevau at ène eugaigne,* » parle purement le dialecte bourguignon de l'idiome d'oïl, et prouve que son patois en est une émanation directe.

Le terme *brandir*, commun au dialecte et au patois, ainsi que *bode* ou *borde*, et l'expression vulgaire *torche de paille*, nous ramènent aux usages du paganisme. En effet, si nous suivions la route de Dijon à Beaune, dans une soirée du dimanche des Brandons, nous apercevrions une multitude de feux qui nous signaleraient chaque zone des riches et superstitieux villages de la côte. Les uns allument un brasier sur une place, et lancent en l'air les tisons qu'ils retirent de ce foyer; les autres enflamment des paquets de sarment et les projettent dans l'espace : c'est là un jeu bien affaibli des bacchanales nocturnes antiques, pendant lesquelles les adeptes agitaient des flambeaux comme emblême de la force ignée fécondant la matière.

Le nom de *moricho,* que nos vignerons attribuent soit à un raisin d'un noir foncé, soit aux vendangeurs ou aux fouleurs de cuves, lesquels se teignent la face avec le moût de raisin, rappelle un des surnoms de Bacchus (1). Notre savant compatriote Rolle, autrefois bibliothécaire de la ville de Paris, nous apprend en effet, dans son *Traité du culte de Bacchus* (t. III, p. 462), que ce dieu était honoré à Syracuse sous le nom de *Morychus* (2), et qu'on célébrait sa fête en barbouillant sa statue avec du vin doux et du jus de mûres, comme Églé, au rapport de Virgile, faisait au vieux Sylène :

> Sanguinis frontem moris et tempora pingens.
> (Buc., Ecl. 6.)

Le paganisme, ainsi qu'on le voit, fermente encore avec le vin parmi nos collines renommées, et si Bacchus avait été bon sire, il aurait accordé toutes ses grâces à notre duc Philippe-le-Hardi, pour avoir enjoint l'extirpation du *déloyal gamet,* par lettres ducales de l'an 1395, attendu, y était il exprimé, que le Saint Père et le roi de France s'approvisionnaient en Bourgogne.

Le mot *rauche,* appartenant au dialecte comme au patois, a aussi son histoire. On dit dans nos

---

(1) Les habitants de la côte appellent *Bacchu* un ivrogne. — Ils écrivent aussi *moricaud*, et disent d'une femme très brune une *moricaude*.

(2) Je ne prétends pas être affirmatif pour cette science, concernant le mot *morychus*, et j'ai donné au vocabulaire l'opinion de Sheller, qui attribue la dénomination de *moricaud* à *more*, c'est-à-dire noir, et au type latin *moricaldus*.

campagnes que si le loup surprend le berger, celui-ci perd aussitôt la voix; que si, au contraire, le berger surprend le loup, l'animal devient *rauche;* d'où le dicton : *enrhumé comme un loup*. On le voit, les traditions des bergers de Virgile vivent encore parmi nous, et nos paysans peuvent prendre leur part de cet autre passage des Bucoliques (Ecl. 10).

Vox quoque Mœrim
Jam fugit ipsa : lupi Mœrim vidêre priores.

Autre époque. — Les vieilles mœurs féodales retrouvent leur cachet dans le mot *pautenei*, qui répond au provençal *poutanié,* agent préposé au péage d'un pont. Or, sous le régime féodal, les seigneurs rançonnaient souvent par la violence les pauvres marchands ambulants ou les voyageurs qui se rendaient à la ville par les gués ou par le passage des ponts. Les agents de ce fisc spoliateur surveillaient la contrebande aux alentours, et, devenus odieux au pauvre peuple, ils étaient de sa part l'objet des qualifications les plus injurieuses, jusqu'à celles de coupeurs de bourses, d'assassins, de valets, de bourreaux, etc. L'épithète de *pauteneire*, donnée aux femmes et aux filles de ces préposés, était le comble de la diffamation.

Notre vocabulaire relate avec soin le langage du XIV[e] siècle, à l'époque où l'Auxois et la campagne dijonnaise étaient ravagés par les grandes compagnies, ramassis de mauvais soudards indisciplinables, la crême des garnements de tous pays. Selon les expressions énergiques de Mezerai, ils rava-

geaient la France jusqu'aux os, et quittaient seulement une contrée lorsqu'ils s'étaient repus d'elle, comme une sangsue ne quitte que gorgée de sang. — Sur un ordre du roi Charles V, Duguesclin les rallia à *Chagni*, en 1367, en leur promettant les trésors du roi de Castille et même ceux du comtat d'Avignon, chemin faisant. Ils reparurent en 1440, et terrifièrent de nouveau la Bourgogne. Si on leur donnait en divers lieux les noms de routiers, malandrins, écorcheurs, tard-venus, etc., on n'était pas moins énergique en Bourgogne pour les qualifier : on les appelait mauvais *drilles* ou vagabonds, *guairibandeà* ou compagnons des bandes de guerre, *gueureà*, c'est-à-dire gueux refaits, *guernipille*, c'est-à-dire pillards de blé ou ravageurs de greniers ; on disait alors *guernier*, comme nous l'apprend M. le comte Jaubert. — *Bandits* était leur nom le plus doux, parce qu'il signifiait simplement qu'ils allaient par fortes bandes, d'où leur est venue la dénomination de *grandes compagnies*. Leur surnom de *brigands* n'est devenu infâme que postérieurement et par extension ; car, dans l'origine, elle ne leur était point attribuée, parce qu'ils dévastaient tout, mais simplement parce qu'ils portaient un *haubergeon* ou cotte de mailles du nom de *brigandine*.

Le seul mot *caibôche,* du vocabulaire, ouvre nos annales à l'endroit de pages lugubres : ainsi, pendant une trop longue période des premières années du XV[e] siècle, la France était à la merci de la force brutale, mue par le *bourrel Capeluche;* par les trois fils du boucher *Legoix*, riches des fruits

de leur industrie et influents sur la multitude; par le chirurgien *Jean de Troyes*, orateur fougueux et instigateur des passions féroces, et principalement par l'équarrisseur *Simon Caboche*, révolté indisciplinable, affamé de meurtres, et qui, par ses hauts faits, a donné son nom à son parti, comme le comte d'Armagnac l'avait donné au parti d'Orléans. — Les *Cabochiens* dominaient jusqu'aux princes, dont ils servaient la politique ou la haine; et la preuve, c'est que le duc Jean-sans-Peur accepta de leurs mains et porta le chaperon blanc, lequel était un signe de ralliement adopté par eux, à l'imitation des Gantois révoltés, et qui avaient été, à *Rosebeke*, les vaincus de son père Philippe-le-Hardi. L'entêtement et la fureur des *Cabochiens* aboutit à la funeste nuit du 29 mars 1418, où le comte d'Armagnac, le chancelier de France, cinq évêques et deux présidents du Parlement de Paris, furent égorgés avec une multitude d'autres personnes.

En imprimant au front des chefs obstinés des troubles publics la tache du nom de celui qui a été le plus intraitable et le plus entêté des meneurs, ce langage a puisé son bon sens dans l'histoire, et c'est par extension que nous appelons encore aujourd'hui *tête de caboche,* une personne obstinée jusqu'à l'excès.

Dans un des chapitres de son livre sur les patois de la Franche-Comté, M. l'abbé Dartois, vicaire général du diocèse de Besançon, se demande s'il ne se trouverait point parmi ses vocables quelques greffes espagnoles, malgré la délégation de l'admi-

nistration gouvernementale presque toujours faite aux Bisontins. Ce savant a néanmoins remarqué quelques importations de langage et jusqu'à des traces de l'article grammatical espagnol. On ne devra donc point s'étonner si, pendant l'espace de quinze ou vingt ans d'une union politique étroite entre les Bourguignons et les Anglais (1), il s'est manifesté une naturalisation de mots anglais parmi les Bourguignons. Les deux peuples prenaient part aux mêmes fêtes et guerroyaient ensemble dans une même campagne contre les Français, qui leur disputaient vaillamment maintes forteresses et villes.

Voici les vocables d'origine anglaise que j'ai pu récolter dans notre patois : *ainicrôche,* c'est-à-dire obstacle imprévu. Cette expression est formée des deux mots anglais *any, crooked,* signifiant littéralement *quelque chose d'accroché.* Le mot patois *chonne*, et l'expression anglaise *shamed* et *ashamed*, signifient l'un et l'autre timide, honteux, confus, et l'analogie est plus évidente par la prononciation. *Gonai*, mal vêtu, dérive de l'anglais *gowned*, vêtu d'une robe; mais comme il arrive d'ordinaire au sens des mots d'emprunt, *gonai* était pris en mauvaise part; il avait gardé néanmoins certaine extension d'un sens figuré, puisque Aimé Piron, voulant dépeindre la façon paternelle avec laquelle le gouverneur de Bourgogne, Henri de Bourbon, fils du

(1) Depuis la convention de Calais, en 1416, et celle d'Arras, en 1420, jusqu'au traité de paix de 1435, entre le duc Philippe-le-Bon et le roi de France Charles VII.

grand Condé, en agissait avec les bourgeois de Dijon, le montre :

. . . . . Lui moime, ovrant lò pote
Et disan : l'aimin, de quei sote
Vo *goné*-vo dan lai moison ?
É-vo dés airai ai foison.
(A. P., *Compliman de lai populaice.*)

Le mot patois *gouine* vient de l'anglais *queen*, se prononçant *kouine*, et signifiant truande, tandis que le mot *queen*, c'est-à-dire reine, se prononce un peu différemment. Ceux qui confondraient les deux expressions, s'exposeraient à dire *ma reine* à la première femme venue.

Les autres mots suivants : *floquet*, *frimousse*, *frisque*, *layette*, *loup-garou*, *ragoni*, *traicaisse*, ont les uns et les autres leur origine anglaise suffisamment justifiée en mon vocabulaire. Un passage de la pièce de l'*Ébaudisseman dijonnoi*, par Aimé Piron, m'a mis sur la trace du mot *ragoni* : car il y parle d'un cheval de parade

Tout garni
De livrée et de *ragoni*.

Or, ce mot répond directement à l'expression anglaise *rag*, signifiant chiffon, bride d'étoffes, objet d'ornement.

Entre cette fatale alliance anglaise et les funestes campagnes de Charles-le-Téméraire, on vit surgir en 1454, à Dijon, une impitoyable espèce de tribunal ambulant, qu'une ordonnance de Louis XIII suspendit comme abusif en 1630. Il était présidé par un personnage allégorique, du nom de *Mère*

folle, et lorsqu'il sortait de son antre du jeu de paume de la poissonnerie, il ouvrait ses séances en plein air, hissé sur un char, et, de là, il proclamait ses sentences contre les scandales et les ridicules du jour. Le mot *charretée d'injures* vient de là, aussi bien que l'épithète les *moqueurs de Dijon*.

En fait de mœurs des peuples comme en fait de langage, il n'y a rien de nouveau sous le soleil : c'est pourquoi, six siècles et plus avant l'ère chrétienne, les vendangeurs de l'Attique, barbouillés de lie et plus d'à moitié ivres, s'envoyaient des bordées de quolibets et d'injures ; et quand deux charretées de goguenards athéniens venaient à se rencontrer en route, il en résultait un chamaillis plaisant et interminable : ce n'étaient là que des jeux ; mais il en ressort des noms propres : ainsi, *Susarion* et *Thespis*, deux contemporains qui précédaient de cent ans environ le beau siècle littéraire de Périclès, ont, l'un sur des tréteaux, l'autre sur un char, devancé, d'un nombre équivalent d'années, Eschyle et Aristophanes.

Des deux satiriques en plein air, Susarion, s'installant sur les places publiques d'Athènes, y mordait sans retenue les vices et les ridicules de la cité, et y déroulait *coram populo* les turpitudes et les injustices des grands; Thespis, de son côté, parcourant les bourgs de l'Attique, ne se contentait plus, comme autrefois, d'intercaler des récits héroïques dans les chœurs destinés aux fêtes de Bacchus ; mais il se vengeait à belles dents des prêtres et des magistrats d'Athènes, qui l'avaient banni de leur ville sous le prétexte que ses récits donnaient l'exemple du mensonge.

De même chez nous, le char de la *Mère folle* et les vignerons persifleurs ont commencé à flageller les vices et les ridicules un siècle et demi avant la naissance de Molière et plus longtemps encore avant celle de Crébillon, un des coryphées de la pléïade scénique du grand siècle littéraire de Louis XIV, et une des gloires de la Bourgogne! Seulement, le char de Thespis était rustique et d'apparence modeste, tandis que, dans les *grandes montrées* d'apparat, celui de la *Mère folle* était tiré par six et quelquefois par douze chevaux (1), magnifiquement carapaçonnés; il était précédé de héraults d'armes, environné d'un splendide état-major et suivi d'une nombreuse *infanterie*, vêtue avec luxe et commandée par un haut dignitaire de la confrérie, monté sur un cheval de parade comme un colonel d'armée. Cette *ribauderie* avait été autorisée par lettres-patentes du duc Philippe-le-Bon, et elle se ressentait, comme tout le reste, des splendeurs de la cour ducale.

Peu s'en fallait que cette compagnie de l'*infanterie dijonnaise*, tant par son ascendant moral que par le nombre de ses associés et leur rang, soit dans le monde officiel, soit dans la bourgeoisie, soit dans la noblesse, ne fût considéré comme une juridiction véritable. Écoutons là-dessus le conseiller Delamarre (2) :

---

(1) Dans les *montrées* ordinaires le char était attelé de deux chevaux seulement.

(2) Extrait des mélanges inédits du conseiller Delamarre à la Bibliothèque impériale. — Cette curieuse étude de mœurs complète ce que j'en avais déjà dit, p. 222 et suiv. de l'*Histoire de l'Idiome Bourguignon*. Lamarche, 1856.

« L'*infanterie de la Mère folle* avait un privilége en forme de juridiction que le Parlement même a appuyé fort souvent par un comminatoire émané d'*icelle*, pour y assigner ceux qui étaient trouvés en flagrant délit de jeunesse, ceux qui avaient maltraité leurs femmes, commis quelque action ridicule, fait de fausses gageures, désobéi aux commandements et jussions faites de la part de l'infanterie, par un hérault, de comparaître par-devant la *Mère folle* en un jour d'assemblée. Là, aidé d'un conseil, il fallait répondre à l'interpellation, à peine de saisie des effets et des meubles, et si l'assigné se pourvoyait à la cour, le commissaire renvoyait la requête à l'*infanterie, comme ne voulant la cour connaître de faits de folie.*

« Ladite compagnie, dans son institution, a été composée d'une *Mère folle,* laquelle était le chef et la surintendante de la compagnie, et personne n'y était reçu que par elle et sur les conclusions du *Fiscal vert,* ensuite de quoi on expédiait des lettres-patentes en parchemin, écrites en jaune, rouge et vert, et scellées en lacs de soie de même couleur, avec le sceau gravé à l'effigie de la Mère, et signées par le *Griffon vert,* comme greffier.

« Quand on se présentait pour être reçu, le Fiscal, *bien mémorié du fait,* faisait des *interrogats* en rythmes à celui qui voulait être reçu, et lequel, en présence de la *Mère* et des principaux officiers de l'infanterie assis, et lui debout, devait aussi répondre en rythmes; mais s'il était de condition, il était admis à s'asseoir. Il fallait répondre avec ingénuité, autrement on ajournait le récipiendaire.

L'insigne de la réception était le chaperon de trois couleurs, jaune, rouge et vert, qu'on lui mettait sur la tête; on lui appliquait ses gages sur la friche des fossés de Talant, ou des charmes d'Asnières, ou sur les Perrières, ou bien sur quelque autre chose de cette valeur; puis celui qui était reçu mettait quelque somme dans la boîte commune pour subvenir aux frais et dépenses de l'Infanterie.

« Si quelqu'un, qui n'était pas de l'infanterie, en avait médit, l'avait méprisée ou avait querellé un de ses membres, il était mandé, et la Mère le condamnait, pour amende, à boire trois verres d'eau. — D'autres fois, il était coiffé d'un seau d'eau en pleine assemblée, pour réparation de l'injure. Pendant ces jugements, les héraults ayant leurs marottes en main et les suisses leurs hallebardes, entouraient la Mère et son conseil. Tous avaient le chaperon; la Mère était assise dans un fauteuil à bras recouverts d'une housse de satin aux trois couleurs, les officiers et le conseil se plaçaient au-dessous sur des pliants aux mêmes couleurs.

« Quand il se présentait une occasion de grande réjouissance, comme pour le succès des armes du roi ou pour son mariage, pour l'accouchement de la Reine ou autres grands événements, la Mère, sur la réquisition du fiscal vert, et par ses héraults, assemblait la Compagnie dans la salle du tripot de la poissonnerie à ce destinée, où chacun des invités portait son souper et prenait séance selon son rang. — Ce fut dans une pareille occasion, en 1629 ou 1630, que Monseigneur le prince de Condé voulut être reçu et porter le chaperon avec les cérémonies ordinaires.

Monsieur le comte d'Harcourt fit de même et M. l'évêque d'Autun, de la Magdeleine, prit la qualité d'aumônier, avec cette différence qu'on ne lui mit pas le chaperon sur la tête, par révérence pour son caractère, mais sur le bras gauche : en même temps tous les gentilshommes du prince se firent recevoir.

« A cette époque, il y avait jusqu'à trois cent cinquante personnes à l'infanterie parmi lesquelles figuraient plusieurs officiers du parlement et de la Chambre des Comptes. Le reste se composait d'avocats, procureurs, bourgeois et marchands; les cinquante suisses de la garde de la Mère se recrutaient parmi les artisans les plus aisés de la ville, qui ne refusaient point de faire la dépense de leur équipement. Ces suisses faisaient garde d'honneur à la porte de la salle et accompagnaient à pied la Mère folle; le colonel des suisses montait à cheval ainsi que les officiers de l'infanterie quand elle se mettait en marche.

« Elle escortait de grands chars peints et tirés chacun par six chevaux caparaçonnés aux trois couleurs et conduits par des cochers et postillons vêtus aux trois couleurs. C'était sur ces chariots que ceux qui récitaient les vers et les rythmes francais ou Bourguignons affectaient de prendre le costume des personnes qu'ils mettaient en scène. La compagnie marchant en ordre avec ces chars, parcourait les principales rues de la ville, ou *faisait montrée* devant le logis du gouverneur, devant l'hôtel du premier président, devant celui du maire. Tous ceux de cette infanterie marchaient en bel ordre suivant leurs offices et charges; ils étaient masqués et por-

taient habits bariolés aux trois couleurs; quatre héraults, avec leurs marottes, marchaient en tête devant le capitaine des gardes dont le dernier fut le chevalier Quarré ayant pour lieutenant des Sarres, connu dans le peuple sous le le nom de capitaine *Fracasse*. Après lui paraissaient les chars, puis la Mère précédée de deux héraults. Elle montait une haquenée blanche et était suivie de ses dames d'atour, de six pages et de douze laquais. — La dernière Mère folle fut un sieur Deschamps, procureur au parlement. A la suite de la Mère était déployée l'enseigne de la compagnie. Le dernier qui la porta fut un sieur Carrelet, premier huissier au parlement; soixante officiers se groupaient autour de cette enseigne, et tels étaient leurs titres : deux présidents, plusieurs maîtres des requêtes, vingt conseillers; des écuyers, des fauconniers, un grand veneur, etc., — on voyait venir ensuite le guidon de l'infanterie suivi de cinquante cavaliers et enfin le fiscal vert et ses deux conseils vêtus de même sorte, les suisses fermaient la marche.

« Il y avait pour lors de beaux esprits à Dijon qui s'employaient à faire les rythmes, comme M. de Vallepesle, avocat général au parlement; MM. Lambert, Richard, Malpoy, Pérard, Brechillet, Nicolas, Godran et Morizot, avocats. Il y avait vingt livres d'amende contre ceux qui, étant reçus, ne voulaient ou ne pouvaient marcher quand la compagnie était commandée; les lettres de réception coûtaient une pistole, et cette réception se faisait avec grande cérémonie. »

Le quinzième siècle vit se produire d'autres nou-

veautés encore qui dégénérèrent également en désordre ; ainsi, aux représentations fort calmes d'abord des mystères, on ajouta deux diables qui vomissaient du feu, secouaient des torches de résine enflammée et poussaient des hurlements; puis on voulut doubler l'effet et l'impression publique en doublant le nombre de ces diables, ce qui s'appela *faire le diable à quatre.*

Or, aux mots *raim* du dialecte et *rain* du patois, dans le vocabulaire, on voit qu'il y eut en Bourgogne des *remaissiers* et *remaissières*, qui, voulant imiter ces spectacles de la ville, s'en allaient en pleine campagne ou au coin d'un bois, après s'être munis de remaisses, fagots ou balais dont ils faisaient *un feu d'enfer*, ce qui s'appela *rôtir le balai.* La bande joyeuse dansait autour de ce foyer en ronde sabbatique. De grands désordres résultaient de cet engouement et de ces courses nocturnes, puisque une ramassière fut condamnée à être brûlée vive comme hérite (*hæretica*) en 1470, par sentence du bailli de Dijon.

Une autre classe d'*hérites*, c'est-à-dire les sorciers, donna aussi un peu plus tard quelque tablature au parlement établi à Dijon par Louis XI, quand cet astucieux monarque réunit la Bourgogne à la France. Les parlements étaient sévères et expéditifs ; on les entourait donc d'autant de crainte que de vénération et l'on employait une expression de la plus singulière originalité en appelant *messire chécun* tout magistrat qui en était membre.

Deux objets ignorés aujourd'hui dans nos détails de modes, *scoffion* et *ratepenade*, mentionnés au

vocabulaire, figuraient comme ornements de luxe de toilette au XVI[e] siècle. Des statuts somptuaires municipaux homologués par le parlement en février 1580, interdirent les *scoffions* ou franges d'or et d'argent à tout habitant de la ville, des faubourgs et de la banlieue, et les *ratepenades* aux femmes et filles à peine de vingt écus d'amende, pour la première infraction, et d'une amende arbitraire pour la récidive. Les considérants de ces statuts établissaient que toutes les denrées et marchandises avaient augmenté de moitié prix depuis que le luxe avait contracté de déplorables proportions. La nécessité d'un édit somptuaire n'avait rien d'étonnant alors après les traces qu'avait laissées dans les mœurs publiques la somptuosité de Philippe-le-Bon, lequel, depuis la pacification de 1435, s'intitulait duc par la grâce de Dieu, avait la cour la plus magnifique de l'Europe, y entretenait un nombre d'offices considérable et battait monnaie à Dijon, Chalon, Auxonne et autres lieux.

Par ses goûts chevaleresques, Charles-le-Téméraire ajouta encore à l'ancien éclat de la cour ducale de Philippe-le-Bon, son père. Elle devint la plus galante de celles des autres États : et, en effet, les princes et des personnages riches et puissants y affluèrent de toutes parts, parce que la princesse Marie de Bourgogne, fille du duc Charles, était alors le parti le plus puissant de la chrétienté (1).

(1) Le duc de Bourgogne, par une politique qui lui réussissait, faisait espérer sa fille à tous les prétendants et ne l'accordait à pas un. (*Histoire secrète de Bourgogne*, t. I, p. 5.)

Le duc venait d'épouser en troisièmes noces Marguerite d'York, sœur du roi d'Angleterre Edouard IV.

Elle avait dix-sept ans et le rapport d'âge entre elle et la princesse Marie, touchant à ses seize ans, et déjà dans l'épanouissement d'une incomparable beauté, avait établi entre ces deux charmantes et nobles créatures la plus douce et la plus intime des liaisons.

Au milieu d'un cercle de femmes rivalisant de beauté et de riches et éclatantes parures, et au milieu d'une multitude d'étrangers de distinction ou de haut lignage, les seigneurs bourguignons les plus dévoués et faisant le mieux les honneurs de cette cour, étaient Ravestin, Comines, Hugonet, Imbercourt et plusieurs autres.

J'ai parlé ailleurs (1) de la magnificence avec laquelle la ville de Dijon, toute tendue de riches tapisseries et ornée partout de verdure et de fleurs, avait reçu son souverain Charles à son entrée dans sa capitale en 1473; je ne ferai donc pas un nouveau récit de la splendeur avec laquelle furent représentés, à chaque coin de rue, les principaux mystères, et notamment, devant l'hôtel de *Macheco*, la scène biblique de réception de la reine de *Saba*, au milieu de la splendide cour du roi Salomon; mais ce que je ne veux pas omettre, en reportant l'esprit de mon lecteur au mot *masque* du Vocabulaire, c'est le prestige des fêtes de travestissements qui étaient en grande vogue au XVe siècle à la cour de nos

(1) *Histoire de l'idiome bourguignon*.

ducs surtout, et, par imitation, dans toute la cité même.

L'histoire secrète de Bourgogne nous apprend qu'à l'occasion du mariage de la princesse Marie de Bourbon avec le duc de Gueldres, et pendant des réjouissances de toutes sortes d'un mois au moins, jeux de bague, tournois, festins et bals, il y eut dans les jardins du palais ducal, illuminés *a giorno* et semés de grottes et de lieux de repos, un travestissement où les cavaliers et les dames avaient pris des costumes de différentes nations. Il avait été convenu de faire disposer ces vêtements avec le plus grand secret ; mais le duc Charles, en semant quelque argent, avait dépisté tout le mystère. On s'en douta à la cour, et alors les personnes les mieux entendues résolurent de troquer entre elles leurs divers costumes. Ce manége entraîna les plus piquants *imbroglio :* ainsi, la princesse Marie de Bourgogne, qui s'était vêtue en Esclavonne, ayant échangé sa mise avec celle de la duchesse de Gueldres, le duc Charles, croyant parler à cette dame, s'en vint débiter à sa fille de si singuliers discours que la pauvre princesse Marie ôta son masque pour faire cesser le quiproquo. Une fois pris dans les filets qu'il avait lui-même tendus, le duc ne réussit pas mieux dans le reste de cette petite guerre que dans ses graves entreprises ultérieures. Ainsi encore, la duchesse de Bourgogne avait troqué son costume contre celui d'une des plus belles dames de la cour, ce qui fit que le duc s'en vint tenir à sa propre femme des discours qui n'étaient nullement à l'adresse de la noble dame. — On comprend combien

toutes ces folies fournissaient d'aliments de gaîté à cette cour avide d'intrigues et de plaisirs.

J'ai dit que la ville imitait la cour de ses ducs; et, en effet, depuis Noël jusqu'au premier dimanche de carême inclus, les travestissements ne cessaient point. Il y avait comme un privilége et des franchises de mascarade dans toutes les assemblées et jusque dans les familles : les époux échangeaient leurs vêtements; les frères prenaient ceux de leurs sœurs ; les masques couraient les rues; les amis se visitaient travestis et se faisaient de piquantes surprises; la joie et la gaîté débordaient de partout, et ces innocentes saturnales ne causaient nul ombrage à la paternelle administration de la cité.

Au commencement du XVIIIe siècle, ces mœurs ne s'étaient point encore trop modifiées : Lamonnoye nous l'apprend par cette strope de son 6e *Noël:*

Lé gran queique foi
Au masque ai meneù se promeune
Po devé le tam
De Cairementran.

Nous sommes certainement devenus tristes et moroses comparativement à nos pères, et nous n'avons gardé d'eux que le goût de l'éclat, celui du luxe et de l'ostentation. Le pli est pris et nous aurons beau faire : nos mœurs bourguignonnes conserveront longtemps encore un reflet des vieilles splendeurs ducales.

Chacun de nous spéculant sur le petit reflet de sa position sociale ou de sa fortune et repoussant bien loin de sa pensée la valeur personnelle ou le mé-

rite d'autrui, nous resterons toujours quelque peu fiers ou dédaigneux à l'égard les uns des autres. Du petit au grand, chacun de nous ressemble plus ou moins au coiffeur de la cour ducale ou de messieurs les élus, lequel, ayant le droit de porter l'épée, regardait à peine ou toisait l'humble *chaucier* sans brette à la ceinture s'ils venaient à se rencontrer l'un et l'autre dans l'antichambre ou sur les degrés du palais.

Il y a eu, il y a et il y aura perpétuellement parmi nous un esprit de dénigrement né d'une excessive vanité difficile à guérir parce qu'elle est traditionnelle et de haute race. Ceci soit dit sans misanthropie aucune et comme étude de mœurs tout simplement.

Une classe intéressante et dans le cœur de laquelle palpitaient toutes les libertés de la province, c'était celle des vignerons. La Bourgogne était un pays d'états et de don gratuit, et où, par conséquent, la moindre apparence de gabelle, tailles ou aides excitait la plus vive émotion. Aussi une indescriptible fermentation se manifesta-t-elle, en 1630, à la suite d'un édit du roi Louis XIII portant atteinte au privilége électif municipal de la commune. L'exaspération des vignerons fut à son comble quand d'abominables meneurs eurent insinué à ces pauvres gens qu'ils allaient être indubitablement écrasés d'impôts. Pendant un mois la ville fut sans dessus dessous; on montait la garde, on faisait des patrouilles et les ecclésiastiques même n'étaient pas exemptés de ce service public. L'ordre ne fut rétabli qu'après un conflit sanglant sur la place Saint-Mi-

chel entre les vignerons et les soldats du marquis de Mirebeau.

Il y eut des jours meilleurs quand fut venue, aux vignerons comme aux autres Dijonnais, la lente résignation de n'avoir plus de Bourgogne.

Si le peuple chante, il oublie ses maux : aussi chantait-on dans toute la ville, dès le connmencement de l'hiver et jusqu'au grand jour de la Nativité, une multitude de petites pièces de poésie populaires appelées noëls. La politique municipale facilitait ces joies intimes en payant des joueurs de hautbois qui parcouraient les rues de neuf heures du soir à minuit pendant les quatre semaines précédant la solennité de Noël. Du plus loin qu'on les entendait, on s'évertuait à répéter les airs qu'ils venaient de préférence seriner aux portes toujours prêtes à s'ouvrir pour donner, par amitié, quelques bonnes rasades de vin aux *viéleu* comme reconfort. *Ah ! velai lés aivan qui passe*, se disait-on, et chacun, pères, mères, enfants, vieillards, de faire *chorus* avec les hautbois. On fêtait à cœur joie le réveillon de Noël après la messe de minuit, et l'on buvait dru. C'est la seule tradition que nous n'ayons pas encore abandonnée.

Chez nos voisins de la Franche-Comté, la classe des vignerons n'était pas moins curieuse à observer. Ils habitaient le quartier Sainte-Madeleine, comme chez nous le quartier Saint-Philibert. Ceux de Besançon s'appelaient *bousse-pot* c'est-à-dire *pousse-crapaud*, selon les uns, ou *pousse-protestant*, selon les autres, parce que les vignerons aidèrent puis-

samment à expulser de la ville ceux de la religion réformée (1).

Le surnom de *bairozai*, de nos propres vignerons, a aussi son équivoque. Quant à moi, je n'admets point l'étymologie de *bas roses*, qui, d'ailleurs, avaient été proscrits pour certaine classe de femmes par les statuts somptuaires de 1580. Le *bai rozai*, c'est-à-dire le bec rosé, la trogne enluminée par le *sirô de Bregogne*, comme dit Aimé Piron, me semble la véritable étymologie, comme je l'ai dit au mot *bai* du Vocabulaire ainsi qu'au mot *lampée*, autre vigoureuse expression assaisonnée de vers expressifs par Aimé Piron.

En somme, ces bonnes gens de vignerons, au cœur vif et généreux, respirent dans mon Vocabulaire : je les montre discourant, chantant, épiloguant au milieu des fêtes dijonnaises et dans tous les quartiers de la ville où ils avaient soin de se produire, ayant à leur tête un Bacchus à cheval sur un tonneau. *Ils lampaient* des rasades et venaient trinquer avec les innombrables soupeurs en plein air, en leur donnant l'exemple de bien boire et de fêter à cœur joie ces longues et bruyantes soirées de cordialité publique.

Je montre aussi ces braves gens riant *à ventre déboutonné* ou *ai maronne débouclée* (2) pendant les soirées de l'hiver, dans leurs *écraignes*, mot technique dont je donne l'interprétation. — Parmi

---

(1) L'abbé Dartois.

(2) Style de leurs écraignes.

les *écraignou*, *écrigneu* ou *écrignôle* qui hantaient ces réduits de la joie, figuraient en première ligne les *voüeurs*, ainsi nommés parce qu'ils venaient offrir leurs vœux au beau sexe, et, pour emprunter leur langage, *disein lote raitelée ai lo raitouse,* c'est-à-dire exprimaient aux jeunes filles qu'ils recherchaient en mariage ce qu'ils ressentaient pour elles et se faisaient par-ci par-là *rembarrer* (1) par les mamans. On écoutait sans nul doute ces vieilles mères, car il faut en croire Courtépée nous affirmant qu'à Dijon les vieillards étaient alors aussi respectés qu'à Lacédémone.

Nous sommes aujourd'hui bien loin des mœurs que je raconte ; mais, pour être plus graves et plus sérieux que nos pères, en valons-nous mieux ? Il est permis d'en douter.

Nos pères n'avaient pas toutes leurs aises comme nous : en 1391, par exemple, on commença seulement à paver une rue ; les autres étaient *régalées* par du sable, pour citer encore, en m'en servant, un terme de patois. Ces rues étaient éclairées çà et là par des chandelles ; les maisons étaient presque toutes bâties en bois et couvertes en chaume, ce qui rendait strict le règlement municipal du couvre-feu.

Les gens de qualité commencèrent, à Dijon, à parler français dans le cours du XVe siècle seulement; mais le peuple, qui avait gardé toutes ses sympathies et ses souvenirs à ses ducs, continua

(1) Autre expression du Vocabulaire.

pendant de longues années et presque jusqu'à nos jours les habitudes de son langage traditionnel.

Comme nos pères, de quelque condition qu'ils fussent, chantaient avec entrain force noëls en leur patois chéri, il s'en est perdu un nombre considérable avant l'invention de l'imprimerie, qui fit sa première apparition à Dijon en 1490, à la diligence de l'abbé de Cîteaux, Jean de Cirey. J'en ai découvert à la bibliothèque de l'Arsenal un petit nombre renfermant des malédictions contre les vexations des soldats et contre les exactions des partisans. Un de ces noëls sans dates félicite les Dijonnais de ce que la rage du jeu commence à se tempérer dans leur ville.

Lamonnoye fait allusion à ces mœurs de la cité bourguignonne où les femmes n'étaient pas les dernières à se signaler dans cette frénésie. Il désigne l'une d'elles sous le nom d'Alizon (1) :

Alizon passe dans le jeù
Tôte lai neù, tote lai neù,
Et l'on trôve dan lai Bregogne
Dé *Boivau* femelle aujodeù.

Ce personnage, du nom de *Boivault*, était président de la Chambre des comptes de Dijon; c'était un joueur des plus acharnés. Il avait introduit les cartes jusque chez les académiciens, qui, dominés par leurs études, n'ont guère l'esprit du jeu. Si donc ce

---

(1) Un autre poète n'avait pas donné ce nom à une grande dame, témoin ce vers :

Sa servante Alizon la ratrappe et la suit.

bon M. Boivault était membre de la docte compagnie, il devait faire ombre au tableau et n'être qu'un académicien de pacotille (1).

Il y a ici une peinture de mœurs que je ne veux pas esquiver et dans l'intérêt de laquelle je ne résiste pas à emprunter à la palette du spirituel Lamonnoye un fort original récit perdu dans son glossaire au mot *Boivau :* le lecteur m'en saura gré.

« On compte du président Boivault, l'un des plus grands joueurs de son temps, qu'un soir, veille de Noël, s'étant engagé au jeu, il joua toute la nuit et même une partie du lendemain, en sorte qu'il ne rentra chez lui qu'à deux heures après midi. Il avoua sans façon à sa femme, avec laquelle il ne se contraignait pas, qu'il venait de l'Académie où il avait passé la nuit à jouer, jusqu'à l'heure qu'il était, et qu'il avait perdu quinze cents pistoles. — Comment ! lui dit sa femme, vous avez joué toute la nuit, jusqu'à l'heure qu'il est ; vous n'avez donc pas ouï messe ? — Non, lui répondit-il froidement. — Ah ! malheureux, s'écria-t-elle, il ne faut pas s'étonner si vous avez perdu. — M'amie, répliqua-t-il sans s'émouvoir, celui qui m'a gagné ne l'a pas ouïe non plus. »

J'ai donné ailleurs (2) un mystère inédit de l'é-

---

(1) Lamonnoye a dit dans son *Glossaire*, au mot *daime*, que ce président *Boivault*, fameux joueur, était un fort ridicule écrivain, au point que, voulant raffiner dans un éloge du conseiller *Bretagne*, il avait dit que c'était un grand homme, plus grand que la Grand'Bretagne dont il portait le nom.

(2) *Histoire de l'idiome bourguignon*, p. 375.

poque du XV[e] siècle écrit en patois bourguignon et qui avait été représenté aux grandes passes d'armes de Gevrey.

Dès le milieu de ce XV[e] siècle, le char de la Mère folle se garnissait d'interlocuteurs travestis en vignerons et disant *lote raitelée* au public en un patois encore pur, mais qui, falsifié plus tard, faisait sourire les bairôzai pur sang comme nous nous amuserions d'un mauvais thème d'écolier.

Je possède plusieurs de ces discours appelés jeux et dont j'ai pris copie sur un manuscrit du président Bouhier, à la Bibliothèque impériale. Quatre de ces jeux étaient dirigés contre *Elie du Tillet*, lequel avait été reçu grand-maître des eaux et forêts de Bourgogne le 12 janvier 1576. — Par malheur il battit sa femme, *et au mois de mai encore*, circonstance des plus aggravantes aux yeux de la charretée des *ribauds*.

Dans le premier jeu ou première montrée, les interlocuteurs sont deux vignerons avec deux fous et la Mère folle. Le premier fou interpelle les Sylvains et tous les demi-dieux *vassaux de Diane*, afin qu'ils soient témoins de la confusion du grand-maître, dont on s'apprête à faire le procès dans une seconde montrée; et, en effet, les mêmes interlocuteurs paraissent dans le second jeu, et c'est un prétendu vigneron qui articule, en un patois déjà abâtardi (1), le méfait du personnage mis en scène.

---

(1) C'était après 1576, dans le dernier cinquième du XVI[e] siècle.

Ai ui é pa lon tam qu'ein gran milleri homme
Ein gran, bé gran mosieu, pu gran que je ne somme,
Qui bé gran moître étò, oss'tô qu'ai fu ici
Et qu'ail é antandu que sai fanne dansi,
Por an antreteni lai côtume louaule (1)
Li doni su lou groin, tôt ampré d'éne taule.

Au troisième jeu, deux Parisiens prennent la défense de l'accusé et prétendent évoquer l'affaire parce que les deux époux sont de Paris. Belle excuse, en vérité, à produire au cœur d'une province qui, depuis Louis XI, nourrissait une antipathie contre les Parisiens! Aussi Mère folle revendique-t-elle ses droits et condamne-t-elle le coupable à être mené par la ville, monté à rebours sur un âne mis exprès, dit-elle, en réquisition dans la ville de Beaune (2).

Enfin, dans un quatrième jeu, Mercure intervient pour dire que l'assemblée des dieux a sanctionné l'arrêt de la Mère folle, malgré l'opposition de Pluton.

Le grand étonnement des vignerons à la vue de cette divinité d'autrefois redouble quand ils entendent *Écho* répéter les derniers accents de chaque discours de la Mère folle, de manière à formuler un sens de blâme contre le pauvre mari et un sens d'éloge en faveur de l'*infanterie dijonnaise*.

On ne peut se figurer l'affluence des curieux attirés de toutes parts de la ville, des campagnes envi-

---

(1) Louable.

(2) Ce gai propos de la Mère folle montre que la petite guerre de clocher entre Dijon et Beaune existait avant le XVIe siècle et qu'Alexis Piron n'a fait que réveiller le chat endormi.

ronnantes et de nombre d'autres lieux de la province pour jouir du spectacle pompeux de ces *montrées* d'apparat, toujours signalées d'avance. Il ne faut pas compter pour rien dans ce concours l'aiguillon de la malignité humaine. L'Athènes bourguignonne d'aujourd'hui est une rieuse froide et concentrée dans ses petits journaux ou dans ses salons glacés, et le rire narquois n'éclate plus que chez quelques gens simples chez lesquels se gardent encore de minces parcelles du guidon de la Mère folle.

Dans les montrées ordinaires, où le char de la folie se contentait du modeste attelage de deux chevaux, on daubait sur ceux-ci, sur ceux-là, sur les usuriers, sur les meuniers grippeurs de blé et *n'ayant pas des mains d'étoupe* quand ils fouillaient dans les sacs; une autre fois, c'était le tour des chambrières qui singent leurs maîtresses; les pauvres servantes même n'étaient pas épargnées, surtout celles qui portaient des *coiffes en taffetas* et des *souliers d'un écu.* — Une d'elles exhale ainsi ses plaintes en s'adressant à la Mère folle :

L'ambre, le corail nous sont mis en défense,
Le velours, le *lacis* (1) quand allons à la danse,
Le volant, l'escarpin, le manchon, les *godrans*
Et l'*araigne* et les *fers*, et si plus n'oserons
Approcher nos amis et nous montrer jolie
Pour raison des propos de la Mère folie.

Dans un autre de ces jeux il y a quelques indiscrètes saillies ou des expressions licencieuses et très

(1) Voir au Vocabulaire ce mot et les suivants : *araigne*, *godrans*, *fers*, ainsi que les mots *boge*, *cannetilles*, *ratepenades* et *tortis*.

crues qui, plus que les allusions aux caractères et aux ridicules, blessaient sans doute l'honnêteté publique. Le Parlement rappelait l'association à l'ordre, lui enjoignait d'être plus circonspecte à l'avenir, et tout était dit.

Bon-Temps était, comme Carnaval, un personnage plus allégorique que réel; cependant il paraissait quelquefois en chair et en os et on l'interpellait pour qu'il écoutât les plaintes que chacun faisait de sa fortune. Il passait pour l'époux de la Mère folle, que le peuple appelait aussi la femme *Bon-Temps*. Or, dans une montrée du douzième jour de juin 1583, le bonhomme s'insurgeait en ces termes contre le luxe :

Fault aussi poser bas toutes ses grand'bravades,
Abattre ses *tortiz* et ses *ratepenades*,
Ses araigne et ses fers et ses grands *gaulderons* (1),
Et, comme au temps passé, porter les cotillons
Tout simplement plissés. Il faut que la servante
Reprenne le droguet et qu'elle se contente
Ou de toile ou de *boge*, ou de gros demi draps,
Ne porte les lacis, prenne la *coiffe à bras*.

Bon-Temps n'oublie point non plus de proscrire les *Cannetilles* d'or et d'argent. Il avait le droit de ne rien épargner dans son système de proscription, après le règlement politique ou édit somptuaire de la municipalité, suivi de l'homologation du Parlement, en février 1580, et auquel on s'empressait si peu de se conformer, comme le remarque, par les

(1) Orthographe différente de la citation précédente, afin de faciliter la facture de ces mauvais vers.

deux vers suivants, un des *escarbillats* ou fous *gaussans* de la ribauderie des vignerons :

On é beà parôlai, elle n'an feron ran
Quan on élisierò anco cin çan sorgean.

Ainsi, comme on le voit, la confrérie de la Mère folle a défrayé de bribes plus ou moins échevelées, en patois bourguignon, une durée de 176 ans qui comprennent une partie des XVe, XVIe et XVIIe siècles.

Quant à ce qui concerne diverses autres productions en patois, on a, tout au commencement du XVIIe siècle, l'éclogue pastoral (1604) et l'Isménias ou l'ébolation de Tailan (1609), et beaucoup d'autres pièces relatées par moi ailleurs (1); mais tous les noëls n'ont point été conservés dans cette période de temps: on en retrouve à peine quelques-uns, et, entre autres, ceux écrits par Bénigne Foulon de la Chaume, singulier personnage d'église duquel s'égayait Lamonnoye.

Les vrais modèles du genre sont Lamonnoye et son ami Aimé Piron, poète des plus populaires, plein de verve et aussi varié que fécond. Il a été le plus zélé pourvoyeur de noëls de son époque. Chaque année, et bien avant le retour de l'hiver, il était importuné par les éditeurs, qui tiraient bon profit de sa muse bourguignonne; et les éditeurs eux-mêmes étaient assaillis à leur tour par les *viéleu* et par les bonnes gens, qui se disputaient les

(1) Voir mon *Histoire de l'idiome bourguignon*.

noëls de leur poète favori pour aller les chanter, le soir, aux portes des maisons.

Dès l'origine, une notable quantité de ces productions ne fut pas imprimée, et si je n'avais pris soin de reproduire tout ce que j'ai exhumé de rare et surtout d'inédit des noëls d'Aimé Piron, nous n'aurions pas un joli pendant du recueil de Lamonnoye (1) et j'avoue que je me félicite fort de mon initiative.

Mais, il faut bien le remarquer, ce n'est qu'à la fin du XVIe siècle qu'on a vu s'éveiller en France le goût des reproductions en patois : or cette époque concourt avec le moment où la langue française s'était substituée partout aux dialectes de l'idiome d'oïl et aux patois des provinces. Les hommes aiment les réminiscences de ce qu'ils ont perdu ; et, d'ailleurs encore, la résurrection d'un langage d'une verve originale et narquoise va bien à l'esprit français.

Cette recrudescence, si l'on veut, cet engouement nouveau du langage populaire, lequel, pour se produire, empruntait chez nous les formes vives de la poésie, me fournit l'occasion de signaler par le langage quelque chose de la vie du XVIIIe siècle, comme je l'ai fait à l'égard des âges précédents. Un simple parallèle entre Lamonnoye et Aimé Piron, va me suffire tout à l'heure pour remplir ce but : entrons d'abord dans quelques préliminaires.

---

(1) Je l'ai produit, en 1858, in-12, avec la musique des noëls. Dijon, Lamarche, éditeur.

A l'époque de la mort du régent, Lamonnoye était âgé de quatre-vingt-deux ans; il avait cinq années encore à vivre (1), et Ménage était mort depuis trente ans (2). Ce dernier s'était fait une grande renommée de bel esprit en tenant quartier dans sa maison le *mercredi* de chaque semaine, d'où le nom de *mercuriales* fut donné par lui-même à ces séances et devint synonyme de censures, parce qu'on y critiquait la ville et la cour. Il y avait là comme une doublure semi-aristocratique et semi-bourgeoise de l'hôtel de Rambouillet. Sauf Saumaise, le comte de Lude, Roquelaure et quelques autres seigneurs *ejusdem farinæ*, les coryphées du salon Ménage sont aujourd'hui à peu près inconnus. On doit à ces manufacturiers d'esprit, que Ménage appelait ses *écumeurs* (3), l'origine de tous les *florifères* ou *miscellanea* qui inondèrent la France au XVIII[e] siècle. Ménage entassait dans le sien un assemblage inouï d'anecdotes, de critique littéraire (4), de dissertations savantes (5), de philosophie, de morale (6), de facéties, de récits graveleux, etc.

Ce singulier mélange, offrant une pâture à tous les genres d'esprits, devint singulièrement de mode dans un temps où commençait en France la licence

(1) Le régent est mort en 1723 et Lamonnoye en 1728.

(2) Ménage naquit en 1613 et mourut en 1692.

(3) *Menagiana*, t. II, p. 70, édition de 1715.

(4) Sur Amyot, sur Labruyère, etc.

(5) Sur la Découverte des traités de Cicéron; sur Urbain Grandier, etc.; sur les Larcins de Molière, etc.

(6) *Magnifique définition de l'honnêteté*, t. IV, p. 102.

des mœurs (1). Néanmoins, malgré ses bigarrures, il régnait dans ce recueil un certain air de bonne compagnie et comme un écho de bon goût qui faisait tolérer que la gravité se mêlât à la légèreté, la haute morale aux récits grivois, la sagesse au laisser-aller, l'érudition solide aux facéties, Sully à Bois-Robert, Henri IV à Scarron. Enfin le *Menagiana* se parait encore des oripeaux des meilleures années de ce siècle qui s'en allait à la dérive. Ménage tenait ce recueil manuscrit ouvert à ses nombreux visiteurs afin d'y emmagasiner pour chacun l'esprit de tous; et, de cette manière, chacun devenait apte à paraître dans le monde comme un clavier chargé de notes et dont les touches étaient toujours prêtes à parler. Un certain mercredi, Ménage embrassa Bautru qui lui apportait en tribut cette petite histoire : « Un jour le duc de Bellegarde, entendant venir Henri IV chez la belle Gabrielle d'Estrées, se cacha sous le lit, et, quand on servit la collation, le roi, qui avait entrevu quelque chose, jeta au pied du lit une boîte de confitures en disant : Il faut que tout le monde vive (2). » On peut juger par ce seul trait des allures de Ménage et de ses familiers dans ces doctes et futiles tripots d'esprit.

Bientôt la province se mit en devoir d'imiter Paris; mais l'émancipation de la province dans ce genre devint beaucoup plus tranchée que dans la

---

(1) La 1re édition du *Menagiana* date de 1693, un an après la mort de Ménage.

(2) *Menagiana*, t. II, p. 71.

capitale, car les petits outrent toujours les vices et les manières des grands.

Pendant les vingt dernières années du XVII[e] siècle, qui préparaient si bien l'époque de la régence, Dijon était un centre littéraire renommé : Lamonnoye y brillait des palmes académiques de cinq prix de poésie remportés successivement (1) à l'Académie française. — A l'âge de quarante-un ans (2) il se mettait à l'étude du grec, où il surpassa Ménage en habileté au point de traduire en vers hexamètres grecs (1708) la sixième satyre de Boileau sur les embarras de Paris ; mais où surtout il dépassa Ménage, c'est dans sa malheureuse érudition des floriléges. Ce fut Lamonnoye qui introduisit à Dijon les *mercuriales* ou réunions du mercredi (3), lesquelles se tenaient tantôt dans sa maison, tantôt chez MM. les conseillers au Parlement : Philibert de La Mare, Legoux, Pierre Dumay ; tantôt chez Etienne Moreau, avocat général en la Chambre des comptes ; tantôt, et le plus fréquemment, dans la bibliothèque du président Bouhier, composée de 35,000 volumes et de 2,000 manuscrits. Là, on lisait des vers ; on racontait une foule d'anecdotes et la chronique du jour ; on faisait des joutes d'imagination en divers genres, et le petit cénacle épicurien en était arrivé aux récits graveleux et jusqu'à

(1) De 1671 à 1685.
(2) En 1682.
(3) Ce jour est resté traditionnellement celui des réunions de l'Académie des sciences, lettres et arts de Dijon ; et, en effet, ses premiers membres furent les habitués de la bibliothèque du président Bouhier.

la dérision des choses respectées même par eux dans leur for intérieur; mais le libertinage d'esprit s'était glissé par la contagion de la mode jusque chez ces hommes graves et éminents chez lesquels les principes ne pouvaient fléchir, mais qui, dans certaines heures folles et les portes bien closes, changeaient la clé de leur humeur. Il y avait là, sans doute, une anomalie et un danger dont la triste responsabilité incombait au nouveau siècle.

Dans ces assemblées à huis clos, le président Bouhier, un des plus laborieux Dijonnais de l'époque, lisait de temps à autre, et par forme de délassement, de petits vers légèrement érotiques mais non licencieux ; quant à Pierre Dumay, il croyait, comme Jean Bonnefons, (1) pouvoir tout écrire en latin. Lamonnoye avait pris pour canevas de ses immenses recherches d'érudition le florilége de Ménage; il prétendait bien aussi lui-même avoir son *monétiana*, et, pour y préluder, il semait d'anecdotes et de réflexions les marges et jusqu'aux feuillets de garde des livres de sa bibliothèque (2). Ce *monétiana*, resté manuscrit et rempli de détails dépassant toute mesure en fait de licence, occupait de la manière la plus piquante les loisirs des familiers des mercuriales dijonnaises.

Dès 1696, Lamonnoye, alors âgé de cinquante-

---

(1) Auteur de *Pancharis* et l'un des poètes latins les plus habiles de son temps. — Il avait été avocat au Parlement de Paris, puis lieutenant général à Bar-sur-Seine, où il est mort en 1614, et où l'on voit son tombeau dans une chapelle de l'église.

(2) Lettre de Lamonnoye du 10 juillet 1718.

cinq ans et emporté par ses goûts littéraires, résigna sa charge de conseiller-correcteur à la Cour des comptes afin d'avoir tout son temps. A cette époque il avait composé treize de ses noëls, formant la première suite de trente-cinq qui ne furent tous imprimés qu'en 1706. Le Glossaire composé plus tard a été ajouté dans l'édition complète donnée en 1720 par les soins du président Bouhier. — G. Peignot nous apprend que Lamonnoye, charmé d'avoir disséminé dans ce Glossaire beaucoup de *drôleries d'érudition* (sic), disait à un de ses amis, en comparant le Glossaire aux noëls : « La sauce vaudra mieux que le poisson. » Ce mot-là dépeint ses propensions, et malheureusement, en les écoutant trop, il s'excéda de travaux futiles, entre lesquels il donnait au florilége de Ménage une telle importance que, d'un seul petit volume dont se composait le *Menagiana*, il en fit quatre, édités par lui en 1715, en avouant, dans la préface, « être devenu l'amplificateur (1) de ce livre, parce qu'il est entré dans le goût de l'ouvrage et qu'il y avait beaucoup de vocation. »

1715 est l'année où Philippe d'Orléans prit en

(1) Veut-on savoir comment Lamonnoye amplifia l'érudition de Ménage? En voici un exemple entre mille : ce dernier citait un passage d'Ovide pour attester que les femmes ont été de tout temps des causeuses. Là-dessus, Lamonnoye établit en trois versions, grecque, latine et italienne, pourquoi la nature n'a pas donné de barbe aux femmes. Voici sa raison en français :

Sais-tu pourquoi, cher camarade,
Le beau sexe n'est point barbu ?
Babillard, comme il est, on n'aurait jamais pu
Le raser sans estafilade.

main la régence; et certes, un livre où respire la légèreté et la licence mêlées à l'érudition ne pouvait venir plus à point. Lamonnoye y ajoutait, d'ailleurs, l'autorité qui s'attachait à sa renommée littéraire et à sa récente et très solennelle réception à l'Académie française (1).

La frivolité où tombaient alors les lettres n'était encore rien en comparaison du discrédit de la morale et de la religion. En effet, un des travers les plus communs de cette époque était de faire parade de ce qu'on nommait *esprit fort*, et qui consistait à opposer l'indépendance à la règle, une extrême liberté de pensée à la retenue et à la décence, l'incrédulité à la foi, le matérialisme au spiritualisme : et cette mode sévissait alors avec tant d'empire qu'on pensait y satisfaire sans rendre le cœur complice des égarements de l'esprit; mais quelle licence dans les bribes destinées aux passe-temps de ces libres penseurs, de ces rieurs effrénés, bribes trempées du style de Perse, de l'Arétin, de Martial, de Rabelais et de Mathurin Regnier. Sans doute, c'était une époque de folie universelle et qui s'attachait, remarquons-le bien, aux plus brillants étages de la société, tandis que dans les couches inférieures on restait honnête et sain d'esprit, pour un court es-

(1) Elle eut lieu en 1713. Lamonnoye avait alors soixante-douze ans. — Deux cardinaux y assistèrent. — Le roi avait eu la courtoisie d'envoyer ce jour-là 40 fauteuils à l'Académie, afin que le bureau n'eût pas seul la prérogative du fauteuil, pendant que les autres membres de l'assemblée resteraient assis, comme cela avait été jusqu'alors la coutume, sur de simples pliants.

pace de temps encore, en face de ces premières victimes d'élite de la contagion.

Voilà où j'en voulais venir pour l'histoire sincère de nos mœurs du XVIIIe siècle, et l'on va voir que le genre de Lamonnoye et celui d'Aimé Piron, dans leurs noëls populaires, s'est ressenti des divers lieux fréquentés par les deux poètes bourguignons. Le premier vivait avec les gens du monde dont il avait la légèreté et la malignité blottie sous un subtil persiflage. Il est en cela le type le plus complet de l'esprit bourguignon. Quant au deuxième, ses relations étaient plus modestes, et, vivant intimement avec le peuple, il contractait là plus de sincérité et moins de souplesse que son ami Lamonnoye. — Ce dernier pactisait avec la raillerie à mille faces et à mille aiguillons née du dédain des anciennes mœurs: il ne pouvait donc rien écrire qui ne s'en ressentît. Ses noëls n'en sont pas exempts, et, malgré les fleurs qui cachent le serpent, il a été entrevu par les contemporains du poète bourguignon.

Bossuet disait de Lamonnoye: « Il flatte parfois mon oreille, mais il n'a jamais pu toucher mon cœur. »

Les noëls ont été jugés très finement chez nos voisins. Voici l'arrêt de Charles Nodier: « La hardiesse de certains traits d'une causticité peu commune flattait les opinions des incrédules sans provoquer les rigueurs de la justice. »

Pour moi, j'hésite à croire que le 7e noël, qui est d'une désinvolture et d'une touche si mondaines, ait pu trouver grâce près de l'abbé Magnien, vicaire de Saint-Etienne, et connu par ses brusques apos-

trophes contre notre poète. Le fougueux abbé pouvait bien, au fond, sentir le parfum de cette charmante composition.

Fròche come en lai prairie
Lai viôlaite au printain.

Mais un verbe qui ne parle pas, une pomme qui coûte des poires d'angoisse; les patriarches perdant patience de se voir fermer le paradis pendant quatre mille ans et davantage, etc., tout cela le révoltait. Le noël intitulé *Lés Aivantaige de lai loi de Graice* est sur un ton badin qui lui paraissait un persiflage irrévérent. L'*Apologie des Noëls*, satyre très fine contre leurs détracteurs et notamment contre le pauvre abbé, l'abasourdissait. Il eut beau tempêter soit en chaire, soit dans le monde dévot : que pouvaient ses alarmes contre tout un peuple toujours prêt à s'épanouir dans la joie en chantant ces gais couplets écrits, en apparence, dans le langage naïf des vieux parents? D'ailleurs l'anniversaire de la Nativité était un temps de fêtes où le profane se mêlait au sacré et la bombance aux cérémonies pieuses. Plus l'auteur des noëls avait de malice cachée et plus on lui trouvait de naïveté, de grâce et de naturel. C'est son privilége de produire un semblable éblouissement. — Qui ne chantait ses noëls !

Lé prôve laivandeire,
Au son de lo rullô,
An chante ai lai riveire
Lai téte au van, lé pié mô.
(3e *Noël de lai Roulôte et du Tillô.*)

Elles y auraient sans façon jeté l'abbé Magnien s'il s'était avisé d'aller les contredire.

Depuis que j'ai publié les noëls inédits d'Aimé Piron, j'en ai fait plusieurs fois le rapprochement avec ceux de Lamonnoye (1) et j'ai trouvé que dans les premiers, plutôt que dans les seconds,

Le cœur chante san fointure (2),

n'en déplaise à Lamonnoye à qui j'emprunte ses propres armes contre lui-même, non point au sujet de la forme, car la sienne est aussi inimitable en son genre que celle de La Fontaine pour les fables, mais au sujet du fond.

La muse d'Aimé Piron est généralement un peu lourde comparativement à la gracieuse et facile désinvolture de celle de son ami, j'en conviens ; mais le cœur abonde chez la première ; la piété y est pure ; les doléances sur la misère du peuple y sont chaleureuses et sympathiques, et le sentiment afflue plus que l'esprit qui souvent blesse plutôt qu'il ne plaît.

Le 18e noël d'Aimé Piron est un petit drame en action et à deux tableaux où, dans l'un, le poète rivalise de grâce avec Bossuet (3) ; le 27e représente, avec une verve comique, l'arrivée des mages dans un faubourg de Bethléem ; enfin, dans le 30e, nos deux poètes luttent entre eux, en un sujet de convention, dépeignant, l'un les amours éteintes de Madelon, l'autre celles de Blaisôte : celle-ci une

---

(1) Et notamment dans mon Introduction de ces *Noëls* d'Aimé Piron, p. xv et suiv. Dijon, Lamarche, 1858.

(2) 1er *Noël de la rue du Tillot*. 1700.

(3) Voir au Recueil édité par moi.

citadine, celle-là une bergère *repentie*, pour peu que l'on me passe l'expression, qui n'est ni latine ni française.

Si l'on me consultait, je donnerais la palme à Aimé Piron pour le naturel : car il semble qu'il ait emprunté aux plus fraîches idylles la strophe qui suit :

Tôjor queique istoire
J'aivoo ai faire accroire.
Tôjor queique istoire
Ai mai meire i forgeoo :
Dan lai prairie
Mon aigneà crie,
Vou mai torie
S'évaire au boo...
D'aipré lei su l'heure i coroo.

J'en viens de dire assez pour pouvoir conclure que, de nos deux poètes bourguignons, l'un était l'expression réelle de mœurs qui s'en allaient, et l'autre de mœurs qui s'y substituaient, et j'ai eu raison, ce me semble, d'avancer qu'à l'aide du langage j'allais présenter encore à cette dernière époque quelque chose de la vie intime de notre province.

Le but de cette introduction a été d'éclairer la marche du lecteur dans le Vocabulaire qui va suivre. J'ai placé à la fin un chapitre de remarques sur les dialectes de la langue d'oïl et sur leur parallélisme avec les patois. Ces trois parties s'enchaînent, et l'on ne saurait les séparer ou négliger l'une d'elles sans nuire à l'ensemble.

En m'efforçant de faire revivre nos aïeux dans leur langage, tout en scrutant l'origine des expressions populaires, j'ai obéi à la saine logique de cet ordre de philologie.

Je crois avoir payé un assez large tribut à la linguistique, soit par ce livre, soit par mes *Études de bibliographie raisonnée* (1), soit par mon *Recueil de Noëls rares ou inédits d'Aimé Piron*, suivis d'une clé du langage, soit enfin, et principalement, par mes nombreuses notes interprétatives du texte placées au bas de chaque page de mon édition du poëme de Girart en dialecte bourguignon de langue d'oïl, et qui équivalent à un Glossaire particulier.

Si chaque province de France entreprenait quelque tâche analogue à celle que je viens d'accomplir, il en résulterait un grand bien pour la linguistique générale, et, si j'en juge par moi-même, la satisfaction de consacrer à son pays des loisirs studieux qu'on ne saurait mieux employer.

---

(1) Dijon, Lamarche, 1856

TABLE DES ABRÉVIATIONS

EMPLOYÉES AU VOCABULAIRE.

Dialecte bourguignon.	Dial.
Dialecte et patois comparés. . . .	Dial. et pat.
Adjectif.	Adj.
Adverbe.	Adv.
Diminutif.	Dim.
Participe présent ou passé. . . .	Part.
Prétérit ou parfait.	Prét.
Racine latine.	Rac. lat.
Dictionnaire latin de MM. Quicherat et Daveluy.	Quich.
Ducange, basse latinité.	Duc.
Legonidec, Dictionnaire breton. . .	Leg.
Rochegude, Glossaire occitanien des troubadours.	Roch.
Burguy, Glossaire étymologique et grammaire comparée de la langue d'oïl.	Burg.
Roquefort, Glossaire de la langue romane.	Roq.
Lacombe, Dictionnaire du vieux langage.	Lac.
Nicot, Thrésor de la langue française.	Nic.
Sermons de saint Bernard traduits en	

langue vulgaire et au XIIe siècle. .	S. B.
Commentaire sur le livre de Job en dialecte bourguignon du XIIe siècle.	Job.
Chartes bourguignonnes et franchises des communes.	Ch. Bourg.
Bopp, Grammaire comparée des langues indo-européennes et les étymologistes allemands Diez et Sheler.	Et. all.
Littré, Dictionnaire et histoire de la langue française.	Litt.
Ch. Nisard, Curiosités du langage. .	Ch. N.
Commentaire des 4 livres des rois, donné par M. Leroux de Lincy. .	Rois.
Manuscrit Delmasse, Essai de grammaire bourguignonne. Supplément français n° 2820, à la Bibliothèque impériale, document consulté par moi.	M^s Del.
M. le comte Jaubert, Glossaire du centre de la France.	C. Jaub.
Grandgagnage, Étymologies Wallonnes.	Grandg.
Virgile virai en borguignon. . . .	Virg. vir.
Noëls et Glossaire de Lamonnoye. .	Lam.
Noëls et poésies bourguignonnes d'Aimé Piron.	A. P.
Amanton, Philologue bourguignon. .	Am.
M. l'abbé Dartois, Patois de la Franche-Comté.	Dart.
M. Tissot, Patois des Fourgs. Id. .	Tiss.
M. l'abbé Corblet, Glossaire du patois picard.	Corb.

VOCABULAIRE RAISONNÉ ET COMPARÉ

DU DIALECTE ET DU PATOIS

DE LA PROVINCE DE BOURGOGNE

REMARQUES PRÉLIMINAIRES ESSENTIELLES.

Un dialecte est le langage écrit d'une ancienne province; le patois est le langage vulgaire et non écrit de cette même province. Le Vocabulaire suivant offre l'étude raisonnée et comparée de ces deux langages ayant eu cours dans l'ancienne province de Bourgogne.

Les exemples du dialecte sont pris dans les meilleurs documents du moyen âge, et les exemples du patois sont choisis dans les documents du langage le plus populaire et le plus exactement reproduit.

L'utilité du Vocabulaire dont il s'agit est de présenter et d'expliquer les vocables que Lamonnoye, limité au petit nombre d'expressions de ses noëls, n'a pu donner lui-même dans son Glossaire de ces noëls, et d'obtenir ainsi un dictionnaire assez général du patois bourguignon.

J'ai recueilli, dans celui que je donne, les mots, les locutions, les proverbes, les dictons empruntés au *langage parlé*, et j'y ai consigné tous les vocables qui rappellent le mieux les mœurs, les coutumes et l'histoire de la province; de plus, j'y ai signalé plusieurs analogies de langage que présentent d'autres provinces avec celle de Bourgogne; j'y ai reproduit l'orthographe qui était usitée dans le dialecte et j'y ai écrit les mots du patois comme le veut l'usage et comme l'écrivent nos poètes les plus populaires. — Il faut qu'on sache bien d'abord que, dans le patois

bourguignon, la terminaison de l'infinitif des verbes est en *ai* ou *é* pour ceux de la 1re conjugaison terminés en *er* dans le français ; qu'elle est en *i* pour ceux de la 2e conjugaison terminés en *ir*, et en *oi* pour ceux de la 3e conjugaison terminée en *oir;* qu'enfin la voyelle ô surmontée de l'accent circonflexe se prononce *eu.*

La science est en mesure d'affirmer aujourd'hui, contre des opinions vagues et légères, que les patois ne sont pas plus un langage de convention que les idiomes d'*oc* et d'*oïl* sortis comme eux du latin et du roman ; et qu'à côté des dialectes épurés ou d'une langue mûre, il y a eu et il y aura toujours un parler vulgaire, un patois dont la source n'a été et ne sera jamais différente de la leur.

Ces simples remarques indiquent le but et les motifs du Vocabulaire suivant :

A

Cette voyelle prend fréquemment i dans les mots, par exemple *lé maige* pour les mages, *lai* pour la, *imaige* pour image, *aivoi* pour avoir, *vo saivé* pour vous savez, *aifaire* pour affaire : c'est encore ainsi qu'on parle dans nos campagnes, et Lamonnoye, fidèle interprète de ce langage, l'a reproduit dans les mots précédents que je lui emprunte, — *ai* fau qu'anfin j'*éclaite* (j'éclate) sont les expressions de son premier noël.

a devant une consonne et *at* devant une voyelle se disent pour *est.* 3e pers. sing. du verbe substantif *être.* Exemples : *el a convenaule*, il est convenable, — *el at acoizai*, il est apaisé, en parlant du vent.

ABOULÉ. — Jeter, pousser vers. Le Glossaire picard de M. l'abbé Corblet m'apprend que ce mot,

qui semblait être du simple domaine des écoliers, est assez répandu. Il lui donne pour origine *boulon*, moins usité que *boujon*, pour exprimer un trait d'arbalète. Quant à moi, les mots latins *pulsare ad* me paraissent une étymologie plus naturelle.

Abresai. — Havre-sac. (Del.)

Accerter. — Attester (du latin *ad certare*). Coutumes de Beaune, 1370.

Accider. — Arriver par accident. Franchises de Seurre, 1341.

Accointer [s']. — (Dial.), s'accointai (pat.), se lier avec quelqu'un. — Ce verbe réfléchi doit son origine au mot roman *cointe*, du participe régime *cognitum* exprimant une personne connue, provoquant la sympathie et le goût d'une liaison, et, par conséquent, une personne agréable.

Acoiser et s'Acoiser. — (Dial.), acoisai et s'acoisai (pat.), du latin *acquiescere*. Saint Bernard a dit au 1er sermon de l'avent : « Tuit cil ki lor envie acoyseront, etc. » — Se mettre à l'acoyau du vent (pat. châtillonnais), à l'*écoyau* (Champagne-Grosley), signifie se mettre en un lieu où le vent est *coi* (*quietum*) et n'a plus de prise. — L'expression villageoise *coge te* est, sauf la prononciation *eu* du pronom, une traduction littérale de l'impératif du verbe latin *cogere se*, se contraindre.

Acuison, acuson et accusson. — Contestation, amende. Charte de 1270.

Adroictement. — (Du latin *ad directum*) selon le strict droit. On lit dans les Franchises de Seurre de 1341 : *loiaulment et adroictement païer.*

Aesmer. — (Dial.), juger, estimer. — Dérivation de latin *æstimare.* « Soi *aesmuet* estre purrière et cendre, mimes quand il a Deu parloit. » (Job.) — *Aesmé* signifiait estimé et *aesment* par estime : le français n'a pas cette heureuse locution adverbiale.

Afaul. — (Lat., *ad folium*), vendre vin à *afaul*, signifiait, dans les anciennes chartes, tenir taverne. — Aujourd'hui encore, une auberge est généralement indiquée par quelque feuillage à l'extérieur.

Afflir. — (Dial.), accabler, tourmenter. — Dérivation du latin *affligere.* « Cant la feranz (terrible) vengeance nos *afflit* par de fors. » (S. B.)

Affutiance. — Bagatelle. Les Picards disent affutiau pour exprimer un objet de mince valeur, comme serait une baguette (en latin *fustis*) au lieu d'un arbre.

Aga. — Sorte d'impératif. On a dit argarder et agarder comme nous disons aujourd'hui regarder.

Agrippai. — (Dial. et pat.), prendre violemment. Le patois a emprunté ce mot au dialecte. Saint Bernard a dit en son 1er sermon de l'avent : « Si plongent ensemble ols ceos k'il puyent *agrappeir,* » c'est-à-dire ils précipitent avec eux ceux qu'ils peuvent surprendre. (Du latin *arripere.*)

AHANÈRES. — (Dial.), laboureur. — Dans la basse latinité, *terram ahanare* signifiait cultiver la terre. Le verbe *laborare*, qui exprime le travail et la fatigue, a donné plus tard le mot laboureur.

L'exclamation *ahan*, pour exprimer la lassitude, n'est point, comme on le voit, une simple *onomatopée* du patois.

AHERS. — (Dial.), attaché à. — S'emploie au sens physique comme au sens moral; c'est le participe passé du verbe *aherdre*, dérivation naturelle du latin *adhærere*, part. *adhæsus*.

« Bien aureiz (heureux) est li membres ki del tot se serat *ahers* à cest chief et ke l'seurat (suivra) tote cele part où il irat. »

AI. — Pour a. Cette dernière lettre est fréquemment adoucie par la voyelle i, soit dans le dialecte, soit dans le patois : « Li cuer del *saige* homme est *lai* où tristece est. » (S. B., 1er sermon du carême.)

Mais, en revanche, les terminaisons en *er* des verbes de la 1re conjugaison, et qui se prononçaient é, se changent en *ai* dans le patois bourguignon, ce qui donne à ces infinitifs un son rustique et dur.

AICUERJOU. — Esceurjou, escarjou. — De chétive apparence. Le patois a emprunté cette expression au mot du dialecte *escars*, qui signifie mesquin.

AIGAISSE. — Pie. Cet oiseau passait pour être

d'un fâcheux présage, ce qui me fait naturellement prendre note du mot grec ἀγαζω qui, d'après la définition du Dictionnaire d'Alexandre, signifie : je vois avec admiration ou avec chagrin, mais s'emploie le plus souvent en mauvaise part.

AIGRÔ. — Bénitier (du lat. *aquarium*). — Je crois que la règle de dérivation invite à écrire ce mot comme je l'ai fait ; toutefois on va voir par les vers suivants que Lamonnoye a procédé autrement :

Passan, Blaizôte a dan le crò !
Le prôve Gui di qu'il a quite
De li jeté de l'eà bénite :
Ai n'a pu ran dans l'*aiguerô*.

AIJANCE. — Agacement. — Lé fru var baille l'*aijance.* (Del.)

AIMER DE BEU. — Fiel de bœuf ou partie amère du foie de l'animal (ms Del.), du latin *amarum.*

AINICRÔCHE. — Obstacle imprévu. — C'est vraisemblablement un mot que les Anglais ont laissé aux Bourguignons quand ils s'allièrent à eux au commencement du XVe siècle (traité de Jean-sans-Peur à Calais avec l'Angleterre en 1416, et à Arras en 1420) et avaient des hôtels à Dijon. — En effet, les deux mots anglais *any crooked* signifient *quelque chose d'accroché.*

AINILLE. — Agneau (latin *agnellus*).

Cent berbi d'aivô los ainille.
(*Virg. vir.*)

AIRAI. — Héritier (du latin *hæres*).

AIRAIGNANT. — (Dial. et pat.), honnête, civil, retenu, rangé : *ène dame ben airaignante.* (Ms Del.) — Au Dictionnaire du vieux langage de Lacombe, le mot *aregner*, et au Glossaire de Roquefort, *aresgner* signifient retenir ou arrêter un cheval par les rênes. — Du propre au figuré, ce mot a fait beaucoup de chemin pour arriver à exprimer une personne retenue et honnête.

AIRER. — (Dial. et pat.), se fâcher, se courroucer. Dérivation du latin *irasci.* — *Airigô,* en patois, signifie chicane.

Porquei li faire ène quairelle
Et li charché ein *airigô*
Juque su lai pointe d'ein clô !
(A. P., Compliman ai Mgr de Citeà.)

Airigotou au masculin, et *airigotouse* au féminin, étaient l'opposé d'*aisille* (aisé, facile) et signifiaient difficultueux, tracassier.

AIRROY. — Culture, ajustement, parure (ms Del.). Or, de l'idée matérielle de culture (*arare* en latin), on est venu à l'idée morale qui s'y rapporte. *Être en grant airroy* signifie être en bel ajustement ; être en *desairroy* renferme l'image opposée.

AIRSAIGE. — Hachis de viande. (A. P.)

AISEMAN. — (Dial. et pat.), vase, ustensile, écuelle.

Boi si tu veu dans mai gôbelle
C'at ein ben aizile *aiseman*.

(Dial. français et bourguignon, 1682.)

Delmasse prétend que cette expression doit son origine au prétendu mot celtique *ais*, latinisé, selon lui, au moyen âge par *aisamentum* et *aisimentum*; mais il n'y a rien de celtique dans le mot *ais*, lequel dérive tout simplement du latin *assis* (Cæsar), signifiant planche, tablette.

AISSI. — (Ms Del.), essieu de voiture.

AIVAN. — El at *aivan*, il s'en est allé (ms Del.). On disait les *aivan* de Noël. Lamonnoye nous apprend que des hautbois, payés exprès, avaient ordre de jouer de rue en rue pendant les quatre semaines avant Noël depuis les neuf heures du soir jusqu'à minuit. Le peuple répétait, d'après cette musique, les airs de ses noëls (1).

AIVAULAI. — Avaler (ms Del.).

AIVI. — *Ai nos at aivi*, nous sommes d'avis que (ms Del.).

AIVÔ. — Avec, *aivô lo*, *aivô no*, avec lui, avec nous. Le dialecte disait *avoc* (S. B.).

AIVOCAR. — Avocat. *Je m'an répote és aivocar*,

(1) On disait à Dijon, en entendant les hautbois : *velai les aivan qui passe.*

disent les paysans. Le patois bourguignon répugne aux finales muettes : c'est pour cela qu'il ajoute la consonne *r* au mot avocat, ainsi qu'aux mots *cié*, *mié* (ciel, miel), qu'il articule *cier*, *mier*.

AIVOI DE QUEI. — Être riche.

ALUMEMENT. — (Dial.), éclairement de l'esprit, si l'on peut parler de la sorte, pour définir un mot qui exprime l'action des lumières acquises. Tel est le sens du latin *lumen*, racine de ce mot, et tel est aussi le sens du passage suivant du livre de Job : « Sera parfaiz li ans de nostre *alumement,* quand le permenables jugières aparrat. »

AMBLAR. — (Dial. et pat.), dérober. — Ce mot a passé du dialecte au patois. Au 1er sermon de l'avent, saint Bernard s'en est servi : « En lui sunt reponuit tuit li tresor de sapience et de science. *Embleras*-les tu donc por doneir à l'omme. » — Lamonnoye pense que ce mot vient du latin vulgaire *involare*, et il cite cette vieille traduction du 7e commandement de Dieu :

Le bien d'autrui tu n'*embleras*.

AMBRENAI OU EMBRENAI. — (Infinitif, participe passé et adjectif), couvrir et être couvert d'une substance quelconque. Aimé Piron a employé cette expression dans le sens moral en disant dans sa pièce intitulée *Évaireman de lai peste :*

Un espri *ambrenai* de fantasie,

c'est-à-dire un esprit paré d'imagination. — Le même poète s'est servi aussi du mot *désembrenai* pour signifier qu'on se nettoie de ce qui obstrue le corps ou l'esprit.

AMBREUILLE OU LAMBREUILLE. — Le nombril (ms Del.). A Genève on dit le *lambouret*. (Voir au mot *berullô*.)

AMBRUAI (s'). — Se mettre en train de vitesse (ms Del.,) et s'*ambrui*, verbe appartenant à une double conjugaison. — Part. : *ambrué* ou *ambrui*, mis en train. (Lac.) Lamonnoye a donné à ce verbe la singulière étymologie de la préposition *en* et du substantif *bruit* : j'aimerais mieux la préposition *in* et le verbe latin *ruere*.

De moime qu'ein ôraige *ambrué* dedan l'ar
Montre de sai fureu l'effor de tôte par,
Ébôle lé moison, déraiceigne lés àbre,
Fai craulai lé roché, feussein tai de fin mabre.
(A. P., Monologue bourguignon.)

Or, dans le passage suivant du même poète, le même verbe appartient à la conjugaison en *ir*.

Lé sarjan qui étein plantai
Vé sai pote ansin que deu mai
Su cé pairôle s'*embruire*
Pu for qu'on ne seroo dire.
(A. P., Ebaudisseman dijonnoi.)

AMBRUNCHAI, AMBRUNCHI et AMBRUN. — Fâché, d'humeur noire ou rembrunie. — Le dialecte disait *embronchiés*. — Lamonnoye fait dériver ce mot du

latin, part. rég. *imbricatum*, ce qui me semble ne pouvoir signifier qu'un toit couvert de tuiles. Je préfère le part. rég. *obumbratum* du verbe latin *obumbrare*, dont se sert Apulée dans le sens d'ombrager.

Ai pairoissoo tôt *ambrunchai.*
(*Virg. vir.*)

AMENDISE. — (Dial.), réforme, perfectionnement. Du latin *emendatio*.

AMIAULE. — (Dial. et pat.) Les adjectifs latins terminés en *abilis* se traduisent dans le dialecte et dans le patois par la terminaison *aule* : « O naissance *amiaule* as hommes. (S. B., vig. de la Nativ.)

AMMISTÔFLAI ou EMMITOUFLÉ. — (Dial. et pat.), enveloppé, caparaçonné. — *Ammistôflai de forure.* (Ms Del.)

AMPIGÉ, AMPEINGÉ et EMPINGÉ. — Embarrassé d'obstacles matériels. — Tertullien a employé le mot latin *impinguatus* (Quich.) pour exprimer l'idée d'une personne épaissie par la graisse de manière à ne se mouvoir que difficilement. — Le poète latin Plaute a dit *impingere compedes*, c'est-à-dire mettre les fers aux pieds. (*Ibid.*)

De no péché, de no méfai
Désempeijou no...
(A. P., Évaireman de lai peste.)

N. B. — *Am, em* et *an* pour *en*, au commencement des mots, sont fréquemment employés dans le patois comme dérivation de la préposition *in* du latin,

Andain. — Delmasse donne à ce mot deux significations, celle de grand chenet de cuisine, et celle, dit-il avec Lamonnoye, de *l'espace entre les deux jambes écarquillées* (écartées). — De ce que l'intervalle entre les grands chenets de cuisine d'autrefois mesure à peu près une *enjambée*, on les a appelés des *andains*. — Autre chose est l'*andée :* c'est un sentier tracé dans les vignes (Del.). *Aller tôt des andée* signifie aller de suite, sans interruption de son chemin. Le mot italien *andare* a bien l'air d'être pour quelque chose dans ces dénominations. On a plus discuté sur ces deux expressions que je ne saurais ou voudrais le faire. — Comme on vient de le voir, Lamonnoye a traduit à sa manière cette définition de l'*andain* par Nicot : *Tantum spatii quantum homo divaricatis cruribus potest metiri.*

Andaivai, endesver, endever. — (Dial. et pat.), enrager. — Roquefort fait dériver ce mot du latin *deviare*, avec la préposition *in* qu'il traduit par dévier, être égaré et hors de sens.

> Ceu d'heu (Ahüy) et ceu d'Aneire *andaive*
> De n'aivoi fai chauffai lò for.

Voir ce mot à cette orthographe : *endêvé*.

Anemiablement. — (Dial.), hostilement; adverbe pris au subst. *anemi*. « Li aguaitant visce *anemiablement* nos fièrent. (Job.)

Anflicutai. — Engrosser. — Sans aucun doute les deux mots latins *inflare cutem* ont contribué à

cette expression, qui est employée au futur dans ces vers du Virgile virai :

Jeuqu'ai tan que certaine none
Qu'*anflicutéré* Mar en parsone
Vène vo pondre deu géméà.

C'est la traduction littérale du passage de Virgile :

. . . . Donec regina Sacerdos,
Marte gravis, geminam partes dabit ilia prolem.

ANGUIGNONAI. — Causer de l'ennui, du désagrément, du *guignon*.

Vo ne saivé pa l'aivanture
D'ein de vos aimin qui, prauture,
Vos anguignoneré tretô.
(*Virg. vir.*)

ANOIOUS. — (Dial.), fâcheux, désagréable. — Le substantif *anoi*, d'où cet adjectif dérive, signifie ennui.

ANROUÉ. — Enroulé. Du latin *in rotatum*.

ANSIN. — Ainsi, de même que. — *Ansin sò ti*, ainsi soit-il; *ansin que*, lorsque.

ANTAN. — Ce mot abrégé du latin *ante annum*, signifie l'année avant celle où l'on est, c'est-à-dire l'année passée.

ANTODVILLAI. — Attacher, envelopper, faire un tout de diverses parties ou effets mobiliers. (*In totum volvere.*)

ANTRAIPAI. — Embarrassé dans un trou, dans une *trape*. (Ms Del.)

ANVAIRIMÉ. — Corrompu. Cette expression est formée du mot patois *vérin*, qui signifie corruption engendrée par les vers.

ANVI. — Involontairement (du latin *invitus*).

Ancor qu'ai foite ben anvi
Regadon sé varge en respai.
(Lamonnoye.)

ANVÔ. — Cornet à bouquin, désigné ainsi à cause de la forme de serpent de cet instrument d'église. (Del.)

ANVOIN. — Obstiné, têtu, opiniâtre.

L'anfar contre le cier aivò tan fai l'*anvoin*.
(Lamonnoye, 1er noël.)

Lamonnoye pense que ce mot dérive soit de l'italien *invotato*, comme si l'on voulait dire : engagé par un vœu, ou d'un autre mot italien *invogliato*. Or, comme cette dernière expression signifie aussi bien passionné qu'enveloppé (voir au Dictionnaire d'Alberti), elle présenterait une étymologie plus naturelle que la première, à moins qu'on ne préfère pourtant le mot latin *invium*, rég. d'*invius*, donnant l'idée d'une personne d'humeur inaccessible.

AOIRE. — (Dial.), accroître, augmenter. — Dérivation du latin *augere*. — Le part. passé est *avoit* (*auctus*). Le livre de Job se sert du substantif né de ce verbe. Il dit, par exemple, « l'*aoisement* de la malisce des félon. »

Apaisanter. — Le dialecte employait ce mot, qui est devenu, en français, *apaiser*. — Saint Bernard s'en est servi dans cette suave pensée sur l'enfant Jésus : « Petiz enfès est ki légièrement peut estre *apeisanteiz;* car en n'est nuls ki bien ne saichet ke li enfès pardonet légièrement. »

Aparmenmes. — (Dial.), à l'instant. M. Burgny fait dériver cette locution des mots *ad per metipsissimum* (tempus). — Saint Bernard a dit au sermon de l'apparition : « Si fut aparilliez *aparmenmes* li tesmoignaiges del peires. »

Apoier et appoier. — (Dial. et pat.), appuyer. Du bas latin *appodiare.* (Duc.) « Toz li mundes est à lui apoiez. » (S. B.)

Appresser. — (Dial.), comprimer. Du latin vulgaire *ad pressare.* « Appressanz par ton jugement tote la terre. (S. B., Nativ.)

Approsse ou aprousse. — (Dial.), du latin *ad proximum,* hâte, empressement.

Araigne. — Ornement proscrit pour certaines conditions par l'édit somptuaire de 1580 rendu à Dijon.

Aramis et Alramis. — Autorisé par justice. Charte d'affranchissement de la ville de Seurre, 1278). — Du latin *ad rem missus.*

Arche. — Coffre (latin *arca*), 1366.

ARGUIGNÉ. — Piquer, agacer quelqu'un. — Aux Fourgs, en Franche-Comté, on dit *arguenai*, expression que M. Tissot fait dériver de l'allemand (voir son Glossaire des Fourgs) ; j'y verrais plutôt l'influence du latin *arguere*.

ARIÉ. — Locution explétive, soit d'étonnement, soit d'impatience. — En Franche-Comté, on dit *ari*.

ARSEÀ. — Bois à moitié réduit en charbon. — Le mot *ars* (brûlé) du dialecte est l'origine de cette expression. — *Arsure* signifie incendie dans les Franchises de Semur de 1262.

ARSOUILLE. — En patois picard, *arsoule*, expression de mépris pour qualifier une personne malpropre, ainsi que le fait entendre ce passage de saint François de Sales rapporté par M. le comte Jaubert : « Gens dignes d'être *souillards de cuisine.* »

ASSAVORER. — (Dial. et pat.), goûter avec plaisir d'une chose (du latin *saporare*, assaisonner, et de la préposition *ad*). « Si nos cestui *assavorons* et nos adès lo mettons devant l'eswart de nostre cuer. (S. B., Serm. com.)

ASSEVEISSER. — (Du latin *suaviare*), adoucir les sujétions féodales. Franchises de Tart, 1275.

ASSIANTRER. — (Dial.), discerner, juger avec connaissance de cause. Rac. lat. *Scientia*. « Cum petit qu'*il assiantre*, » a dit saint Bernard, c'est-à-dire quelque petit discernement qu'il ait.

Assorre. — Absoudre (dérivation du latin *absolvere*). Franchises de Dijon, 1313.

Asticotai. — Tracasser, piquer quelqu'un sans relâche ni miséricorde. Delmasse a dit fort ingénieusement que ce verbe doit son existence à l'*astic*, os creux rempli de suif dans lequel les cordonniers enfoncent souvent leurs alênes.

Assuager, asuager, asoacer. — (Dial.), soulager, adoucir (du latin *suaviare*). Rac. *suavis*.

« *S'assuager* blandiment de segur repons (repos), a dit le livre de Job dans une véritable association de mots latins francisés. »

Atainer. — (Dial. et pat.), quereller, obséder quelqu'un. Peut-être on parle mal en disant *étainer*. Le mot *ataine* signifie noise, chicane. M. Burgny dit, d'après le Dr Sachs, que les juifs allemands emploient leur verbe *tahnen* dans le même sens que l'expression *atainer* qui appartient aussi bien au dialecte qu'au patois bourguignon. (Voir au mot *étainé*.)

Atapir (s'). — (Dial.), s'aitaipi (pat.), se cacher, se courber pour se dissimuler. — On a contredit l'étymologie latine de *talpa* sous prétexte que la lettre *l* ne se syncope point. — Frisch rapporte cette expression au haut allemand *tap*, pelotte et paquet : de sorte que se mettre en *tapon* a le même sens que s'*atapir*. — Le livre de Job emploie ce mot adverbialement dans les deux exemples qui

suivent : « S'entrunt enz *atapisaument*. — Li visces i entret *atapisaument*. »

ATARZIER, ATARGER. — (Dial.), retarder. D'où *atarzie*, *atargie* et même *atarjance*, retard, délai. — Du latin *atarditare*, rac. *tardus*.

Saint Bernard a dit au sermon de l'Apparition : « Weez-ci la paix ne mies promise, mais tramise, ne mie *atarzie* mais doneie. »

ATEIREMENT. — (Dial.), humilité, bassesse naturelle à notre condition terrestre. « Il, par orguelh, contredient à l'ateirement de leur faitéor. (Job.) — Le même mot se prend aussi adverbialement par la simple addition d'un i. « Nos ki creiens ke toz jors oussiens viskeit *ateiriement*. »

ATEMPRER. — (Dial.), tempérer, adoucir (du latin *ad temperare*).

ATRAY. — (Du latin *attrahere*), droit de retenir un étranger dans une seigneurie dont il n'est pas membre. Coutumes de Châtillon, 1371.

ATRIUBLER. — (Dial. et pat.), troubler, bouleverser (du latin *tribulare*). — Le mot patois *tribouilli* vient, comme le verbe qui précède, du latin *tribulatio*. « Ciz turbilhons *atriubleit* son corage. »

AU et EAU. — Ces diphthongues étaient réputées comme trop sourdes par le patois bourguignon, lequel dans les désinences en *eau* supprime l'*u* et accentue *e* et *a*. Ainsi, lorsque le dialecte disait : *ai-*

gnel, *mantel*, et le français : *agneau*, *manteau*, le patois prononçait *aigneà*, *manteà*; quand le français, après plusieurs dérivés du latin *aqua*, adoptait la dernière forme *eau*, le patois disait *eà* et *eaa*.

Aucuens. — (Dial.), quelqu'un (du latin *aliquis unus*). « Quant *aucuens* se welt ewier (égaler) par aventure à un altre. » (S. B.)

Aulai. — Appeler à haute voix. En français on dit *héler*. L'interjection hé ! paraît être la racine du verbe.

Ai nos *aulein* d'où je sortein.

Dans ce vers d'Aimé Piron (*Démantelure de Tailan*), *aulai* a le sens de demander, questionner sur.

Auturô. — Diminutif. — Ein méchan *auturô* signifie, par exemple, une petite colline comparativement à une hauteur plus considérable. (Ms Del.)

Auvert. — (Dial.), du latin *apertum* et provenant du verbe dont voici les variations : *aovrir*, *auvrir*, *ovrir*, *olvrir*, *ouvrir*. — Saint Bernard emploie ce vocable dans ses sermons pour signifier ce qui est manifeste, évident.

Averi. — Abri (ms Del.), du latin *apertura* qui a aussi formé le mot *aber* (havre) du dialecte.

Aveuleteiz. — (Dial.), aveuglement. (S. B.)

Avigniaman. — Adverbe du cru et signifiant chose faite comme une vigne bien cultivée. Charte de Fontenai, 1272.

Avoindre. — Usité à tort pour aveindre (*vehere ad*), atteindre. — Part. passé *aveindu* (comte Jaubert). Nos paysans disent *avoindre*. — Le livre de Job adopte ce mot dans le sens de conduire à : « L'iror *voint* au mal, » c'est-à-dire la colère mène au mal. En latin : *vehit ad*.

Avoltierge. — (Dial.), dérivation du latin *adulterium*, adultère. « Tu ne feras mie avoltierge. — S'alcuns voit une femme por li aconvoitier, cil at ja fait avoltierge en son cœur. » (Job.)

Awe. — (Dial.), eau. — En patois *eà* et *éaa*.

C'est la forme la plus rapprochée du dialecte français qui, de son point de départ *aqua* (latin), a donné successivement les formes *aigue*, *aighe*, *aiwe*, *awe*, *ève*, *iève*, *iave*, *eave*, *eaue*, et enfin *eau*. — Dans les coutumes de Châtillon de 1371 la *prison perpétuelle* se traduit par cette phrase : *eaue de tristesse et pain de doulour*.

Awil. — (Dial.), oui. — *Awil senz dotte*, trouve-t-on dans les sermons de saint Bernard pour *oui sans doute*.

Axordre. — (Dial.), pour assordre (du latin *assurgere*), faire sourdre, faire jaillir. « Il fesist axordre quatre fontaines. » (S. B., serm. de la Nativ.)

B

Bacon. — Emprunt fait aux Anglais. *Bacon de porc*, quartier de lard. (Franchises de Châtillon, 1371.) — *Chambes de baquons salez*, jambons. (Franchises de Seurre, 1341.)

Baculer et bacouler. (Dial.), baculé (pat.), frapper à coups de bâton (du latin *baculus*). — Être *baculé à coups de souliers, à double gensive*, est un propos des écraignes dijonnaises et signifie être passé à la savate. Ce propos se trouve dans les *Bigarrures* de Tabourot des Accords.

Bafrai. — Faire bombance. (Dial. et pat.)

De lai cé drôlai s'en allein
Boire et bafrai lote frusquein.
(A. P., *Compliman de lai populaice*.)

Le patois a vraisemblablement défiguré de cette manière le vieux mot français *bréfer*, du grec βρίφος, et non pas βριφος comme dit Nicot (les Grecs entendaient par là un enfant nouveau-né). Le substantif *brifau* signifie un mangeur goulu, à l'instar des enfants. *Hinc forte brifau a consueta puerorum voracitate*, a dit Nicot. — Les Picards appelaient *biffe* ou *bifre* un gros morceau de pain. (L'abbé Corb.) — Delmasse nous apprend qu'on se servait en Bourgogne du verbe *briffai* dans le même sens que *bafrai*.

Bai. — Bec, d'où baiquée (becquée). — On a

donné diverses interprétations du mot *bairôzai*, approprié aux vignerons du quartier Saint-Philibert de Dijon, et j'en trouve la définition naturelle dans ces vers d'Aimé Piron :

Cé gros gorman, cés ivrogne
Cé pillé de caibairai
Qui du sirô de Bregogne
S'érôse sôvan le *bai*
Lo trogne, *lo rouge trogne*
Se painture en viôlai.

Qui ne voit que *bai rôzai* (bec rosé) traduit parfaitement l'image esquissée par les vers d'Aimé Piron et rendue en patois par le mot composé *bairôzai*. — *Baigou* ou *bagou* et *baigoulé* signifiaient bavardage et parler beaucoup. Ces mots ont pour racine le mot *bai*. On peut y rattacher le mot *béguelle* ou *bégueule*, qui signifie parleuse mijaurée ou impertinente.

Baillai. — Donner. *Baillai loupo desu* (bas latin *lobus*), c'est-à-dire donner dans la bosse. — *Baillai lai féte*, c'est-à-dire donner une aubade. — Pour l'étymologie de *baillai* on choisira entre celle du latin *bajulare* (porter, apporter) que donne Lamonnoye et celle du grec βαλλειν, expliquée en ces termes par Nicot : « βαλλω *id est mitto*, car celuy qui baille *emittit a se.* »

Bailonge et son diminutif bailongeotte. — Cuve elliptique pour transporter la vendange. (Del.) — Les vers suivants d'Aimé Piron nous apprennent que le même nom de *bailongeotte* se donnait aussi à une espèce de mésange. Dans certains pays, on

appelle *balangerote* ou *balancerote* (qui se balance ou branlequeue) la bergeronnette, sorte de mésange qui suit les laboureurs pendant les semailles.

On u'antan au travar dé chan
Que lé quinson, lés aloûotte;
Lé chardonnereu, lé lugnôtte,
Lé *bailongeôtte* et lé tairiu
Gasouilli dò le grand maitin.

M. l'abbé Dartois cite comme étymologie de *bailonge* le mot de basse latinité *balingium*.

Baiôlai. — Espèce de capuchon de femme nommé en Bretagne bagnolet. (Del.)

Baltié. — (Dial. et pat.), c'est-à-dire qui porte le baudrier. — Au moyen âge, il n'y avait pas rien que les gens de guerre qui portassent le baudrier. Le suisse des cathédrales et des moindres métropoles en était ceint et devait au nom latin qui l'exprime, c'est-à-dire *balterius*, la dénomination de *baltier* ou porte-baudrier. — A Châtillon, une famille de sacristains porte ce nom de pères en fils.

Bandée. — C'était la publication de ban des vendanges. Delmasse se trompe en donnant à ce mot la signification de bande ou troupe.

Bandits. — Soldats désorganisés et associés en bandes pour le pillage. C'est un nom de plus à ajouter à ceux qu'on donnait aux XIVe et XVe siècles aux Grandes Compagnies.

Bandore. — Prison. Ce mot semble être particu-

lier à Dijon et je n'en trouve la définition que dans le Glossaire des noëls de Lamonnoye. C'est, y est-il dit, une métaphore tirée de l'exercice du jeu de paume. Ainsi *bander une balle*, c'est la jeter dans les filets qui la retiennent *prisonnière*.

BANNE OU BENNE. — Compartiment en osier placé sur des roues et servant au transport du charbon. Ce mot a des diminutifs, comme *bannette* et *banneton*, que nos paysans prononcent, suivant leur gré ou l'usage qu'ils en font, *benaton* ou *beneton*. — On appelait *basnage* l'acte de mesurer le charbon renfermé dans les *bannes* ou *bennes* (voir le comte Jaubert). Ces vocables sont généralement répandus : à Valenciennes, on nomme *beniau* un tombereau. Ils paraissent être du petit nombre de ceux que nous ont laissés nos ancêtres les Gaulois. — Festus nous apprend que *benna* était un mot gaulois signifiant une espèce de voiture.

BARBOTEIGNAI. -- Bredouiller, parler comme en tremblant. Ce mot est un diminutif de *barbotai*. Tous les lexiques ou vocabulaires que j'ai consultés s'accordent à donner à ce dernier mot le sens de barbouiller en parlant. Marot l'emploie avec cette signification; on lit dans la farce de l'avocat Pathelin : « Par le corbleu, il *barbelotte* ses mots tant qu'on n'y entend rien. » — Nicot traduit les verbes latins *mutire* et *mussare* par « *barboter* quelques paroles entre ses dents. » — Il traduit encore les expressions latines *horrere pavore* par *barboter* de *paour*. — Aimé Piron emploie le mot substantivement dans sa pièce de *Philisbor éclaforai :*

Ça le brave mousieu Moreà
Qui fai dé var san *barbotaigne*.

Barguigné. — (Dial. et pat.), hésiter, être indécis, marchander; en basse latinité *barcaniare* ou *barganiare.* (Duc.) Le vieux mot français *barge* signifie esquif, navire, d'où l'idée de commerce, d'où celle de débattre des conventions d'échange ou le prix des choses, d'où l'hésitation de deux parts pour tomber d'accord, d'où, en un mot, la position de *marchander.* — Nicot traduit *barguigner* par *disceptare de pretio.* — Le verbe anglais *to bargain* signifie faire un marché.

Barni. — (Dial.), brave, noble, vaillant, fort. — Ce mot s'écrit *barnil* dans l'idiome provençal où l'adverbe *barnilement* signifiait courageusement. (Roch.) — On lit au livre de Job ces deux passages orthographiés de deux manières : « Fort et *barnil* sens duit l'om mettre az portes del cuer. » — « Cil ik de *barni* guarde sevent guarnir lur cuers. » — *Barn* dans l'idiome germanique, *bearn* en anglo-saxon, *will-born* en anglais, ont le sens qui s'attache à une race distinguée. — *Barniez* signifiait noblesse. — Le mot *ber* ou *beir* de la langue d'oïl ne doit-il pas son origine au substantif latin *vir*, et le complément *baron* à l'accusatif *virum?* Or l'idée de bravoure et de vaillance s'alliait à celle de virilité, et l'on sait d'ailleurs que le *baron* était le type des chefs de guerre sous le régime féodal.

Barôche. — Paroisse (du latin *parochia*).

Baste. — (Dial et pat.), suffit ! exclamation fournie par le verbe impersonnel italien *bastare*, suffire. — Lamonnoye emploie crûment ce verbe italien, comme cela se faisait dans le patois où il s'était introduit. Seulement Lamonnoye écrit *bastro* dans son Glossaire et mieux *bastero* dans l'un de ses couplets, et il l'indique au conditionnel ; mais dans l'italien, ce serait *basterebbe*.

Lés ame é bone euvre son mote ;
On laisse le *cier* an dezar.
Un *pecavi* de bone sote
Bastero po le randre ôvar.
Le tam se par, le tam se par :
El at aizé d'ôvri lai pote,
On ne veu pas tonai lai *clar*.

Il y a toutes sortes de remarques à faire sur ce couplet du 12e noël de la rue du Tillot : 1o celle que je viens de présenter ; 2o l'usage d'écrire *cier* pour ciel et *clar* pour clé, ce qui atteste que les Bourguignons n'adoptaient pas les prononciations sourdes ; 3o l'emploi du verbe avoir pour le verbe être dans ce membre de phrase : El *at* aizé, et 4o le changement du pronom personnel ai ou i en *el* à cause de la voyelle qui suit.

Bataille-Champel. — Duel judiciaire. (Franchises de Molesmes, 1260.)

Baudir. — (Dial.), baudi (pat.). Ce mot a deux sens, selon qu'il s'emploie dans le dialecte ou dans le patois. Dans le dialecte il signifiait se réjouir et venait du haut-allemand *bald*. (Burgny.) — *Bauderie* exprimait à la fois hardiesse, courage et joie, comme

si la gaité devait être l'apanage des cœurs vifs et hardis. — *Baldret* était le ceinturon ou baudrier de l'homme de guerre. — Dans le vieux français, Nicot traduit *baude* par *gaudens*.

Le patois donnait au mot *baudir* le sens de garantir. (Del.) En voici l'explication : faire une enchère dans une vente de village, c'était *beau dire*, et cette enchère ou *beau dit* devenait une garantie nouvelle d'estimation de l'objet en vente. — Il y a entre les deux mots la différence d'orthographe que je signale ; mais le patois n'y regarde pas de si près. Je ne partage pas l'opinion de Lamonnoye qui veut que *baudi* vienne du latin *bandire*, signifiant publier, notifier. La consonne *n*, qui est une liquide, ne peut se convertir en la voyelle *u*.

Bé. — Se met devant une consonne : *Ça bé bon.* On écrit devant une voyelle : *El a ben aipri*, c'est-à-dire il est bien élevé.

Bers. — (Dial.), berceau. — Trois porcs furent condamnés et suppliciés en 1404, à Rouvre (Bourgogne), pour avoir dévoré un enfant au *bers*, dit la sentence. (Del.) — Ce mot est l'apocope du bas latin *berciolum* (Duc.), d'où est aussi venu le mot patois *bressore*, qui a le même sens que *bers*.

Bertaudé. — (Pat.) et bertauder (dial.). Quelques-uns prononcent *bretauder*. — Tondre inégalement, et, au figuré, faire pitoyablement une chose. En latin, *bes tondere* signifie tondre aux deux tiers. Ceux qui disent *berdauder* faussent l'expression.

BERULLÔ et BREUILLÔ. — Nombril. (Del.) Ce sont les mêmes mots pour le sens qu'*ambreuille* ou *lambreuille* cités en leur lieu. Le dialecte appelait *breuilles* les entrailles. Roquefort fait venir ce mot de la basse latinité *burbalia*.

Ai li forre l'épée és ainche
Et li baille ein si villain cô
Qu'al sotoo po lé breuillô.
(*Virg. vir.*, ch. II)

BESONIABLES. — (Dial.), adjectif signifiant une chose dont le besoin se fait sentir. « Tote chose ne moi (*mihi*) sont mie besoniable. (Job.)

BEUGNE. — Bosse, enflure, apostume à la tête. — *Beussnieu* a la même signification en Franche-Comté. (Tiss.) — Le dialecte se sert du mot *bigne*, que Nicot traduit en latin par *tumor*. C'est sans doute de là que vient le mot patois *bignou* qui signifie avoir une tumeur aux yeux.

BEUILLÉ OU BEUYÉ. — Ouvrir de grands yeux et regarder de près comme font les bœufs. On dit d'une personne étonnée : *Ai beuille* et *rebeuille*.

Tan qu'ai pale elle vo le *beuille*
N'an détone pas lé deuz euille.
(*Virg. vir.*, ch. II)

Lamonnoye a traité de cette étymologie en poète, en disant que *beuillé* c'est regarder avec de grands yeux, comme faisait Junon *aux yeux de bœuf*, selon l'épithète d'Homère.

Beurniclai ou beurniqué. — (Del.), loucher. — Un *beurniclou* ou une *beurniclouse* est une personne qui louche. — Un *beurlu* est celui qui a mauvaise vue. — L'exclamation *beurnicle* signifie qu'on ne voit goutte à une chose. Ce mot date sans doute de l'emploi des lunettes qu'on appela d'abord *berniques* ou *bernicles* (expressions corrompues vraisemblablement de *vernicles*, locution appropriée aux verres de ces lunettes), plus tard *besicles*, du latin *bis oculus*. — Quoique inventées au XIII[e] siècle, elles ne furent bien en usage qu'au XV[e]. — Ne pouvoir rien apercevoir qu'à l'aide de lunettes c'était, en terme patois, *beurniclai*.

Betôtte. — Petite bête.

Bevore. — Tasse pour boire.

Bezai. — Tiges sèches de pommes de terre ou autres légumes. Je ne trouve d'analogue de ce mot qu'en Bretagne, où l'on nomme *bezin* ou *bizin* les algues propres à faire de l'engrais et à brûler. (Leg.)

Bichecone (aller à). — C'est-à-dire aller à califourchon. (Del.)

Bignou. — Prononcez biguenou. (Voir au mot beugne.)

Billadai. — Boiter. — *Billar*, c'est-à-dire qui s'appuie sur une bille (du bas latin *billus*, bâton).

Vulcain s'en ailò billadan.
(*Poés. bourg.*)

Bique. — *Je t'en pond du beurre de bique*, bizarre locution répondant à celle-ci : « Va-t'en voir s'ils viennent. »

Bitoux, bitouse. — Personne affectée de la chassie (Del.), d'où le verbe *débitousai*, se nettoyer les yeux.

Je débitouson nos euille.
(*Virg. vir.*)

Blandir et ablandir. — (Dial.), flatter, caresser, amadouer. On lit au livre de Job :

« Les *blandissemenz* de péchiet. — La prospériteiz del munde nos blandit. »

Blazir ou blezir. — (Dial. et pat.), meurtrir. Dans le patois, le mot *blétir* ou devenir *blet* se dit des fruits qui dépassent la maturité. Les paysans disent une poire *blosse* (prononcer bliosse), *dé fru blo* (blio). — Le patois de Champagne emploie le mot *blosser* pour exprimer que des cerises commencent à rougir. (Grosley.)

Bode. — Ce mot a deux acceptions : celle du vieux français *bourde* que Nicot traduit par *mendacium* et *nugæ*, et celle de bord, frontière, limites d'une métairie et la métairie elle-même, d'où le mot *bodelle*, maisonnette. — Lamonnoye dit que le premier dimanche de carême, ou dimanche des *bran-*

dons, les villageois promenaient le long de leurs *bordes* ou granges des flambeaux de paille tortillée pour chasser, disaient-ils, le mauvais air de dessus la terre.

Bôfe. — Enflure. (Del.) Le mot *bôraufle*, enflé, appartient à la même famille de mots.

Boge. — Etoffe commune au XVIe siècle.

Bôgrai. — Petit bougre. Ni le diminutif, ni le mot lui-même n'avaient, en Bourgogne, au XVIIIe siècle, le même sens qu'au XIVe et au XVe, témoin un passage de la pièce intitulée : *Dijon en joie* (1716), et où il est question du maire qui *faisoit rigôlai dan dé gran tonneà, dan dé tenne d'excellan sirô vignôlai*, et alors :

Peire, gaçon, petit bôgrai
Tandeiu lo bure et lo gôbelle.

Le mot *bougre*, dans sa véritable acception, n'avait été connu, en Bourgogne comme ailleurs, que depuis les progrès des sectes manichéennes ; mais, alors, l'inculpation qu'il comportait était grave. Il résulte du Registre de secret de la mairie de Dijon que, le lundi avant la Saint-Barthélemy, le 22 août 1407, on décida, sous la présidence du mayeur Aymé de Bretenières que, comme il était prouvé que Nicolas Butin de Semur était bougre, il serait condamné à soffrir mort et être ars.

Boiséor. — (Dial.), fourbe, trompeur (de la basse

latinité *bausiare* ou *bosiare*). — *Boisdie* ou *voisdie* signifie ruse, fourberie. — Roquefort fait dériver ce mot du latin *versutia* qui a la même signification.

Bon. — Les villageois disent : *Ça pu bon*, — *ça pu muglieu*, sans distinguer les degrés.

Bôquai. — Heurter, bousculer quelqu'un ou quelque chose, l'arrêter dans sa course.

. . . . . Ein roi chè qui lai justice
Fai veni bôquai lai maglice.
(A. P., *Comp. des vaigneron de Dijon.*)

Dans le dialecte picard de Valenciennes, *buquer* signifie heurter violemment, et même frapper. — Le proverbe bourguignon suivant attesterait que le mot *toquer* est parfaitement synonyme de celui qui nous occupe : « Qui toque l'un *boque* l'autre. » (Voc. de Grosley.) — Le même poète Aimé Piron, en parlant du point d'arrivée à Dijon des voyageurs du Midi, écrivait :

Ai fau qu'ai bôque au pont é chévre.

Selon quelques-uns, *boquai* signifierait s'accoler et viendrait de *bucca*.

Borgé. — Répandre (du latin *vergere* qui a le même sens dans Lucrèce).

Tu vén borgé ton san po laivai no défau.
(Lamon., 1er noël.)

Botoille. — (Dial. et pat.), bouteille. — Saint Bernard ou son traducteur a dit au sermon de la vigile de Noël : « La viez *botaille* du cors. (*Veterem utrem corporis.*) »

Bôtre. — Mettre, part. *bottu* (voir au Glossaire de Lamonnoye). — Le même mot est *boteir* et *bouter* dans le dialecte (du latin *pulsare*), celui qui excite ou anime une compagnie à quelque divertissement se nomme un *bôtantrein* (un boute-en-train). — *Boutre avant,* pour mettre en avant, se lit dans les chartes du XIVe siècle.

Boucheton. — Attitude d'une personne accroupie. (Del.) —*Se bôtre ai boucheton*, c'est-à-dire s'accroupir. (Voir dans Ducange le mot de basse latinité *bucellus.*)

Bouchonné. — Étrier un cheval, d'où le mot *bouchon de paille* qu'on employait faute d'étrille. Le dialecte emploie le mot *boucheter.*

Bouchot. — Buisson. Un *bouchot* de bois, c'est-à-dire une agglomération d'arbres sur un point. — En dialecte bourguignon, *bouchet;* en dialecte picard, *bouchel;* en basse latinité, *boscus.* (Duc.)

Bouée, bouïe et buée. — (Dial et pat.), lessive. La dernière de ces locutions appartient au dialecte : « Entendîmes un bruit strident comme si fussent femmes lavant la buée. » (Rabelais, *Pentagruel,* V, 31.) — Nicot fait dériver cette expression du la-

tin *imbuere*, imbiber d'eau. — En Bourgogne, on dit des cabaretiers qui mêlent leur vin d'eau : *Ai fon lai buée.*

Bouffio. — Nuage épais qui présage le tonnerre (expression du châtillonnais). — En langue d'oïl, *buffois* signifie bruit, rumeur, vacarme. (Roq.) — En basse latinité, *buffa* a le même sens. — Les Languedociens disent : *Lou vent bouffe.*

Bougonnai. — Murmurer. Est-ce grincer comme un verrou qu'on ferme ? — Le mot *bougon*, en effet, dans le dialecte, signifie verrou (voir Lacombe et Roquefort) ; mais le mot de basse latinité *boujonator* s'appliquait aux inspecteurs de la draperie, qui devaient avoir de fréquentes réprimandes à faire pour forcer les marchands à ne pas contrevenir aux règlements. (Litt., Dict.)

Bouilleau. — Panier où les bêtes asines portent leurs fardeaux. Le vieux français a le mot *bouille* ou hotte de vendange. (Lac.) Ce dernier mot signifie, en Franche-Comté, un vase en bois ayant une anse percée d'un trou afin qu'une seule main puisse le saisir.

Bousak. — Expression usitée en Bourgogne pour désigner un enfant qui déchire ses vêtements. (Dél.)

Bouscognai. — Pousser et repousser, ballotter. (Del.) — Ce mot est un assemblage du verbe boussai (*pulsare*) et *coquai* (voir ce mot).

Et pui je *bousse* et pui je crôle.
(*Virg. vir.*)

Bousée. — Fiente de vache (du mot roman d'oïl *boë*, boue). — *Bousan* veut dire fange dans le vieux français.

Bramai ou braimai. — Demander une chose avec obstination. — En italien *bramare* signifie désirer ardemment. — Si ces expressions dérivent du grec βράμω, *in vocem erumpo,* ainsi que le traduit Nicot, le sens de cette expression s'est bien élargi, comme on le voit, en passant dans les idiomes italien et français.

Brainne. — En patois; *brehaig* dans le dialecte bourguignon; *brahaigne, braigne, brehagne* et *brehenne* dans les autres dialectes de la langue d'oïl; *bréchan,* dans l'idiome breton; tous ces mots signifient stérile. Voici un passage d'un sermon de saint Bernard avec la traduction en langue vulgaire ou dialecte du XIIe siècle : « *Talem fructum ferunt arbores infructuosæ ad quarum radices securis posita jam videtur.* » — « Teil fruit porte li arbre salvaige et *brehaig,* et ce semblet ke li cugneïe soit j'ai mise as racines de ces arbres. »

Brandir. — (Dial.), brandi (pat.), jeter, lancer, agiter, faire tournoyer. — On appelle *brandes,* dans quelques terrains, certaines bruyères à balai (le comte Jaub.) — *Brandir* en l'air, le soir du premier dimanche de carême, ces *brandes* ou *brandons* est un usage conservé du paganisme. Les vil-

lageois de nos côtes bourguignonnes enflamment des paquets de sarments ou retirent des brasiers allumés sur les places des tisons qu'ils lancent ou brandissent en l'air. Lamonnoye a dit :

> Nun n'antre en pairaidi
> Tô *brandi*.

Rabelais a dit (*Pantag.*, IV, 17) : « Des moulins à vent tout *brandits*, » c'est-à-dire mis en mouvement de giration. — En Champagne, on nomme *brandilloire* une escarpolette. (Grosley.) — *Brandir*, pense M. Littré (*Histoire de la langue française*, t. I, p. 6), vient d'un de ces mots germains qui se sont incorporés comme termes de guerre dans les langues romanes : c'est le mot *brand*, épée. L'agitation et le tournoiement que donne à cette arme celui qui s'en sert pour l'attaque ou la défense a amené naturellement le verbe *brandir* (voir au mot *torché*).

BRANNAI. — Remuer, agiter.

> Lo manton *brannein* en cadence.
> (A. P., *Ebaudisseman dijonnoi.*)

Le patois change volontiers *l* en *n*, ou, pour mieux dire, fait disparaître cette première consonne pour redoubler la seconde. Ainsi *brannai*, chez les Bourguignons, *braner* chez les Picards de Valenciennes (comte Jaub.), *branai* au village des Fourgs (Tiss.) ne sont que des modifications de l'expression du dialecte *branler*, c'est-à-dire remuer, mouvoir. Le mot *branne*, balancement, dont le sens est bien

rendu par le latin *vacillatio*, a été métamorphosé de la même façon du mot *branle*, qui signifie aussi danse ou ronde de danseurs. La locution faire un *branne de sotie* (sortie) voulait dire voyager. (Del.)

BRAIVERIE. — (Dial. et pat.), dépense en habits et étalage.

BRAYÔTE. — Pantalon. (Del.) — Dans l'idiome breton, *bragez*. (Leg.) Les expressions *bragues*, *avallades*, usitées aux écraignes dijonnaises, signifiaient culottes bas. — *Avallade* provient de la basse latinité *avallare*, la latinité pure étant *ad vallem ire*, pour signifier descendre d'un point plus élevé que la plaine.

BRÉCHIE. — Pot à eau. (Del.) — Le verbe grec βρέχειν signifie mouiller, arroser.

BRELAIGNE. — Mauvaise voiture. — *Brelingue* en patois de Genève, et ailleurs brelingot ou berlingot. — Toutes ces expressions dénaturent le mot *berline*.

BRELANDAI. — Courir le brelan, lieu où l'on joue.

BRENICLE. — Sorte de jeu. (Del.) — Aimé Piron, dans sa pièce de vers intitulée *Ébaudisseman dijonnoi*, cite ce jeu avec divers autres.

On i juoo au chaipifô,
Au trou maidaime, ai lai menicle,
Ai boche au for, ai lai *brenicle*,
Ai l'auboi qui i veu sôfflai,
Au caiche caiche.....

BRESILLAI. — Briser en petits fragments. (Del.) — *Bressilles* signifient de menus morceaux de bois. (Le comte Jaub.)

BREUGNE. — Ce mot a deux acceptions : il signifie la bruine, le brouillard aussi bien que brune de couleur, dont breugnotte est le diminutif. (Del.)

BRIBAULAI. — Mendier. (Del.) — Dans le patois picard de Valenciennes, *briber* signifie quêter des bribes, et *briberie* s'emploie comme adjectif. (Hec.)

Lai Lepaige, ancor lai Dupont
Qui *bribaulle* delai le pont.
(*Véritable vie de Gôdo.*)

BRIDE AI VEAA. — Bride à veau ; locution familière : une mauvaise corde, un rien, une chose qu'on ne ramasserait pas.

BRIGANDS. — Nom donné aux dévastateurs composant les Grandes Compagnies, et non point parce qu'ils dévastaient, mais parce qu'ils portaient un *haubergeon* ou cotte de mailles du nom de *brigandine.* Dans le dialecte, l'expression *débrigandiner* signifie débarrasser un chevalier de sa cuirasse. (Roq.)

BRINGUAI. — Heurter, choquer et jusqu'à les mettre en pièces (en bringue) les verres en signe de réjouissance et de confraternité de convives : d'où *bringuai*, c'est aussi boire avec excès.

Anlumaignon-no lai trogne,
Bringuon tô le lon du jor.
(A. P., *Bon tan de retor.*)

Le patois picard de Valenciennes dit taper en *bringue*. (Héc.) — A Genève mettre en *bringue* signifie casser.

Les vers suivants expriment bien le sens du mot :

On lé voisoo potai dé *bringue*
Et se récriai taupe et tingue,
Beuvan et rebeuvau vin foi
Ai lai santai de notre roi.
(A. P., *Ebaud. dijonnoi.*)

Le mot allemand trinken signifie boire. La corrélation entre les deux actes que j'énumère les a fait confondre. Tous ces mots me paraissent avoir pour origine le verbe grec βρέχειν, qui signifie mouiller, arroser, boire abondamment, s'enivrer.

Briô. — Broyé. Pain briô, pain broyé et d'une facile mastication. D'après Delmasse, on dit par manière de proverbe à Dijon : Se faire *pain briô* d'une chose, c'est-à-dire s'en faire un grand plaisir.

Brôcréaa ou Brôquerea. — Bondon ou bonde d'une barrique, d'un tonneau. (Del.)

Brou. — Bourgeon. — « Le brou d'aibôpin, disent les villageois, a bé bon po gari l'estropisie. » (Del.) — Le mot de *broutilles*, petites branches, vient sans doute de là, et, par extension, on a dit *broutiller*, c'est-à-dire manger de légères bribes de pain (Del.), c'est-à-dire encore occuper son attention de choses minutieuses.

Brouillamini. — Désordre, chaos, confusion d'objets.

BRULÔ. — Yeux, au figuré. (Del.)

Lé *brulô* de cé jeune fille
Qui n'aivon pa pu de vint an
Dé piarrerie de l'Indostan
Von épluan d'ène tei force
Qu'on se dôtte bé que lai sorce
Qui côle au bas de cé brulô.
Né j'aimoi métei de côvô.
(A. P.)

BUCHÉ. — Ce mot a un double sens : frapper fort et travailler fort, rosser une personne et faire un gros ouvrage. — En Picardie on dit *buquer à mort* (héc.) ; — un *bûcheux* est un abatteur d'ouvrage. (Comte Jaub.)

BUIE ou BUÉE. — Lessive. On disait que les taverniers faisaient la *buée* quand on les soupçonnait de baptiser leur vin.

BUSON. — Musard qui ne fait qu'aller et venir comme la buse tournoie sans cesse dans les airs pour guetter sa proie. Le verbe *busenai* signifie aussi musarder. — Dans d'autres patois un *busaud* est un niais qui ne sait se tenir en place.

C

CAGNAR. — Fainéant toujours couché comme un chien, ou poltron comme un chien qui fuit (italien, *cagna;* latin, *canis*).

CAIBÔCHE. — Têtu, opiniâtre, mauvaise tête. — M. le comte Jaubert dit qu'il y a une chouette ainsi nommée à cause de sa grosse tête ; mais ni le latin

caput ni l'espagnol *cabo* n'emportent le sens moral que nous venons de définir. Or, on appelait *Cabochiens*, du nom d'un boucher nommé *Caboche*, leur chef, des séditieux, des entêtés du temps de Charles VI. Cette étymologie n'est-elle pas plus naturelle, d'autant mieux que le parti des *Cabochiens*, ennemi juré des *Armagnacs*, pactisait avec le duc de Bourgogne très ouvertement.

CAIBOSSAI. — Bossuer un objet en frappant dessus ou en le laissant tomber. Le dialecte disait *cambouler* et *cabouler*. (Roq.) — A Genève, on dit *caboler*.

CAIBU. — Se dit d'une certaine espèce de chou très serré, très *pommé* et ayant la forme d'une tête, *caput*.

CAIMAND, CAIMANDOUSE. — (Dial. et pat.), mendiant et mendiante. Rac. lat. *mendicare*. La préposition *cum* qui précède le vocable annonce des mendiants réunis.

CAIPIROTADE pour CAPILOTADE. — Déchirure en mille morceaux. Dans le patois picard, *capilloter* signifie lutter corps à corps. (L'abbé Corb.) — Lacombe cite le mot *capilha*, signifiant culbuter la tête la première, comme l'exprimerait le latin *in capite labi*. Ces différents sens justifient l'idée de mettre en pièces et morceaux selon l'acception générale.

CAIRIBANDÈNE pour CALYBANDÈNE. — Du mot la-

tin *calyba*, signifiant treille, et *calybita*, signifiant celui qui hante le cabaret. (Quich.) — En patois bourguignon *cori lai cairibandène* c'est courir les cabarets (voir au mot *guairibandène)*.

Elle cor lai *cairibandène*
Po lai ville et po lé rampar.
(*Virg. vir.*)

Caissô. — Poêlon. On qualifiait de *traîne-caissô* le soldat inactif des garnisons.

Caissotte. — Religieuse nonain. (Del.) — *Casse*, du latin *capsa*, signifie reliquaire (voir Lacombe).

Calé. — Beau. *Bé* ou *mau calé*, bien ou mal mis. Les villageois disent encore à ceux qu'ils voient en toilette : *Vo veci ben recalai.* — Dans l'ancien pays de Guyenne, *calot* signifiait ce que nous venons de dire, et c'était certainement un emprunt fait au mot grec καλὸς de la colonie phocéenne de Marseille. — Ailleurs encore *calaud* signifie gracieux, gentil (comte Jaubert) ; en Franche-Comté, aux Fourgs, *calot* signifie bon, et *faire son calot* d'une chose c'est s'en régaler. (Tiss.)

Calingé, calangé. — (Pat.), chalongier et calongier (dial.), ce qui rapproche davantage le mot du latin *calumniare*, contester, disputer, reprendre quelqu'un. « Li disciple l'en *chalongent* voyrement. » (S. B., 1er serm. du carême.) — Le mot *calenger* avait, dans le patois, le sens de réprimander vertement. — *Chailongeur* signifie chicaneur dans une charte des franchises de Seurre de 1278.

Calô. — Noix, et *calôtei*, noyer. (Del.) — Ce nom vient du brou ou écale, partie enveloppante du fruit. Aussi dit-on *échaillai* et ailleurs *challer* (comte Jaubert) des noix, de même qu'on appelle *échalas* les perches servant à les abattre. — On dit *échaller* les coques dures, comme on dit *écosser* les enveloppes tendres, les cosses de pois, par exemple.

Ein *calôtei* de son feuillaige
Ombraigeoo tô le voizignaige.
(*Virg. vir.*)

Cambôle. — Ampoule, élevure. Le mot patois *caibossai*, cité plus haut, se disait *cambouler* dans le dialecte et signifiait *bossuer*, en s'appliquant plus particulièrement à la vaisselle. « Lé piqure d'ôtie fon veni dé cambôle. » (Del.) — Lamonnoye pense qu'on a dit d'abord *chauboule* et *cauboule*, du latin *calida bulla*, élevure cuisante.

Cambré. — (Dial.), voûté comme certains édifices (du latin *camera*). Les villageois appellent *mau cambré* un arbre dont le tronc est bossu.

Campène. — (Dial. et pat.), religieuse dévote, du latin *campana*, cloche, parce que les religieuses règlent toutes leurs pratiques quotidiennes sur l'appel de la cloche.

Campin. — Qui ne marche pas droit. (Del.) Dans l'idiome breton, *kampen* signifie tête courbée.

Canai (se). — Se heurter contre un obstacle qu'on

ne voit pas, contre un angle, contre la *carne* ou les *carreaux* Nicot d'une muraille, par exemple. — Par une singulière extension du mot, on dit dans le Châtillonnais qu'un individu est *cané* quand il marche sans regarder devant lui ou quand il louche.

Cancoire et cancouelle. — Hanneton. — Voici comme Delmasse explique l'origine de ce mot : « La forme de ce coléoptère approche de celle qui est figurée sur le zodiaque sous le nom de *cancer*. »

Cannetilles. — Fils d'or ou d'argent tortillés sur du laiton. — Ornement interdit à certaine classe, et surtout aux servantes, par édit somptuaire de la municipalité de Dijon de 1580.

Canolle. — Fruit du cornouiller, et *canolai*, cornouiller. (Del.)

Caquetore. — Sorte de fauteuil où l'on caquetait. — On dit aujourd'hui une causeuse, mais on ne caquette pas moins qu'autrefois.

Care. — (Dial.), chair (du latin *caro*). Dans le vieux français, *care* signifiait visage (Lac.), d'où l'expression se *carrer*, c'est-à-dire se regarder avec complaisance.

Çarre. — Cendre, et Çarrier, cendrier. — Le patois redoublait volontiers la consonne finale en faisant disparaître la consonne précédente. Il substituait volontiers aussi à la syllabe *en* la voyelle *a*,

comme on le voit ici et comme on peut l'observer dans les verbes *prarre* ou *parre*, pour prendre, et *éprarre*, pour apprendre.

CARRENÔ. — Petit coin, diminutif de *carre*.

> Tô po lé *carre* de lai velle.
> (*Récit français et bourguignon*, 1682.)

Meussé vo dan queique carrenô signifiait cachez-vous dans quelque petit coin.

CARTHERANCHE. — Partie équivalant à la quarte-mesure d'un tout. Franchises de Rouvres, 1357.

CATÔLICLE pour CATHOLIQUE. — Le peuple parlait ainsi chez les Parisiens comme chez les Bourguignons. Il en était de même pour nombre de terminaisons en *ique* : *bouticle*, *canticle, musicle*, etc.

CAUSSAI et COSSAI (SE). — Se heurter. — Le mot *cosser,* dans le dialecte, et non pas *crosser*, comme on le dit par corruption, signifie frapper, meurtrir (voir le comte Jaubert).

CAVIRON. — Petit caveau. (Del.)

CHAILEMIE. — Flûte (du latin *calamus*, roseau). Virgile a dit : *Calamos inflares leves;* et il a dit aussi *calamo agresti ludere.*

CENELLE et CINELLE. — (Dial.), baie rouge de l'aubépine. MM. Burguy et Jaubert ont considéré ce

mot comme une contraction de *coccinelle*, insecte rouge et arrondi comme la baie en question.

CETE pour CETTE. — Pron. démonst. — On s'occupait assez peu des genres dans le patois. Aussi prononçait-on *s'te* soit pour le masculin, soit pour le féminin. Aujourd'hui encore on ne se fait pas trop scrupule, même en ville, de cette barbare prononciation.

CHAEL. — (Dial.), dérivation du latin *catulus* et signifiant le petit d'un animal. « Juda chaels (race) de liéon. » (S. B., vig. de la Nativ.)

CHAFOIN. — Petit, frêle. (Del.) — Lacombe donne à ce mot le sens de laid et de mine maigre et repoussante. Il cite cet exemple : Li singe est ung pouant *chafouen*. — A Genève, *chafouiller* signifie manger sâlement comme un petit enfant. — *Chafoin* répond à l'italien *cattivo*, qui signifie chétif, à moins qu'on ne préfère le mélange de *chat* et *fouin*, c'est-à-dire d'apparence sournoise et grêle.

CHAIBOTTE. — Espèce de danse, la javotte. (Del.)

CHAIMAINGE. — Chemise.

CHAINTEA. — Portion réservée de pain ou de gâteau. — Rabelais (*Pantag.*, prol. du IV[e] liv.), dit le *chantiau* pour le quartier de la lune. — La *chante* ou *jante* est une partie, une fraction de la roue.

CHAIPECHÔ. — Coupe-chou. Couperet à hacher les herbages. (Del.)

CHAIPIFÔ — Bonnet de fou. (Del.)

CHAIRE. — (Dial. et pat.), du latin *cathedra*. Lamonnoye écrit *cheire*. Le mot *chaise* est le résultat d'une fausse prononciation et n'est point admis chez nos paysans.

CHAISSÔ. — Maillot d'enfant (Del.), employé pour sechô, dit Lamonnoye, parce qu'on fait sécher constamment les linges d'enfant.

CHAISSOURE. — Fouet des charretiers pour *chasser* ou faire avancer les chevaux.

CHAITOGNAI. — Attirer un enfant par des friandises, des *chateries*, comme on dit encore dans le langage familier, en assimilant la gourmandise d'un enfant à celle d'un chat.

Tu sai bé quant ein enfan crie
Que por an époizé lé cri
Ai ne fau qu'ène *chaiterie*,
Vou qu'ein sublô, vou qu'ein trebi.
(Lamon., 4e noël.)

CHAIVI OU CHAIVOUSRI. — Chauve-souris. (Del.)

CHAMBLEIRE. — Petite servante. On disait aussi chambrillon.

CHAMPAI. — Jeter (Del.). C'est le sens de ce vers du *Virg. virai :*

Lo *champe* dé meurgei de piarre.

CHAMPNETTES de MURS. — Coutumes de Châtillon, 1371, d'où, plus tard, channettes et chanates, tuyaux de conduite d'eau pluviale.

CHARBOUILLAI. — Noirci par le charbon. Tel est aussi le sens donné à ce mot par M. le comte Jaubert. Les villageois disent d'un enfant dont la figure est malpropre : « S'tu lai a tô *chairbouillai*, ai fau le *déchairbouillai.* » — Aimé Piron, dans sa pièce de vers dès *Hairangou de Dijon*, a dit que Santeuil se bôttait à écrire san *s'encharbouillai* lai çarvelle. Or c'est du mot *encharbôtai* qu'il aurait dû se servir (voir ce mot). — D'après M. Littré (*Dictionn. de la langue française*), ce mot, qui a été adopté dans le français, viendrait du latin *carbunculari*, c'est-à-dire être carbonisé par la gelée.

CHARPAIGNE. — Grande corbeille pour la confection de laquelle le bois de charme entrait plus particulièrement sans doute, car tel est le sens du mot *charpe.* (Roq.)

CHARREIRE. — Voie où passent les chars, les voitures.

CHARRETÉE D'INJURES. — Sottises débitées du haut d'un char par les compagnons de la Mère folle, de 1454 à 1630.

CHASEZ. — Vassaux logés par leur seigneur (du latin *casati*). Franch. de Saulx-le-Duc, XIII[e] siècle.

CHASTECE. — (Dial.), se trouve dans saint Ber-

nard pour chasteté comme chetitesse pour indiquer ce qui est chétif.

CHASTRON. — Mouton. Le bélier se nommait *coillart*. Coutumes de Châtillon de 1371.

CHATÉ. — Plus tard *chastel*, *chaptel* et *cheptel*. — Ce mot s'appliquait d'abord à la totalité du bien d'un redevable, et, par suite, au bétail ou aux baux le concernant. (Franch. de Molesmes, 1260.) Il vient de *castellum* parce que tous les biens, le troupeau comme autre chose, revenaient au château du seigneur et en dépendaient.

CHÉCUN. — Chacun. — Chécun di sai chéquène, c'est-à-dire chacun raconte sa nouvelle. — Une expression digne de remarque est celle de *messire chécun* qui s'appliquait à chaque membre du Parlement.

CHEMENAI SON TRAIN. — Locution familière signifiant continuer ce qu'on faisait.

CHENEVEUILLE. — Tiges sèches du chanvre dépouillées de leur écorce. A Semur et dans le Châtillonnais on dit *chenevotte*.

Ou nos airé por sés beàs euille
Brelai come dé *cheneveuille*.
(*Virg. vir.*)

CHENIL. — Lieu où l'on enferme les chiens (en latin *canile*) et où s'accumulent les ordures et la poussière. Dire qu'on a un *chenil* dans l'œil pour expri-

mer qu'on y a de la poussière, c'est une exagération de langage, c'est le tout pour la partie. — Je ferai remarquer toutefois que cette expression singulière est plus du ton maniéré de la ville que du langage populaire.

CHEULAI. — Tetter. Se dit aussi des enfants sevrés et qui tettent leur pouce. (Del.) — Lamonnoye pense que ce mot est contracté de *chôvelai*, petite mesure pour le lait. — Ducange trouve l'origine de ce mot dans la basse latinité *cheolare*. — En Champagne, *chûlai* signifie boire tout d'un trait. (Grosley.)

CHEVANTON. — Tison (rac. lat. *candescere*). Aimé Piron, au 16e noël de mon Recueil, dit qu'il n'y avait dans l'étable :

> Anco bé qu'ai noge et qu'ai jaule,
> Le moindre *chaivanton* de feu.

CHEVESTRE. — (Du latin *caput stringere*). — « Licol pour *avaler* (ad vehere) au *croct* des fourches patibulaires et pour mettre à *gehaine* (torture) les malfaicteurs. » (Coutumes de Chasteillon, 1317.)

CHEZ. — Ce mot qui n'est partout ailleurs qu'une préposition, tient la place d'un substantif comportant l'idée de tous les hôtes d'une maison. « Ché mosieu ein tei aitein defeur quan j'i fu. — Ché mon peire vo fon bé dé compliman. » — On s'étonnera peu de cette façon de parler quand on saura que la préposition *ché*, qui s'écrivait ainsi, dérive du substantif latin *casa*, signifiant la maison ou la chaumière des personnes dont on parle.

CHEZAI. — Cheoir (du latin *cadere*).

CHIANLEIZAI. — Courir les rues et les bals avec un costume et un masque pendant les jours gras.

El ôte po fini son rôle
Le masque qui le *chianlizô*.
(*Virg. vir.*)

A Dijon, sous les ducs et depuis, dès le commencement de l'hiver, les personnes de tout rang ne manquaient point de prendre toutes sortes de costumes, et cette joie commençait après les fêtes de Noël, ce qui a fait dire à Lamonnoye, au 6e noël :

Lé gran queique foi
An masque ai ménéu se promeune.

CHICHE. — (Dial et pat.), avare ; du grec κίκκος, d'où le latin *ciccus*, spathe d'un fruit, c'est-à-dire chose de nulle valeur. Or, de ce qu'un avare attache du prix à la moindre chose possible, on a transporté à l'avare le nom qui n'appartenait qu'à la chose sans prix. Telle est la logique du langage.

CHIOUDE. — Sale, dégoûtant. Le patois de Maubeuge dit chiourde. (Héc.) — « Je dors une heure ou deux à travers cent rêves plus *chioudes* les uns que les autres. » (Lettre d'Alexis Piron, 1758.)

CHIPOTAI. — Taquiner quelqu'un, être minutieux, vétilleux, marchandeur. — Signifie aussi manger avec dégoût et du bout des dents. — En Champagne un chipotier est un homme hargneux. (Grosley.) —

Le verbe anglais *to chip* signifie chapeler, couper menu, aménuiser.

CHONNE. — Se dit d'une personne par trop timide ou montrant une honte puérile. Ne serait-ce point là une torsion du mot *ashamed* que les Anglais auraient légué aux Bourguignons pendant leur étroite alliance avec ces derniers. Les personnes qui savent prononcer l'anglais comprendront ce rapprochement que j'indique pourtant sous toute réserve.

CHÔSE. — Locution familière à ceux qui parlent d'une personne dont le nom ne vient pas à leur mémoire.

> *Chôse* (c'est-à-dire muse) charche voi ton grimoire
> Po no contai tôte l'histoire.
>
> (*Virg. vir.*)

CHOSEMENZ. — (Dial.), blâme. On trouve dans le livre de Job parole de *chosement*, c'est-à-dire parole de remontrance. Ce mot vient du verbe *choseir*, gronder, lequel dérive lui-même du verbe déponent latin *causari*, ou *caussari*, alléguer, accuser, plaider.

CHOUINAI. — (Pat.), couinner (dial.), pleurer. Il y a le réduplicatif *récouiner* dont on se sert aussi bien en Bourgogne qu'en Champagne pour exprimer la vive appétition d'une chose. — Le verbe latin *grunnire* rend fidèlement le sens de ces mots.

CECLE. — Cercle. *Cecles és cues*, cercles aux cuves. (Franchises de Salmaise, 1265.)

Cier. — Ciel. C'est parce que les Bourguignons trouvaient la consonne *l* trop sourde qu'ils lui ont substitué la consonne *r*. Le dicton suivant : *Laissai le cier an dezar*, c'est ne le cultiver pas plus qu'une vigne qu'on laisserait en friche. — D'ailleurs avec *l* on prononçait cié, ce qui paraissait encore trop sourd aux oreilles bourguignonnes.

Cifar. — Diminutif de Lucifer.

Cin. — Devant une consonne : cin sols ; — cinq devant une voyelle ou une *h* muette : cinq hommes.

Clairai. — (Prononcez *quierai*), flamber, briller. On dit en Bourgogne *le feu claire*, *la lampe claire*. Ce verbe a été formé directement du latin *clarescere ;* il est fâcheux qu'il n'ait pas été adopté en français dans le sens neutre, car il faut des périphrases pour le suppléer.

Ma quan i vi le feu *clairai.* (Prononcez cliairai.)
(*Virg. vir.*)

Les expressions suivantes se rattachent à ce verbe : ainsi *cliar* signifie éclair, et *clia* feu follet. (Del.) *Clatai* venant du régime latin *claritatem* signifie clarté.

Clamentie. — Plainte faite à l'autorité (du latin *clamare*). *Clamer* un larron c'était dénoncer un voleur à la justice. — Un *fau clain* était une plainte mal fondée. (Franchises de Salmaise, 1265.)

Claquedent. — Remède qu'on ne peut prendre sans claquer des dents.

Clar. — Mot à trois significations : 1° *clair*, du latin *clarus ;* 2° *clerc*, du latin *clericus ;* 3° *clair*, pour clé ou clef, du latin *clavis*. — Le dialecte, comme le patois, adoptait l'*r* final dans certains mots, comme *cler* pour clé. On lit dans une charte de saisie de la commune de Dijon, par le duc Philippe-le-Hardi, en l'année 1366 : « Mais convint qu'elle baillast la *cler* de l'*arche,* » c'est-à-dire la clé de son coffre-fort. — Cependant ou lit *clevf* de l'arche dans les coutumes de Beaune de 1370.

Clarceleire. — (Dial.), celui qui tient le trousseau de clés, le cellérier, *claustri cellarius* en latin.

Cliôche. — (Prononcez clieuche), cloche, — et clioché (prononcez quyauché), clocher. — *Lai mailaidie de clioché* s'entendait de la nostalgie ou aspiration au retour dans la patrie.

Clivai. — Éplucher, rechercher. (Del.)

Cloficher. — (Dial.), attacher avec des clous (en latin *clavum figere*). « Son très saint cors clofichèrent en la croix. » (S. B., serm. de la Conv. de saint Paul.)

Clouer. — Enclore (du latin *claudere*), *clouer sa vigne*, c'est-à-dire l'entourer de quelque palissade ou la clore de murs. (Cout. de Beaune, 1270.)

Codelle. — Petite corde. Ce dernier mot a pour racine le grec χορδη. On dit une ficelle mal *codelée*, pour exprimer que le chanvre est mal tressé.

Uglisse et tôte lai sequel e
En vorein fillai lai *codelle*.
(*Virg. vir.*)

Cogé (se). — Se contraindre, cesser de faire une chose (en latin *cogere se*, se violenter). Les villageois disent à un enfant qui pleure ou s'agite trop : *Coge te*, c'est-à-dire apaise-toi ou cesse de remuer; mais cette forme serait peut-être plutôt une sorte de contraction du mot *acoiser*, comme *acoise te*, *coise te*, *coge te*.

Cogne. — Angle et coin (en bas latin *cognus*. (Roq.) — Ce mot a pour diminutif *cognôte*, petit coin.

Coiffe-a-bras. — Sorte de coiffure des servantes du XVI[e] siècle.

Colpaule. — (Dial. et pat.), coupable. Dérivation naturelle du latin *culpabilis* par la suppression de la voyelle brève *i* et le changement de la liquide *l* en *u*. — Saint Bernard a dit au sermon de la Nativité : « *Colpaule* de permenant dampnation. »

Comme. — Combe, vallon étroit. — En bas-breton *comm* que Davies écrit cwmm (cumm).

Commenzailhes. — (Dial.), commencements.

« Penre garde al chief est esgardeir les commenzailles de son exhortement. » (Job.)

Cone. — Cornes. *Boisé deu chévre entre lé cone* se disait d'une figure maigre et effilée.

Al airoo ben entre lé *cone*
Boisé deu chèvre po le moiu
Tan al aivoo in cheti groiu.
(*Virg. vir.*, ch. II.)

Consiévir et consiewir. — (Dial.), poursuivre ardemment un but. « Consiewons notre mortification. » (Job.)

Contens. — Dérivation du latin *contentionem*, rixe, querelle. Franchises de Flagey, 1332.

Contrester. — (Dial.), résister (du latin *contrastare*. Dans ce passage du livre de Job : « Li cuer des justes soffrent voirement les temptacions, mais il i *contrestont*. » On perçoit dans ce mot *contrestont*, au lieu de *contrestent*, le même son que dans le patois, c'est-à-dire que la 3e pers. du pluriel a la même désinence que la 1re, sauf le changement de l'*s* final en *t*: nous *contrestons*, — ils *contrestont*. En cela, le patois a gardé les traditions du dialecte.

Contretenail. — (Dial.) Nous n'avons point en français d'expression aussi énergique ; la préposition *contra* exprimant la résistance et *tenaculum* (d'où tenail), exprimant l'acte de maintenir ou comprimer. On lit au livre de Job : « Rapresseir le *contretenail* de nostre corruption. »

CONTRIVLER. — (Dial.), pour contribler. Écraser, marcher sur (du latin *tribulare* avec la préposition). « Celui chief cuy li forz femme avait contrivleit, » c'est-à-dire la tête de satan que la Vierge avait écrasée. (S. B., 1[er] sermon du carême.)

CONVIVE. — (Dial.), s'employait aussi bien que *convivie* (du latin *convivium*), pour festin. « Si faisoient *convives* par les maisons, chascuns en son jor. » (Job.) — Le simple repas s'exprimait par *li mangiers*.

CÔQUAI. — Heurter en se servant du talon (du latin *calcare*). Il n'a pas toujours existé aux portes soit un *râcloir* pour *gratter* (l'usage de gratter aux portes nous est encore attesté par les écrivains du XVII[e] siècle), soit un marteau, comme on en voit encore dans les anciens hôtels, soit une cloche, ce qui est l'usage commun aujourd'hui.

COQUEFREDOUILLE. — Sot, fat, niais.

Je sinjon cé *coquefredouille*
Come ène trôpe dè moton.
(*Virg. vir.*)

CÔQUELUCHÔ. — (Prononcez quequelucheu), capuchon. Ce mot date vraisemblablement de 1510 à 1557, espace de temps ou la coqueluche, *cucullus morbus*, faisait un grand nombre de victimes. (Roq.)

COQUERILLOU. — Fâché comme un coq. — On dit encore être rouge comme un coq, monter sur ses ergots pour exprimer le courroux d'une personne.

Vos aitin si tré orguillou
Si quintou et *coquerillou*
(Demantelure de Tailau, 1611.)

CORS-FÉTU. — Courte-paille (du latin *curtus fustis*), court bâton.

CORSSINS, — PRESTANS. — Banquiers, prêteurs sur gage. (Franch. de Seurre, 1278.)

COR-TON-TON. — (Onomatopée), cor de chasse.

COSSU. — Riche. On dit cela d'un champ qui présente une abondante récolte en fruits à siliques ou à cosses. (Del.) — Selon M. le comte Jaubert, le mot *cosse* signifie spécialement souche de vigne. On pouvait donc dire d'un vigneron qui aurait eu beaucoup de biens en vignes. C'est un vigneron *cossu*.

COSTEMENS et DÉPARS. — Frais et déboursés. (Charte de commune de Seurre, 1278.) Le mot costoinge signifiait aussi dépens, frais, coût. (Is-sur-Tille, 1310.) Ces expressions dérivent du bas latin *custamentum*. (Roq.)

COTE. — Courge. (Del.)

CÔTIGNAR. — Confitures de coings. (Del.)

COU. — Couvert, caché. Delmasse veut que ce soit une abréviation du latin *copertus*, et voici comment il l'explique : « Quand une bonne, dit-il, amuse un petit enfant, elle dit itérativement *coû-*

coû, en lui cachant le visage; puis, en le lui découvrant, elle ajoute : Ah! le voilà!

Couée. — Grand nombre d'enfants. (Del.)

Couiffai. — Coiffé. *I ne seu pas venun couiffai,* c'est-à-dire je ne suis pas venu au monde riche et heureux.

Couïte. — Hâte. *Brocher à cuite* d'éperon est une expression du poète Perceval. — Elle signifie appuyer l'éperon au flanc du cheval de manière à ce qu'il lui en cuise. *Couite* est une figure de mots: c'est la cause prise pour l'effet, puisque l'effet est la course plus active du cheval.

Couliner. — Se glisser comme en rampant à la façon d'une couleuvre (en latin *coluber*).

Courgie et écourgie. — Fouet (du latin *corrigia,* lanière).

Coussoz. — (Du latin *culcita*), chausses. (Coutumes de Châtillon, 1371.)

Coutre. — (Du latin *culcitra*), matelas. (Mêmes coutumes).

Couzaigne. — Cousine. On appelait aussi *cousines* les filles de joie. *Ai vai voi lé couzaigne* était un propos moins cru que : Il va voir les filles. Cette locution bourguignonne a ses analogues en latin,

où l'on disait : *Ire ad commatres* et surtout *ad sorores*. Ceci avait un sens multiple: on disait les *sœurs* pour les trois parques, pour les trois furies, pour les trois grâces, pour les neuf muses, pour les nymphes et enfin pour les courtisanes.

Cowe. — (Dial.), cuve. « Moyses comandet que la *cowe* del sacrifice soit couverte en l'alteir. (Job.)

Côvô. — (Prononcez queveu), chaufferette.

Tôte lés harbeire
D'aivô lo côvô.
(A. P., *Bon tan de retor.*)

Se servir d'une chaufferette se dit couver. (Del.)

Crane. — Ce mot signifie à la fois fier, tapageur et avare. — On dit c'est *cranement* beau. En Picardie, il est *crane*, signifie il est bien habillé. Dans le langage ordinaire, *lever la tête* c'est montrer de l'audace et de la fierté. Telle est sans doute l'analogie. Quant à la signification d'avare, le mot *crane* n'est qu'une homonymie, et, dans ce dernier sens, il est d'origine romane et signifie creux, vide, desséché. (Roq.) — Un champ *crani* est un terrain hâlé, desséché (comte Jaub.), comme on peut supposer au moral le cœur d'un avare. — A ce point de vue, sans doute, le mot *crée* signifie, chez nos villageois, ladre, vilain, chétif. — A Toulouse, *creat* se prend pour pécunieux. Ces expressions du poète Goudelin, *non a créu*, signifient il n'a pas maille.

En français, c'est une autre affaire : le mot

cancre (avare) vient de *cancer,* parce que l'avarice ronge le cœur comme un cancer ronge les chairs.

CRAVÉURE. — (Dial.), crevasse. Ce mot répond, d'après M. Burguy, à l'italien *crepatura*, fissure. « Si toz poanz Deus soi demonstret à nos parmi les cravéures de contemptacion. » (Job).

CRÉAULE. — (Dial. et pat.), croyable. Vraie dérivation du latin *credibilis.*

CREMMOIR. — (Dial.), craindre, et *cremmor* ou *cremor*, crainte (du latin *tremere*). — « Quar la cremmors cui je cremmoi, moi (*mihi*) est venue; et ce que je redotoi, moi (*mihi*) est chaüt. » (Job).
On voit que le pronom *moi* était, dans l'exemple ci-contre, une dérivation naturelle du datif latin *mihi*, puisque aucune proposition ne l'accompagne. Saint Bernard emploie une image vive au sujet du mot *cremor;* il dit : Le *mordement de cremor.*

CREUSE. — Coquille. (Del.)

CRINSES. — Mauvaises graines mêlées au froment. Le mot latin *incretum* signifie qui n'a point passé au tamis. (Quich.)

CRIQUET. — Un petit cheval, et, par extension, une personne de petite taille.

CROA. — Corbeau. Onomatopée.

CROIRE. — (Du latin *crescere*), ajouter. *Croire*

les denrées, augmenter le prix des denrées. — Ce mot signifiait aussi faire crédit. (Franchises de Pontailler, 1257.)

Crôlai. —S'emploie comme verbe actif et comme verbe neutre. Trembler de la tête ou des mains, c'est l'acception du neutre. On dit en effet, en Franche-Comté, *crolai* de la tête et *grûlai* des mains. (Tiss.) *Crôlai* un arbre pour en faire tomber les fruits, c'est l'acception de l'actif. — D'après Dufouilloux, *crouler la queue* (remuer la queue), se dit du cerf quand il fuit. — Tous ces mots ont sans doute pour origine le bas latin *grollare* (Duc.), en italien *crollare*. Nicot traduit *crosler* par *quatere*, *pulsare*, et veut qu'il vienne du grec κρούειν, pousser en arrière; mais alors la dérivation naturelle donnerait *crouer*. Voici deux passages en vers bourguignons où se trouve employé le verbe crôlai dans les deux acceptions, active et neutre.

En ein moman, l'abre se foin,
Ai crôle, ai branne son brainchaige,
On an!an sublai son feuillaige,
Et pu d'aivô bé du fraca
Tô d'ein cô on le voi ai ba.
(*Virg. vir.*)

Ai crôli de si rude sote
Que quate foi on antandi
Dan son vantre ein chairivairi.
(*Ibid.*)

Le verbe patois *grouillai* a la même origine que le verbe précédent. — *Tôt i grouille*, c'est-à-dire tout y remue. Ce mot sert aussi à exprimer la multitude des choses et des gens.

Crôtô. — (Prononcez creuteu), creux de la nuque derrière la tête (Del.); diminutif de crô, creux.

Croupeton. — Se mettre à croupeton, c'est-à-dire s'accroupir. A Lyon, on dit se mettre en graboton.

Crumé (se). — Courber. Se mettre en deux. Dans l'idiome breton *crum* et *croum* signifient courbé (Aurélien de Courson, *Gaule armoricaine*), et *croumma* exprime l'action de se courber. (Leg.)

Cruyères. — (Dial.), cruel. La terminaison *ères* était fréquente dans les dérivations des finales latines *elis* et *or*, par exemple; saint Bernard a dit au sermon de la Conversion de saint Paul : *Cruyères porseuères* (en latin, crudelis persecutor).

Cette terminaison avait pour but de distinguer le sujet du régime qui s'énoncerait par *cruel porseuour*.

Cueudé. — Croire, dans le sens d'espérer. — Les Champenois, pour exprimer leur bonne ou mauvaise espérance d'une récolte, disent: on *cueude* ou l'on *décueude*.

Cuerbèce. — (Dial.), inclination basse, en latin *curvatio*. Le livre de Job a dit : Une *cuerbece* de pensée à désireir les belles choses.

Cuitier. — Rôtisseur. (Coutumes de Chasteillon, 1371.)

CURTILS et CULTILZ. — Jardin, et curtilaige, jardinage. (Chartes du XIIIe siècle.)

CUSENCENAULE. — (Dial.), ardeur à faire une chose, et *cusencenols*, ardent à cette même chose. — Saint Bernard a dit dans son sermon de la Nativ. : « Li fontaine de la *cusencenaule* chariteit, » c'est-à-dire la fontaine de l'ardente charité. — Cusencenaule ferait aujourd'hui *cusencenable*. C'était le sort des terminaisons latines *abilis* et *abula*, d'éliminer la consonne *b*, de changer *ai* en *au* ou d'intervertir les voyelles pour obtenir la terminaison *aule*. Ainsi *tabula* faisait *taule* dans le dialecte comme dans le patois ; amabilis faisait *amiaule;* culpabilis, *colpaule;* credibilis, *créaule*, etc. Tous ces mots sont dans les sermons de saint Bernard. — *A grant cusanson* sont des expressions qu'on lit dans une charte de 1179, et qui ont le sens du latin *cum ardore et solertia*. — On trouve dans le vieux français *cuisançon* et *cuzanzon,* mot signifiant soin, inquiétude cuisante. Le latin *coquitatio*, cuisson prolongée, ne serait-il pas la racine de ce mot?

CUTIMBLÔ. — Culbute. — Dans le Châtillonnais, *cutumario;* en Lorraine, *quicambole.*

D

DA ! — Exclamation qui s'unit souvent à la particule affirmative oui. — C'est le *dea!* des Latins. Cette exclamation s'est perpétuée chez nous par le mot *dame!* que nous proférons sans cesse.

DAIGNES OU DEGNES. — En Franche-Comté *da-*

gnes (Tiss.), tiges de chanvre (Del.), du latin *tengere* ou *tinguere*, supin *tinctum*, verbe venant lui-même du grec τέγγειν et signifiant tous deux mouiller, tremper, liquéfier. Et, en effet, il faut faire, pendant plusieurs jours, macérer les tiges de chanvre, afin de pouvoir en séparer les filaments. (Voir au mot *tillai*.)

DANGREIGNAR. — Façon comique de signaler une personne de mauvaise humeur. Le véritable mot serait *dom greigne* (voir ce mot), comme si l'on voulait dire : Monsieur le grondeur ou *Jean grognon*. Cette dernière expression est très familière à certaines localités.

DAIRIEN, DAIRIENNE. — (Dial.), dernier, dernière. (S. B.) — En patois, *darei*, dernier ; *darèrement*, dernièrement.

DÉAMBLER. — (Dial.), promener, dans le sens de faire mouvoir, et, par conséquent, dans le sens actif. (Du latin *deambulare*.) « Il a ja *dambleit* son espée enfeuye » (S. B., Nativ.), c'est-à-dire il a déjà promené dans les airs son épée *enfeuillie* (flamboyante, enveloppée de feu).

DÉBAIGÔLAI. — Dire des *gueulées*, vomir des injures, des sottises. (Del.) — Quel bagout ! signifie quel verbiage de mauvais aloi. — *Da bassa gola*, en italien, signifie ce qui provient d'une méprisable bouche. — Il ne faudrait peut-être pas chercher ailleurs l'origine du mot *débaigôlai*.

DEBARÔZAI (SE). — C'est se défaire de la naïveté du patois de sa famille de vignerons, pour parler un langage choisi. (Voir au mot *bai.*)

DÉBOUDRILLAI (SE). — Sortir d'un état d'assoupissement ou d'ennui. Ce mot se dit encore d'un enfant dont l'intelligence se forme, d'une jeune fille dont les grâces commencent à naître. — En Picardie on dit se *déberdouiller*, et, dans l'arrondissement de Bayeux, se *déberneguer*. (L'abbé Corb.) — Une autre expression plus énergique encore, et du crû des Ecraignes, c'était celle de rire à ventre *déboutonné* ou *débouclé*. — D'après M. l'abbé Dartois, *embaudrillie* et *dabaudrillie* ont, en Franche-Comté, le sens de *barbouiller* et *débarbouiller*, et il en attribue l'origine au mot anglais *bawdy*, que nous traduisons en français par sale et obscène.

DÉBRAILLAI (SE). — Se déboutonner, se mettre à l'aise, ôter ses haut-de-chausses ou *braies,* mot d'origine gauloise et que le latin avait traduit par *braccæ.*

DEBRICÔLAI. — Manger goulûment. Dans l'idiome breton, *debri* signifie manger. (Leg.)

Car osetô que lai pidance
Qui n'aitô lai que po lai pance
Fu épotée, de çai de lai,
On se mi ai *debricôlai*
Lé poulô, lé pinjon, lé torte
De si belle et si bone sorte
Que li plai fure dégarni.

(A. P., *Discor joyou.*)

DÉBRIDAI. — Délacer, dans le vieux français. —

Un *débrideur de nones* signifie un cajoleur de filles. (Lac.)

> Pandan qu'ainiai lai *debridoo.*
>
> (*Virg. vir.*)

DÉCHARBÔTAI. — Démêler un tissu emmêlé, débarrasser un lieu, une personne. (Voir au mot *encharbôtai*). — En latin *de carpere* signifierait diviser, *désentortiller* ou séparer une chose d'une autre. — Décharger a dû être le mot patois originaire et *décharpoter* en provenir comme diminutif.

DÉCHARPILLAI (SE). — Se dépouiller d'un vêtement, s'alléger de quelque chose (du latin *de carne pellere*).

> Çà qu'ai fau que lé prince haibille
> De l'embarra se *décharpille.*
>
> (A. P., *Lai trope gaillade.*)

DÉCHAUX. — Pied déchaux, c'est-à-dire sorti de la chaussure, *de calceo*. (Del.)

DÉCHIFFRAI. — La véritable orthographe du patois est *déchifrai*. Déchiffrer quelqu'un, c'est-à-dire le faire connaître par l'énumération de ses défauts. (Del.)

DÉFAR. — (Dial.), faillir, en patois *défaure* (du latin *fallere*). — Saint Bernard a dit au conditionnel il *défarroit*, et, au futur, il *défarrat*. « Et totes vois ne *défarrat* mies cil ki porpraignet cest abandoneit membre (1er serm. du carême). » On trouve dans le livre de Job le *défalement* des forces.

Defeur. — (Dial. et pat.), dehors (en latin *de foras*), hors des portes.

Défigneman (le). — La fin du monde. (Del.)

Déforain ou déforien. — (Dial.), chose mondaine, par opposition à céleste (rac. lat. *de foras*, de l'extérieur). On lit : La *déforienne* bealteit, au livre de Job, c'est-à-dire la beauté mondaine.

Dégalochai. — Quelqu'un qui n'a point de chaussures ou dans les pieds duquel elles ne tiennent point. Tel est le sens que donne à ce mot le parler vulgaire. Une autre expression, *dégarrochai*, que Delmasse signale avec la signification de désassembler, décrocher, me semble une corruption de la première.

Déglice. — Manière d'écrire le mot *délice*, afin de montrer qu'en patois la lettre *l* est toujours mouillée.

Déguaster. — (Dial.) [S. B.], ravager, détruire. Du latin *devastare*.

Degy. — Déjà. (Del.)

Déhurter. — (Dial.), presser, pousser vivement. — Expression de tournoi qui semble empruntée à l'expression anglo-normande *to hurt*.

Deleire. — (Dial.), choisir (du latin *deligere*.)

DÉLEITAULE. — (Dial.), délectable (du latin *delectabilis*).

DÉMANGONAI. — Démantibuler. — Ce mot est un terme de guerre pour exprimer la démolition ou la mise hors de service d'une machine de jet ou *mangoneau*. — A Genève, on dit une serrure démangonée. (Gloss. gén.)

Ai l'aitein bé environ cen
Qui tirein ai tô bou de chan
Ma dé cô de si rude sote
Quai l'en *démangonein* lé pote.
(*Ebaud. dijonnoi.*)

DEMAUROGE. — Remuant, qui ne peut se contenir (du latin *de mala rabie*). Il signifie aussi qui se dérange, témoin les deux vers suivants d'Aimé Piron sur Jacquemar :

Por que ce tau daigne reloge
Ne fusse jaimoi *demauroge*.

DEMENEURE. — Territoire d'un seigneur, *terra indominicata* dans les anciennes coutumes. (Franchises de Salmaise, 1265.)

DEMOISELÔTTE. — Diminutif de demoiselle. (Del.)

DENOIER. — (Dial.), dénier. — Ces mots *dénoier sa foid* (livre de Job), sont peu différents du latin *denegare suam fidem*.

DÉPAILLAI. — Déguerpir. Se disait de gens qui sortaient du lieu où ils étaient couchés sur la paille,

ou c'était une allusion à la paillasse qui fait partie d'un lit.

DÉPANÉ. — (Dial.), déchiré. Part. passé du verbe *dépaneir* (du latin *de*, marquant la séparation, et du substantif *pannus*, étoffe). « Ottante homme vinrent de sichem et de sylo à *reseis barbes* (barbes rasées) et à *dépaneie* vesture. » (Job.)

Le mot patois est *dépenaillé.*

DÉPOINDRE. — Dépeindre. Participe passé, *dépoindu.*

DEQUENAILLAI. — Déchiqueter. — Dequenaillai quelqu'un, c'est le déchirer sur le fait de sa réputation.

DÉRIVÉ. — Sorti de ses rives. Un vaisseau dérivé. (Del.)

DESCOLCHER — (Dial.), écarter de soi, chasser de son lit, de sa demeure. Le livre de Job loue « ceux ki *descolchent* et despitent la lumière de la prospériteit del siècle. » — « Le *descolchement* des terriens désiers est le repous de vie. » — On trouve dans le dialecte normand (Roman de Brut.), *colchore*, heure du coucher.

DESENGRAIGNAI. — Désennuyer quelqu'un. (Voir au mot *graigne.*)

DESGUIER OU DÉGUYER. — Diriger, commander

(Cout. de Châtillon, 1371.) — *Guière* (dérivation du rég. lat. *gubernatorem*), était un commandant, un général, un gouverneur. — *Desguier* les plaistres (*plaustra*), c'était, de la part des agents de la voirie, désigner les rues du passage des voitures.

DÉSOIVRE. — (Dial.), tromper (du latin *decipere*). (S. B.)

DESPITAULES. — (Dial.), méprisable (du latin *despectabilis*, rac. *despicere*). « Il aorent un petit enfant ki despeitaules est por son aige et por la poverteit des siens. » (S. B., sermon de l'Apparition.) — *Despiz du seigneur*, c'était, de la part d'un vassal, le manque de respect à son seigneur. (Franchises de Molesmes, 1260.)

DESSEVRER. — Séparer (du latin *separare*). — Le mot n'est resté dans le langage que sous l'acception de séparer un enfant de sa nourrice et sans la préposition *de*, c'est-à-dire qu'on n'emploie plus que le mot *sevrer*.

DESTORBE. — (Dérivation du rég. latin *disturbationem*), trouble, empêchement. (Cout. de Beaune, 1370.) — *Destorber la guerre*, détourner la guerre quand on poussait le cri de guerre au seigneur, est une expression des franchises de Saulx-le-Duc de 1245.

DESTREMPER. — (Dial.), troubler, agir avec emportement. C'est l'opposé de *temprer* (du latin *tem-*

perare), qui signifie modérer quelqu'un, le faire agir avec mesure. Le livre de Job emploie adverbialement le premier de ces mots dans ce passage : « Cant il ne soi vuelent trop *destempreiement* ensongier des besoniables cures de ceste présente vie. »

DESTRER. — (Dial.), montrer, apprendre, guider (du latin *dextera*, *dextra*, main droite, considérée comme indicatrice). — « Mais li briés jors nos *destre* ke nos abréviens nostre sermon. » (S. B.)

DESTRENZON. — (Dial.), affliction, oppression, tourment. Substantif formé de *destraindre*, dont la racine est le verbe latin *stringere*. — Les adjectifs *détroit* (destrictus) et *restroit* (restrictus) sont de la même famille de mots.

DÉTAULAI. — Sortir de table. (Del.) [Voir au mot *taule*.]

DÉTRAIPAI. — Débarrasser, desservir après le repas. (Del.) — *Bel détraipe* signifie bon débarras. — On employait aussi ce mot dans le sens de tromper, attraper quelqu'un.

Que de chôse ai nos é contai
Que de monde el é *détraipai*.

(*Virg. vir.*)

DÉQUENEDÉFOI. — Ce terme répond au vieux français d'aucunes fois.

Déquenedéfoi cé raivou (rêveurs)
Déquenedefoi cé buvou
Fon palai lou roi note sire.
San qu'ai li songe et li fon dire
Lou secrai de son inchamô (cabinet).

(A. P., *Le Chai de nâvelle.*)

Delissi. — Choisir. (Del.) Rac. du latin *deligere.*

Devantei. — Un devant toi, c'est-à-dire le tablier que tu portes.

Devantrien. — (Dial.), antérieur, supérieur. « Li miséricorde at porpris lo *devantrien* leu. » (La place principale.) C'est l'opposé de *deforien,* comme on le voit dans le passage suivant du livre de Job : « Les *devantriennes* choses purgent soniousement des *déforiennes*. »

Dévauduré. — Déchiré. — Ce mot se dit aussi d'une personne dont les vêtements sont mal ajustés ou dont la mise est évaporée.

Dévaulai. — Descendre (en latin de *valle ire*), c'est-à-dire aller d'une pente plus élevée à une pente plus abaissée.

Dévorvelai. — Poussé au delà des portes (en latin de *foris vulsus*) et, au figuré, transporté hors de toute mesure.

Lé jan son tô dévorvelai
De ce qu'on l'é tan requelai.

(Dial. franç. et bourg.)

DEZAR. — Désert. — *On laisse le cier an dezar* est un bourguignonnisme signifiant qu'on abandonne le ciel (Del.) comme on laisse une vigne en friche.

DIALE. — (Pat.), diaule (dial.), diable, et *diaulie*, diablerie. — La dérivation de *diavolus* est plus naturelle dans le dialecte que dans le patois. « Iert enduremenz de *diaule*, car persévérer el mal est *diaulie.* » (S. B., avent.)

On dit come chôse certeine
Que lou gran *diale* montre é doi.
Qui baille ai pu riche que soi.
(*Virg. vir.*, 5e chant.)

DIALEZAU. — Exclamation signifiant : Diable soit ! (Del.) — *Faire le déale à quatre*, faire partie quarrée de sabbat, allumer un feu d'enfer et danser autour. (Voir au mot *raim.*)

DIEU. — Ai *dieu* vo di, — ai *Dieu* vo command, c'est-à-dire je vous dis adieu, — je vous recommande à Dieu.

DINDELLE. — (Le vrai mot est *tintelle*), petite cloche. Mot particulier aux Bourguignons qui disent aussi *tinter* une cloche. En parlant des belles dames, Aimé Piron a dit dans sa pièce des *Hairangou de Dijon :*

Lé pandan qu'elle ont és oraille
Ça dé *dindelle* qui révaille
Et qui réguse l'aupéti.

En Normandie, on dit *tinterelles*. — Les mots latins *tinnire* et *tinnitare* ont formé ce vocable.

Aimé Piron a dit encore dans sa requête de *Jacquemar* :

Jaiquemar et sai bonne fanne
Que j'estime ène autre Susanne
Aivon fai veu de chastetai:
Ça porquei ai n'on poin d'airai
Po fraipai dessu lo *dindelle.*

Dô. — Depuis et dès que.

DÔBTANCE. — Doute (en latin, *dubitationem*, régime de *dubitatio*).

DÔDEIGNAI. — Dorloter. Le vieux mot français *dodin* signifie indolent. (Roq.) — En Champagne, on dit *dognoter* (Grosley), ce qui s'accorde bien avec le substantif *dogne* qui signifie délicat. (Voir le comte Jaubert.)

Et ein pechenicô pu ba
Dé viôllon qui se *dodeigne*
Grimpai dessu ène maichaigne.
(A. P.)

On trouve dans Rabelais : *Dodeliner* de la tête.

DOLOSER ou DOLOUSER. — (Dial.), même signification que *doloir* ou *douloir* et même rac. latine, c'est-à-dire *dolere*. « Sainz Estevenes plus dolosovet la malice de ceos k'il ne fesist la dolor de ses plaies. » (S. B., serm. des Saints.)

DOUÇÔ, DOUÇÔTE. — Doux, douce. — *Éne péà douçôtte*, une peau douce; du vin douçô.

DRECIE. — (Dial.), voie, direction. — Dérivation du complément latin *directionem*. Le livre de Job parle des vertus raemplies, des *drecies* de savoir.

DRILLAI. — Vagabonder. De *drilles*, chiffons, est venue l'idée de *drillou*, ramasseur de guenilles. De là à errer, vagabonder, il y avait des rapports. *Drillai* s'est aussi appliqué au vagabondage des gens de guerre. On a dit d'un soldat un bon ou un mauvais *drille* :

> Ai failloo voi drillai no gade.
>
> (*Virg. vir.*, ch. II.)

On trouve dans le même poëme burlesque le mot *drillouse*, c'est-à-dire vagabonde.

> Ç'a bé jôli qu'ène pissouse
> Qui vèn ché no tôte *drillouse*
> Que j'éborgi po charitai
> Me jue ein tor tei que sté lai.

DRIOL. — But contre lequel on joue au palet.

DRÔLAI. — Petit drôle, Drôlaisse (Lamonn.), friponne, débauchée (du mot anglais *droll*). Les Bourguignons ont féminisé ce mot en l'empruntant. Il signifie, d'après la propre définition anglaise, *a merry companion*, c'est-à-dire un pur compagnon, un gaillard, un garçon éveillé.

Dru. — Épais, serré, dense, vigoureux ; d'où nos villageois ont fait l'adjectif *druesse*. Ceux des bords de la Saône disent : L'herbe pousse avec *druesse*. En haut allemand, le mot *drut* signifie robuste. (Burg.)

Dueler. — (Dial.), s'attrister (rac. lat. *dolere*). « Tu portes mes douleurs et si te duels por moi. » (S. B., 1er serm. du carême.)

Dybe, dybodô. — Onomatopée pour exprimer le carillon des cloches.

E

É. — *É* fermé et *er* dans les substantifs et dans les désinences de la plupart des verbes de la 1re conjugaison se changent en la diphthongue *ai*. Ex. : *nativitai* pour nativité ; *pòvretai* pour pauvreté ; *viôlaite* pour violette. (Lamonn.)

Votre *bontai*
Gran Dei, vo fai don parre
Note *imaige* su tarre
Po no *réchetai*.
(*Ibid.*)

L'*e* ouvert (*è*) a conservé la vieille prononciation bourguignonne en *ei*, comme peire, meire, mysteire, ligeire (légère), etc., constamment orthographiés ainsi dans Lamonnoye.

Aussi dan lé mizeire
Velan vos *éprôvai*
Vo n'aivé ran de peire
Dan le monde *trôvai*
Que de vo faire homme tô come no
Por aivoi bé dé mau.

ÉBANÉ. — Ouvert. Porte *ébanée*, porte entièrement ouverte. (Del.) — *Ebanoi*, en dialecte d'oïl, signifie joie ouverte, et s'*esbanoïer* veut dire se dilater le cœur. (Lac.) — C'est le sens moral au figuré; mais pour en revenir au sens propre, Lamonnoye dit que si le couvercle d'une *banne* (voir ce mot) était levé, on la disait *ébanée*, c'est-à-dire tout ouverte.

ÉBAUBI. — Corruption du français ébahi. Les villageois dissent aussi éboüi. (Del.)

ÉBAZOI. — Être és *ébazoi*, être aux abois ou réduit à une triste extrémité.

> Gaspar de Saulx, çat tôt dire
> Qui mi és ebazoi l'empire.
>
> (A. P., *lai Gade dijonnoise*).

ÉBELANSAI. — Balancer, mouvoir de çà de là. (Del.)

ÉBOLLAI et ÉBOILAI. — Renverser un édifice. Le mot *boelle*, dans le dialecte, signifie entrailles. — Dans la Bresse chalonnaise *éboiler* veut dire éventrer. (Guill.)

ÉBORGER. — Héberger, faire l'hospitalité.

ÉBOUÏSSEMAN. — Répond au français ébahissement. — *Ébouïsseman* dés haibitan de Cotanon (Dijon, 1865), est le titre d'une pièce fort originale par Benoît.

ÉBRELUE et BERLUE. — (Del.), *avoir lés ébrelüe* c'est ne voir goutte. — En Champagne, un *ustuberlu* ou *brelu* est un étourdi sans réflexion. (Grosley.) — M. Hécart (Dictionn. Rouchi) dit que *ustus* pour *iste* était une interpellation moqueuse. — En Picardie, on dit *urluberlu*. (L'abbé Corb.)

ÉBUTÉ. — Choisir un but à certains jeux. (Grosley.)

ÉCAFOUILLI. — Briser, mettre en morceaux en pressant sur un objet. Ce mot a plusieurs congénères, comme *éclaforai*, *écapourai* ou *eschaipporai*, *écarboullai*, *éclaifori*, *échairpi*, lesquels, quoique semblant porter une physionomie d'onomatopées, ont trouvé leur origine dans le verbe latin *excerpere*, qui signifie séparer. — Dans le Châtillonnais, on disait écafouillé un œuf.

> Ou nos é tan rompu lai tête
> Du droigon qu'el éclaifori.
> (*Virg. vir.*)
>
> Gro cainon, gran couleuvraigne
> Qui fraipô droi ai sain Beraigne
> Et jeuqu'an lai plaice Sain Jan
> Por i eschaipporai lé gen.

Le mot *ecarbouiller*, pour écraser, se trouve au Dictionnaire de l'Académie, édition de 1835 ; c'est sans doute à cause de ce vers du poète Baïf :

> Au malheureux charton *écarbouille* la tête.

ÉCATADE — Écartement des jambes. Les deux autres mots patois *écatrie* et *écarquilleman* sont des

degrés superlatifs. Le mot écart est la racine de ces trois vocables.

ÉCHAILLAI. — Enlever le brou des noix, l'*échaillon*. (Del.) [Voir au mot *calô*.]

ÉCHAITI. — Attirer, allécher quelqu'un comme un chat par l'appât de friandises. On trouve ce mot dans une peinture gracieuse du livre de Ruth, traduit par Amanton. « Noëmi preni le petiô nôveà-nai et l'angliôpi dan son devantei; elle le potoo su sé brai, et quan ai crioo, elle l'époisoo tô coi, an li fezan cheulai queique gôte de laisséà tô frai soti du pei de lai bique, et qu'elle seucroo po l'*échaiti* ein pechô pu. »

ÉCHAIVON. — Petit dévidoir de main (Del.). [Du latin *scapus* ou *scapulus*, tige ou petite tige.]

ÉCHARRE. — Chiche, parcimonieux, avare. — Le dialecte écrit *échars*, qui vient de la basse latinité *scarpus* (Duc.), et a même signification. On appelait *écharre* les vignerons les plus pauvres et les plus grossiers et qui se piquaient de plus de rusticité dans le langage.

ÉCLANCHÉ. — Éclabousser. — En Champagne, églisser. On y appelle églisse une tige de sureau évidée de sa moelle et servant aux écoliers pour lancer de l'eau. (Grosley.) — Les Picards disent *églincher* et les Lorrains *églicher*. (L'abbé Corb.)

ÉCLÔ. — Déconcerté. On aurait dit d'un cham-

pion qui aurait perdu ses armes : El at *éclô* (en latin, *exclusus*), c'est-à-dire il est mis hors de l'arène, comme on dit en matière de procès : *Il est forclos*, en parlant d'une partie qui aurait laissé passer le délai d'appel.

ÉCŒUILLAI. — Delmasse orthographie ainsi ; d'autres écrivent *équelai*, c'est-à-dire abaisser, mettre à cul. — Un soulier *écueulé* (autre orthographe encore) est celui dont le quartier est brisé et replié en dedans.

J'y ai tan eusay de soulai
Que je m'en sau tôt *équelai*.
(*Egl. past.*)

ÉCÔQUIGNAI (S'). — Se trouver bien quelque part ; prendre goût à la cuisine de son hôte (du bas latin *coquina*.) [Duc.]

. . . Ainiai qui n'aitò pas pu saige
S'écôquignoo dan son mannaige.
(*Virg. vir.*, liv. IV.)

ÉCÔTORRE. — Appui, dossier de chaise ou de fauteuil. S'*ecôtai* signifie s'appuyer (rac. lat., *costa*).

Quoique ce daigne et révéran peire
N'aivô po lu ran qu'êne cheire
Tô simpleman et tôt ansin
San *écôtorre* et san côssin.
(A. P., *Compliman à M. de Citeà.*)

ÉCOU. — Battu, rendu, exténué. *Écouai* signifie battre. — Les *écoussai* ou *écoussei* sont les batteurs en grange. — *Écourai*, c'est battre les pailles de

blé. Le verbe latin *excutere* est la racine de tous ces mots. — En Franche-Comté, le patois des Fourgs dit *ecouore* et celui de Mouthe *équeure*, comme exprimant l'acte de battre le blé dans la grange. (Tiss.) Venir à la *rescousse*, c'est prendre part à la bataille en faveur d'un des contendants.

ÉCOUFLE. — Épluchures (voir au mot *cosse*). « Lai, el airô étai bé contan de rampli son vantre et de lochai sé babeigne de lai laivure et des *écoufle* que lés habillé de soo maingein ; ma nun ne li en bailloo. » (Am., *Pairibôle de l'anfan prôdigue.*) — Le vrai mot me semble devoir être *ecosse* ou *écousse,* qui est la silique enveloppant les fèves, pois ou haricots. « Les noisilles ou avelaines seront prinses en *escosse* pour confire. » (Litt., Dictionn.)

ÉCOUTRAI. — Parer, ajuster. (Del.)

ÉCÔVAI. — Écouvillon de boulanger. (Del.)

ÉCRAIGNES OU ESCRAIGNES. — Sortes de caves où les familles de vignerons faisaient la veillée pendant l'hiver, et primitivement huttes en torchis recouvertes en chaume. — Diverses étymologies ont été données à ce mot. Les uns le font provenir du latin *scrinium*, coffret, et, par extension, petit espace ; d'autres, parmi lesquels sont Lamonnoye, lui donnent pour origine un mot qui, dans la loi Salique, tit. XIV, § 1er, a un sens inférieur à *casa :* « Si tres homines ingenuam puellam de *casa* aut de *screona* rapuerint, etc. » — En Picardie, on dit *écrine.* (Héc.) — Ces inter-

prétations me paraissent bien savantes : le mot ne viendrait il pas simplement du vieux français *estrain*, signifiant grande paille de chaume et ayant lui-même pour origine le mot latin *stramen*. Un *ecraignou* ou *écrignôle* se disait de celui qui hantait ces réduits ; mais comme ces assemblées se composaient en général de pauvres gens, le mot *écrignôle* s'appliqua par extension aux êtres chétifs ou languissants.

ÉCUERJOU. — Ce mot sonne bien près du mot *écorcheu*, que nos paysans donnaient aux mauvais drilles des Grandes Compagnies au XVe siècle.

ÉCUIT (ÊTRE). — Souffrir dans la région du siége par suite d'une marche prolongée. En Franche-Comté, aux Fourgs, s'*écouire* a le même sens. Dans l'idiome breton *skouiza* ou *skuiza* signifie être harassé de fatigue. (Legon.)

ÉDEGRAI. — Marches d'escalier (du latin *gradus*, degré, échelon).

EFANTI. — (Pat.), éfantel (dial.), jeune enfant, et, par extension, petit d'un animal. — Le *Virgile virai*, ch. II, parle de *lou gairou* qui sortent de leurs cavernes

> . . . . Por épotai baiquée
> Ai los *éfanti* louveteà.

C'est à tort que Delmasse donne à ce mot le sens d'affamé.

ÉFEUTAI (s'). — Se revêtir de. (Del.) — *Éfeutai d'ène bone gonne* (voir ce mot), c'est-à-dire revêtu d'une bonne casaque.

EFFORBUÉ. — Courroucé, effarouché. — Le vrai mot est *efferbué*, venant du verbe latin *effervere*, prétérit *efferbui*. — On lit dans Cicéron : *Effervere iracundia*, c'est-à-dire bouillonner de colère.

EFFORCIE. — Viol. — Femme efforcée, femme violée. (Fanchises de Seurre, 1278.)

EFFORT DE TAVERNE. — Tumulte dans un lieu public où l'on donne à boire. (Franchises de Seurre, 1278.)

ÉFIGNAI. — User de finesse avec quelqu'un. (Del.)

ÉGAMBÉ pour ENJAMBER. — Passer par-dessus un obstacle. Le patois des Fourgs, en Franche-Comté, dit *cambai*. — Dans le Châtillonnais, on dit *une égambée*.

EGARADE pour INCARTADE. — (Del.), s'égarer ou s'écarter d'un point est bien la même idée.

ÉGLENTE OU EGLANTE. — Puce. — Si le mot églantier vient du latin *aculeatum*, c'est-à-dire qui porte des aiguillons, il est vraisemblable que le mot *églante* n'a pas une autre origine.

. . . . Ai lai fin ène *églante*
S'en vin tô droit se bôtre su sai mante.
(*Pièce bourguignonne.*)

Egôton. — Dernière goutte, reste d'un liquide ou d'un mets. (Del.)

Égraifaignai. — Déchirer la peau d'une personne comme la pointe d'un style (*graphium*) éraille le papier en y laissant une trace.

Et maugrai lai jaulouse anvie
Qui *s'égraifaigne* an le voisan,
Ai li seron enco lon tan.
(A. P., *Lés Hairangou de Dijon.*)

On trouve *egrafeneure* dans une charte des franchises de Saulx-le-Duc de 1246.

Egrailli (s'). — Se distendre, et, au moral, prendre ses aises, s'ébattre, s'épanouir.

Cete vie duri quinze jor.
Tantô belleman, tantô for,
Seugan que lé neu étein belle,
Ou *s'égraillisoo* po lai veille.
(A. P., *Ebaud. dijonnoi.*)

Au physique, la distension d'un corps, c'est, par exemple, l'*égraillure* d'un seau exposé depuis trop longtemps à l'air sec. — A Genève, le mot *égrillé* (Gloss. gen.) ; en Franche-Comté, le mot *egrelli* (Tiss.), répondent au vocable bourguignon *égrailli*. Il y a là une figure qui consiste à prendre l'objet lui-même pour l'effet produit. — *Grélat*, *grelet*, *griolet*, en Franche-Comté, sont des seaux de diverses

formes et le saint *graal* a été célébré par un poëme du XIII[e] siècle. (L'abbé Dartois.)

ÉGUSÉ. — Aiguiser, affiler une lame. — *Piarre égusore*, c'est-à-dire pierre à aiguiser.

EIN. — Un. On dit aussi *in* et *en*, mais mieux *un*.

EISSER. — (Dial.), sortir (dérivation naturelle du verbe latin *exire*).

ÉJAFFRÉ OU ÉVAFFRÉ. — (Patois des bords de la Saône), stupéfait. Le latin *expavefactus* semble avoir défrayé ce mot.

ÉLAIDE, ÉLEUDE, ÉLOÏDE, ÉLOUAIDE. — Éclair. — Le poète populaire Aimé Piron a écrit ce joli vers dans sa pièce des *Hairangou de Dijon :*

Pron de l'espri come ène *élaide.*

Le mot *elluist*, du dialecte, est presque la reproduction du latin *eluxit*, parfait du verbe *elucere*. — En Champagne, *éleuder* exprime qu'il fait des éclairs. (Grosley.)

ÉLANGUENAI. — Accablé de langueur (du latin *languescere*).

Lai leùgne queiqu'*élanguenie*
Et qui n'aivò masheù qu'in jor
Se renôvelle ai vot aibor.

(A. P., *Compliman de lai populaice.*)

Élation. — (Dial.), hauteur, fierté. Ce mot se trouve dans le livre de Job et vient du latin *elatio* qui a le même sens moral.

Ellit au lieu d'Élu. — (Dial.) « En amertume d'anrme sunt tuit li ellit. » (Job.)

Ellyénan. — Syncope des mots : il y a un an.

Éluchon. — Élève (dial.). Grosley cite comme bourguignonne l'expression *élûcher*, qu'il traduit par élever avec soin. Dans certaines parties de la Bourgogne (à Aignay par exemple), *se bien élûcher* signifie se bien nourrir.

Élumai. — Allumer. Les villageois disent : Élumai ène elemôte de chenefeuille (tige de chanvre).

Embagué. — C'est-à-dire qui porte des bagues dans les doigts. Ce mot a fini par exprimer toute une toilette.

Ène daime dessu sai pote
Embaguée ma de belle sote.
(A. P., *Ebaud. dijonnoi.*)

Embale. — Fanfaron, hâbleur. — Le Dictionn. de l'Académie a enregistré le mot *emballeur* sous la même acception.

Emboisai. — (Dial. et pat.), enjôler, prendre quelqu'un comme dans un bois. Dans la langue d'oc, *emboscar* signifie se mettre en embuscade, se ca-

cher dans un bois. Dans le dialecte, *amboisieux* signifie charlatan.

EMILLAN. — C'est le mot éminent défiguré. *Se bôtre an ein leu émillan*, c'est-à-dire se placer sur une hauteur. Le patois, en disant aussi *émillan péril*, confondait les deux idées *éminent* et *imminent.*

EMIÔLAI. — Flatter, caresser. — Emmieller, dans Nicot, signifie amadouer.

EMMITÔLAI. — (Pat.), emmitofler ou emmistoufler (dial.), s'envelopper. — Ne serait-ce point là une expression transmise par les Grecs de Marseille? car l'origine de ce mot semble se rattacher au grec ἀμφὶ, autour, et ἱστός, toile.

EMMIRÔLAI. — Ce qui est enroulé en spirale. (Voir au mot *virai.*)

EMPLIEURÉ. — Éploré. (Del.) [Latin, *in ploratione.*]

EMPOUSENAI. — Infecter. On dit au village : Un tel *empoisonne;* et l'on dit d'un ivrogne : Il *empoisonne le vin.*

ÉNAINCHÉ, — Éreinté, harassé. Ce mot répond au français *déhanché*, exprimant qu'on a les hanches (ainches en patois) disloquées.

ÉNARDOIR. — (Dial.), avoir de l'ardeur à s'enflam-

mer pour. — « Cascuns de ceiz ki, en foant (foïr, c'est-à-dire creuser la terre), quiert trésor, *énard* plus enchalcéaument al travailh. » (S. B.). *Enchalcéaument*, c'est-à-dire avec feu. Cette image est prise de la chaux (*calx*) qui crépite et dégage une vive chaleur dans son contact avec l'eau.

Encharbôtai. — Embarrassé et comme si l'on disait pris ou mis sous un char. (*Bôtre* signifie mettre.)

> Ma varve tôjô m'érigôte
> Et mai carvelle s'*encharbôte*.
> Pu i me sen érigôtai,
> Pu i me sen *encharbôtai*.
> (*Discor bourguignon.*)

Victor Hugo a écrit *encharibotté* dans *le Roi s'amuse*.

Encouti. — Embrouillé. On appelle *coutisse*, en Franche-Comté, la laine emmêlée de la queue des moutons (du latin *cauda*). [L'abbé Dartois.]

Encuvir. — (Dial.), convoiter, désirer (du latin *cupere*). M. Burguy cite le substantif *cuvise*. Saint Bernard a dit au 1er sermon de l'avent : « Tot ceu c'un puet *encuvir* el munde est asi cum unz nianz envers cete glore. »

Endémenai pour endémoné. — C'est-à-dire endiablé. (Del.)

Endêvé et andaivai.— (Dial. et pat.), pester, être hors de soi. — Faire endêver quelqu'un, c'est le

contrèdire, le taquiner outre mesure. — Ce mot se trouve dans le vers suivant de la chanson de geste de Girart de Rossillon :

Fel, *desvés*, d'ire esprès, d'armes il fait mervoille.

c'est-à-dire terrible, *hors de lui*, enflammé de colère, il fait merveille d'armes. — *De vià*, hors de la voie, est la racine des mots ci-dessus *desvés* et *endêvé*. (Voir au même mot orthographié *andaivai*.)

Enfancenon. — (Dial.), éfanti (pat.), diminutif d'enfant. — Saint Bernard a dit au sermon de l'Apparition : « En un estaule entrèrent et là trovèrent *un enfancenon* envelopeit en poures dras. »

Enferteiz. — Infirmité. (S. B.)

Enfeüi. — (Dial.), être en feu, est une expression qu'on trouve dans saint Bernard et qui n'a point d'analogue dans la langue française. (Voir au mot *déambler*.)

Engadai. — Se bien garder de. (Del.)

Engenréure. — (Dial.), production (rac. lat. *generare*). « Li irouse pensé sunt *engenréures* de guivres (serpents) qui manjouent leur mère, le coraige. » Passage d'une âpre énergie du livre de Job.

Engliôpi. — Envelopper.

Engresse et engres. — (Dial.), impétuosité et impétueux. *Incre* en patois. — On a varié sur l'étymologie de ce mot ; mais il semble que les mots latins *ingressio* (régime *imgressionem*) et *ingruens* rendent bien compte de ces vocables, tant du dialecte que du patois. « La pensée est grevée d'*engresse* temptacion és prospériteiz. » (Job.) — Le même livre se sert du mot *engresserie*, pour signifier attaque. Il dit : « L'*engresserie* des temporeiz désiers. »

Enherdir (se). — (Dial.), se hérisser. Le substantif latin *hirtus* est la racine de ce mot : « Si enherdissent li poil de ma char. » (Job.)

Enheuillé. — Qui est assoupi (Del.) et en donne les marques par l'abaissement des paupières.

Enjôlai. — Caresser quelqu'un pour le tromper. Le dialecte se sert du mot *enjoéler*, *enjoeller*, *enjoiler* dans le sens de capter par l'offre de joyaux ou bijoux.

Tu sai come on peu l'anjôlai.
(*Virg. vir.*)

Enloiemenz. (Dial.), entrelacement (rac. lat., *intus ligamentum*. « Il s'enlacet de tanz enloiemenz de pensées ke il ne puet porteir ce ke il turnoiet dedenz lui. » (Job.)

Énoite. (Dial.), adjectif du verbe *énoiter*, accroître, augmenter (rac. lat., le participe passé *auctus*

du verbe *augere* et la préposition *in*). « Venuit somes *enoytes* as sacremenz de la passion. » (S. B., serm. de la Nativ.)

Ensouiemenz. — (Dial.), soin, embarras, entrave (du verbe *ensouier*, donner son soin à). — Ce mot n'a pas d'analogue en français. Saint Bernard s'en est servi au serm. de l'Apparition. « Vos cui li *ensouiemenz* del seule (siècle) ne détient mies, esgardeiz quels soit li spiritels solaz. »

Enspendre. — (Dial.), répandre intérieurement (rac. lat., *intus spandere*). « Nostre signor a molt largement enspanduit le nom et la grâce de sainteit. » (S. B., serm., Comm. des saints.) — Il ne faut pas confondre ce verbe avec *ensprendre*, qui signifie surprendre, arrêter, comprimer (latin *intus prehendere*). — L'exemple suivant du livre de Job montre l'emploi et le sens de ce dernier verbe : « Quand la purreture d'envie corrunt lo vencut cuer, la colors devient palle, li oilh abaissiet, la pensé *ensprise* et li membre froit. »

Entalenté. — (Dial. et pat.), désireux de. — *Mautalent* signifie mauvaise volonté. — Saint Bernard a dit au sermon de la Conversion de saint Paul : « Por ceu qu'il *entalenteiz* soit de faire pénitence. »

Entarvé (s'). — S'opposer, se mettre en travers du chemin, *inter viam*. C'est une expression du Châtillonnais.

ENTENOUAILLAI. — Faire entrer dans son intelligence. —*Entenouaillai vo dan lai téte*, c'est-à-dire mettez-vous dans la tête. (Del.)

ENTIERTEIT. — (Dial.), qualité de ce qui est entier. La définition de ce mot par une périphrase est une des preuves que nos dialectes exprimaient les idées plus laconiquement que la langue aujourd'hui en vigueur.

ENTRELAISSEMENZ. — (Dial.), interruption. (S. B.)

ENVALHÉ. — Enflammé. Peau *envalhée*. (Del.) — Aux Fourgs, en Franche-Comté, on dit *enwaillai*. (Tiss.)

ENVI. — (Du latin *invitus*), *envi son maître*, c'est-à-dire malgré son maître.

ENVIEZÉ et AVOISIEZ. — (Dial. et pat.), invétéré dans le vice (rac. lat., *vitiosus*). — Saint Bernard a dit, vig. de la Nativ. : « Davant la fazon de l'onction de Crist ne porat esteir nule enfermetez de cuer, cum enviezée k'ele soit. » — Le livre de Job a dit : « Restrendons nos envoisiez movemens. »

ENVIGORÉ et RAVIGORÉ. — (Dial.), ranimé (racine lat. *vigor*, avec les prépositions.) — Les villageois corrompent ce mot en *rabigoté*. « Sa volentiez fut *envigoréie* par la grâce de Deu. » (S. B.)

ÉPATIE OU ESPATIE. — Écheveau de fil (du latin

partitionem, complément de *partitio;* rac. lat., *partiari*, diviser). L'italien *spartire* et le dialecte bourguignon *espartir* signifient séparer, diviser comme il convient à un paquet de fil à dévider.

ÉPAUMI. — Étendu, élargi et ouvert comme la paume de la main. (Del.) — *Paumée*, dans une charte des franchises de Salmaise de 1265, signifie ce que peut contenir d'argent une main ouverte et étendue,

Lé maige du levan lo lugnôte braiquire
Et voyan de tô loin l'étoile *s'épaumi*, etc.
(Lamonnoye, 1[er] noël.)

ÉPLONGE. — Éponge. « Éplongé vo don bé propeman, lit-on dans la traduction de l'épisode de Ruth et Noëmi par Amanton. »

ÉPLUANCE. — Éclat. Adjectif provenant du substantif *éplue*, éclair, synonyme d'*élaide*. Ce dernier vocable n'a point de verbe comme *épluai*, qui signifie faire des éclairs, des étincelles, des aigrettes, comme on en voit dans les feux d'artifice. En Franche-Comté, *belûgo* signifie étincelle. Ce mot met sur la voie de l'étymologie. En allemand, *beuleutchen* signifie éclairer dans le sens des lueurs de la foudre. (L'abbé Dartois).

EPÔFFAI (s'). — (Pat.), s'épouffer (dial.); racine latine *expavere*, s'esquiver, se sauver pour cause de frayeur.

Lai faim, lai fièvre aivô lai guarre
Treteule et s'épôffe de quarre.
(A. P., *Bon tan de retor.*)

EPORSEVOI. — Apercevoir, part. passé *éporsu.*

EPÔTI. — Laisser bien cuire au pot quelque viande ou quelque légume. « Lé poi son bon quan ai son ben *épôti.* » (Dial.)

EPRI. — Participe passé du verbe *eprarre* (apprendre), ayant ici un sens passif; car *el a bén épri* signifie il est bien élevé.

EQUEVILLE. — Balayures. « Ce mot, quoique sans *s* final, est toujours pluriel, » a dit Delmasse, mais il se serait abstenu de cette réflexion s'il eût su que le patois, représentant fidèle ou reste du dialecte, ne prend jamais plus que lui ce signe au nominatif pluriel; bien plus, il est complétement indifférent aux cas obliques. — Festus s'est servi du mot latin *quisquiliæ*, signifiant aussi balayures ; or, ce mot me semblerait plus étymologique à *équeville* que *scopæ*, qui veut dire balai formé de branchages.

ER. — C'est une loi du patois bourguignon de ne pas prononcer l'*r* final des verbes de la 1re conjugaison, c'est pourquoi il a substitué à cette terminaison celle en *ai* ou celle en *é* simple : il dit, par exemple, *s'epôffai* au lieu de s'epoffer, *palai* au lieu de parler, *éborgé* (Lam.) au lieu de éborger, etc. — La finale de l'infinitif *é* dispensait d'une prononciation vicieuse qu'on rencontre encore de nos jours et à laquelle Génin faisait une rude guerre : ainsi, aimer sonne *aimerre*, comme éborger *éborgerre* dans la bouche de certains (voir au mot *ir*).

Eraignou. — Hargneux, querelleur ; dans le midi de la France on disait *ergnous*, et dans le dialecte français *ereux* (Roq.). Rac. lat. : *ira*, *iracundus*.

Le mot *ereignant*, au contraire, signifie civil, commode, arrangeant, parce que l'analyse donne pour résultat *ireux niant*, c'est-à-dire non colère.

Ere. — Cette terminaison est très fréquente, au lieu de celle en *eur*, dans les noms et adjectifs du dialecte : c'était, du reste, la désinence du sujet, celle du régime étant *eor*. Saint Bernard a dit au sermon de la Conversion de saint Paul : « Por ceu cum *droiturières jugières* soit notre sires. » — Les terminaisons en *aire* ont été celles du patois, car il ne distinguait point le régime du sujet.

Erenai ou Errenai. — (Pat.), errener (dial.), frapper sur, éreinter. Rac. lat., *renes*.

Ça le metei de lai guarre
D'*errenai* vou d'ete *errenai*.
(Citation de Delmasse.)

Erigôtai. — Disputer, batailler, provoquer (Del.), d'où le substantif *erigô*, chicane.

Mai varve tôjô m'érigôte.
(A. P., *Discor joyou.*)

Ma si tu m'érigôte ansin
J'ai prenu le dessin
D'étôffai dedan le vin
Ce que tu me fai de chaigrin,
(A. P., *Bon tan de retor.*)

Erivai. — Le *Virg. virai* donne la définition du mot au chant IV :

. . . . Ein homme
Ben *érivai*, ben en bon poin.

ERRAGIER. — (Dial.), arracher. Rac. lat., *eradicere*. « Li poil de ceu de le sclate (clan, tribu) Lévi sunt comandeit à raseir et ne mie à *erragier*. » (Job.)

ESCAMPAITE. — Evasion, fuite (*e campo ire*). — Prarre de lai poudre d'*escampaite* signifiait, en langage familier, décamper au plus vite.

ESCANDLI. — Echalas (Del.). *Escander* dans le dialecte signifie monter. Rac. lat., *scandere*.

ESCARBILLAT ou ESCARBILLART. — Nom du fou ou des fous moqueurs qui suivaient le char de la Mère folle (du latin *scarificatio*, incision de la peau). On dit d'un moqueur : Il emporte la pièce.

ESCHERGAITEMENZ. — Forteresse, et *eschargaite*, sentinelle. — Le livre de Job se sert du mot *eschergaitemenz del cuer* pour exprimer les abords prémunis du cœur.

ESCHARNIR et ESCHERNIR. — (Dial.), railler. — Saint Bernard a dit au sermon de l'Apparition : « Bien faisait à dotteer k'il ne se tenussent por *escharniz* quant il si grant vilteit et si grant poverteit virent. » — Ce mot a sa racine dans l'allemand *skernen*, l'anglais *scorn*, l'italien *schernire*.

ESCHEVIR et ESCHUIR. — (Dial), éviter. « Moult

est griés chose d'eschevir l'abyme des vices. » (S. B., serm. Com.)

Eschoite. — (Du latin *excipere*, prendre, se saisir de), succession, épave. (Franchises de Dijon, 1314.)

Escoifiou. — Coiffe. (Del.)

Escondit. — Opposition (de *condicere*, signifier, assigner). — Franch. de Molesmes, 1260.

Esconterie. — Chose hors de compte. (Franch. de Saulx-le-Duc, 1246.)

Escorper. — Annuler, retrancher quelque chose d'un tout, d'un corps quelconque, *ex corpore*. (Cout. de Beaune, 1370.)

Escorz. — (Dial.), sein, giron. « Deus est en son saint temple et en ciel en ses siéges, et vos, en un vil estaule, lo quareiz et en l'*escorz* d'une femme. » (S. B., serm. du jour de l'Apparition.) — De *cuer* on a dit l'*escuer*, comme de *spatium* espace.

Escout. — Secoué (du latin *excutere, excussum*). se dit d'un arbre dont on a fait tomber les fruits en le secouant.

Eslocer. — (Dial.), se mettre en mouvement, partir d'un lieu (rac. lat., *ex locare*). Cette expression est employée par saint Bernard.

ESMANCE ou ÆSMANCE — (Dial.), opinion. — C'est la dérivation naturelle du complément *æstimationem*. « La *esmance* del jugeor, » c'est-à-dire l'opinion du juge. (Job.)

ESSOINE. — Excuse d'un soin, d'une affaire. (Franchises de Seurre, 1278.)

ESPARLUCA. — Expert dans un art.

. . . Lai Monnoy, ce rimou
Si *esparluca*, si famou,
Lou moître de tô çô de France.
(A. P., *Le Chai de nôvelle.*)

L'expert Lucas était à Dijon un homme fort habile, sans doute, puisque son nom servait ainsi à qualifier d'autres talents.

ESPLOIT. — (Dial.) — Ce mot signifiait avantage, profit, et il dérivait du latin *expletio*. — L'*esploit* d'autrui, dans le style de saint Bernard, exprimait l'*avantage* d'autrui.

ESPOENTAULE. — (Dial. et pat.), épouvantable.

ESPOURIR, ESPOUERIR et ESPAURIR. — Étonner, effrayer (du latin *expavere* ou *expavescere*). « Nule rien ne redotet ki la puist *espourir*. » (Job.) — « Totes mes osses furent *espauries*. » (*Ibid.*)

ESQUERRE. — (Dial.), esqueure (pat.), secouer (rac. lat., *excutere*). — « *Esquerre* les trespassanz choses. » (Job.)

ESSATAI. — (Pat.), essarter (dial.), arracher des broussailles; du bas latin *exartare*. (Duc.)

ESSETAI (s'). — S'asseoir. On dit d'une personne : *Al at esesée*, c'est-à-dire elle est assise. — *Éseute-te*, assieds toi. — Ce verbe est un des plus irréguliers du dialecte et du patois.

ESSEURFANTAI et ESEURFANTAI. — Surpris, embarrassé, effrayé. Les Francs-Comtois disent *éfarfantâ*. Tous ces mots sont différents modes du latin *expavefactus*.

. . . . Cé messieu lai
Qui se trôvein *éseurfantai*
Et enrôtai dan los hairangue, etc.
(A. P., *Les Hairangou de Dijon.*)

Lé maige *esseurfantai*
D'òne tei mélôdie.
(Lamonnoye.)

ESSODILLAI. — Assourdir ; part. passé *essodeli*, assourdi, étonné. (Del.)

ESSÔTE. — Abri. Se mettre à l'*essôte* de la pluie ou du vent. Dans l'italien, *all'asciutto* signifie à sec (dictionn. d'Alberti) et en terre et sous terre. — Aimé Piron a dit, dans sa pièce des *Hairangou de Dijon* :

Ai l'*essôte* d'in gran chaipéà.

et dans celle de *Lai trôpe gaillade* :

Dô devan que lai viôlôtte
Fleurisse au printau ai l'*essôte*.
De lai bise, etc,

ESTAULAIGE. — Aujourd'hui étal (du latin *stabilitionem*). [Franch. d'Is-sur-Tille, 1310.]

ESTÔQUE. — Ligne de parenté (Del.). Le dialecte dit *estoc*.

ESTORDRE. — (Vraie dérivation du latin *extorquere*). S'emparer par violence.

ESTRAIN. — Du latin *stramen*, paille. (Priv. de Rouvres, 1215.)

ETAILANTAI. — (Pat.), atalanter (dial.), avoir bonne volonté de, avoir pour agréable. La racine de ce mot est vraisemblablement le verbe grec ἐθέλω, je veux.

J'en seu si for *étailantai*
Que tô lou prôve cœu m'en bai.
(*Poésies bourguignonnes.*)

ETAINÉ. — (Voir au mot ATAINÉ.) — Fatiguer quelqu'un par du bruit ou des importunités. Lamonnoye dans son glossaire cherche à ce mot une foule d'étymologies ; celle de *stannum*, étain, rappelant le bruit occasionné par les ouvriers qui le martellent en lames, ne serait-elle pas la bonne ? Ce qui me le ferait croire c'est que, dans le dialecte de Valenciennes, *éténer* signifie *étamer* (voir au gloss. Rouchi, d'Hécart). Aimé Piron, au premier noël de mon recueil, emploie le mot *étaissenai* pour désigner les potiers d'étain.

ETAU. — Etonné, surpris, stupéfait : *Ai son tôt étau*, c'est-à-dire ils sont tout stupéfaits.

ETAULES, ÉTEULES, ÉTOULES et ESTEULES. — (Du

latin *stipula.*) Ce qui reste aux champs de la paille des blés après moisson. — Dans le Châtillonnais on dit improprement *étroubles.* — Aimé Piron a dit, dans l'*Evaireman de lai peste :*

Dan lés *étoule* ammi lé chan.

Etaule signifie étable ; mais la dérivation appartient au vocable latin *stabulum.*

ESTATUE. — (Dial. et pat.). C'était la règle d'adoucir par l'*e* euphonique les mots commençant par sp, sc, st ; nos villageois l'ont conservée.

ESTRÈCE. — (Dial.), état de ce qui est étroit ou rétréci (rac. lat., *strictum*). On dit en français étroitesse.

ESVEUDIER (s'). — Se dépouiller de ; cette forme appartenait au dialecte et au patois. Le mot du dialecte *vuit* (vide), provenant lui-même du latin *viduus*, en est la racine.

ESWARDER. — (Dial.), regarder. — « Quant nos *eswardames* dont il venait... » (S. B., 1er serm. de l'avent.) — Dans la coutume de Picardie on trouve *eswardères,* inspecteur, et, dans l'ancienne coutume de Ponthieu, *esward*, règlement. Notre mot français *égard* doit venir de là. Au moral, regarder quelqu'un c'est lui être favorable.

ET, EIR, EIS OU EIZ, EIT, étaient les désinences habituelles des imparfaits, des infinitifs et des noms, sujet et régime du dialecte bourguignon.

Exemples : « Il se coysie*vet* de boche, mais il nos ensaignie*vet* par oyvre. » (S. B., serm. de l'Apparition.)

« Deus pardonet le péché ki dignement est plor*eiz*, mais cascuns doit redot*eir* a faire ce ke il ne s*eit* se il porat dignement plor*eir*. » (*Idem.*)

Saint Bernard écrit : piet*eiz* (piété), maust*eiz* (maturité), enfermet*eiz* (infirmité), etc., en changeant cette désinence en *eit* pour le régime : « O humiliteiz, vertuz de Crist, cum forment te confonz l'orgoil de nostre vanit*eit*. » (*Idem.*)

Les adjectifs terminés en *eus* ou *eux* changeaient en *ols* cette terminaison : « Si somes besoign*ol* de la glore de Deu. » (S. B.). — Cette flexion en *ol* est devenue *ou* dans le patois : besoign*ols*, besoign*ou*. Saint Bernard écrit perill*ous*, perill*ouse*, pour périlleux, périlleuse.

EUGAIGNE OU EUGEIGNE. — Mauvais cheval. — C'est une singularité que le mot latin le plus antique et le plus noble, *equus*, *equa*, ait donné lieu à la dénomination d'une rosse, tandis qu'un mot de latinité nouvelle et vulgaire, *caballus*, a formé notre mot *cheval*. — Quantité d'exemples comme celui du mot *eugaigne* attestent que les formes de la basse latinité ont prévalu sur les formes antiques pour créer les idiomes romans. — Un paysan, en disant : « Mon chevau at ène *eugaigne,* » prouve que son patois est encore à présent une manifestation du dialecte. — Les chevaliers allant en guerre dédaignaient les montures vulgaires, ils se servaient de chevaux de taille et de vigueur ; cela avait

amené le dicton : *Monter sur ses grands chevaux.*

EUILLE. — Pour yeux. *Pissai dés euille,* c'est-à-dire pleurer abondamment. L'image est forte et vraie, quoique choquante.

EUR. — Terminaison des subst. latins en *or*, se change souvent en *eu*, comme *auteu* pour auteur ; et *eu*, terminaison des subst. latins en *osus*, se change souvent en *ou*, comme *aimorou* pour amoureux. Il en était de même dans le dialecte, car saint Bernard a dit (serm. Com.) : « Cest ordenes est molt *perillous* et moult est *perillouse* la voie. »

EUVRÉE, OUVRÉE. — Mesure à graine représentant un huitième du journal de vigne. — Quoique le mot *ouvrée* ait prévalu, *euvrée* est préférable, à cause de l'œuvre ou ouvrage qu'un vigneron peut faire en un jour. (Voir au mot OUVRÉE.)

EUZERÔLE. — Erable (Del.).

EVAIRAI. — Chasser, effrayer, mettre en fuite.— M. J. Guillemin, dans son glossaire de la Bresse, pense que ce mot, dans sa forme active, vient du bas latin *varare,* verbe qui répond au latin classique *transire*, et est par conséquent neutre lui-même. « Coge te, tu *évaire* mè poulô. » (Citation de Delmasse pour la forme active.)

Vos évairé not'humeur graigne.
(A. P., *Comp. de lai populaire.*).

L'*Evaireman de lai peste* (titre d'une pièce d'Aimé Piron), exprime la disparition de la peste. — Pris au sens neutre, *s'évairai* signifie s'égarer, s'esquiver ; dans ce sens, l'étymologie latine *evadere* est plus rationnelle. — Le *Virgile virai*, en parlant de Dédale, dit :

> Et peu *s'évaire* ai tô hasar
> Tô po le beà mitan de l'ar.

Le verbe *évairai* a formé le substantif *éveure*, qui signifie flaneur, étourdi.

EVARPILLAI (s'). — S'évertuer.

> Ma quan on é le cor aigille
> Que dan lai joie on s'évarpille.
> (A. P., *Evair. de lai peste.*)

EVAULAI. — Selon que les mots dérivent du latin *ad vallem* ou *e valle*, ils ont des significations diverses. C'est ainsi que l'expression *évaulai* a aussi bien le sens d'avaller un morceau que d'étendre ou diriger un objet en bas : *Evaule tes cueusses* signifie étends tes jambes. (Cit. de Del.)

> Deussai-je de l'éfor en chantan m'*évaulai*.
> (Lamonnoye.)

c'est-à-dire, dussé-je me distendre le gosier au point qu'il éclate.

EWIER. — (Dial.), s'égaler à. — L'adjectif *ewal*, *iwel*, du dialecte d'oïl, vient du latin *æqualis*. « Quant aucuens se welt *ewier* par aventure à un aultre. » (S. B.)

Cet emploi du *w* pour le *g* se ressent du voisinage du patois lorrain, influencé à son tour par son voisinage germanique.

F

FAGUENA. — Mauvaise odeur. Cette expression est dans Rabelais, et, quoique adoptée par notre patois, elle ne me semble pas d'origine bourguignonne. — En Champagne, Marie *fagas* signifie fille malpropre (Grosl.). — Dans le vieux français, *fangas* signifie bourbier. — Aimé Piron, dans l'*Evaireman de lai peste*, a dit :

> Du *faguena* et du poussô
> Qui vène saisi tô d'ein cô
> L'odora vou lai regadure.

FAIT. — (Dial. et pat.), mot explétif encore en usage chez nos paysans. On trouve au livre de Job : « Demandeir *fait* por coi, » c'est-à-dire, demander pourquoi.

FAITRES. — (Dial.), créateur. — Ce mot vient du substantif latin *factor*, comme le complément *faiteor* vient du régime latin *factorem*. — Le livre de Job, en parlant de Dieu, a dit : « Il est *faitres* de sa nature. » — Le mot *faiture*, créature, vient du latin *factura*.

FALLOI. — Falloir, dans l'acception de manquer. C'est le vrai sens primitif de ce verbe, et qu'il a conservé dans le patois. *Ran n'i fau,* c'est-à-dire, rien n'y manque.

FANNE. — Femme. *Fannelôte*, petite femme. *Fannei*, femmelet, idolâtre de sa femme, dit Delmasse. Toutefois, au village ce mot a plus d'étendue ; il s'applique à celui qui se plaît avec les femmes et recherche leur société.

FANFRELUCHES. — (Dial. et pat.), choses frivoles. En disant aussi *farfelues* pour exprimer la même idée, Rabelais traite de *fanfreluches* les pattes de mouche des gens ne sachant manier la plume et *chaffourant* le papier (liv. I, c. I). Aimé Piron a dit (*Evair. de lai peste*) :

> Se farci de creuse pansée
> De *fanfreluche* bigairée.

Freluches, dans le dialecte, signifie bagatelles (Roq.), d'où *freluquet*, jeune vaniteux ou pomponné.

FARAU. — Fier, hautain. Ce mot vient-il du latin *ferox*, qui a aussi cette signification ? Dans le langage familier, on entend souvent traiter de *féroce* celui qui a un certain apprêt de toilette ou de la prétention à la mise. Toutefois, le mot bas latin *baro* a fait aussi *faro* et *varo*.

FARFOUILLAI. — Fouiller avec tumulte et sans ordre. — En Franche-Comté, aux Fourgs, on dit *farfouilli* la terre (Tiss.), du latin *perfodere*, fouir.

FASEX. — Portefaix (du latin *fascis*, fardeau). — (Franch. d'Is-sur-Tille, 1369.)

Faule. — Fable. C'est la dérivation naturelle du latin *fabula*, comme taule l'est de *tabula*.

Felogne. — Quenouille. On dit aussi quelogne et quenoille (Del.).

Fembrier. — (Dial), fumier. « Job séanz el *fembrier.* » (Liv. de Job.) — On trouve dans l'excellent dictionnaire latin de MM. Quicherat et Daveluy les expressions *fimum acre* empruntées à Sammonicus et signifiant fumier. Telle est, à mon sens, l'étymologie de *fembrier*. Le simple mot *fimus* ou *fimum* (car il est masculin ou neutre) n'aurait formé que le dérivé *fiens*, qui signifie aussi fumier dans nos dialectes et d'où est venu *fiente*, excrément d'animaux.

Femeire. — Fumée. — A propos de ce mot, je cite ici volontiers de charmants vers d'un de nos plus aimables poètes bourguignons, surtout parce qu'ils ont un parfum du *Jam culmina fumant* de Virgile :

Car po pu revoi mé pairan
Vou note fanne et nos éfan,
Vou freire et sœu, vou peire et meire,
Vou voi femai notre *femeire,*
Mai foi, je peu bé, dos ici,
Dire ai tretô : aidieu vo di.

Fer ou plutôt fers. — Ornement de toilette interdit aux servantes par l'édit somptuaire de la municipalité de Dijon en 1580.

Feranz. — (Dial.), cruel, terrible, qui sévit (du

latin *ferire*, frapper, et du participe *feriens*). On trouve dans le livre de Job : La *feranz* venjance. — Delmasse dit avoir rencontré dans le patois une sorte de participe passé *féru*, signifiant, selon lui, non seulement frappé, mais amoureux.

Ferrer. — Frapper (du latin *ferire*). « Qui *ferrai* d'arme esmolue ou ferai rapt, etc. » (Chartes de Véronnes, 1294.) Cette désinence des verbes à la 3e personne est la même en patois.

Fessò, fezô et fessou. — Pioche de vigneron (du latin *fodere*, supin *fossum*). — On dit ein *fessourou* de vaigne, c'est-à-dire un vigneron. — Un proverbe usité dans nos campagnes est celui-ci : « Lai graisse du *fessou* a tôjô lai moillouse. » — La Fontaine faisait chorus avec les bonnes gens quand il a dit :

Creusez, fouillez, bêchez, ne laissez nulle place
Où la main ne passe et repasse.

Voici d'autres vers qui recommandent la gaieté à ces braves gens, comme un assaisonnement du travail et un remède à la peine :

Que j'aimoi *fessourou* devaigne.
Ne soo mailaide ni graigne.

Feteine. — Futaine. — Pour prix de la course, dans certains villages on donnait une pièce de futaine, de là ces mots : *Couri lai feteine* (Del.). — M. Littré (Dictionn.) dit que cette étoffe a été apportée de *Fostat*, nom d'un faubourg du Caire.

Feur et defeur. — Dehors. *Feur d'iqui*, hors d'ici (du latin *foras* et *de foras*).

Feure. — (Du latin *faber*), forgeron chargé d'ensforger et de defforger, c'est-à-dire de mettre aux fers et de déferrer les prisonniers. (Cout. de Châtillon de 1371.)

Feurdonneman. — Fredonnement, roulade de voix. (Del.)

Feurgônai. — Remuer, tracasser. — En Champagne, *feurguigner* signifie exciter le feu. A l'occasion de ce mot, Grosley cite le proverbe champenois suivant : « Jeune femme et four chaud, toujours *feurguigner* y faut. » — En Champagne encore *feurger* ou *fréger* la terre signifie la fouiller, la piocher (Grosl.). Le latin *frangere* est sans doute la racine de tous ces mots.

Fi, ma fi, ma foi, par ma foi. — On dit aussi *mai fiane*. — Il y a peu d'exemples d'une proposition plus implicite, car c'est une abréviation de tous ces mots latins : *Per meam fidem juro ou polliceor*. — En Bresse on dit ma *fiou*, ma *fiougai*.

Fiade ou fiarde. — Toupie marchant par l'impulsion d'une ficelle (Del.). Aux Fourgs, en Franche-Comté, on dit *fiadot* (Tiss.).

Fichu. — Bien ou mal fichu, c'est-à-dire bien ou mal mis (du latin *fingere*, supin *fictum*, qui si-

gnifie façonner, ajuster). — On trouve dans les chants populaires de la Bretagne (la *Fiancée*, t. I, p. 264) :

Setu ann aotrou braz *fichet.*

c'est-à-dire, survint un seigneur bravement mis.

Fin. — *Po la fin dou fignon fignelle.* Nos pères s'amusaient à rendre de la sorte ces mots : Pour la fin définitive, ou, bref et pour en finir.

Fineroz. — (Lat. *fines regionis*), chemin de desserte d'une contrée. (Cout. de Châtillon, 1371.)

Fiôlai. — (Dial. et pat.), boire à petits coups (du latin *phiala* ou du grec φιαλη, petite bouteille). — L'adjectif *fiôlan* (dial. et pat.) n'a point de rapport avec ce verbe. Il vient du latin *violens*, régime *violentem*, et signifie téméraire, fanfaron, présomptueux, bravache. Je cite volontiers ces vers d'Aimé Piron, parce qu'on y trouve l'application de cette épithète au duc Jean-sans-Peur :

Suplie humbleman Jaiquemar
Élevai su deu pau de far
Vè sai cloiche aivô sai femelle,
De veille date et dè le tan.
De Jan san pô, le *fiôlan.*

(*Requaite de Jaiquema et de sai fanne.*)

Fl. — Les Bourguignons mouillent ces deux consonnes comme s'il y avait un *i* entre elles et un *i* à la suite ; telle est la règle de prononciation de plusieurs mots qui suivent.

Flaeler. — Flageller, et au moral tourmenter. — Le substantif est *flaial* et *flael*, dérivation naturelle du latin *flagellum.*

Flaimeusse. — Gâteau des campagnes pétri au lait. — La lettre *l* se mouille toujours quand elle est précédée de la consonne *f*, ainsi il faut prononcer *filiaimeusse.*

Flairure. — (Prononcez *filiairure*), odeur de viande cuite. — *Flairé le vadô*, c'est-à-dire sentir le vin doux pour apprécier la qualité de la récolte.

Flavouteit. — (Dial.), faiblesse, pusillanimité. Mot emprunté au latin *flabilitatem*, rac. *flabilis;* ce qu'un souffle disperse. *Flabellum* est de cette famille latine et signifie éventail : « Ensi sunt mainte gent de grant *flavouteit* et de grant perversiteit. » (S. B.)

Flaque d'eaau. — Prononcez *filiaque d'eaa*

Floibeteiz. — (Dial.), faiblesse (du complément latin *flebilitatem.*) — On sait que dans le dialecte on disait aussi *floible* au lieu de *foible.*

Flôquai. — (Dial. et pat.), réunion de plusieurs fleurs ou fruits sur une même branche. Ce mot me semble avoir été laissé aux Bourguignons au quinzième siècle par les Anglais, chez qui *flock* signifie troupeau et *to flock* rassembler. « They declared to him in great number, and *flocked* to his standard wilh alacrity, » c'est-à-dire : « Les Gaules se déclarèrent en grand nombre pour Annibal, et se

réunirent sous son étendard avec un joyeux empressement. » (Ce passage est extrait de l'Histoire romaine de Goldsmith, ch. xv, p. 110.)

Fô. — Ce mot signifie à la fois fou (privé de raison) et hêtre ou foyard. Dans cette dernière acception, les villageois au lieu de prononcer *fau*, comme étant la vraie dérivation du latin *fagus*, ont prononcé *fou* et ont donné à ce faux substantif les diminutifs *fouteau* ou *foutiau*. — Quant au vocable *fou* (privé de raison), il a toute l'apparence d'un mot gaulois latinisé. En Armorique, par exemple, l'expression originelle est *foll* (Leg.) ; en Cornouailles, *fol;* en pays de Galles et en Irlande, *ffoll* (Price, archeology Cornu. Britanniæ).

Or, par suite de transformation latine, ce mot *foll* est devenu *follis*, puis, par l'évolution du latin en roman, *fou* au sujet et *fol* au régime.

Ce qui peut donner du poids à cette assertion, ce sont d'abord ces mots cités par Diacre dans la *Vie de saint Grégoire-le-Grand :* « At illi, *more Gallico*, sanctum senem increpitant follem. » Ce sont, de plus, les expressions suivantes qu'on remarque dans une des *Épîtres* de l'abbé Guillaume (*Analectorum*, sect. II, p. 257) : « *Follem* me verbo *rustico* appellasti. »

L'étude de ce simple petit mot offre un exemple patent de la difficulté et de l'intérêt que présentent les recherches étymologiques du langage.

FOINDRE. — Se retirer par appréhension d'une

difficulté ou d'un danger. Le latin *fingere*, qui signifie feindre, a reçu, comme on voit, de l'extension dans son dérivé.

FOIRAI. — Célébrer une fête. *Foirai lai sain Jan* (du latin *feriari*, rac. *forum*). On disait aussi : *Foirai* lai bone venue d'un aimin.

FOISSE. — (Pat.), fouace (dial.), petit pain blanc anisé que l'on cuisait sous la cendre du foyer (en latin *foculus*). On lit dans Ducange *fouhacea;* c'était la gourmandise de la veillée de Noël. — On appelait fouacier (dial.), et foisset (pat.), le marchand pâtissier ou le boulanger (du latin *focacius*), qui fabriquaient ce genre de pâtisserie. Rabelais la considérait sans doute comme une friandise puisqu'il dit (liv. I, ch. XI) que Gargantua mangeait sa fouace sans pain.

FONEI. — Enfourneur, boulanger. (A. P.)

FOLETÔ. — Feu follet. Le mot du dialecte *foleur*, *foleté, foleton* a le même sens et semble venir du latin *volaticum*, régime de *volaticus*, signifiant volage, éphémère. — Dans le langage de Toulouse, la *feu* signifie la *chimère.*

FORBIR. — (Dial.), nettoyer, polir (de l'ancien haut allemand *furban*). [Burg.] — Le livre de Job dit : *Forbir* la purreture de la chaitive pensé.

FORCHAUCER. — (Dial.), chasser, écarter avec le

pied (rac. lat., *foris* et *calcare*). « J'ai forchaucet les cols des orguillons et des esleveiz. » (S. B.)

Formaige. — Fromage. — Le patois transpose souvent ainsi la lettre *r*, tantôt la rapprochant, tantôt l'éloignant par une sorte d'euphonie. — En langage familier, *laissai allai le chai au formaige* c'était succomber à une tentation.

Forsener. — (Latin *foras* et *sensus*), extravaguer, être hors de sens (dial.); on trouve aussi au même dialecte le substantif *forsennerie*.

Fotépaule. — Forte épaule, lutin, diable. Même personnage que :

Le moine bourru à Paris,
Lo malo Bestio à Toulouse,
Le mulet Odet à Orléans,
Le loup Garou à Blois,
Le roi Hugon à Tours.

Foudri. — Tas, foule, multitude, confusion, parce que, dit Delmasse, la foudre entraîne et entasse tout. A la place de ce philologue, j'eusse préféré l'étymologie de *foudre* dans son acception toute bourguignonne qui signifie tonne de forte capacité et contenant une grande quantité, un *foudre* de vin. Le mot *foudre*, dans ce sens-là, vient de l'allemand *fuder* qui signifie tonneau.

Dé bon cusenei lai maignie
Composire torte et patai,
Garnissire ein *foudri* de plai
De jubié de tôte naiture.
(*Dijon en joie*, 1716.)

Fouinai. — Se glisser, disparaître en tapinois comme la fouine. « Tu é pô (peur) tu fouine. (Del.).

Fraize. — *Ne pas montai fraize*, autrement ne pas compter même comme une fraise, c'est-à-dire compter pour peu de chose.

Lé sutilitai, les airgô
Lés airguman, lé distinguô
Celai ne vo montoo pas *fraize*.
(*Virg. vir.*, ch. v.)

Foulaire ou Fouleire. — Feu d'artifice. En dialecte, *fouleir*, comme si l'on avait voulu dire le *feu en l'air*. L'interprétation de Roquefort a le défaut d'être trop recherchée : il donne celle de *folliculum*, petite feuille, ce qui exige des frais de comparaison comme légèreté et caractère éphémère.

Fraingale. — Cette expression a tenu en échec bon nombre de philologues. Quant à moi, je pense que c'est un mot estropié comme il y en a tant d'autres dans le patois, soit par suite de l'ignorance des sources, soit par suite de la mobilité de la prononciation. Ici le sens véritable est *faim maligne*. On sait, en effet, qu'une appétition violente des aliments saisit comme une fièvre ardente une personne atteinte du mal qu'exprime le mot dont il s'agit. Or, *male-faim* ou *faim-male* rend exactement cette situation. C'est souvent, d'ailleurs, que le mot *male* accompagne dans nos dialectes d'autres vocables pour leur imprimer une signification identique à celle dont je viens de parler.

Frelore. — Les Allemands disent : *Ich bin ver*

loren, je suis perdu. Or, Aimé Piron attribue le même sens à ce qui paraît être un dérivé du vocable allemand.

Dan Dijon on ne voiroo pu
D'haibitan, je serein *frelore.*
(*Evaireman de lai peste.*)

FREMI. — Fourmi, d'où le mot *fremillai*, pour exprimer le mouvement d'une grande foule.

Homme et fanne, gaçon et fille
Moitre, vaulò, tôt y fremille.
(*Virg. vir.*, ch. II.)

FRETAILLE. — Diminutif de *fretin.*

Aipré Pairi, aipré Versaille
No ville ça de lai fretaille.
(A. P., *Compliman de lai populaice.*)

FREZA, FREUZA. — Rompre, briser. Dans certains lieux on dit *fracher.* — Le *fraisi* est un charbon très tenu et la *fresée* est la cendre de *fraisi*. Tous ces mots ont pour racine le latin *frangere.*

FRIAN pour FRAYAN. — *Éne sente bé friante*, c'est-à-dire un sentier bien frayé.

FRIMOUSSE. — Figure bien vivante, visage bien plein et bien nourri. En Champagne et en Franche-Comté on dit *frimouse.* Le latin *frumentum* n'a-t-il pas fait les frais de cette expression, comme le pensent quelques-uns ? Quant à moi, j'aime mieux la dérivation de l'anglais *free-mouth*, c'est-à-dire

bouche libre, air dégagé, et par extension, bonne figure, large et épanouie.

FRINGUAI. — Sauter, bondir, gambader (du latin *frigo*, venant lui-même du grec φριχέω, je saute avec bruit. (Quich.) — Le mot *fringuenelle* ou *friquenelle* signifie non seulement danseuse, mais coquette. (Del.) Il s'applique aussi aux choses : ainsi Grosley traduit *fringuenelles* par idées libidineuses : *Quas libido dissenta dictat.*

FRINTE. — (Dial.), frémissement, trouble (du rég. latin *fremitum*). On faisait aussi usage dans le dialecte du verbe *frinter*. Le livre de Job s'en est servi ainsi que de l'adjectif verbal *frintanz*, lorsqu'il a nommé la conscience : « le créor des *frintanz* desturbances, » c'est-à-dire l'avertisseur des troubles intérieurs frémissants.

FRIPPE-LIPPE. — Goinfre, glouton. C'est littéralement frotte-lèvre.

FRISQUE, FRISQUET. — Sautillant, éveillé. C'est encore un mot que les Anglais ont laissé aux Bourguignons dans le temps de leur alliance, car le verbe *to frisk* signifie gambader, sautiller. — *Ai n'a pu ni frisque ni frasque* signifiait, en langage familier, il n'est plus ni alerte ni éveillé.

FROGNI. — Plisser le front, ainsi que l'indique le mot latin *frons*. — A l'occasion de ce mot, Delmasse donne les citations suivantes comme exten-

sionnelles si je puis parler ainsi : « Se *frogni* d'aise les épaules, » se frotter les épaules par suite de contentement. — Se *refrogni* a un sens complétement opposé. — Le participe *frognan* veut dire remuant. — Un air *refrogné* est une mine plissée ou contractée.

FRUSQUIN. — Argent, nippes, ce qu'on possède.

De lai cé drôlai s'en allein
Boire et bafrai lote frusquin.
(A. P., *Compliman de lai populaice.*)

D'après Ducange, ce mot serait emprunté au vocabulaire de la moyenne latinité où *frustum terræ* signifie parcelle de terre. Or, pour le villageois qui a quelque bien en terres, dépenser son *saint frusquin*, c'est manger son fonds.

FUER. — (Dial.), chasser, expulser (du latin *fugare*, mettre en fuite), expression du livre de Job. — Dans notre patois, *fuammam* signifie couramment et il est formé du latin *fugæ mente*.

FUTAI ou FUTÉ. — Fin, rusé. Se dit aussi en Champagne, et *futai*, aux Fourgs, en Franche-Comté. (Tiss.) M. le comte Jaubert donne *futeux* et dit que ce mot s'applique principalement aux chasseurs ou affûteurs habiles.

G

GACENÔ, GAICHENÔ et GARCENÔ. — Adolescent, jeune homme. — Le dialecte disait *gars* puis *garson*

et garchon. (Roq.) Le patois a féminisé le mot ci-dessus en gaiçôtte et gaichôtte, et même jaisôtte. — Au mot *gars* on a supprimé l'r et l'on a dit un *gas*, un grand gas, un *gas* bien alluré. En Franche-Comté on dit aussi bien béçote que *gachote* (l'abbé Dartois). La différence n'est pas grande avec les mots du dialecte *bacelote* et *bachelote* et l'expression française *bachelier*.

Gadoi. — Vidangeur. Dans le dialecte, *gadoue* signifie fumier, immondices. (Roq.) — A Genève, quand on veut qualifier un mauvais mets ou une détestable boisson, on dit c'est de la *gadrouille;* au même lieu *gadrouiller* c'est barbotter dans l'eau, et se *gafouiller* c'est se tacher en traversant le ruisseau boueux de la voie publique. (Gloss. gen.) Dans le Châtillonais, en Bourgogne, on dit *gassouiller* et une flaque d'eau boueuse se nomme *gassouillat* ou, par abréviation, *gouillat*. — *Gargouilli dans l'eà* c'est tripoter dans l'eau et l'on nomme *gargouillou* celui qui le fait.

Come de tô genre d'oseà
Qui von *gargouillan* dans lés eà.
(A. P., *Hairangue dé vaigneron de Dijon.*)

Le même poète fait ce portrait de Cîteaux :

Citeà plantai dan les éà.
Dan dé *gouillai* dans dé citane.
Au trava de mointe cabane.

Le mot *gouille* est usité en Franche-Comté (Tiss.); à Genève on dit la *gouille* à Vassu, au glacier de

Valsorey, et la *gouille* aux cerfs près du Chantelar. Il y a à Bourges le grand *gouillat* (voc. du Berry).

GAIGÈRE. — Saisie. (Charte de 1245.)

GAILLON. — Petite servante de cuisine. (Del.)

GAINCHE. — (Dial. et pat.), gauche. Tournure gainche ; se *gainchai*, se pencher. — Le verbe *gainchir* est employé par le sire de Joinville dans le même sens que le français *gauchir*.

GAITOUILLÉ. — Chatouiller. (A. P.)

GALFATRE. — Un gueux malpropre. L'ancien français dit *galfretier* (Lac.) ; M. le comte Jaubert donne au terme *galefretiau* sa véritable étymologie, qui est frotteur de gale.

GALVAUDAI. — (Dial. et pat.), tripoter une chose, une affaire. (Del.) C'est aussi le sens que Lacombe donne au mot *galvauder* en le faisant dériver du bas latin *caballicare*. — D'autre part, le dictionnaire de l'Académie, 5e édition, donne au mot *galvauder* le sens de maltraiter quelqu'un de paroles : On l'a *galvaudé* d'importance. — M. Littré (Dict.), pense que ce mot doit son origine à celui du bas latin *galbanum*, casaque, vêtement de gens errants ou de pauvres ouvriers qui gâtent ou *galvaudent* ce qu'ils entreprennent.

GAMBI. — Boiteux. Le verbe *gambiller*, dans le

dialecte, signifie boiter (Roq.), marcher tortu. — Chez les Irlandais, *cammigh* veut dire courbé ainsi que le mot *kamm* chez les Bretons (Leg.). Dans sa pièce des *Hairangou de Dijon*, Aimé Piron désigne ainsi les bossus, les boiteux et les aveugles.

Lé bossu, lé *gambi*, lé bane.

GANDILLE. — Vagabonde.

GANDOISES. — Fleurettes, sornettes. Je suppose que c'est une corruption de *gaudoises* (gaudere).

GANDROU. — Personne d'un extérieur très négligé. Les Picards disent : *Marie Gadrou*, pour caractériser une femme peu soigneuse dans son extérieur. (L'abbé Corb.)

GARGUILLO. — Du grec γαργαρεών, luette, et par extension gosier. Le patois dit encore *gargari* et gargoulette. L'expression *margoulette* est un barbarisme. — Dans le Jura on dit *garguelette* (Monnier) et dans les Vosges *gargolette* (Richard). Le mot *garguilló* a un synonyme en Bourgogne, c'est *jarbeire*.

Ma d'iu bon cô de sai raipeire
Ai vo li côpi lai *jarbeire*,
Sí vo n'antandé pas ce mô,
Ai veu dire lou garguillô.
(*Virg. vir.*)

GARLO ou GARRELO. — Etui à mettre des aiguilles (Del.). En Champagne on dit *garitiau*. (Grosl.)

Gaudelurô. — (Pat.), galureau (dial.), jeune libertin qui ne songe qu'au plaisir. (Voir au mot *luron*.) — Mon compatriote et ami Ch. Nisard a dit que *gode* est la 3e personne du verbe roman *goder* venant du verbe latin *gaudere* et que de *lureau* venant de *leure* dans le sens d'appât ou plaisir qui tente et séduit, on avait fait *leuron* puis luron; il a ajouté qu'en somme un *godelureau* est proprement un bon compagnon qui a son couvert mis partout. Je le veux bien, puisqu'il y aurait là une alliance de deux vocables romans; mais j'y accède sauf une nuance dont je parlerai au mot *luron*.

Il y a une nombreuse famille de mots issus, comme le précédent, des verbes latins *gaudere* et *gaudificare*, du bas latin *gaudentia* et de l'apocope familière *gau* pour gaudium; ce sont les expressions suivantes :

Godaillai. — Boire sans fin ni cesse.

Gaudence. — Réjouissance.

Godeno. — Violon (du latin *gaude nos*, c'est-à-dire réjouis nous.)

Gaudenée. — Fête publique.

Gaudin. — Conte grivois divertissant.

Gaudine. — Qui a deux sens : divertissement et forêt, selon qu'il dérive de *gaudium* ou de *caulis*.

Gaudrille. — Fille de joie.

Gogaille. — Bonne chère à une table où l'on a tout à *gau-gau*. Cette apocope de *gaudium* a été

empruntée au poète latin Ennius. (L'abbé Corblet.)

Goguenote. — Gai propos de table.

Gogué. — Être en goguette, en réjouissance.

Gausseu. — Réjoui, railleur (du part. lat. *gavisus*), d'où le verbe *gaussai*, dire des gausses ou gosses.

Gaugé (s'). — S'enfoncer dans la boue. Lamonnoye donne à ce mot l'étymologie de *vadum*, gué.

Quan sai flôtte seré *gaugée*.
(*Virg. vir*, ch. IV.)

Delmasse prétend que *gauge* signifie un trou de la profondeur d'un fer de bêche, et qu'on dit aussi bien mettre un arbre en *gauge* qu'en *jauge*. — Selon M. l'abbé Dartois *se gauger* signifie, en Franche-Comté, emplir d'eau ses souliers sans le vouloir, et, dans ce sens, il donne à ce mot l'étymologie de *calceus*.

Gaule. — Grande baguette. Du latin *caulis*, venant lui-même du grec καυλὸς, tige ; — d'où le verbe *gaulai*, battre un arbre, un noyer par exemple, pour en faire tomber les fruits.

Gaulfretié (se). — Se délecter à manger. On trouve dans une pièce intitulée : *Dialogue français bourguignon*, se *gaulfretié* de *gorge chaude*. On appelait

de ce dernier nom des parcelles de gibier tout chaud dont on alléchait les oiseaux de fauconnerie. — Se *gaulfretié*, c'est comme si l'on disait en latin *sibi gulam fricare*. — Le mot galaffre signifie gourmand dans le patois du Berri. (Voir ce vocab.) — Le substantif latin *gula* a aussi donné le patois *gaulon*, bon morceau, bon repas. — En Champagne, *gauler* signifie manger son bien (Grosl.). Le poète Aimé Piron, dans sa pièce des *Hairangou de Dijon,* se sert du mot *gaulou* pour dépeindre ceux qui ne connaissent de dieu que leur ventre.

Et qui se jûe de Cicéron
Come le *gaulou* dé soiron,

c'est-à-dire comme le gourmand des serments.

GAUPE. — (Dial. et pat.), femme qui se néglige dans ses occupations ou dans ses mœurs. — Aux Fourgs, en Franche-Comté, on dit *gaupot* (Tiss.). Du latin *vapida*, vicieuse, corrompue.

GEITAI et GEITE. — Giter et gîte. (Du latin *jacere.*)

GINGUET. — Chose d'une qualité minime. Du vin *ginguet ;* un habit trop court.

GIPAI. — Sauter, gambader. — Le mot français *jupon* se disait *gipe* et *gippon* dans le dialecte du temps de Charles VI. — Selon Roquefort, le mot

viendrait de l'arabe *guibba*, souquenille. Il y a deux dérivés de ce mot, c'est-à-dire *regipai* qu'on peut traduire par regimber et *gipallai*, c'est-à-dire faire sauter ses jupes en lair en s'évertuant. Aimé Piron, dans sa pièce de *Bon tan de retor*, a employé ce mot dans les jolis vers que voici :

Dessu l'harbe jolie
Je *gipaillon* si bé
Qu'aufin né contre né
Et bouche contre bouche
Mille sôpir en l'ar
Gaillar,
De lei de moi
Tôt ai lai foi
Bordène come mouche.

GIVE. — Rive d'un cours d'eau.

Suzon et l'Ouche, de lo give,
Regade anfin le brouillar.
(A. P., *Compliman de lai populaice.*)

Ou charchoo lai mar et lai give.
(*Virg. vir.*, liv. II.)

GLACIER. — (Dial.), glisser (ral. lat. *glacies*). Saint Bernard a dit : *Glacier* en la voie du salut.

GLEU ou GLÔ. — Grosse paille. En vieux français *glui* signifie gerbe (Lac.) ; c'est le même mot en Picardie et en Franche-Comté. — Il semble d'origine gauloise.

GLISE, ÉGLISE. — Les villageois ont bien dit d'abord l'*aiglise*, puis ils ont fini par écrire *lai glise :* on a dit dans le dialecte même *la glise*.

Gniôle. — Niais, petit esprit. Du diminutif bas latin *geniolus*.

Gobargi (se). — S'égayer. — Dans le dialecte *gobe* signifie gaîté. (Roq.) — En Champagne, se goberger de quelqu'un c'est le railler, s'égayer à ses dépens. (Grosl.) — On a donné le nom de *goberge* à la plus belle espèce de morue de l'Océan ; mais je cite ce mot sans lui supposer grande analogie avec le verbe ci-dessus.

Gôbelle. — Petite bouche. (Del.)

Godrons. — Manchettes plissées interdites aux servantes par édit somptuaire de 1580 de la municipalité de Dijon.

Gôle. — Enraidi par le froid (rac. lat. *gelu*, froid glacé). — Avoir les doigts *gôles*, c'est les avoir enraidis par le froid.

Gonai (se). — Se mal vêtir. — Les Anglais du XV[e] siècle ont laissé aux Bourguignons leurs alliés le mot *gowned*, qui signifie vêtu d'une robe ; mais, comme il arrive souvent aux expressions d'emprunt d'une langue étrangère, *gôné* fut employé en mauvaise part. Toutefois les vers suivants d'Aimé Piron font voir que ce mot exprimait aussi la façon de vie intérieure.

Pa dei lui-motme ovrô lai pote
En disan : l'aimin, de quei sote
Vo *goné*-vo dans lai moison?
É vo des airai ai foison?

(*Compliman de lai populaice.*)

Ce trait de popularité concerne le prince de Condé, alors gouverneur de la province, et n'a pas été cité par Aimé Piron sans qu'il en ait été témoin. On connaît l'expansion soit politique soit naturelle de ces princes-gouverneurs et l'on peut dire du récit ci-dessus du poète : *Se non è vero è ben trovato.*

Gorai. — Gouri, jeune cochon (du grec χοῖρος). Le mot *gorrona* en espagnol signifie prostituée. Nous avons bien pu emprunter à ce dernier vocable notre vilain mot *carogne.*

Gouaillai. — Plaisanter, railler (du latin *joculari*). Le mot du dialecte, *goiart,* signifie enjoué et vient de *jocularius.*

Goui et Guisô. — Serpe et serpette. Je crois que ce mot vient du grec κόσσια, qui signifie une faux.

Gouine. — Fille de mauvaise vie. Les Anglais ont importé ce mot chez leurs alliés les Bourguignons, au commencement du XVe siècle, sous Philippe-le-Bon. Ils écrivent *quean* et prononcent *kouine*, ce qui signifie *truande.* Les Anglais ont un autre mot qu'ils révèrent, qu'ils prononcent de la même manière, mais qu'ils écrivent *queen.* Ceux qui confondraient les deux expressions, pourraient dire ma reine à la première femme venue. — L'abbé de Châtillon, Boisrobert, qui se piquait de vers graveleux, a employé le mot *gouin* dans sa pièce aujourd'hui oubliée de *la Belle Plaideuse.* — Dans le Berri on

nomme *gouinard* un coureur de mauvais lieux. (Voc. du Berri.)

GOYÔTE. — Bourse.

GRAIGNE ou GREIGNE. — (Pat.), gringne, (dial.) triste, chagrin, maussade.

On i voioo porvision
De patai et de jambion
Du vin des au de Montevaigne
Qui réjoui ço qui sou *graigne*.
(A. P., *Ebaud. dijonnoi.*)

« Peire, ai seu bé *greigne* d'aivoi peiché contre le cier et contre vo aitô. » (*Am. Enfan prôdigue.*)

Les Picards nomment *grignard* ou *grigneux* un pleurnicheur. — M. l'abbé Corblet pense, je crois, avec raison que ce mot vient de l'allemand *greinen* qui a absolument le même sens. A Genève on dit *grainge* (gloss. gen.) *Grigner* les dents n'a pas d'autre origine. Le mot expressif *grionche* est de la même famille.

Nos autre de grionche étaige.
(Monol. bourguignon.)

En Bourgogne comme dans l'Ile-de-France, *graigne* ou *gringne* signifiaient : de chétive apparence. *Avoir gringne chière* est une expression du poète Jehan de Meung.

GRAINGUENAUDES. — Bribes. (Del.) — Le même mot s'emploie à Genève.

Grance. — Dette d'une chose achetée à crédit. Faire *grance* c'était faire crédit, charte de 1229.

Grassot. — C'est ainsi qu'on dénommait à Châtillon le dimanche qui précédait le mardi de carnaval. (Cout. de Châtillon de 1371.)

Grazelai. — Glousser comme la poule, (du latin *gracillare.*) Nos précieux ou précieuses des provinces ne se doutent peut-être guère que *grassayer* a cette étymologie. Je ne prétends parler ainsi qu'à ceux ou celles qui veulent se donner un air d'articulation de langage qui ne leur est pas natif.

Grêlé. — Frappé de la grêle. On dit d'une personne marquée de petite vérole qu'elle est *grêlée*, à cause des empreintes creusées sur sa face.

Grelu ou gueurlu. — Homme de rien, homme minime, dans le sens figuré. Le latin *gracilis* signifiant mince et grêle répond, dans le sens propre, à l'application morale qu'on en a faite. — Le diminutif *greluchon* est l'épithète que les femmes de mauvaise vie donnent à ceux qu'elles favorisent gratis. — En Champagne une *grelette* est une brebis maigre. (Grosl.)

Gremissea. — Paquet, peloton. (Del.) Ein *gremisseà defi*, un peloton de fil. En Bresse *gremuchau* a le même sens (Guill.). Sous une forme très rapprochée *gremille*, dans le Berri signifie grumeau. Le latin *grumus* est la racine de ces mots ainsi que de

l'expression *grume* de raisin revendiquée aussi par le patois.

GRESILLON. — Charençon ; d'où le mot *gresillai* pour exprimer l'affluence de ces insectes. On dit *tôt i gresille.*

GREVAI. — Peiner, blesser. Ce verbe s'emploie à l'actif comme au passif (lat. *gravare et gravari*), *I son grevai de gaibelle. — Son mau m'a bé grevai.*

GRIBOULAI. — Trembler de froid. On dit à Genève *greboler* (du latin *tremolare*). Nos pères ont imaginé le substantif *gribouille* pour caractériser un niais, témoin ce dicton : « Tu ressanne à Jean Gribouille qui se bôte en gliau de pô qu'ai ne mouille. » — On appelle aussi *griboulai* perdre ses points au jeu de quilles pour en avoir abattu plus qu'il n'en faut pour gagner.

GRIGNE. — Selon M. le comte Jaubert, veut dire parcelle d'une chose, par exemple le chanteau du pain bénit. — D'après l'éditeur du vocabulaire du Berri, le mot *grigne* est un terme de chapellerie énonçant les parties endommagées du feutre. L'expression *grenon* s'emploie en Bourgogne dans le sens de résidu de casserolles. — Le mot allemand *greinen* signifie presser ou rapprocher les dents supérieures sur les inférieures.

GRIGNÔTAI. — C'est rompre les bords d'un pain vers la croûte la plus cuite ; c'est manger des grains

de raisin un à un. (Le vieux mot français *grignoun* signifie pepin de raisin, dit Lacombe.)

Grillô. — Grillon du foyer. — *T'a pri grillô* signifiait : te voici à ma disposition.

Gringuenotai. — Fredonner, chanter comme le rossignol, le pinçon. Dans un ancien noël français on lit ces petits vers :

J'ai oui chanter
Rossignolet,
Qui *gringotoit*
Là bas sur ces espines.

Dans le dialecte, *gringoter* avait aussi le sens de persifler, se moquer.

Le verbe latin *fringultire,* chanter, balbutier, est sans doute l'origine de ces mots.

Gripai. — Prendre furtivement. Ce verbe peut donner l'idée des réduplicatifs si usités en Bourgogne : on disait, en effet, *regripai*, saisir de nouveau, et *resegripai*, ressaisir une 3e fois. — Le gothique *greipan* et le hollandais *grijpen* signifient saisir (Littré).

Gripe. — Fille brusque, pétulante et prête à sauter au collet des gens (Del.).

Groin. — Être *en groin* c'est être en état d'hostilité, de *grognerie* (rac. lat. *grunnire*) avec quelqu'un.

Guai. — Interjection signifiant malheur à ! (Dial.) Le verbe du dialecte *guementer* signifie se plaindre. On trouve dans le livre de Job : *guai al pécheor !*

Guairibandène. — Ce mot date du temps des bandes de guerre qui dévastaient la Bourgogne au XIVe et au XVe siècle sous le nom de Grandes Compagnies, Écorcheurs, etc. Couri la *guairibandène*, c'était s'associer à ces bandes qui dévastaient les caves et les greniers.

Voici des mots de même farine que guairibandène : *gueureà*, par exemple, gueux refait, mauvais soudard de guerre, et *guernipille*, pillard de blé, dévastateur de greniers. (On disait alors ghernier, gheurnier et guernier, et on écrivait le mot de ces trois manières.) [Comte Jaub.)

An coran lai *guairibandeine*
Ai s'an trovoo tôjô queiqu'eine
Qu'aivein érôsai lote jaibô
J'euqu'ai fare le cutimblô.
(Dial. et pat. bourguignon.)

Voir au mot *Cairibandène.*

Guerpir et Werpir. — (Dial.), déguerpi (pat.), quitter abandonner. M. Burguy fait dériver ce mot de l'ancien saxon *werpen*, jeter, rejeter.

Guerdon et Guerredon. — (Dial et pat.), récompense, salaire. D'où les verbes guerredoner, reguerredonner ou reverdoner. On trouve dans le bas latin le mot *widerdonum* formé du haut allemand, dit M. Burguy.

Guette. — Tocsin, *conai lai guette,* c'est-à-dire, sonner le tocsin. (Del.)

GUEYDE. — Aujourd'hui *gaude* (*reseda luteola*, plante de la famille des *capparidées*). Les teinturiers en laine de Châtillon en faisaient grand usage. (Cout. de Châtillon de 1371.)

GUICHE. — Juchoir. (Du latin *jugum*, treillage et berceau, selon Columelle.)

GUIGNÉ. — Cligner des yeux, regarder de côté. Ce mot est d'origine étrangère au latin. On dit *guigner* en hollandais (l'abbé Corb.).

Aller de *guingoi* ou de *quignoi* c'est-à-dire de côté, de travers, paraît provenir de ce verbe. — Lamonnoye en cite pour exemple yeux *gingans* pour *guignans* et qu'il attribue à Martial d'Auvergne.

GUILLANDAI. — Vagabonder. L'expression *couri le guilledou* signifie, selon Grosley, être en bonne fortune. Je crois la définition trop à l'eau rose. Ce mot a un autre sens chez Rabelais. — *Guildin*, dans le dialecte signifie *haquenée* et au figuré une femme de débauche dont le lieu de refuge s'appelait vraisemblablement *guildou*.

GUIVRE. — (Dial. et pat.), *givre*, *vivre et wivre*, serpent. (Du latin *vipera*). — Le nom de bois de *vesvres*, cest-à-dire bois aux couleuvres est très fréquent dans diverses localités.

H

H. — Le patois n'admet aucune aspiration de

cette lettre ; on dit je l'haï, au lieu que le français dit je le hais. On dit l'*haser* pour le hasard. (Del.)

HAENGE. — (Dial), haine. Dérivation du complément latin *adhæsionem* parce que la haine s'attache avec ténacité au cœur, comme le dit le livre de Job dans le passage suivant : « La croissanz *haenge* soi atapist és repunhailles del cuer. »

HARDEMENZ. — (Dial.), courage. (Job.)

HARGUIGNAI. — Taquiner, fatiguer quelqu'un par des reproches ou des plaisanteries sans fin. La véritable orthographe du mot est *arguignay* parce qu'il vient du latin *arguere* ou plutôt *argutare*, redire, ressasser quelque chose. — Les Picards disent et écrivent *arguсher* (l'ab. Corb.). Aux Fourgs, en Franche-Comté, on dit *arguenai*. (Tiss.)

HATE. — Broche de cuisine. (Du latin *hasta*.)

HÉRITE. — (Du latin *hæreticus*), se disait de tous ceux qui subissaient le supplice du feu. (Voir au mot *raim*.)

HEUCLE. — Trompeur, fourbe, qui cherche hoquelle. (Lac.)

HEUGAI. — Interjection qui exprime la douleur comme une autre interjection *hique* exprime l'impression du froid.

HEUROU. — (Pat.), aurou (dial.), heureux. « Il n'en

avoit fait mais ke dous nobles criatures ki resnaules (raisonnables) estoient et qui devoient estre bien *aurouses.* » (S. B.)

HIEBLE. — Sorte de sureau herbacé qui croît sur le bord des chemins. Du latin *ebulus.*

HISNEL ou ISNEL. — (Dial.), prompt, agile. Saint Bernard a dit au sermon de l'Apparition : « Hisnels por ensaignier et tardis por oïr. » — Ce mot, selon M. Burguy, dérive du haut allemand *snel,* aujourd'hui *schnell,* belliqueux.

HOGNERIE. — (Dial. et pat.), grognement, murmure. Le verbe hogner ou hoigner, dans le dialecte, signifie gronder. On dit, dans le patois : *Ène hognerie de pliainte.* (Del.)

HONORAULE. — (Dial. et pat.), honorable. C'est la dérivation naturelle du latin *honorabilis.* — « O naissance honoraule al munde, » a dit saint Bernard (vig. de la Nativ.).

HOTÉ. — (Pat.), hostéis, hosteix, osteis, maison. (Du latin *ostium.*) — Les Languedociens disent *oustal* ; les Francs-Comtois *outeau ;* les Champenois *osté.*

HOUSPILLER ou HOUSPAILLER. — (Dial et pat.), tourmenter une personne, la rudoyer. En agir ainsi c'est proprement prendre quelqu'un par sa *housse* ou *housselin,* qui était une sorte de couverture dont

se servaient les villageois pour se garantir du froid. — Une remarque à faire, c'est que le même mot houspiller a, en Franche-Comté, le sens de voler, dérober subtilement. Dans cette acception l'étymologie du mot serait alors, d'après M. l'abbé Dartois, le languedocien *gouspilia*, le vieux français *gouspil*, ou le latin *vulpecula* (*renard.*)

HUCHER. — (Dial. et pat.), crier; du bas latin *hucciare*. (Duc.) « Li veriteiz huchet à mi et à toz les altres. » (S. B.) — Ces interjections *hue*, *heup*, et *houe*, cri des chasseurs du sanglier, sont différentes manières de *hucher*.

I

En patois bourguignon, *i* et *je* sont synonymes. On confond aussi le singulier avec le pluriel; on dit, par exemple, *i maingeon* ou *je maingeon*; *i n'on nun vü*, nous n'avons vu personne. Le patois emploie *el* et *i* pour il, et *al* et *ai* pour elle. Ex : *Se pote ti bé? Nennin. — Et sai fanne? — El y é troi moi qu'al é mailaide, et petétre an meuré t'ai.*

ICIN. — Ici. — Dans le dialecte, les finales *in* se prononçaient *i*. C'est ainsi que dans un fragment de la chanson de Girbert de Metz de la fin du XIIIe siècle, fragment qui vient d'être publié par M. d'Arbois de Jubainville, se trouve la rime de *vint* avec *esjoït*, celle de palais *Mabrin* avec clair *vis* et enfin ces deux vers :

Ses escuiers monta sor 1 *roncin*
Tant le meua, à la voüe (voie) l'a *mis*.

Evidemment il faut prononcer *Mabri*, *vit* et *ronci*.

IGNÔCAMAN. — Innocemment. On découvre, dans la prononciation qui précède, la tendance générale des Bourguignons à mouiller leur voyelle *i* comme ils le faisaient pour leur consonne *l*.

IMMACHÈRÉ. — Immaculé, non souillé. Le latin *immaceratus* a, au physique, le même sens.

INCRE. — D'une humeur difficile. (Del.) Cette orthographe, quoique reçue, est fautive. Le mot vient du latin *acer* et doit s'écrire *aincre*.

INDIOLE. — (Pat.), indiot (dial), niais; du latin *idiota*. (Roq.)

INDUCE. — Délai (du latin *induciœ* trêve). Cout. de Châtillon de 1371.

IR. — Dans les verbes de la 2e conjugaison, lesquels se terminent ainsi, le patois bourguignon supprime la consonne *r* : ainsi il prononce et écrit *meuri* pour mourir, *s'égrailli* pour s'égraillir, etc. L'ingénieux linguiste Génin aurait bien pactisé avec cette prononciation et cette orthographe : car il lui semblait que prononcer le mot *finir* avec l'*r* c'était comme si on l'eût écrit *finirre*. (Voir au monosyllabe *er*.)

J

JAIQUEREAA. — Pie. — On a donné toutes sortes de noms à cet oiseau qui est généralement consi-

déré par la superstition comme de mauvais présage. On l'appelle aussi *dame Jaicôte*, *Matagesse*, *Margot*, et enfin *Aigaisse*. Cette dernière dénomination vient vraisemblablement de l'Italien *gazza*. — Mon brave compagnon Barôzai, M. Benoît, dans sa collaboration de la bulle *ineffabilis*, avait la plaisante idée de désigner le Souverain Pontife sous le nom d'Aigaisse IX. Je voudrais que le saint Père le sût, afin de lui procurer une de ces bonnes et innocentes joies qu'il ne repousse point, tant son âme est pure, candide et élevée.

JAMPAI. — Lancer, (Del.)

JANGLE. — Médisance, bavardage. Ce mot à le même sens que *jonglerie*. Ils viennent tous deux du latin *joculatio*.

JANLOGNAI OU JANLOIGNAI. — Faire le niais ou le badeau. — On dit aussi faire le *Jean-Jean*.

JANTAIS. — Gentil, orné. Parler *jantais* signifiait, en Bourgogne, parler français, c'est-à-dire, un langage gent, poli, agréable (en latin *gentilis*).

Lamonnoye, dans la préface de ses noëls, 5e édition, se métamorphose en *barôzai* et dit « *qu'aipré l'eà*, ai n'haïssoo ran tan que le *jantais*. »

J'AN VECI, J'AN VELAI. — Façon recherchée de langage pour en voici, en voilà (Del.). — *Je velai* est aussi plus élégant que *velai*, et cette préposition est

toujours suivie de que. Ex : *Piarre* se *potoo bé* l'autre hier, et *je velai* qu'ai ven de meuri.

JAR. — Oie male. — Les Picards disent *gars*.— Si ce n'est l'apocope du verbe latin *garrire* à cause que cet oiseau a un continuel gloussement, la dénomination picarde serait tout simplement la distinction de l'oie mâle avec sa femelle.

J'ARNI. — Apocope de je renie. (Del.)

JAU. — Jeu. — Abréviation de *joculus*, comme *gau* est l'apocope de *gaudium*.

JAULLON. — Jaloux.

JEUNS. — (Dial.), du latin *jejunus*. — Estre *jeuns* signifie être à jeun. Le livre de Job parle de cil ki sunt *jeun* de la pasture de vériteit.

JIPE. — Sarrau ou blaude. (Voir au mot gipai.)

JÔLI. — Ce mot du patois n'avait pas la même acception qu'en français. Il voulait dire : content, satisfait de, témoin ces deux vers du *Virg. vir.* :

É seron ancor tô *jôli*
De cori po l'anseveli.

L'expression *joliôte* (joyeuse) est un diminutif. M. Littré pense que le mot *joli* vient de l'ancien scandinave *jul* désignant les fêtes ou la joie des fêtes et festins ; M. Diez pense que ce mot a été in-

troduit dans le français par les Normands et les Bourguignons.

JOR. — Jour. (Du latin *diurnum*, ou de l'italien giorno). — On dit en Bourgogne l'*altre des jors*, comme le provençal dit l'*atrou das dzous*.

JOSTISER (SE). — Se rendre justice. (Priviléges de Rouvre, 1215.)

JUCHAI. — Placé au-dessus de quelque branchage. *Jugum*, en latin, signifie treillage. (Quich.) C'est un mot employé par Columelle dans cette acception.

Le roi qui lai tenoo en joue
Fesi ène si tarbe moue
Que cen poule i airein *juchai.*
(*Virg. vir.*)

JURIÉ ENCONTRE. — (Dial.), conjuré contre. — Cette locution a un avantage sur la forme française, parce que dans *conjuré contre* la préposition fait pléonasme. — Saint Bernard a dit au sermon de la Conversion de saint Paul : « Ce semblet que toz li peules (le peuple) de Cristienteit soit juriez encontre ti. »

L

LABOURER. — (Dial). Ce verbe, dans le dialecte employé par saint Bernard, signifie se livrer au travail, comme le verbe latin *laborare* dont il émane. Ce même mot n'a été spécialement appliqué à la culture de la terre que beaucoup plus tard. On disait auparavant *areir*, *arer* (du latin *arare*).

LACIS. — Réseau de fil ou de soie très fin, interdit aux servantes par édit somptuaire de la municipalité de Dijon en 1580.

LAI. — (Dial et pat.), là adv. et la art. fém. ; le patois dit *lai vou* et le dialecte *lai où*. — « Lai où nostres sires dist. » (S. B., 1er sermon de l'avent.)

LAIER. — (Dial.), et lâcher (pat.), abandonner un objet. Les deux expressions viennent du latin *laxare*. *Laier* fait au futur *lairai*.

LAISEA. — Lait, et *laisseaa*, petit-lait. C'est Delmasse qui fait cette distinction. Elle paraît bien subtile : cependant ces vers d'Aimé Piron sembleraient y apporter quelque vraisemblance :

Dé bure au laisséà
J'an fai dé russéà
(*Bon tan de retor.*)

Delmasse dit encore qu'on nomme *laitie* le *babeure* ou lait de beurre, c'est-à-dire la crême. En Franche-Comté le lait de qualité inférieure se nomme *laitiot*. (Tiss.)

LAIVAISSE. — Au propre, ondée abondante, et, au figuré, réprimande sévère. (Rac. lat. *lavare*.)

LAMPÉE. — *Grande verrée* d'eau ou de vin, pour traduire ce mot par une expression vulgaire, mais très intelligible. Il doit son origine au verbe latin *lambere*, comme le mot français *laper*.

J'antan dé bone lampée
De rouge et de blan;
Car ça lai bone purée,
Qui vai peinturan
Tô lé borjon que ton née,
No montre an tô tan.

(A. P., *Bon tan de retor.*)

Ces vers confirment ce que j'ai déjà dit du sobriquet donné aux vignerons de la rue Saint-Philibert. Où a-t-on été chercher que ces braves gens ont reçu le nom de bairôzai parce qu'ils portaient des bas roses à certains dimanches? (Voir au mot *bai*).

LANCEU. — Linceul. (Du latin *linteum*, linge.)

LANTURLU-LANTURE. — Refrain d'un vaudeville de 1629, adopté par les vignerons révoltés, en février 1630, contre un édit de taxes.

LAPEREA. —Levraut, et aussi bec-de-lièvre, c'est-à-dire lèvre terminée en museau de lièvre.

LAQUEDRILLE. — Petit laquais; mot autrefois usité à Dijon pour exprimer un coquin de laquais, un flaneur, comme on disait *soudrille* pour qualifier un vaurien de soldat, vagabond et pillard. Le verbe patois *drillai*, vagabonder, est la vacine de ces mots.

LARRECENOUSEMENT. — (Dial.), à la façon d'un voleur. En latin *latrocinaliter*. (Voir au mot *runement.*)

LARMEI. — Coin de l'œil d'où ruissellent les larmes.

Lé larme venire au *larmei*.
(*Virg. vir.*, ch. I.)

Larris. — (Pat.), loaris (dial.), terres en friches. Il y a une contrée de ce nom à l'ouest de la ville de Châtillon (Côte-d'Or). Ces mots viennent du latin *loca arida;* et, en effet, cette dénomination s'applique toujours à des lieux pierreux où la culture est impossible.

Latrée. — Châtiment. (Del.) Ce mot n'appartient-il pas plus spécialement au vocabulaire du théâtre? car *latrée* a tout l'air de signifier une volée de coups de lattes *à la sganarelle.*

Leèce. — (Dial.), réjouissance. (Du compl. lat. *lætitiam.*) « Li voix de leèce at donet son suen en nostre terre. (S. B., vig. de la Nativ.)

Lens ou lente. — Œuf d'où naît la vermine. (Du latin *lens*, graine, lentille.)

Leschaivon. — Dévidoir.

Leu. — Ce mot a deux sens : il signifie lieu (du latin *locum*), et ivraie (du latin *lolium*). Ène mèche tôte de *leu*. (*Virg. vir.* ch. VI.)

Leussu. — Eau qui a passé sur les cendres d'une lessive (en latin *lexivium*). On dit aussi *léchu* (Châtillonnais); en Bresse, on dit *lissu*. (Guill.)

Lesves. — C'est ce qu'on nomme aujourd'hui

laves, extraites de couches minces de calcaire pour couvrir des bâtiments. (Cout. de Châtillon, 1371.)

Lezi. — Loisir.

Liaitte. — Layette, tiroir d'un meuble. En vieux français *liéton* signifie petit coffre. (Lac.) En Berri, *liette* se prend pour armoire (voc. du Berri). Bonaventure des Perriers, dans ses contes, parle d'un lopin de drap caché en la *liette ou au coffre.* — C'est par extension qu'on a donné au mot *layette* le sens de nippes d'un nouveau-né, en appliquant le contenu au contenant. Ce mot nous a été importé au commencement du XV[e] siècle par les Anglais avec certain nombre d'autres signalés dans ce vocabulaire. En effet *to lay* signifie placer, serrer; mais voici qui est plus significatif encore : le mot anglais *layer* veut dire rejeton et se définit par *young sprout*, c'est-à-dire jeune bourgeon.

Ligei. — Léger.

Lippe-Lappai. — (Onomatopée), trembler, tremblotter. Littéralement, agiter ses lèvres, les lécher.

Livrée de terre. — Bien-fonds, produisant une livre de revenu. (Franchises de Salmaise de 1265.)

Lizé. — Glisser, et *lizeu*, glissoire, endroit glissant et uni, pratiqué sur la glace par les écoliers; ces mots viennent de l'ancien haut allemand *lise*, d'où le mot français *lisse* (Littré), ou de l'allemand mo-

derne *leise* (Diez) ; le dicton : *al é su le lizeu*, signifie il est dangereusement malade.

> Je san *lizé* dedan mai vene.
> (A. P., *Lai trôpe gaillade.*)

LIZEU. — Personne qui lit beaucoup mais sans profit.

LIZOU. — Mauvais lecteur dans le sens du débit.

LOIRE OU LEIRE. — (Dial.), dérivation du latin *licere*, être permis. « Il ne lur loist mie entendre » (Job.), c'est-à-dire, il ne leur est pas permis d'entendre.

LON. — (Pat.), léans (dial.), du latin *illic intus* et signifiant : *là dedans*. Témoin ce dicton :

> Qui voi Dijon
> N'a pas au *lon*.

Et, en effet, comme en tous pays de plaine, cette ville s'aperçoit de loin.

LOCHEFROO. — Léchefrite. (Lamon.)

LÔQUANCE. — Caquet. *El ai de lai lôquance*, signifie il a du babil. Les Champenois qualifient de la sorte une voix forte et sonore (du rég. lat. *locutionem*). Au rapport de Pline-le-Jeune (liv. 5, c. 20), et d'Aulugelle (liv. 1., c. 15), les Latins faisaient eux-mêmes la distinction entre *loquentia* et *eloquentia*.

LOQUETTE. — Fragment de quelque chose. Donner à un mendiant une *loquette de fricot*, c'est lui faire l'aumône de quelque morceau de viande. *Loquette,* diminutif de *loque*, vient de l'allemand *loc* qui signifie chose pendante. Les Picards appellent *loquetier* un chiffonnier parce qu'il ramasse et vend des loques, des chiffons (Héc.). —Le mot *lopin* signifie aussi un morceau de quelque chose. Il vient du latin *lobus* ou *lobinus*.

LOR. —Leur. Cet article perd sa consonne devant un mot commençant par une autre consonne ; ainsi leur père et leur mère se traduisent par : *lo peire* et *lo meire.* — Le même article prend *s* au pluriel devant un substantif commençant par une voyelle ; ex. : *los éfan*, leur enfants. — Leur, devant un substantif féminin commençant par une consonne, se rend par *lote.*

Lote raice ne vau ran.
(A. P., *Bon tan de retor.*)

LORMIER. —(Du latin *lorum*, rêne), sellier. (Cout. de Châtillon de 1371.)

LOS. — (Dial.), héritage. Ce qu'on donne ou prend à loyer. Le terme féodal était *lod.*

LOSENGE. — (Dial.), flatterie. L'idée de louange (en latin *laudationem*, et dans le dialecte *los* ou *loz*) comporte nécessairement l'idée de flatterie. — Le livre de Job emploie l'expression ci-dessus :

« Dire aspres choses c'est atraire à impatience; dire *losenge* c'est amolir à luxure. »

Louère ou louire. — Lien pour serrer les gerbes.

Loup vairou ou loup voirou. — Loup-garou, homme qui erre pendant la nuit transformé en loup.

Que dit-on d'eiu home jaulou
On di que ç'at ein *lou voirou.*
(A. P., *Lai trope gaillade.*)

Dans le dialecte, on appelait *gerol*, *garoul* et *garou* un sorcier qui, selon la croyance populaire, pouvait prendre la forme d'un loup. — Voici ce que cite Ducange *sub verbo Gerulphus :* « Vidi frequenter in Anglia, per lunationes, homines in lupos mutari; quod hominum genus *gerulphos* Galli nominant, Angli vero *werewolf.* » — Or chacune de ces expressions signifie *homme-loup*.

Luron. — Jeune garçon robuste et bon vivant, et qui amuse son monde par des contes et des sornettes, ce qui est le sens des expressions *lures* et *lurettes.* — L'étymologie du mot *luron* est assez controversée : je vais résumer les opinions selon mon habitude de ne point imposer la mienne. — Ainsi, M. Francisque Michel dit que *luron* vient de *loure*, terme d'argot. Ce terme serait emprunté, selon ce qu'il me semble, au verbe anglais *to lure* (prononcez *lioure*) signifiant leurrer, tromper, amuser. De là, pour quelques-uns, l'idée d'un jeune et vigou-

reux garçon qui s'appliquerait à duper le beau sexe en lui contant des *lures* et *lurettes*. — Génin a remarqué qu'on écrivait jadis *leuron;* mais il faut prendre garde que l'*u* était là pour le *v* et que *levron* signifie *jeune levrier ;* or, cette dénomination emportait très anciennement l'idée de *jeune amoureux*. M. Littré en cite un exemple emprunté aux lettres de Gui Patin : « Pour le jeune Sanche c'est un jeune *levron* qui est bien affamé. » — D'après Lacombe, *levreter* est un mot très équivoque qui se trouve dans un manuscrit intitulé *Des choses mémorables depuis l'an 1200.* — *Levrière*, selon Roquefort, signifie coureuse, débauchée. — Si donc on a prononcé autrefois *leuron*, il n'y avait qu'une mince intervalle de là au mot *luron* et à ses dérivés *lures* et *lurettes*.

Luzanai. — Regarder d'un œil vif et flamboyant. —Dans le dialecte, le verbe *luzir* signifie luire, éclairer, et en latin *lucerna* veut dire lampe. Dans ces acceptions, *luzôte* se disait, en patois, d'un feu de paille ou feu d'avare. Il signifiait aussi ver luisant. — *Luzotte,* avec cette différence d'orthographier le mot, est le nom d'une plante laxative de la famille des *euphorbiacées :* c'est la mercuriale (*mercurialis annua*).

M

Machedru. — Mangeur avide, comme l'exprime le mot *dru*. C'est l'opposé du mot *machouilleur* ou *machailleur*, c'est-à-dire qui broie longtemps et avec peine ses aliments.

MACHERAI. — Celui qui a le visage noirci. L'octave des Rois se nomme à Metz *les Rois Machurez.* En italien *maschera* signifie masque et *mascherare* se masquer la figure. — Grandgagnage et sheler indiquent tous deux le mot flamand *mascheren*, qui signifie tacher. (Littré.)

Au travar de mainte cabane,
Vou lé *machurai* charbonnei
N'aivon po chambre et po grenei
Que quatre ou cinq parche éfeutée,
Aivô ein pechô de raimée.
(*Compliman dé vaigneron de Dijon.*)

MAGNEFIER. — (Dial.), exalter, glorifier quelqu'un (du latin *magnificare*). Il est fâcheux que le français n'ait pas adopté cette expression du dialecte. — Saint Bernard a dit au 1er sermon de l'avent : « Chier sire, quels chose est li hom, ke tu le *magnefies.* »

MAGNIEN. — (Dial. et pat.), chaudronnier ambulant. Les philologues ont beaucoup disserté sur ce mot. Je crois qu'il vient tout simplement de *manuarius*, latin de basse latinité et qui semble bien exprimer tous les petits ouvrages que fait le *magnien* dans les villages où il s'installe.

MAI. — (Dial. et pat.), huche à pétrir. — En Champagne *met;* en Picardie *maie* ou *moie;* dans le Jura *maid;* en Franche-Comté *meû.* Ce sont autant de dérivés du latin magis, génit. magidis, venant lui-même du grec μαγίς de même signification ou du latin *mactra.* (Aulugelle.) Tous ces mots signifient coffre, huche, pétrin.

On dit aussi *piantai lo mai.* — Cette dernière expression n'a de rapport que pour l'orthographe avec la précédente : elle signifie planter un arbre ou placer des branches d'arbres, le 1[er] jour de mai, devant la maison de jeunes filles à marier : cet usage se pratique encore dans nos campagnes. Aimé Piron a dit dans sa pièce de l'*Ebaudisseman dijonnoi :*

> Lé sorjau qui étein plantai
> Vé sai pote ansin que deu mai.

Les mots *maix*, *meix* ou *mex* (dial.) désignent le pourpris qui entoure une habitation. (Du latin *mansionem*, qui se traduit en patois par *mason* ou *mageon.*)

MAINGEOIRE. — (Pat.), maingéure (dial.), crèche. « La glore de cele maingéure. » (S. B., Serm. de la Nativ.)

MAIGNE. — Mine. *Faire lai maigne grise*, c'était montrer un visage sévère ou peu avenant.

MAINEVEA ou MENEVEA. — Poignée de chanvre à décortiquer. Maineveau de chanvre signifie ce qu'on peut en tenir dans la main. (Du latin *manipulus* ou *manu vectum.*)

MAINIGANCE. — Artifice, jeu d'une personne qui agit à la dérobée. — (Rac. lat. *manu gerere.*) Ce sens-là n'a été donné que par extension au figuré ; car, au propre, il signifie maniement d'une chose, d'un bien, d'une affaire.

MAINNEU. — Minuit (en latin *medium noctis*), comme on dit *mainjor* ou *mijor* pour le milieu du jour ou midi.

MAIRE-MAY-MAY. — De plus en plus. Comme si l'on avait voulu traduire en les abrégeant les mots latins *de majore ad majorem rem*.

MAIRENEIRE, MARENEIRE, MAIRENIER et MARONNE. — Pantalon. Lamonnoye a donné dans son glossaire l'étymologie de ce mot. — *Maïronné* un enfant c'est lui mettre sa première *culotte* (expression de bas étage mais qui a cours). *Rire ai maronnes débloukées*, c'est rire à ventre déboutonné.

Dans une pièce de vers intitulée *Dijon en joie*, 1716, se trouve une de ces expressions.

J'aivein beà fouillé, beà charché
Dan no *maireniers*, dan no poche
De quei fare senai no clôche,
Je n'i trôvein pas ein denei,
Po conteutai tô lé mauflei (mendiants, estropiés).

MAIX, MEIX OU MEX. — (Dial.), est le pourpris qui entoure une habitation, une *mason* ou *mageon*, deux autres mots patois dérivant du régime *mansionem*.

MALDIEMENT. — (Dial.), dérivé de *maledictionem* et ayant même signification. « Il tornet la langue en darz de maldiement. » (Job.)

MALÉOIZ. — (Dial.), maudit, dérivation du latin *maledictus*. « *Maléoiz* soit, ki sa spérance met en l'omme. » (Job.) — Plus tard la langue française

commettra l'affreux solécisme d'écrire *son espérance.*

MALESTRIER. — Dérivation du latin *male strictus*, mal ceint, mal vêtu, malotru. (Coutumes de Châtillon, 1371.)

MAMÉE-DAME. — Mon aimée femme, (Charte de Saulx-le-Duc du XIII[e] siècle.

MANGIER. — Ménage, dérivation de *manationem*, ce qui révèle que le latin vulgaire avait fait le substantif *manatio*, du verbe *manere.* — Ce mot *mangier* est dans une charte de franchise de Villargoix de 1279.

MANRE et MENRE. — (Dial. et pat.), dérivation du latin *minorem*, complément de *minor.* — La maxime suivante de saint Bernard est d'une grande vérité : « Petiz est cil cui li envie ocit, quar il tesmonget ke il menres est de celui cui il portet envie. »

MANSSÈNE. — Le vrai mot est *mancienne.* C'est l'arbrisseau appelé *viburnum-lantana*, de la famille des *caprifoliacées.* Il sert à faire des liens pour des gerbes et des fagots.

MAR, MARE ou MARRE. — Charpente du sol des caves pour placer les muids. — Dans la coutume de Beaune 1370 on lit : merrien *esquairé* (merrain équarri). Delmasse cite cet exemple de l'emploi du mot : « Al é cinquante queue de vin su sé *mare.* »

MARGOUILLIS. — Pour flaque boueuse d'eau, est un barbarisme ; le vrai mot est *gargouilli*. (Voir au mot Gadoi.)

MARLUSAIGNE. — Mère Lusine. Nos pères regardaient la fée *Mélusine* comme la tige de la maison de Lusignan. Elle apparaissait, disait-on, lorsque quelqu'un de cette famille devait mourir, et elle faisait alors retentir l'air de gémissements. On dit encore en Bourgogne pousser des cris de *mère Lusine*. (Del.)

MARREN. — Dans le dialecte français, signifie bois de charpente (Roq.). Dans le Berri, *mâre* est une grosse branche d'arbre. — En Champagne, *marelle* est l'espace entre deux pièces de bois. — A Montbéliard, en Franche-Comté, *ma* ou *mâr* signifie chantier. (Dart). — On dit aussi eau-de-vie de *mare ;* mais c'est une corruption de *mere* (du latin *merum*, liqueur pure). On trouve ce mot *mere* pris dans ce sens dans les coutumes de Châtillon de 1371.

MARVILLOU. — Merveilleux. Même mot au patois qu'au dialecte. Saint Bernard a dit au 1er sermon de l'avent : une *mervillouse humiliteiz*.

MARULEI. — Marguillier. — Delmasse dit que ce mot vient du latin *matricularius*, parce que le marguillier, présidant aux intérêts temporels de l'église, en tient les livres ou registres.

MASAIGE. — Métairie, du latin *mansionem*. (Charte de Chanceau de 1272.)

Mascogné. — Froisser ce qu'on tient, importuner une femme par des attouchements. Ailleurs on dit *macasser* et, en Berri, *mascander*. — On a déjà pu remarquer dans le patois l'alliance de deux mots, pour rendre une idée plus énergique : ainsi *masser* signifie palper, exercer une pression sur un corps, et *cogner* veut dire mettre, pousser ou retenir quelqu'un dans un coin.

Masque. — On lit au glossaire de Lamonnoye : *lé masque core en seurtai*. Les déguisements et les *imbroglio* faisaient le charme de la cour de nos ducs : aussi la ville ne pouvait manquer de se rendre imitatrice, et, dès que la fête de Noël s'était accomplie, on se livrait, sous le masque et les déguisements les plus variés, à toute la joie possible, sans causer le moindre ombrage à la très paternelle administration de la cité.

Masselle. — (Dial.), joue, mâchoire. (Du latin *maxilla*.) « Le *pertuihs* de la *masselle*, a dit le livre de Job, c'est-à-dire, l'ouverture de la bouche.

Matras. — Fumier. (Du latin *materia*.)

Matroce ou maitrosse. — Prestation qui était versée entre les mains de la duchesse de Bourgogne. (Priviléges de Rouvres, 1215.)

Mau. — Mal. — Ce mot pris adverbialement accompagne nombre de composés. — A propos de cet enclitique je saisis l'occasion de dire que le sens des

proverbes est souvent estropié dans l'usage. Ainsi l'on manque rarement de dire : à *mon chat*, *mon rat*, où : à *bon chat*, *bon rat*. Cela est puéril ; le véritable proverbe est *mo chau*, *mo froi*, apocopes du latin *modo calidus*, *modo frigidus*, pour caractériser une personne qui souffle tantôt le chaud tantôt le froid, comme dans la fable.

MAUBUÉ. — (De buée, lessive), mal lavé, mal blanchi.

MAUDI. — Mal dit. — *Bréviaire maudi*, c'est-à-dire, lu avec distraction. — Sans songer à mal, les Bourguignons s'amusaient de ce genre d'équivoques.

MAUFLEI. — Mendiant, estropié, pauvre diable (du latin *male afflictus*.)

MAULEGRAICE. — Mal gracieux. Al é maulgraice c'est-à-dire, il est peu avenant. C'est à tort que Delmasse écrit *maullegraisse*. Si l'on sépare les mots il faut dire de maule-graice, *maule* étant pour male c'est-à-dire, mauvaise.

MAULIN-MAULÔ. — Pêle-mêle. En Lorraine on dit *malin-mala*, et en Allemagne *misch-masch*, d'où on a fait en France *mic-mac*.

MAUR. — (Dial.), plus grand. Comparatif alternativement simplifié, de *maür*, *maiour* et *major*, rac. lat. primitive. — L'adjectif *maürteiz*, maturité,

vient du latin *maturitatem*. « A la fois siet la tristece, la maurteiz del cuer. » (Job.) — « Nos faisons totes choses solunc *maurteit* de consoil. »

MAUROGE et DEMAUROGE. — Vif, qu'on ne peut retenir ou maîtriser. En Champagne on dit *maurage*, du latin *mala rabies*, rage maligne. Lamonnaye, dans son glossaire, écrit *maule-raige*. — Il y a aussi dans le patois le verbe *rogé* (rager) qui vient du latin *rabire* ; le vrai mot est : *de mau roge,* en le décomposant.

MAZOT. — Mangeur. Dans le dialecte *maz* signifie mets, ragoût. Le mot latin *mazonomus* veut dire une assiette, un plat. (Quich.)

MEHAIGNAI. — Estropier, blesser (dial. et pat.). — Le substantif *meihan* signifie blessure. — Dans le dialecte méhaigner ou plutôt *méhaingner l'honour*, c'est décrier quelqu'un en attaquant son honneur. (Du bas latin *mahennare*, Duc.)

MEIGNIE ou MAINGNIE, et quelquefois MEHNÉE. — (En bas latin *masnada*, selon M. Littré dans son dictionnaire), famille, maison, ménage, valets. Dans le dialecte le mot est *maisnie*, *magnie*, *mesnil*, tous vocables traduits par notre mot familier *maisonnée* qui vient lui-même du bas latin *mansionata*. La racine de ces mots est le verbe latin *manere* et son substantif rég. *mansionem*.

Ai n'a que de voi ai sai taule
Tôte sai maingnie émiaule.
(Eglogue pastorale.)

MEIGNERIE. — Batterie de cuisine. (Del.)

MEIRE. — Mère. Nous avons vu précédemment que l'e ouvert (è) se changeait en *ei*. Ex :

> *Chasteillon* lai *meire* dé forge.
> (A. P., *Hairangue dé vuigneron de Dijon.*)

MELLANCE. — (Dial.), agglutination. (Rac. lat., *mel*, miel.)

NENEVÉA. — Poignée de chanvre à décortiquer. (Du latin *manu vecta.*)

MENOU. — Qui mène, qui dirige, qui est à la tête d'autres personnes. Il ne faudrait pas faire du *menou* un descendant des ménestrels, et encore moins des bardes. Quand le *menou*, de notre temps conduit une noce et mène (pron. meune) d'un instrument, en *menan lai féte*, on l'appelle *menetrei.*

> Lé menetrei mene lai féte.
> (*Virg. vir.*, ch. VI.)

> Quatre aubois qui mene lai féte,
> Chevaulein en ran ai lo téte.
> (A. P., *Compl. de lai populaice.*)

On dit aussi au figuré : Ai mene bé lai vie. On appelait *menou d'ors*, un conducteur d'ours.

MÈREVOI. — (Du latin *mirum videri*), expression qui, sous une forme exclamative, répond à celle-ci : chose étonnante à être vue, ou : je m'étonne si.

MENTE. — Mensonge. *Ai vos é di démente* (Del.), il vous a dit des mensonges.

MESATANDUE. — Mésintelligence, dispute. (Franchises de Molesmes, 1260.)

MESAULNER. — Mesurer une étoffe frauduleusement. « Qui *mésaulne*, come de tirer le polce (le pouce) arriers, l'on lui doit copper le polce, ou il *rambre* (du latin *remunerat*) à la volonté du seigneur, car c'est larrecin appers. » (Charte du XIIIe siècle.)

MESSIRE CHÉCUN. — Expression de la plus singulière originalité pour qualifier chaque magistrat assis sur son siége au parlement de Bourgogne.

Quan au paleman ai paloo,
Messire checun l'aidmiroo.
(*Virg. vir.*, ch. III.)

METEI. — Ministère, office, nécessité, besoin. *J'aivon metei de celai*, c'est-à-dire nous avons besoin de cela, est une phrase où le mot *metei* a le même sens que dans cette expression du dialecte *si mestier est*, c'est-à-dire si besoin est. *Metei* et *mestier* viennent du latin *ministerium*. On comprendra mieux que je ne saurais l'exprimer les rapports étroits entre office, ministère et besoin, et il n'est pas surprenant qu'on les ait confondus.

MEUGLAI. — (Pron. meugliai), beugler, mugir.

Ai se pri si for ai meuglai,
Que tôt an trambli tô pô lai.
(*Virg. vir.*, ch. III.)

L'italien dit *mugghiare* et le latin *mugire.*

MEURGEI et MURGEI. — (Pat. et dial.), monceaux provenant d'épierrements et formant comme un mur. *Murus jactus,* mur jeté, ne traduit-il point cet amoncellement produit par le jet successif des pierres.— On trouve la phrase suivante dans une charte citée par Ducange : « Si aliqua persona ceperit lapides inalieno *murgerio* vel amasso lapidum. »

MEUSSAI. — Se taire et aussi se cacher. Le verbe latin *mussare* a ce dernier sens dans Plaute (Quich.), d'où le *solô meussan* signifie le soleil couchant. — *Meusse* signifie silencieux et, par extension, triste, chagrin. *Qu'a çu que t'ié don, t'a l'air meusse.* (Del.)

MEYE. — (Dial.), pron. *meie,* dérivant de *medicus* comme *mire*, qui a le même sens, dérive de *medicarius.* Saint Bernard a dit au sermon de l'avent : « Est digne chose ke li malades s'enforst à moens de lever le chief encontre si halt *meye* ki à luy vient. »

MI. — Apocope de midi. (En latin *medium diei.*) Les vignerons disaient : *el a mi,* nôtre ovreire a dressai la sôpe, c'est-à-dire : il est midi, notre femme a préparé la soupe.

MIER. — Miel, comme cier pour ciel, comme *aivocar* pour avocat, opérar pour opéra, etc. — Les Bourguignons repoussaient les consonnes molles de la fin des mots pour leur en substituer de dures. — *Miellée* ou *mignée* sont aussi du patois, pour exprimer quelque mélange où il entre du miel.

MIGNOTAI. — Flatter, caresser de la main un *mignot*, c'est-à-dire un enfant joli, délicat, mignon.— Faire *mignan mignan*, c'est faire beaucoup de caresses à quelqu'un. — En bas breton *minonez* veut dire amie ; en irlandais *mian*, en anglais *mien* (prononcez mîne), en allemand *miene* signifient amour. Comme on le voit, les racines de ces mots *mignot* ou *mignon*, plongent dans plusieurs de nos langues indo-européennes.

MILLERI. — Terme augmentatif pris du nombre mille.

> Veci gran millery roché,
> Que son pu haut que dé cloché.
> (Eglogue pastorale.)

MIRÔ. — Miroir. Il y a un diminutif qui est mirolô. — Le dialecte disait et prononçait *miroüer*. C'est encore la prononciation dijonnaise.

> Dô le moman que le solô,
> Li retire son mirolô.
> (*Virg. vir.*, ch. IV.)

MISTIFRISÉ. — Enjolivé, bien ajusté. M. l'abbé Dartois pense que ce mot vient du celto-breton *mistz* qui signifie propre, recherché dans sa mise (Leg.), mais ce ne serait qu'une moitié d'interprétation, et d'autre part on ne pourrait guère adopter l'alliance d'un vocable celtique avec un vocable latin. La réunion de deux mots d'une certaine analogie *mais d'une même langue* est, comme je l'ai déjà fait remarquer, assez fréquente dans le patois pour

donner plus d'énergie à l'idée : or, c'est ce qui me semble avoir lieu dans le mot *mistifrisé* par l'alliance d'une première expression latine *mixtum*, et d'une deuxiéme *crispatum*, participes régimes des verbes *miscere*, mêler, *mettre en ondes*, et *crispare*, friser.

MITANTEIRE. — Mitoyen, comme si l'on disait : *milieu tien*, en latin *medium tuum*.

MÔ. — A deux sens. Il signifie mouillé et *muid*, vaisseau de capacité pour le vin.

MÔGHE. — (Pron. meuche), couronne de pain. En Picardie, miche, du bas latin *micha*, dit M. l'abbé Corblet. — D'après Sheler, le mot miche, usité aussi en Bourgogne, viendrait du flamand *micke*, signifiant pain de froment large et épais.

MÔFLÔ. — (Pron. *meuflieu*), joufflu, rebondi. Ce mot vient vraisemblablement de l'allemand *muffel*, qui qualifie un chien moufflard à grosses lèvres pendantes. (Littré, dictionn.)

MOI. — (Dial.) Ce pronom personnel joue dans le dialecte bourguignon le même rôle que *mihi* dans le latin. Il fait fonction de complément indirect sans exiger la préposition comme en français.

Ex : La femme cui tu *moi* (mihi) donas à compagne. (Job.) — La cremors cui je cremoi, *moi* (mihi) est venue; et ce que je redotoi, *moi* (mihi) est chaüt. (Job.)

Il en était sans doute ainsi dans les allures du patois bourguignon, au temps de saint Bernard, parce que les patois ont toujours été les ombres de nos dialectes ; mais, puisque le patois s'affirmait uniquement comme langage parlé, jusqu'à nos poètes bourguignons de la fin du XVII[e] siècle, nous jugerions mal de ce qu'il a été par ce qu'il est depuis cette dernière époque. Il a subi alternativement et selon les âges l'influence de son dialecte jusqu'à la fusion de ce dernier dans la langue française.

MOISEAUL. — (Du mot latin *macellum*, venant lui-même du grec μάκελλεῖον), marché. (Coutumes de Châtillon, 1371.)

MOITÉON. — (Du rég. latin *modium*), mesure de grains. — Mettre le blé dans la trémie s'exprimait par *amboisier* (*in bocca pulsare*).

MOITIER. — (Dial.), mesurer. (Du latin *metiri*.) « Li homme péchéor et boiséor ne moitièrent mie lur jors. » (Job.)

MOQUEU. — (Moqueur). On disait *lé moqueù de Dijon*, à cause de l'institution de la Mère folle qui censurait les ridicules.

MORICO ou MORICHO. — Raisin d'un noir foncé. — On donne aussi ce nom aux enfants dont la figure est noircie ou malpropre et aux vendangeurs qui se teignent la face avec le moût de raisin. — Cette pra-

tique remonte loin et fait voir combien se propagent indéfiniment les cultes antiques. Ainsi notre savant compatriote Rolle nous a dit dans son livre du culte de Bacchus (t. III, p. 462), que ce dieu était adoré à Syracuse sous le nom de *Morychus,* et qu'on en célébrait la fête en barbouillant sa statue avec du vin doux et du jus de mûres, comme Eglé faisait au vieux Silène, ainsi que nous l'apprend Virgile dans sa sixième eglogue :

Sanguineis frontem moris et tempora pingit.

Le paganisme, comme on le voit, fermente encore avec le vin dans notre riche côte renommée. — Par extension on appelle *moricaud* (sic) et *moricaude* un homme très brun et une femme très brune. En somme, je crains toujours de faire de la science, et si l'on trouve mes aperçus par trop scientifiques, je suis prêt à me ranger à l'opinion de Sheller, qui pense que *moricaud* vient de *more*, noir, et du type latin *moricaldus.*

Mousque. — (Du latin *musca*), mouche. — Nos villageois disent d'une abeille *ène mousque ai mié,* c'est-à-dire une mouche à miel. — Du bourdonnement de la mouche est venue, au figuré, l'expression de *se mousquai*, c'est-à-dire, se courroucer, grommeler, murmurer; d'où, par extension encore, le dicton français *prendre la mouche*, et sans doute aussi le proverbe italien *la muscha vi salta al naso.* — Dans les chartes du XIII[e] siècle, *mouchotte* (du latin *muscarum casa*) signifie ruche. (Coutumes de Châtillon, 1371.)

MOUZAI ou MOUSAI. — Bouder, faire la moue. (Del.)

MUENCE. — (Dial.), changement (du latin *mutationem*).

MULT. — (Dial.), beaucoup. — Une singularité, c'est l'alliance de ce mot avec son contraire *peu*. « *Mult at pau* en l'umaine lignie de ceuz ki soient purgiet de la sordheille des temporeiz désirs. » (S. B.)

N

NABOT ou NAINBOT. — Petit nain. — Le dialecte a pour positif *nabe* et pour diminutif *nabet*, le patois a pour diminutif *nabotin*. Roquefort pense que le mot latin *napus*, navet, est la source de ces mots.

NAIQUAI. — *Ça lu, ça son peire tô naiquai, vou tô creiché*, Vrai style d'écraignes, pour dire il ressemble en tout à son père. — Nos ancêtres les Bourguignons ne se faisaient pas faute de comparaisons ou de sentences triviales.

NAININ. — C'est-à-dire, non, non. — Les Bourguignons sont forts pour certains réduplicatifs. On les entend souvent répéter jusqu'à trois fois le signe de l'affirmation ou de la négation : si, si, si ; non, non, non.

NAIREIGNE. — Narines.

NAISÔ. — Rouissoir, lieu pour faire séjourner le chanvre dans l'eau. — A Genève on dit *naiser* le

chanvre, c'est-à-dire, le faire macérer dans l'eau. Je crois que le glossaire genevois est dans le vrai quand il attribue à ce mot une racine qui se montre dans la plupart des idiomes indo-européens. Ainsi, dit-il, *naz* en arabe comme en langue teutonique, et *nahas* en langue persane signifiaient marais; *nahhal* en hébreu et en chaldéen veut dire rivière; ναίω, en grec, signifie couler et ναιας, nymphe des eaux. En patois se *niai* c'est se noyer.

NAQUA. — Un laquais (Del.). — Du temps où les jeux de paume étaient en vigueur, on appelait *naquet* le garçon de salle, lequel faisait le service des joueurs. — Dans le langage familier on disait *naiquou* ou *morveu* aux petits bons-hommes qui tranchaient de l'homme fait.

NÉMÔTE. — Petite personne de rien. C'est le mot latin *nemo* féminisé avec la plus singulière hardiesse.

> Tôte cé méchante némôte
> En lé flaittan, ça pei qu'entan.
>
> (A. P., *Bon tan de retor.*)

NESILLE. — Noisettes. (Du latin *nucula*, petite noix.) On dit aussi *nozel*.

NIAU. — Œuf mis dans un nid pour attirer une poule pondeuse, et, par extension, dernier-né d'une couvée. Du latin *nidamentum* sortent : le mot nigaud, l'expression bourguignonne nioche; les mots *niauque* et *nioque* de Genève, *ninoche* ou *ninouche*

de Valenciennes et sans doute jusqu'au mot *niquedouille*, qui tous expriment ainsi que *niau* un sot, un hébêté, un niais.

No sia. — Corruption du *non sit* latin, négation plus accentuée que la simple particule *no*.

Nomée. — (Dial.), renommée. Saint Bernard a dit au premier sermon du carême : « L'odor de sa propre *nomée.* »

Nuisaule. — (Dial. et pat.), nuisible. — Les noms et adjectifs terminés en *able* changeaient cette terminaison en *aule* dans les deux langages, comme ceux en *ible* changeaient cette terminaison en *iule.*

« Ses voies sont voies beles, et totes ses sentes *paisiules.* » (Saint Bernard, premier sermon de l'avent.) — Li sapience del munde est *nuisaule* et ne mies *paisiule.* » (Id., Nativ.)

Nuitreneil. — (Dial.), nocturne (du latin *nocturnalis,* compl. *nocturnalem*). « En l'orror de la *nuitreneil* vision. » (Job.)

Nullous. — Nullouse, au féminin (dial.), personne inerte et sans valeur. Le livre de Job dit une *nullouse* assemblée. — Un autre substantif *nualhos*, *nualios*, indolent, paresseux, et l'adjectif correspondant *nualha*, *nualia* sont fréquents dans le langage des troubadours. (Voir au glossaire de Rochegude.)

Nun. — Personne, aucun. (Du latin *nullum* ou *ne*

unum, pas même un.) En Champagne on dit *nezun*, qui semble un dérivé de l'italien *nessuno*.

Ny. — Faire ny, c'est-à-dire nier, apocope du latin *facere negationem.* (Coutumes de Beaune de 1370.) Les expressions suivantes se trouvent dans ces mêmes coutumes : *avoir du cour* (*habere cordem*); *le sergent crie*, c'est-à-dire le crieur public. *Crie* était le substantif sujet et *criot* le complément ou régime : présenter le *criot* au maïeur, disent ces coutumes. On y trouvait encore : celui qui *moissonne* la commune, pour exprimer celui qui l'afferme. — *Rabaissie* signifiait la vente du vin en détail.

O

O s'emploie : 1° pour or, *jonée* c'est-à-dire journée (Lam.); 2° pour eur, comme *lor* et *lote* au lieu de leur (id.); 3° pour ou : ainsi, *no, vo,* se disent au lieu de nous, vous, et *retor* au lieu de retour, etc.; 4° pour ei. Exemple : *pone* au lieu de peine, etc.

L'*o* s'accentue de diverses manières. L'accent circonflexe annonce que cette voyelle se prononce *eu*, comme pairôle (paireule), maillô (mailleu), fiôlan (fieulan). [Lam.]

L'accent simple (*ò*) indique que l'*o* est long. On le rencontre dans ces deux vers de Lamonnoye où le poète représente les mages.

> É genon d'ein chetit enfan.
> Qui grullò, qui claquò dé dau.

L'*o* double est comme l'oméga (ω) des Grecs, il

indique une accentuation très marquée. Lamonnoye en donne un exemple dans le 6e de ses noëls de *la Rue du Tillô :*

Lucifar
N'a pa si gran clar
Qu'on panseroo :
El a si bête qu'ai croyoo
Que Dei varoo
Au gran éproo
Qu'ai poteroo
Et l'or et lai soo.

Oboïtre. — Obéir. Le mot français obéir est la vraie dérivation de l'infinitif latin *obedire*, tandis que le mot patois n'en est qu'une distorsion.

Oclai. — Tromper au jeu. C'est à tort que le patois écrit ainsi ce mot. Il vient de *hocquelle*, dispute, et doit s'écrire par une *h* comme dans le vieux français, c'est-à-dire *hocler*, qui est une abréviation de *hocqueller*. Autrement on confondrait le mot *óclai* avec le suivant qui comporte un sens tout différent.

Ocle. — (Dial. et pat.), cadeau fait à une veuve pour son deuil. *Oclage* c'était le présent de noce. Ces deux mots viennent du latin *osculum*, baiser de deuil ou de tendresse.

Odon. — On ne peut expliquer la double signification de ce mot qu'en rétablissant son orthographe, c'est-à-dire en l'écrivant par la pensée *ordon*. D'une part il vient du latin *horridum* et signifie, comme dit Delmasse, un tas d'ordures.

L'*odon* de no méchancetai,

a dit Lamonnoye dans une acception figurée. D'autre part, *odon* signifie rang, ordre, disposition, et dérive du régime latin *ordinem*. Dans ce cas il signifie, en Bourgogne comme en Champagne, soit une rangée de vendangeurs, soit un rang de javelles, soit un andain de fauchaison, comme dans le Berri, soit, enfin, si on le prend dans le sens moral, une portion de tâche quelconque, ainsi que l'exprime ce vers d'Aimé Piron extrait de sa pièce intitulée *Requête de Jacquemar* :

Un chécun mene son *odon*
Comme ai l'antan.

En Franche-Comté on dit *oudon*.

Oi. — Par les mêmes raisons de prononciation qui ont été données en leur lieu pour la désinence en *er* et en *ir* des verbes, celle en *oir* se change en *oi*. On lit dans Lamonnoye : *aivoi* bé dé mau et quan vo no vené *voi*, etc., au lieu d'*aivoir*, ou de *voir* qui, lorsque l'on prononce l'*r* dans la langue, française sonnent *avoirre* et *voirre*, au grand dépit du linguiste Génin.

Oille. — (Du latin *ovilis*), brebis ou chèvre. (Coutumes de Beaune, 1370.)

Oré. — (Dial.), vent doux (du latin *aura*). « Et si oï la voix com d'une suée (*suavis*) *oré*. » (Job.)

Orgoil. —(Dial.), orgueil. Le dialecte bourguignon

avait fait de ce substantif le verbe *s'orgoiller*. « Et tu, terre et cendre, coment est ceu ke tu t'orguilles ? »

ORLE. — (Dial.), bord, extrémité (du bas latin *orlum*), d'où le mot français ourlet, pli d'une étoffe. Saint Bernard a dit au premier sermon du carême : « L'orle del vestiment. »

ORMOIRE. — Ce mot est un exemple du changement de lettres que se permet assez fréquemment le patois bourguignon. Les autres patois font de même; ainsi l'on dit en Champagne *aumaire* (Grosl.) et en Lorraine *amerle*. L'origine du mot est *armorium* (bas latin), meuble où on serrait les larmes.

OROILLE. — (Dial. et pat.), oreille. Saint Bernard a dit (vig. de la Nativ.) : « Ciel oyez et terre rezoif en tes *oroilles*. »

OULE. — Huile. En latin *oleum*.

OUVRÉE. — Dans les chartes on trouve *operata vineæ*, journée de vigne. (Voir *euvrée*.)

OVREI. — Ouvrier. Les vignerons appelaient leurs femmes *lote ôvreire*, c'est-à-dire, leurs ouvrières.

OYOTTE. — Petite haie. (Franch. de Tart, 1275.)

OYSEVIER. — (Dial.), quitter l'ouvrage, muser, musarder (bas. lat. *otiari*). — Saint Bernard a dit au sermon du jour de l'Apparition : « Oyseviez et si

veez ke sueys est li sires. » L'adverbe *oysousement* est aussi employé par saint Bernard.

OZÉA. — (Prononcez oziaa), oiseau.

P

PA. — Portion de nourriture. Apocope du mot latin *pastus*. Les villageois entendent par là un morceau de viande pour un repas. Ainsi ils inviteront quelqu'un *ai prarre de lai pâ d'aivô ein morcéâ de pain*. — Se servir du mot *part* c'est faire un solécisme.

PACAN. — Homme rustique (du latin *paganus*, païen, parce que le paganisme demeurait plus invétéré dans les campagnes que dans les villes). Le langage féodal avait encore des mots plus expressifs pour rendre les degrés de rusticité. Ainsi du mot latin *petra*, pierre, rocher, on appelait *petra* un paysan d'une intelligence dure, et, du mot latin *plaustrum* on appelait *pleutre* un charretier.

PAIGNÔTE. — Poltron, homme sans énergie. — Selon Ménage, les gentilshommes que les seigneurs louaient pour leur escorte aux jours d'apparat se nommaient *gentiluomini di pagnotta*, parce qu'on leur distribuait ce jour-là des pains (pagnotta étant un diminutif de l'italien *pane*). — J'ai peine à souscrire à cette étymologie : j'aime mieux celle du latin *pœgnium* (Plaute), signifiant jeu, divertissement, mot emprunté au grec παίγνιον, de signification semblable. — Le sens figuré qu'on donne au mot *paignôte* (en

français pagnote) est bien d'accord avec l'idée qu'on peut se faire de stipendiés de parade, chez lesquels la bravoure n'avait rien d'indispensable.

PAINE-SAUVÉE.— (*Pœna salva*), travail rémunéré. (Franch. de Saulx, XIIIe siècle.)

PAIRÔLAI et PAROLER. — (Pat. et dial.), parler.

> Aipré aivoi tan *parôlai*
> Ah ! qui m'an vai bé *ansablai* (boire).
> (*Dialogue français et bourguignon*, 1682.)

PAISSEA. — Échalas pour la vigne. Du latin *paxillus* (Var. et Colum.). [Quich.]

PAIZAISE. — En paix et à l'aise. C'est une heureuse combinaison de mots pour exprimer deux idées qui s'associent si bien. En effet vivre *paizaise* c'est vivre dans le contentement de la paix.

PALTÔQUAI. — Valet ainsi désigné du nom de sa tunique ou pourpoint, un *paletoc*. (Del.)

PANNÔ. — (Être en), c'est-à-dire être en chemise. (Du latin *pannus*, lambeau d'étoffes.)

PAPÔTE. — Bouillie pour un enfant. (Del.)

PAREIRE. — Carrière, — en latin *parietarius* signifie maçon et *paries* muraille.

PARFAIRE.— (Dial.), achever, perfectionner. « Tu

parfesis la loenge, de la boche des enfants. » (S. B., serm. Com. des saints.)—« Il plus dolosovet la malice de ceos k'il ne *fesist* la dolor de ses plaies. » (Id.)— Ces formes *parfesis* et *fesit* m'amènent naturellement à faire une remarque sur les parfaits et prétérits des verbes dans nos dialectes et sur leur parallélisme avec ceux des patois. — Dans le langage de saint Bernard, ils conservent littéralement soit la forme du latin pur, soit celle du latin vulgaire; ainsi cette phrase prise du premier sermon de l'avent (page 526 du choix de M. Leroux de Lincy, entre les 45 sermons de saint Bernard, en langue vulgaire) : « Si nos *apparuit* une mervillouse humiliteiz, » reproduit presque la phrase latine : *Sic nobis apparuit mirabilis humilitas.* — Voici d'autres exemples pris du sermon du Commun des saints (p. 542, id.), « Vos *boverez mon boyvre* : ne n'en est mies dotte qu'il ceu ne *desist* del boyvre de sa passion. — Donkes sainz Johans *buit* assi lo boyvre de salveteit. Ceu qu'il ensi *manuit*, ceu fu li consolz de Deu. »

Or, dans notre dialecte, le pur latin *bibit* formé de *bibere* a cédé le pas au latin déformé *buit*, apocope de *bibuit*, latin vulgaire. L'autre forme *manuit* prouve aussi que le latin vulgaire l'avait emporté sur le latin civilisé *mansit.* — Il *parfesit*, il *fesit* sont des reproductions littérales du latin *fecit* et *perfecit.* « Il fesist axordre quatre fontaines. » (S. B., serm. de la Nativ.) On en peut dire autant du prétérit je *lisi* pour je lus. « Les altres chose cui nos onkes ne *leisimes* de celui de Juda. » (S. B., vig. de Noël.) Je *leisis*, ainsi écrit par saint Bernard, est la dériva-

tion du prétérit latin *lexi*. — Or *je fesi*, *je desi*, *je leisi*, etc., sont des formes qui sont demeurées dans notre patois bourguignon.

PARGIE et PERGIE. — Amendes de délits faits par les animaux (charte de 1229) et garantie donnée au seigneur par un colon (du latin *parcere*, épargner, conserver). [Franch. de Fontenay, 1272.]

PARMANOIR. — (Dial.), persister. (Du latin *permanere*.) Voilà un des composés du verbe roman *manoir*, qui a conservé mieux que son radical la forme du prétérit pur *mansi*, au lieu de *manui* que nous venons de voir tout à l'heure adopté par saint Bernard. « Vos estes ki permansistes avec moi en nos temptacions. » (Job.)

PARTYE et DÉVIS. — (*Divisus*), état d'une personne habitant la maison d'un seigneur, mais cultivant d'autres terres que les siennes. (Franch. de Chanceaux, 1272.)

PASILINOL. — (Dial.) Dans le passage suivant de saint Bernard, ce mot a le sens de paralytique : « Nos gisiens en notre leit ainsi cum tuit pasilinols. » (Serm. de l'avent.) *Jacentes paralytici*, dit la version latine.

PATAROU. — Etre en *patarou*, c'est se donner du mouvement à tort et à travers, ne savoir où donner de la tête. Les mots latins *per totum ruens* semblent dépeindre une personne qui est saisie de ce vertige.

Patrimargotai. — Manier et remanier une affaire, la fouiller et la refouiller, intriguer dans sa famille ou ailleurs. Les mots latins *patri* et *matri argutare*, redire et ressasser sans cesse à père et mère, n'auraient-ils point formé l'expression dont il s'agit? En Champagne *patricotter* signifie intriguer et *patricotteux* intrigant. (Grosl.)

Paule. — Pelle. — De ce substantif on a fait le verbe *paulai* (pêler, nettoyer avec la pelle). *Paulai lé vaiche* c'est extraire le fumier de l'étable des vaches. *Paule-maule* sont deux datifs qui signifient littéralement : *Sers-toi de la pelle* et *rassemble en tas;* mais de la forme du datif ces expressions ont passé à la forme adverbiale, *paule-maule* pour le patois, *pêle-mêle* pour le français.

Paulée. — Régal. Lai *paulée* (du latin *epulum*), est le repas donné à ceux qui font le vin après que l'opération du pressurage est terminée.

Pautenei. — (Pat.), paltonier, pautonier (dial.), gueux, coquin, vagabond, sans asile; le mot *paltonier*, d'après M. Burguy, peut dériver du verbe latin *palitari* dont s'est servi Plaute dans le sens d'errer çà et là. — Les Provençaux appellent *pountanié* (en français pautonnier), un agent préposé au péage d'un pont. Or, sous le régime féodal, les seigneurs rançonnaient sans pitié le pauvre peuple au passage des rivières, et presque toujours par la violence. Ils avaient des agents soit pour garder les passages des

rivières, gués ou ponts, soit pour surveiller la contrebande aux alentours, ce qui avait rendu odieux tous ces préposés ou pontonniers, et les avait faits le point de mire des qualifications les plus injurieuses jusqu'à celles de coupeurs de bourses, d'assassins, de valets de bourreau, etc., ce nom principal revenant sans doute au maître de l'impôt. L'épithète de *pauteneire* donnée aux femmes et aux filles de ces préposés était aussi un nom injurieux et signifiait coureuse, prostituée. — On appelait aussi *pauteneire* le havre-sac, poche ou gibecière où les maltôtiers et fermiers du fisc et les receveurs du péage des ponts plaçaient l'argent qu'ils percevaient des passagers.

PECHÔ. — Peu. Diminutif *pechenicô*, tant soit peu. Ces adverbes répondent aux adverbes latins *pauxillum* et *pauxillulum*.

PELLICON. — (Du latin *pellicem*), mante faite d'une toison. (Coutumes de Châtillon, 1371.)

PESSAULE. — (Dial.), passable, dans le sens de durée limitée. « Chose défaillans et *trespessaule* (très passagère). » (Saint Bernard, 1er sermon de l'avent.)

PETIÔ. — Petit. Diminutif, petignô.

PÈTERIN. — (Dial.), infirme, méprisable, abject. « Tote notre pénitence n'est k'une *peterine* chose. » (Saint Bernard, sermon de l'Apparition.)

Peut, peute. — Laid, laide, difforme. (Du latin *putidus*.) Ce mot se prononce peüe comme queüe (Del.).

Le peut monstre de naiture...
Que maudi sò sai fesure !
El é eine regadure
Qu'a pu peute que lai nèu.

(A. P., *Noëls* inédits recueillis en 1858, par M. Mignard.)

Faire *peute fin* à quelqu'un, c'est mal mener une personne. (Del.)

Piaillai. — Crier plutôt que parler, fatiguer quelqu'un de ses plaintes. (Du latin *pipilare*, caqueter.) Dans le vieux français, le mot *piaulard* signifie criard et pleureur. (Lac.)

Piantai. — Planter. *Véne qu'ai piante*, vienne qui voudra.

Pichenotai. — Manger du bout des dents, écarter les morceaux sur son assiette. — Quand les villageois mangent à la gamelle, ils s'invitent à y prendre, en se disant entr'eux : *piqué don* (piquez, prenez donc). *Vo pichenoté* me semblerait un diminutif et s'adresser à ceux des convives qui prendraient la plus faible part du repas. — En Champagne, on dit *pluchotter*. (Grosl.) Le mot *picare* était de basse latinité, témoin ce passage d'une charte citée par Carpentier : *Capo humiliter cum gallinis picabat*. (Dart.)

Picheron. — Petite pièce d'une chose. (Cout. de Châtillon, 1371.)

PIDANSE OU PIDANCE. — Repas, aliments, victuaille. — Mauvaise orthographe généralement usitée ; c'est *pitance* qui est le vrai mot. Il semblerait être formé des mots latins *piorum substantia*, car il appartient particulièrement au vocabulaire monastique, où il signifie portion alimentaire donnée à un religieux. — Les Italiens disent *pietanzia*. — A Genève *s'apidancer* signifie se rançonner soi-même avec économie. (Gloss. gen.) — Notre mot français *piteux* vient de *pite*, sorte de menue monnaie ancienne d'où émane le mot de basse latinité *pictantia* donné par Ducange et signifiant une stricte portion de moine.

PIÈTRE. — Vil, abject, de peu de valeur. Au XIIe siècle (1120) on appelait *piètres* de petites pièces de mince valeur. (Lac.)

PIMPRENELLE. — (Dial et pat.), jeune fille éventée et fringante. — Tabourot, au chapitre 19 de ses *Bigarrures*, a dit petit *pimpreneau* pour petit éventé. La fleur de la pimprenelle est surmontée d'une tige longue et grêle qui se balance au vent. C'est là, sans doute, au figuré, l'origine de la comparaison. Je trouve que Delmasse sort de sa sphère de bon Bourguignon de la côte, quand il dit que l'application du mot *pimprenelle* aux jeunes filles vient « de ce que cette herbe échauffe le foie, réjouit le cœur et donne de la vivacité. » Le nom botanique de la plante (*poterium sanguisorba*) a sans doute inspiré à ce philologue cette singulière définition.

PINÇÔTE. — *Boisai ai lai pincôte,* c'est prendre quelqu'un par le menton pour l'embrasser.

PINDU.— Pour peint, est un participe qui ne manque jamais d'être adopté au village.

PIÔ. — Vin. — Les Grecs de Marseille ont dû nous transmettre leur verbe πίνειν, boire, d'où vient notre mot *pineau* (raisin noir, fin).

On attribue à Lamonnoye le mot *pitainche* pour exprimer une ration de mauvais vin.

(Voir au mot *pidance*.) Rabelais (liv. II, c. II), a dit « que le saint homme Noë ignorait la vertu nectarique, céleste, joyeuse, déïficque de la liqueur qu'on nomme le *pyot*. »

PIQUE VOU NÔGUE. — Jour ou nuit. Expressions importées par les troubadours. (Voir Rochegude.) *Pique du jour* signifie, dans le Berri, la pointe du jour. (Gloss. du Berri.)

Cé jan vorrein en estrôlôgue
Saivoi quan ça *pique vou nogue*.

(A. P.)

PIVAI. — Tourner sur un pivot. Un enfant fait *piver*, une fiarde (toupie). En Champagne, *pilvotter* signifie sauter en tournant.

PITZ. — (Du latin *pectus*), poitrine. Le dialecte distinguait ce mot, par cette orthographe, de l'adverbe *pis* (pire); mais le patois avait, dans le mot *pei*, deux significations : c'est-à-dire, celle de l'adverbe de comparaison *pis* ou pire, et celle de *pis* ou mammelle.

Ça tôjo *pei* qu'antan, c'est-à-dire c'est toujours de pis en pis.

PLAISIR.— (Dial.), plaire. (Du latin *placere.*) « Senz foi ne puet l'om *plaisir* à Deu. » (Job.) Le dialecte a saisi la véritable dérivation par l'accent, puisque cet accent est sur la pénultième du latin *placere*. En admettant le mot *plaire*, le français semble avoir faussé la règle.

PLEUJE. — Pluie. (Dérivation du latin *pluviam.*)

PLOM. — Plomb. — *Jetai son plom*, locution familière signifiant sonder une personne, une affaire.

PÔFAI. — Eclater de rire en faisant des efforts pour se contraindre.

Lé ninfe se pôfe d'an rire.
(*Virg. vir.*, ch. IV.)

POI. — (Dial.), peu. — Se déclinait comme le subst. latin *pocus*. « Alcune poie chose. » (Job.) On écrivait de même *poi* signifiant pesanteur, et *poi* signifiant légume. — Ça *lai fleu dé poi* répondait à : c'est la crême des hommes.

POIGNOIER. — (Du latin *pugnare*), usurper. (Cout. de Châtillon, 1371.)

POR-SINGLAI. — (Pron. *singliai*), sanglier.

Lé marcassin, lé *porsinglai*.
Cé gorman qui mainge no blai.
(A. P., *lés Hairangou de Dijon.*)

PORTAGE. — Droit sur les charrois, aux portes des villes. (Cout. de Beaune, 1370.)

PORUILH. — (Dial.), même mot que *poruec, poreuc*, *poroc* et *porhuec* (en latin *per illud*), signifiant pour cela.

POSSÉIR. — (Dial.), posséder. Dérivation du latin *possidere*. indic. présent., 3e pers *possiet,* dérivation du latin *possidet*.

PÔTEU. — Malotru.

> Je son traitté come dé gueu
> Et chaissé come dès *pôteu*.
>
> (*Virg. vir.*, ch. I.)

POTU.— Creux. — Cette expression provient d'un jeu de billes, lesquelles il faut faire arriver dans des trous nommés *pots*. D'où le verbe *potusai*, creuser des trous.

POUITROU-JACQUAI. — Barbarisme de langage, au lieu de *patron-jacquai*. Se lever dès *patron-jacquai*, ou comme *patron jacquai*, c'est se lever dès le matin comme faisait saint Jacques, patron des voyageurs.

POULE. — *Couri lai poule* signifie musarder, rechercher les femmes.

POURVÉANCE. — (Dérivation du régime latin *providentiam*), providence. La *pourvéance* de Dieu, c'est-à-dire la providence divine. (Franch. de Seurre, 1341.)

POUT, POUTE. — Repoussé, ée ; dérivation naturelle du latin *pulsus*, participe passé de *pellere*. — Le livre de Job parle d'une âme *poute* des esgards de la soveraine lumière.

PRARRE. — Prendre. Ce mot est un des exemples assez fréquents dans le dialecte et le patois d'éliminer une consonne en redoublant celle qui la suit.

PRETI pour PÉTRI. — Pétrir. — Exemple encore assez fréquent de la transposition de la consonne *r*. — On trouve un autre exemple de cette transposition dans le mot prôve pour pôvre.

Lés ou lai grene écrasein
Pendan que d'autre *prétissein*.

(*Virg. vir.*, ch. I.)

PRONOMS PERSONNELS :

Démonstratifs, relatifs et indéfinis.

DIALECTE.

sing.			*plur.*	
Ju et jo		je	Nus et nos	nous
Tu		tu	Vos	vous
Il		il	Il	eux
suj.	*rég.*			
Cist,	cil	celui-ci	Ces	ceux-ci
Ceo,	ceu	ce		
fém.	cestei	celle-là		

Ki et ke. — Cuy pour le régime (qui et que)
Chéun chacun
Lor leur

PATOIS.

sing.		*plur.*	
J et je	je	J et je	nous
Tu	tu	Vo	vous
Ai, el, i	il	Ai, el, i	ils
fém. al, *reg.* lei	elle		

Ai se place devant une consonne, *ai feré ben.*

El devant une voyelle, ex : *el iré vou voi.*

I quand on interroge : *se pote ti ben?*

Cetu, cety	celui	Cetei	ceux
Cetei, cerei	celle		
Cetu-ci, cetei-lai / Ou stu-ci, stei-lai	Celui-ci, celle-là		
Qui et que	(Comme en français)		
Un chécun, c'est-à-dire tout le monde.		Lor	leur (Voir ce mot au vocabulaire.)

PURRIÉRE. — (Dial.), poussière. — Du latin *pulverem*, cas oblique de *pulvis*. « Gardeir les oez del cuer de *purriere* de malice. » (Job.)

Q

QUANCE. — Semblant de. Faire quance (latin *quasi* ou *quantumcumque*), c'est agir comme si l'on faisait une chose qu'on ne fait point. On dit encore dans le langage familier c'est *quasi* cela, *quasiment* cela.

QUARELLE. — (Dial.), diminutif de *quarre*. — Un petit coin, un fragment d'une chose.

Et je ne seu pu bon masèu
Qu'ai gadai le *quarre* du feu.
(*Virg. vir.*, ch. II.)

Dans le patois, *quarelle* est aussi le même mot que le français *querelle*. C'est dans ce sens que les expressions *pairôle* de *quarre* signifient parole de travers.

QUELAR pour CLAR. — Feu follet, une chose *qui claire*. (Voir au mot *clairai*.)

QUELEIRE. — Pour exprimer colère, est du patois moderne. Ère (du latin *ira*) est le vrai mot. *El at ère*, c'est-à-dire il est fâché, il est en colère, est du franc patois.

QUELOGNÉE. — Filasse garnissant une *quelogne* ou quenouille.

QU'ÉME. — Apocope pour que même.

QUENETON. — Duvet de cane. (A. P., 2e noël de mon recueil.)

QUENU.—D'où le patois a fait *queneussu*. (Franch. de Salmaise, 1265.)

Dan l'androi de vote naissance
Vo n'étein queneussu de nun,
Vo vené dedan le silance
Ébandenai de tô chécun.
(*Lamon*.)

QUERRE. — (Dial.), quéri (pat.), chercher (du latin *quærere*), faisait je *quis* au parfait, dans le dialecte. On lit en effet au livre de Job : « En mon lit, par nuit *quis je* celui-cui m'anrme désiret; je le quis et si n'en trovai mie. » — Le patois dit *quéri* et prononce *cri.* « Vos été venun queri ène essôte et ein aibri ai l'ombre de sés aile. » (Am., *l'Enfan prôdigue.*)

QUEVEA. — Cuve. — Le diminutif est *quevelô*, petite cuve. — On appelait *égoton de queveà* un vin de rebut.

QUEZAN. — (Dial. et pat.), souci, inquiétude. On dit un chagrin cuisant, un remords cuisant, comme si ces passions brûlaient l'âme de celui qui les ressent. Ce mot *quezan* pourrait donc bien venir du rég. latin *coquitationem.* (Voir au mot *cusencenaule.*)

QUIA-QUIA. — (Qu'on prononce *tia-tia,*) grive de la grosse espèce. — Onomatopée imitant le ramage de cet oiseau.

QUIGNÔ. — Présent du parrain à son filleul le premier jour de l'an après le baptême.

Ai li bailli pô son quignô
Lai vatu.

(*Virg. vir.*)

Dans le dialecte, *quignon* signifie un lopin de pain ou de gâteau pour le morceau d'honneur, le

chantiau. Les Picards disent le *quignot*. (Corb.) — Je trouve au glossaire de la Franche-Comté (Dart) que ce mot vient du latin *cuneus* et signifie un morceau de pain en forme de coin.

QUINQUENELLE. — Délai de cinq années. On l'accordait à un mauvais débiteur. Faire la *quinquenelle* c'était donc être mal dans ses affaires, selon le patois bourguignon du temps de Lamonnoye, à en croire les paroles suivantes de cet ingénieux poète bourguignon : « Depeù que de gro monsieu et de grande daime se son venun éborgé dans le quatei, i me seu éporçu que le borguignon y é quemancé ai faire lai *quinquenelle*. (*Evartisseman dé noëi.*)

QUINSON. -- Pinçon. Même dénomination en Champagne. (Grosl.)

QUOIETEIT. — (Dial.), tanquillité. Dérivation du régime latin *quietatem*. « La *quoieteit* de patiance. » (Job.)

R

Afin de donner plus de sonorité à quelques mots, les Bourguignons ajoutaient cette consonne *r* à certaines voyelles finales, ou la substituaient à d'autres consonnes plus molles : ainsi, au lieu de ciel, miel, clef ou clé, avocat, opera, ils disaient cier, mier, clar, aivocar, operar.

RAICÔTI ou RÉCÔTI. — De petite taille, comme on

dirait d'un objet raccourci par l'action du feu. (Du latin *recoctum*.)

Je ne trôve pa dan mai téte
De quei couleu étoo sai béte
S'ail étoo gran vou raicôti.
(*Virg. vir.*)

RAFLAI. — (Pron. rafliai), emporter tout ce qu'on trouve. (Du latin *rapere*.) Les Picards disent une *raflée* comme on dit ailleurs une *tapée d'enfants* par exemple, pour exprimer une agglomération de marmaille quelque part. Ce dernier mot vient de *top* qui, en néerlandais (Burg.), signifie touffe de cheveux. Les Bourguignons, comme cela leur arrive souvent, ont changé l'*o* en *a*.

RAGACHERIES. — Menues choses mobilières. A Genève on nomme ragâche un petit marchand regrattier. (Glos. gen.)

RAGONI. — Dans les vers suivants, ce mot répond à l'expression anglaise *rag*, qui signifie chiffon, et dont nos ancêtres du XV[e] siècle ont façonné une sorte de diminutif.

Aipré l'or, dôze peti paige
Osi dispô que des aigaisse,
En tôtevillan de lo faisse,
Menein ein criquet to gani
De livrée et de *ragoni*.
(A. P., *Ebaud. dijonnoi.*)

RAIHNABLE. — (Dial.), et raignauble. (Job.) Dérivation du régime latin *rationabilem*, raisonnable.

RAIFOUILLON. — Restes de viandes. — On dit en

Normandie *raffieu*, pour exprimer des choses de rebut. Le complément latin *repulsionem*, rejet, a sans doute formé ce mot.

RAIM. — (Dial.), rain (pat.). Du rég. latin *ramum*, *ra*meau, fragment de branchage. Le mot *raimaisse*, petites branches, en est le diminutif. « De cette racine sont issus maint *rain.* » (S. B., Conv. de saint Paul.) Au figuré, *raimaisse* signifie aussi réprimande ; mais au propre, *donné lai raimaisse*, veut dire donner le fouet comme cela se pratiquait dans les écoles d'autrefois. — D'autre part, faire la *ramasse* ou *rôlir le balai*, c'était pratiquer un *sabbat* clandestin dans les bois pendant la nuit. — On appelait *chevaliers de ramons*, *ramassiers* et *hérites* (du latin *hæreticus*), ceux qui pratiquaient ce sabat.

RAIPEA. — Réappel des joueurs quand il y a eu un nombre égal de quilles abattues. (Du latin *reappellatio.*) *Raipea* se dit aussi de l'horloge qui répète les heures. Dans une pièce de vers d'Aimé Piron, Jacquemar demande des héritiers pour sonner les quarts et indique *sonoi :*

Serrurei qu'a tô pré de faire
Po randre complaitte l'aifaire
Po chaique *raipèa* ein airai.

RAITELÉE. — Tout ce qu'on peut proférer de paroles quand on est animé. — *Raitou*, *raitouse* sont des expressions familières pour qualifier un jeune garçon et une jeune fille qui se recherchent. Le singulier verbe *raitai* est venu de là Or dire *sai*

raitelée ne signifierait-il point que le *raitou* exprime à la *raitouse* tout ce qu'il ressent pour elle ? *Ratelée* a dû signifier d'abord tout ce qu'on peut rassembler avec le *rastel* ou rateau ; puis ce mot s'est prêté au figuré, à divers sens.

Ene foi qu'an é *raitm*,
Ce n'si qn'aivò bé de lai peine
Que tan de *raitou* s'en reteine
Lé *raitouse* paroilleman.

(A. P., *lai Trôpe gaillade.*)

RAMBARRÉ. — Faire des remontrances à quelqu'un, comme un juge à un justiciable à la barre. Le même mot s'emploie en Picardie.

RAMPONE. — (Dial. et pat.), reproche, raillerie. M. Burguy fait dériver le verbe *ramponé* du bas saxon *rappen*, tirailler. *Il chaîrent en rampones.* (Job.) *Ramponeuse* se dit d'une femme querelleuse et montrant le poing.— *Pugnationem*, *repugnationem* ne seraient-ils pas pour quelque chose dans la formation du mot *rampone*?

RAMBRUNCHAI. — Qui a un mécontentement intérieur, qui fait la moue. — Du latin *bronchus*, expression avec laquelle Plaute qualifie un personnage dont la bouche fait saillie. (Quich.)

RANCÔSSAI. — Avoir le râle, étouffer. Du latin *rancare*, qui s'applique au mugissement sourd du tigre. (Quich.) — Être au *ranco*, signifie, à Genève, être à l'agonie. (Gloss. gen.)

Didon ne bouge de sai plaice,
Devein froide come lai glaice,
Batlle, *rancôsse*, ran l'espri...
Lai velai mote!... Aidieu vo di.
(*Virg. vir.*, ch. IV.)

Il ne faut pas confondre ce mot avec *ranqueusai*, dont l'orthographe est différente et qui signifie dévoiler avec plainte.

I peu bé tô ranquesai
Aiprè tô lé mau qu'on m'é fai.
(*Virg. vir.*, ch. II)

Il faut peut-être se reporter pour l'étymologie de *ranquesai* aux mots latins *rem coaxare* qui sont rendus, dans le gradus de Noël, par *rauco murmure strepere* ou *quœreri*.

RATEPENADE. — Ornement de femme aux XVI[e] siècle, et dont il est question dans des statuts somptuaires de 1580. Ce mot répond à chauve-souris ou *rate ailée* (pennata) et signifiait, sans doute, un objet de toilette en forme d'ailes de chauve-souris.

RAU, RAUS OU RAUCHE. — (Dial. et pat.), enroué (du latin *raucus*). On dit aussi dans nos campagnes *rhômelou*. — Voici l'origine du dicton être enrhumé comme un loup. Les villageois assurent que si le loup surprend le berger, celui-ci devient *rauche* au point de ne pouvoir articuler le moindre cri; que si, au contraire, le berger voit le loup le premier, l'animal perd la voix. Cette croyance remonte loin et appartient au paganisme : car Virgile, dans ses Bucoliques (ecl. X), fait dire au pâtre Mœris

qui se plaint d'avoir perdu la mémoire des vers, et jusqu'à la voix pour les chanter :

> . . . . . . Vox quoque Mœrim
> Jam fugit ipsa : Lupi Mœrim videre priores.

Ravaté. — Lutiner quelqu'un de reproches bruyants. En Champagne on dit ravâcher, et en Franche-Comté *rabater*, faire petite rage contre quelqu'un. (De la basse latinité *rabescere*, car le latin pur est *rabire; quid rabis?* (Plaute), qu'est-ce qui provoque ta fureur ?)

Re. — Ce réduplicatif est très fréquemment employé dans le patois bourguignon, pour ajouter du nerf à l'expression. — *Re* s'ajoute même au verbe être comme réduplicatif dans le dialecte comme dans le patois. « Alcune fois en sunt plus *fer* (firmi) cant il *resont* déhurteit (pressés, renversés. » (S. B.) — La plupart des vocables qui vont suivre ont la forme réduplicative.

Réambre ou rambre. — (Remunerare), indemniser d'un dommage. (Charte de 1229.) Rambre était aussi reproduire un acte, en faire la grosse (Roq.), comme si l'on donnait le *reminiscere*, le *souviens-toi* de la minute de l'acte.

Rebaiquai (se). — Se révolter contre des remontrances. Ce mot se compose du réduplicatif *re* et du mot *bai* (bec). On donne l'épithète de *rebecca* à une jeune fille qui réplique au lieu d'écouter de bons avis.

REBOUISAI. — Repousser quelqu'un, l'accueillir par des gourmades. (Du latin *repulsare*.) Les Picards disent rebésir.

Quan on nos é bé rébouisai
J'alon tretô no repôsai.
(*Virg. vir.*, ch. VI.)

REBRATAI. — Remanier une chose, comme si l'on disait employer de nouveau ses bras. Il ne faut pas confondre avec *rebrasser*, parce que *rebras* signifiant dans le dialecte les replis d'un vêtement, *rebrasser* c'est relever, replier ou retrousser ce vêtement.

RECALAI. — Répliquer vivement (du latin *recalere,* s'échauffer de nouveau). En Champagne, *récaler* ou *requiller* quelqu'un c'est lui répliquer vertement. (Grosl.) — Dans le dialecte, *caler* signifie le contraire, mais alors il dérive du grec χαλᾶν qui signifie faiblir, céder, s'amollir.

RECATIONAI. — Régaler quelqu'un.

Ein mosieu qu'ai ne fau nomaï
Bôti ordre ai dôze bon plai
Rampli de pâtai de gelaigne
Po *recationai* sè voisaigne.
(A. P., *Ebaudisseman dijonnoi.*)

Ce mot vient du latin *recœnare*, ainsi que *recie* signifiant repas. — « Booz disi : quan l'heure de lai *recie* airé senai au relôge de lai ville, vené iqui, et maingé de lai flaimeusse. » (Am., *Ruth. et Noëmi.*)

RÉCIE. — A deux diminutifs pour exprimer deux

phases différentes de l'appétit : ce sont les mots *rechinoi* et *rôssignon ;* ce dernier se traduit par régalade.

Ça dè pu moillouse ɔuseigne
De quei ai fesein *rôssignon.*
(*Dial. français et bourguignon,* 1682.)

Recodai. — Se souvenir. *I me recode de celai,* je me souviens de cela. (Du latin *recordari.*) Par extension, on a donné à ce mot le sens d'apprendre aux autres ce qu'on sait, ce dont on se souvient. C'est la transformation d'un verbe réfléchi en un verbe actif. — On dit en parlant de l'instituteur du village : Ça lu quai *recode* no gachon.

On vo fi *recodai* le droi.
(*Virg. vir.,* ch. v.)

Recoquillé. — Racorni par le feu. (Du latin *recoctum.*) *Recocrillé,* qu'on emploie plus généralement, est un barbarisme.

Récouinai. — Avoir grande envie d'une chose. (Voir au mot *chouinai* dont il paraît être un réduplicatif.)

Recoy. — (En latin *receptum*), cachette. (Franch. de Seurre, 1278.)

Recroire. — (Du latin *re-crescere*), augmenter le prix d'une chose. (Franch. de Seurre, 1278.)

Redarguer. — (*Re - arguere*), répliquer. — (Franch. de Couchey, 1386.)

Régaler. — (Dial. et pat.), répartir également la terre en la cultivant. (Du latin *æquare*, aplanir, accompagné du réduplicatif, comme dans une infinité de mots.)

Rée. — (En latin *reus*). C'était le défendeur dans un procès, le demandeur se nommait *acteur* (du latin *actor*), c'est-à-dire agissant.

Rejannai. — (Pat.), rejanner (dial.), imiter le ton, les manières, ou les ridicules de quelqu'un. (Du bas latin *gannare*, se moquer). — Ceux qui disent *rejauner* font un barbarisme. En bon latin, le réduplicatif *re* et l'infinitif *gannire* exprimeraient que l'on gronde et que l'on se fâche de nouveau contre quelqu'un. Je ne sais trop si le mot trivial *cancan* ne viendrait pas de *gannitionem*, régime de *gannitio*, qu'onrencontre en latin comme synonyme de *gannitus*.

Régaudi. — Se réjouir (du latin *gaudere*, avec le réduplicatif), d'où l'on devait dire danser un *régaudon* et non pas un rigaudon. « Ma ai failloo bé faire festin et no *régaudi.* » (Am., parab. de l'*Enfan prôdigue.*)

Régoillardi. — (Dial. et pat.), animé, embelli.

É vo eine verde prairie
De mille fleur *regoillardie.*
(*Diman. de Tailant*, 1611.)

Dans le dialecte français *goiart* signifie gai, joyeux.

REGRAIPI. — Rattraper, regagner.

> J'avon regraipi l'aige d'or.
> (*Dial. français et bourguignon.*)

(Du latin *re-arripere*, ressaisir.) — On dit encore d'un joueur qui perdait, il se *ragrippe*.

REJONFLAI. — Surabonder, regorger de.

> Tô *rejonfle* su los haibi
> De cabochon et de rubi
> (A. P., *les Hairaingou de Dijon.*)

> Pô lè rue tôt i *rejonfloo*
> De taule bé ganie de roo.
> (Id. *Compliman de lai populaice.*)

Il y avait du temps d'Aimé Piron et de Lamonnoye une telle simplicité et un tel entrain dans les mœurs dijonnaises, qu'on ne craignait pas alors de dîner devant sa porte dans la compagnie de ses voisins, et cela se pratiquait principalement aux jours de réjouissances publiques.

REMASANCE. — (*Quod remanet*), le surplus d'une chose. (Cout. de Châtillon, 1371.)

REMER. — (Dial.), rester (du latin *remanere*). On trouve aussi dans le dialecte *remaigner*. Le livre de Job se sert de ce mot dans le sens de délaisser : « Cil ki serunt *remeis* morrunt. » Dans le même dialecte, *remesses* signifie choses abandonnées et de peu de valeur; ce mot répond à celui de *remaisses* du patois. (Voir ce mot.)

Remotis. — Mot emprunté directement au latin, *Laissai é remotis* c'est laisser un objet parmi les choses mises de côté, en un mot c'est mettre au rebut.

Renevei. — Prêteur qui renouvelle à un taux usuraire les échéances de ses débiteurs en retard. (Du latin *renovare.*) Les poètes bourguignons s'épuisent en malédictions contre cette race d'écorcheurs des pauvres gens.

Lé *renevei,* jan sôtarrin
Von recelan le bon vin.
(A. P., *Bontan de retor.*)

Ces usuriers prêtaient sur garanties, et les vignerons engageaient jusqu'à leur récolte, comme nous l'apprennent les deux vers ci-dessus d'Aimé Piron, et les deux suivants du 12e noël de Lamonnoye, de *Lai rue du Tillô :*

Renevei, gaibelou no ronge
Qui non soin que *d'ampli lo sai.*

c'est-à-dire, de remplir leurs sacs de tout ce qu'ils trouvent chez les débiteurs ou redevanciers sans argent.

Rengrignai (se). — Se réassombrir. — Dans le dialecte on disait l'engrégement d'un mal. Le poète Marot se plaint d'un mal qui chaque jour *engrège* ses longs ennuis. On trouve dans le dictionnaire de Nicot le mot *rengréger* traduit par le latin *redulcerare,* ulcérer de nouveau. (Voir au mot *graigne.*)

RENOILLE. — Grenouille (du latin *ranicula*). La dérivation est ici plus naturelle que dans le français.

RÉPAINCHÉ. — Répandre un liquide (en latin *pandere*, avec le réduplicatif *re*).

RÉPARMAI. — Epargner. (De l'italien *resparmiare*.)

Et mon bon vin, i vo prômai
Ne vo seré pa *réparmai*.
(*Virg. vir.*, ch. v.)

REPÈRE. — Retour. — Dans une charte de 1245 repère de l'ost signifie retour des vassaux qui guerroyaient pour leur seigneur.

REPLAIGNI. — (Pron. repliaigni), aplanir.

REPOSTAILLE. — Retraite, cachette. C'est une des expressions de saint Bernard. « *Li repostaille del cuer*, » les retraites du cœur. (En latin *repositoria*.)

REPUNAILH. — (Dial.), malédiction, séquestration (du latin *repugnatio*). — Le livre de Job a dit : « Deu mist en ténèbres son *repunailh* (réprobation). »

Le même livre a dit encore en parlant de la justice de Dieu sur les méchants : « Tu les *repunras el repunailh* de ta face. »

Le dialecte a aussi le verbe *repunre* ou *rebondre*, d'où le participe *repuns, repost* ou *rebost* qui signifie caché. « Vraiement chascune félonie si at ses

voix as *repuns* jugemens Deu. » Ici le verbe *repunre* appartient au verbe latin *reponere.*

Requeunoître. — Reconnaître. C'est bien la dérivation du verbe latin *recognoscere.*

Réquinqué (se). — Se parer de toutes sortes d'ajustements. Le mot quincaillerie a sans doute amené cette expression ; ce qui le ferait croire c'est celle de se *requinquiller* usitée dans le pays de Vaud. (Glos. gen.)

Rere ou raire. — (Dial.), ôter, retrancher. (Du latin *radere.*) « Nostre rachatères astoit venuz rère la purreture des plaies. » (Job.)

Reséance. — (Du latin *re-sedere*), droit de domicile d'un seigneur. (Cout. de Châtillon, 1371.)

Resegrizé (se). — Se débarrasser du *gris* dont la teinte assombrit l'âme. — Il y a une pièce de vers en patois bourguignon (1660), laquelle a pour titre *lai Bregogne resegrizée*, c'est-à-dire la Bourgogne désassombrie.

Resquousse. — (Latin *recuperationem*), reprise par violence d'un gage déjà saisi. (Franch. de Molesme, 1260.)

Resnaule. — (Dial. et pat.), raisonnable, en latin *rationabilis.* « Deus avoit fait dous nobles créatures ki *resnaules* estoient et ki devoient estre bien

aurouses : c'est l'engele et l'omme. » (S. B., 1er sermon de l'avent.)

Ressui. — Qui a perdu son humidité. (En latin *re-siccatus*.)

Retonée ou retonnée. — Répartie, riposte. Le mot italien *ritornata* a été traduit en français par *ritournelle* pour exprimer la répétition au refrain de partie d'un couplet.

Revainchai (se). — Prendre sa revanche.

Revari. — Ce qu'on peut appréhender d'une chose. (En latin *vereri* signifie craindre.)

Faison don tô note étude
De ne pa choi dan le chaigrin
Son *revari* a si mailin
Qu'ai boulevarse lés antraille ;
An ein mô ce n'a ran qui vaille :
C'à si vrai qu'ai fau sôvan meuri
Ai défau de mérite et d'espri.

(A. P., *Evair. de lai peste.*)

Revarpi ou revarpai. — Se rebiffer, faire comme un ver ou un reptile dont les tronçons s'agitent.

Révigorai. — Revivre, se ranimer. (Rac. lat. *vigor*.)

Note paï élanguenai
Voi lou bon tan *rèvigorai*.

(*Réjouisseman su lai poi*, 1660.)

Rabigoté est un barbarisme qui était usité dans le

Châtillonnais. — Il faut signaler les négligences du patois comme on signalerait des fautes dans l'emploi de la langue régulière.

Revôdre. — Mettre du fil en peloton (du latin *revolvere*) ; d'où *revodeuse* et non *ravodeuse* pour qualifier l'ouvrière qui fait l'emploi du fil.

Revorchai. — Reprendre vertement quelqu'un. (Du latin *revortere*, ou *revertere*.)

On ne trouve guère cette expression que dans ce passage :

Ne me fai pa lou rambrunchai
Qui t'airoo tanto *revorchai.*

(*Dial. français et bourguignon*, 1682.)

Revoulai. — Troubler, agiter, remuer. — Dans le dialecte français *revoulun* signifie tourbillon de vent. (Lac.) Ces mots viennent du latin *revolutum*, de *revolvere*, ainsi que cette autre expression *ribouler* les yeux.

Riache. — Dur, coriace, et, au figuré, difficile à vivre. (Du latin *re accensum*, qui s'échauffe, qui s'enflamme de nouveau.

Ribon ribaine. — Bon gré malgré.

Rigôlai. — Se dit de l'eau qui s'épand sur un terrain en déclive. (Du verbe latin *rivare* ou plutôt de son diminutif *rivulare*.)

Rimargotore et remargotore. — Vif, enjoué.

Lamonnoye donne une singulière interprétation de ce mot : il le fait venir de *margotte*, sous prétexte qu'une *marcotte* rajeunit la plante, comme la gaité rajeunit l'homme. — Je n'imposerai pas ma trouvaille ; mais si l'on veut m'accorder qu'un poète est généralement d'humeur vive et gaillarde, je proposerai pour étymologie de *rémargotore* les deux mots latins *rimarum quæsitorem*, c'est-à-dire, un chercheur de rimes.

Ripopée. — Salmigondis.

Rogé. — Remuer jusqu'à se rendre incommode. « L'épousée quemanci ai santi *rogé* dan sé flan eine petiôte criature. » (Am., *Ruth et Noëmi.*) *Rageur* pour rogeur, se dit d'un enfant turbulent. (Voir au mot *mauroge.*)

Ronflai. — (Pron. ronfliai), ronfler. J'*en ai lai ronfle* (pron. ronfieu), c'est-à-dire je dors d'ennui de ce que j'entends.

Rote. — Lien pour gerbes ou fagots. Dans le dialecte on dit *roorte,* en Franche-Comté *riorta,* à Genève *rioute* (Gloss. gen.). Du latin *retortum*, supin du verbe *retorquere,* parce que l'on tord ces liens en les employant. — *Copper la roorte ès bois* sont des expressions d'une charte du XIIIe siècle, des franchises communales de Saulx-le-Duc. —*Rourtes por carrulis*, lit-on dans une charte des franchises d'Ampilly-le-Sec de 1274. —Les *rortes* se disaient aussi *lieures*. (Franch. de Tart., 1275.)

Rouir. — (Dial et pat.), placer du chanvre dans l'eau, pour faciliter la décortication des filaments. Il en résulte une décomposition qui rend l'eau toute rouge, ce qui a fait emprunter au latin le verbe *rubescere* dont le mot *rouir* est la dérivation naturelle. On lit *roure* dans une charte des franchises de Tart de 1275.

Ruchô. — Sorte de blouse courte, en grosse toile, dont s'affublaient les vignerons. Elle était tellement d'uniforme qu'on appelait *ruchô* un vigneron.

Ruever. — (Dial.) Ce mot, qui est l'analogue de *rouver* a pour racine le verbe latin *rogare* et signifie demander avec prière. (S. B.)

Ruis. — (Du latin *rus*), impôt sur les vassaux des campagnes, en diverses occurrences. C'est à savoir *se l'abbés vait* à Rome (vadit ad Roman). (Franch. de Molesme, 1660.)

Ruellô. — Battoir de lessive. En Champagne *rouiltot.*

Ai voise é bor de lai riveire,
Chantai, pôtai lé laivandeire,
Qui du darrei et du *rullô,*
Fon retenti tô nos échô.

(A. P., *Réquaite de Jaiquemar.*)

Runement. — (Dial.), murmure. M. Burguy cite comme étymologie le mot *rûnen* de l'ancien haut allemand et ayant le sens du latin *susurrare.* — *Rau-*

nen, en allemand moderne signifie, chuchoter à l'oreille de quelqu'un. « Et alsi cum larreconneusement reciut ma oreilhe les voines de son *runement.* » — Telle est la traduction par saint Bernard du passage suivant de l'Ecriture : *Et quasi furtiva suscepit auris mea venas susurri ejus.*

RYOTE. — (Du latin *ruere*), querelle. *Escheur ryote* signifie éviter une querelle. (Priviléges de Rouvres, 1357.)

S

SAILLÔ. — Seau pour puiser de l'eau. On lit ces mots dans une charte de 1535 citée par le Glossaire genevois : « Le droit de bourgeoisie se payait quatre écus d'or et, de plus, *unum seillotum correi bolocti* (un seau de cuir bouilli, à l'usage des incendies). » Dans le dialecte on dit *seille.* Les villageois ne manquent jamais de dire *un sciau.*

Lai plieuge tumbe ai plain saillô.
Et po tretu et po tretô.
(*Virg. vir.*, ch. V.)

SAINER. — (Dial.), guérir. (Du latin *sanare.*)

« Sire, *saine* me et si serai saneiz. » (S. B., Nativ.)

SAIPEIGNE. — Sapine, jalle en bois de sapin.

Elle repanche ène saipeigne.
(*Virg. vir.*, ch. IV.)

SANGLE. — (Du complém. latin *singularem*), se dit d'un objet seul.

SANMU. — *J'seù sanmù*, c'est-à-dire je suis ému, j'ai le sang agité.

SAUGE. — (Dial. et pat.) Du rég. latin *salicem*. Saule. (Charte des franch. d'Is-sur-Tille, 1369.) D'où *sauciz* et *saussoie*, qu'on lit dans les chartes pour un lieu planté de saules.

SAUVILLÔ. — Troëne, arbuste.

SCLATE. — (Dial.), tribu. La sclate Levi (Rois). Du latin *scala*.

SCOFFION. — Ornement de luxe, sorte de franges ou brindilles d'or ou d'argent, qui se portait au XVI[e] siècle. (Du latin *scopius*.)

SCRAFE. — Nageoire. (Du haut allemand moyen *schrafen*, selon M. Burguy.) « De ce dist Moyses ke l'om ne gustet de poissons ki *scrafes* n'ont. » (Job.)

SEILÉE. — Galette à l'huile et au sel. — C'était l'usage dans les familles de collationner avec ce simple mets pendant les jours d'abstinence.

SEMONSSAI. — Inviter. Le dialecte disait *semondre*. (Du latin *summonere*.)

No bon peire de l'oratoire,
Baillein devan chè lor ai boire,
Ai l'i semonssein tô lé jan;
Anco son ti dé bon enfant.

(*Dial. français et bourguignon*, 1682.)

Senicle. — (Dial. et pat.), serin, oiseau.

Si vo velè de lai musiclè
Caput chante comme un senicle.
(A. P., *Hairangue dé vaigneron de Dijon.*)

Senongé. — Annoncer. (Du latin *subnuntiare*)

Serjant. — (Dial.), serviteur; du latin *serviens*. (S. B.)

Seu ou sou. — Tect à porc. (Du latin *suem*, rég. de *sus*). Le mot *souillon* qui signifie sale, malpropre, se réclame de la même souche ; cependant on dit aussi *touillon* et *touillé de boe*. (Souillé de boue.)

Seule. — (Dial.), siècle. C'est la vraie dérivation du latin *seculum*. Saint Bernard termine son sermon de la Conversion de saint Paul par ces mots : « Honors et glore à nostre seignor J.-C. ens *seules* des *seules*. »

Seure et enseure. — (Dial.)« Je te *seurai* tot celle part où t'iras. » (S. B., 1er sermon du carême.)—Le patois dit *seùgre* et *enseùgre*, et, au participe, *seùgu* (secutus). La dérivation du latin *sequi* et *insequi* est plus naturelle dans le patois et a dû précéder celle du dialecte. — *Ensirvence* (dial.), exprime l'action de suivre avec insistance, c'est-à-dire de poursuivre : L'*ensirvence del déable*, (Job.)

Sévéronde. — (Dial.), chanlatte. En dialecte *subgronde*, que Nicot fait dériver de *suggrundia* (Vitruve), avant-toit, entablement.

SIA. — Si et oui.

SIRÔ VIGNÔLAI. — Sirop de vignes, vin doux. Expression dont se sert Aimé Piron.

SÔCO. — Lieu planté de saules.

SOI ou SOIP. — (Dial. et pat.) Ce mot a deux significations : venant du latin *sæpes*, il signifie haie; venant du latin *sitis*, il veut dire soif. *Glaucé de soi*, glousser de soif (expression de Lamonnoye) ou *récrier la soif* comme on dit au village, est une expression fournie par le latin *glocire* ou *glocitare*, glousser comme la poule qui réclame sa pitance de la ménagère.

SOIGNÉ pour SIGNÉ. — *Soigné de son soignot*, c'est-à-dire signer de son seing. (Franch. de Seurre, 1341.)

SOIRON. — (Dial. et pat.) On dit aussi *soirment*, ce qui est une même dérivation du latin *sacramentum*. (Voir aux dernières lignes du mot *gaufretié*.)

SOLLEIT. — (Dial.), soulé (pat.), rassasié de. « Bien aureit sont cil ki faim ont de justice : car il seront *solleit*. »

SÔLO. — (Dial. et pat.), soleil. « Li soloz de justice. » (S. B., 1er sermon de l'avent.)

SOLTAIN. — (Dial.), solitaire. Vraie dérivation du reg. latin *solitarium*. « Cele nuit soit soltain. » (Job.)

SÔPE. — Soupe, potage. On dit : *dressai lai sôpe*, c'est-à-dire servir le potage.

SORDEILHE. — (Dial.). impureté. (Du latin *sordicula.*) Le livre de Job dit : « La pensé enboéïe de *sordeilhes.*

SORQUETOUT. — (Super quæ tota), en outre. (Franch. de Salmaise, 1265.)

SORSAILLIR. — (Du latin *super salire*, sauter pardessus), contrevenir à une convention. (Franch. de Seurre, 1278.)

SORUSSANZ. — (Dial.), surabondant. (Rac. rom. *issir;* rac. lat. *super exiens* (*exire*), dépassant les bords). — « Chier sires, deslace ta cinture et si vien habondanz de pitiet et sorussanz de chariteit. »

SOULAI. — (Dial. et pat.), soulier. (Du latin *solea*, sandale.)

SOYÉ et SOÏÉ. — Faucher. *Soir*, fauchaison, et *soieur*, faucheur. Du latin *secare*, couper les seigles. (Franch. de Labergement, 1285.)

SU. — Apocope de *sursum*, debout.

Su don
Évairon l'humeu graigne.
(A. P., *Bon tan de retor.*)

SUATISME. — (Dial.), douceur. (Du reg. latin *sua-*

vitudinem.) « O briès parole, mais plaine de célestienne *suatisme.* »

Sublai. — (Pron. subliai), siffler. (Du latin *sibilare.*) Dans le Jura on dit *subier*, et, dans le Châtillonnais, *süiller*, et *süilleau*, un sifflet.

D'aibor qu'on s'évaille on san
Sublai l'un et l'autre timpan.

On qualifiait le flageolet de *sublô de chauderonei.*

Sueys. — (Dial.), doux (du latin *suavis*). « Apreneiz, ami, ke je suis *sueys* et humles de cuer. » (S. B., serm. de la Nativ.)

Symoise. — Rasade, lampée, verre de vin. — En Champagne, *simer* signifie suinter (Grosl.) ; dans le Berri, l'eau *sime* signifie l'eau s'infiltre (voc. du Berri), de sorte que prendre une *symoise* de vin c'est *s'infiltrer* un verre de vin dans l'estomac.

T

Tabouiller. — (Dial.), taboulé (pat.), faire du bruit sur quelque objet sonore, comme sur un *tambour*. Ce dernier mot vient de l'arabe *tabur* ou *tambur*, qui est la vraie racine des mots précédents. — Au figuré, on *taboule* un fait, une anecdote, un propos.

Tairtevelai. — Faire du bruit, et, au propre, agiter une *tartevelle.* C'était une sorte de crécelle en bois dont se servaient les lépreux pour prévenir

les passants de s'éloigner d'eux. — Dans quelques provinces, on a employé les tartevelles pour annoncer les offices pendant les trois derniers jours de la semaine sainte, afin de suppléer les cloches qui restent alors muettes en signe de deuil.

TALER. — Meurtrir. M. l'abbé Dartois dit que ce mot vient du gaulois *taol* (Leg.), coup. D'où le mot taloche.

TALIBÔ. — Barbe de bouc, herbe des prés. (Del.)

TARBE. — Terrible. Dérivation naturelle du latin *terribilis*.

Ça jarni è:e tarbe bête.
(A. P., *Compliman de lai populaice.*)

Le mot *tarbôlai*, faire le terrible à l'égard de quelqu'un, secouer, tourmenter une personne, est aussi en usage.

TATOUILLAI. — (Pat.), tatoilier (dial.). Du latin *titillare*.

TAULE. — (Dial. et pat.), table. C'est la dérivation naturelle du latin *tabula*. Saint Bernard a dit au 1er sermon du carême : « Séor à la *taule* del peire. » Les villageois disent : « *Quan i maigeon ché note gran peire, i son ène taulée tretô.* »

TAUPE et TINGUE. — Onomatopée exprimant le choc des verres, comme celle de *tipe-taupe* signifie une volée de coups.

Taupi ou topé. — Quand les compagnons ouvriers se rencontrent, ils se disent : *tope-là*, en signe de confraternité, et ils se frappent dans les mains et se les étreignent.

Un chécun en fu bé contan,
Et tô ceu qu'aitein de ce tan,
Saige autan qu'on le pourò dire,
Ai ce bon sentiman *taupire*.
(A. P., *Comp. des vaigneron de Dijon*.)

Terragier. — (Terram agere), celui qui, dans la commune, remplissait les fonctions de répartiteur de la dîme.

Terreor. — Dérivation naturelle du latin *territorium* et signifiant, comme ce mot latin, *territoire*. (Franch. de Villy-en-Auxois, 1264.)

Télelaige. — Attelage. C'est là ce que M. Littré dénomme une distorsion du français.

Tévor. — (Dial.), ou tévour, tiédeur (rac. lat. *tepor*). « Il dient k'il soffrir ne puient la perece de sa *tevor*. » (S. B., 1er serm. com.)

Thaleméterie. — (Bas latin *talemarius*, boulanger), boulangerie. (Cout. de Châtillon, 1371.)

Tielle. — Confiscation. (Cout. de Châtillon, 1371.) On appelait *tilletaige* un droit qu'on payait au souverain, au renouvellement des offices.

Tignou. — Teigneux, qui a une éruption au cuir chevelu.

Tillai. — Enlever aux tiges de chanvre leurs filaments. On dit en Franche-Comté *tili.* (Tiss.) — En Picardie, on appelle *tile* la partie intérieure de l'écorce de tilleul, dont on fait des cordes à puits.

M. Hécart, dans son dictionnaire Rouchi, cite ce passage d'un mémoire de 1768 : « Eune corde de *tille* pour le puits de l'intendance. » *Tiller* c'était donc écorcer l'aubier du tilleul (en latin *tilia*), et, par extension, écorcer les tiges de chanvre.

Tirelarigô ou torelorigô. — (Pat.) Dans le dialecte, *larigot* et *larigaude* signifient gosier. — On dit boire à *tirelarigô* ou *torelorigô ;* de sorte qu'on pourrait entendre de ces mots, boire à tire-gosier ou à tord-gosier. *Larigot*, dans le dialecte, signifie aussi flûte, flageolet, fifre (Roq. et Lac.), et l'on sait que siffler ou flûter une bouteille est un dicton proverbial. Boire à *tirelarigô* c'est boire comme un joueur d'instrument à vent.

Ai ne seré poin de vaulô
Qui n'au veuille rampli sai panse
Et boire ai *tirelarigô.*

(*Réjouisseman su lai poi,* 1660.)

Tirours. — Lieux où, hors de la ville, on donnait la question aux criminels. — Plus tard ce mot a signifié chantiers. (Cout. de Châtillon, 1371.)

Tocer. — (Dial et pat.), tetter. (Cout. de Beaune, 1370.)

Tocson. — Homme grossier. Ce mot est d'impor-

tation étrangère. A Rennes, on dit un gros *tocson* pour exprimer un homme épais et sans culture.

TODVILLON OU TÔTEVILLON. — Qui tiraille tout, qui touche à tout. *Tôtevillai* a le même sens comme verbe. Deux mots latins ont dû en faire les frais, c'est-à-dire *totum vellicare*, tout picoter, becqueter, tirailler. Dans les vers qui suivent, ce verbe a le sens de tortiller, aller en zig-zag.

Po lé moue de sain Banar
Ai tirein dé gro pétar
Et dé chôse qui *tôteville*,
Qui s'anfuie et qui s'éparpille.

(*Dial. français et bourguignon*, 1682.)

TOILLER. — (Du latin *tollere*), enlever. (Charte de Seurre, 1278.) On a dit *tolir* dans le dialecte, et aussi bien *toloit* que *tolu* au participe passé.

TOQUÉ. — Celui dont le cerveau a reçu quelque forte impression. — A Toulouse, un *toc* est une espèce de folie. (Voc. des poésies de Goudelin.) A Genève recevoir une *toquée,* c'est recevoir des coups. (Gloss. gen.)—Ce vocable semble avoir été emprunté à l'italien *toccare*.

TORGHÉ. — Frotter, essuyer avec une *torche* de paille tordue en paquet. (Rac. lat. *torquere.*) Les villageois demandent un *torchon* de paille pour frotter ou *boucheter* (dial.), c'est-à-dire, étriller leurs chevaux en sueur. — Une torche (dans l'acception de flambeau) a dû être, dans l'origine, de la paille tortillée et enduite de résine. Le dimanche des Bran-

dons, les villageois ont coutume de jeter en l'air des *torches* de paille ou de sarment enflammées. Un voyageur ou un curieux, en jetant les yeux sur la colline, peut voir, sur tout son parcours, danser en l'air une multitude de ces feux volants et distinguer ainsi la zone des riches et superstitieux villages de la Côte-d'Or. (Voir au mot *brandir*.)

De l'idée de cet assemblage de matières inflammables *en torche*, est venue, par extension, celle de tas, foule, assemblée, comme l'attestent ces vers :

> Cé béte de fanne et de fille
> An ein *torchon* pu de mille
> Velire antrai dans lou couvau,
> An se champan tô po dedan.
> (*Dial. franç s et bourguignon*, 1682.)

TOTENS. — (Dial.) « *Par totens* de toutes les manières. » (S. B.)

TOTEUILLI. — En vieux français *tortuer*. (Du latin *torquere*.) Ce mot a un sens déshonnête. On dit dans le Châtillonnais, *tatouiller*.

TOTITÔ. — Petits gâteaux, et *totéa* pâte à engraisser la volaille. (A. P., 2e et 3e noëls de mon recueil.)

TORTAMPION. — (Tortis pedibus), qui a les pieds tordus ou contrefaits.

TORTIS. — Assemblage de fils tordus en un faisceau. C'était un ornement proscrit pour certaines classes, par l'édit somptuaire municipal de Dijon de 1580.

TOUPILLAI. — Sauter ou tourner comme une toupie, de même que *trebillai* c'est tourner comme un *trebi;* car ces choses et ces mots se ressemblent et ont même origine. Le grec τρέπειν (tourner) a formé le verbe latin *tripudiare* (danser, bondir, trépigner) et l'expression romane *tripeir*. — Par extension, le même mot signifie fouler aux pieds, marcher sur. On dit triper sur la robe d'une femme. — *Trebillai* c'est tourner sur soi-même et se trémousser.

Gaçon et fille,
Tôt y *trebille.*
(A. M., *Chanson d'un barôzai.*)

L'expression de *tripô* qui appartenait au vocabulaire du jeu de paume, à cause du mouvement qu'on y prenait, est devenue bien moins noble en français, où *tripôt* désigne un lieu d'assemblée de jeu clandestin, et *tripotage* une série d'actes équivoques.

TRAICAISSÉ. — Nicot traduit par *vestigare, investigare* (suivre quelqu'un pas à pas), le vieux mot français *tracer*. C'est aussi le sens du verbe anglais *to trace*, qui est sans doute l'origine de notre mot du patois. Dans son acception neutre, *traicaissé* signifie se donner du mouvement pour ranger ou mettre en ordre quelque chose ; il signifie aussi user des plaisirs sans ménagement ; ainsi, Aimé Piron, dans sa pièce de vers de l'*Évaireman de lai peste*, dit que c'est l'abus de *bringuai*. (Voir ce mot.)

Qui baille lai gôte poignante,
Épaive rude et chaigraignante
Que nos peire nos on laissé
Ai force d'aivoi *traicaissé.*

De ce verbe est né le substantif *traiquoice* (tracasserie). — Chez les Picards, *trécasser* signifie aller et venir, et, au figuré. déraisonner, battre la campagne. (Corb.)

TRAIGE. — Passage d'une rue à une autre dans une maison entre deux voies publiques. (Du latin *trajectus*.)

TRAIRE AU PLAIST. — (En latin *trahere ad placitum*), citer en justice. (Franch. de Seurre, 1278.)

TRALE. — Servante, fille du commun. Dans le vieux français *trauler* signifie courir ça et là (Lac.) (Rac. lat. *tralatio* ou *translatio*, action de se transporter d'un lieu à un autre.) Dans le patois de Genève, *tralée* veut dire séquelle, quantité. On dit une *tralée* d'enfants. (Gloss. gen.) *Tral-tral* est une sorte d'onomatopée, exprimant l'empressement et la précipitation des mouvements ou de la démarche de quelqu'un.

TRAN-TRAN. — Voie, route, méthode, routine des affaires. (Rac. lat. *trames* qui a le même sens).

TRANTELANTAI. — Amuser quelqu'un, le tenir au-delà de son but, en latin *transtenere*.

Uglisse, depô ce tan lai
Ne fi que me *trantelantai*.
(*Virg. vir.*, ch. II.)

TRESIR OU TRAISIR. — Germer, sortir de terre

(En latin *transire.*) Ce vocable a pour analogue le mot *trespesser* du dialecte. « Noë trespesset de neif. » (S. B., un serm. com.) Dans une charte des franchises de Molesmes de 1260, on lit ces mots : *Ja soit ce qui lui traigsit de plus loin ;* traduisons : *Jam sit quod ci traxisset de supra*, c'est-à-dire quoi que ce soit qui lui soit provenu de plus loin. Dans le sens de *provenir de* l'étymologie du verbe latin *trahere* serait plus admissible que celle de *transire.*

TRETÔ. — (Pat.), trestuit (dial.), c'est-à-dire *très tout*, un très grand nombre de personnes.

TREZEA. — (Très haut.), clocher. D'où *trezelai*, sonner les cloches,

TRIBLER, TRIEBLER, TRIUBLER. — (Dial.), écraser. (Du latin *terere.*) « Tribler les espèces en très tenue purrière el mortier del cuer. » (S. B.)

TRICÔ. — Gourdin. D'où le mot tricoté quelqu'un, c'est-à-dire le battre à coups de *tricô.*

TRIPAI. — Marcher sur quelque chose. — En latin *tripudiare*, en grec τρέπειν (Voir *toupillai.*)

TRÔ. — Trop. *Trô ra trô*, bourguignonisme et réduplicatif pour *trop r'est trop.*

TROCHÉ. — (Dial. et pat.), pousser des tiges, c'est-à-dire littéralement *devenir dru*, en parlant d'une plante.

Trôler. — (Dial. et pat.), aller partout colporter des nouvelles. — Du grec θρυλλεῖν, divulguer, et θρύλλος, *chuchotement*. — Voilà un mot qui n'aurait pas dû vieillir; car il est de bonne et antique source marseillaise, quand cette colonie florissante semait en Gaule ses marchandises et plusieurs formes de son langage.

Trompai. — Sonner de la trompe.

Et l'un juoo de l'ai muzôtte,
L'autre trompoo de lai conôtte.
(*Dial. français et bourguignon*, 1682.)

Cors à tromper, dit une charte de 1386 des franchises de Couchey.

Trôssillon. — (Pat.), paquet, diminutif de *trossel*, mot du dialecte qui signifie poche, trousseau.

Ène si très daigne nôvelle
Qu'ein ben haubile postillon
Èpôti dans son *trôssillon*.
(*Dial. français et bourguignon*, 1682.)

Troussé son *sai* et *sé quille*, c'est-à-dire s'en aller.

Si tu n'é d'ène humeur jantille,
Trouce me *ton sai* et *té quille*.
(*Dial. français et bourguignon*, 1682.)

Tumé. — Renverser un liquide par-dessus les bords d'un vase. (Du verbe latin *tumere*.) En Champagne on écrit *teumer* (Grosl.), et on y appelle *teumelerie* la charge d'un *tumereà* (tombereau). Les

Bourguignons ont employé ce verbe dans le sens actif, sans préjudice de son vrai sens neutre, d'après sa dérivation des verbes latins *tumere* et *tumescere*, et ils ont dit le lait *tume*, c'est-à-dire il se gonfle par l'ébullition et se répand par-dessus les bords du vase.

U

U se change souvent en *eu*, comme *léugne* pour lune, *fotéugne* pour fortune, *fléute* pour flûte, *injéustice* pour injustice. (Lamon.)

U se change aussi en e. Ex : *femeire* pour fumée.

V

VAI pour VA. — (Dial. et pat.) Saint Bernard emploie toujours ce mot.

VAIGNE OU VEIGNE. — Vigne. — Les Bourguignons, rattachant tout à cette principale richesse de leur sol, avaient adopté les termes de *vaigne meure* comme renfermant l'idée du meilleur refuge possible. Ainsi ce vers du 6e chant du *Virg. vir.* :

Dei vo conduze au *vaigne* meure,

est bien un langage du cru; il signifie : Dieu protège vos pas et vous amène à bon port.

VAIGNERAILLE. — Vigneron. (En latin *vitis arator*.) Dans le Berri on dit un vat-au-vigne.

VARGAINCHE. — Emulation, amour-propre. (Du latin *vergognia.*)

Pran me ein pechô de *vargainche*.
(*Dial. français et bourguignon.*)

VARJÔTTE. — Baguette. *Fesée ai varjôtte*, fusée à baguette. (Du latin *virgula*, petite branche.)

VARULÔ. — Verrou.

VAULÉE.— Vallée, plaine au pied d'une colline. — *Tombé à la vaulée*, c'est se laisser cheoir. *Dévaulé* (de valle ire), c'est descendre, tomber en ruines.

Allon tor, allon don muraille
Dévaulé...
(*Demantelure de Tailan.*)

VEEZ-CI, VEEZ-LA (dial.), VECI, VELAI (pat.). — Voici, voilà. Par une étrange transformation, ces verbes sont devenus des prépositions avec la singulière addition de pronoms personnels, comme : j'an *veci*, j'an *velai*, ou je te *veci*, je te *velai*. — *Je te velai ben épontau*, c'est-à-dire te voici bien effrayé. — Nous imitons ce tour en français en disant : nous voici ou vous voilà bien effrayés.

VELIN. — (Dial. et pat.), venin. Saint Bernard a dit : « Le velin de détraction. » (Serm. de la Conv. de saint Paul.)

VENONGÉ. — Vendanger. (En latin *vinum agere*, préparer le vin.) — *Venonge et venoinge*, vendange. (Cout. de Beaune, 1370.)

Aidieu pené, *venonge* a faite.
(*Virg.*, *vir.*, ch. V.)

Veule. — Maigre, stérile. — A Rennes, un homme *veûle* signifie un homme mou, sans énergie. — A Valenciennes, *veûle* a le sens de léger, étourdi. — Une terre *veûle* est une terre légère. Dans le dialecte français *veulz* ou *veuls* veut dire paresseux, inerte, indolent.

Vezai. — Perdu. L'on dirait d'un animal qu'il est en danger de crever parce qu'il est enflé comme une *veze* ou musette. Ce dernier mot vient du latin *vesica*, vessie.

Vicu. — Vécu. — Laissons, à l'occasion de ce mot, parler Lamonnoye : « Quelques-uns ont dit *vivu*, s'imaginant qu'en patois il est permis de corrompre les mots à discrétion. C'est un abus; *le bourguignon a ses règles comme le français*. A Dijon où est l'atticisme du bourguignon, *vicu* est le terme d'usage pour vécu, et *vicant* pour vivant. » Le poète et éminent linguiste Lamonnoye est dans son droit : car le participe passé du verbe vivre faisait *viscu* dans le dialecte bourguignon et *viskei*, *veski* et *vesqui* au parfait défini ; ex. : « Nos creiens ke toz jors oussiens *viskeit* atéirement (humblement). » [Job.] — Dans une charte des franchises de Couchey de 1386, on lit : « Quand lou dit Couichey *visquoit*. »

Et quant plus ansamble *veskirent*,
Et tant plus bonne amour *maintinrent*.
(Rom. de Gérard de Nevers.)

Dans le dernier vers, il faut prononcer *mainti-*

rent pour la rime. Cet exemple est fréquent en poésie dans la langue d'oïl, et je trouve utile de signaler un tel usage en passant.

Puisque nous en sommes sur le parallélisme des participes passés, le verbe *quenoître* (pat.), connaître, faisait queneussu. Lamonnoye a dit :

> Dan l'androi de vote naissance,
> Vo n'étein *queneussu* de nun.

Dans le dialecte, conoître faisait au participe passé *conut*, *conute*, et dérivait plus naturellement, comme on le voit, du latin *cognitus*, *cognita*, que le participe du français moderne *connu*, *connue*.

Le participe passé *chu* du verbe *choir* n'a plus, comme le mot chaüt du dialecte, son type de dérivation naturelle du latin *cadutus*, qui appartient au latin vulgaire, tandis que *casus* appartient au latin pur ; du moins ce passage de saint Bernard tend à le faire croire. « Et por ceu créat-il dès l'encommencement les hommes *ki cel leu presissent* en leu des angeles, *et si restorassent* les murs de Jherusalem ki chaüt estoient. » Pour le dire en passant, ces mots : ki *présissent* et *restorassent,* ne sont autres que la forme grammaticale latine : *qui* (pour ut illi) *prehendissent* et *restauravissent*.

VIÉLEU. — On appelait ainsi ceux qui jouaient les airs des noëls sur la vielle pendant les avents de Noël, dans les rues de Dijon et aux portes des habitants.

VILATE. — (Dial.), bourgade. Saint Bernard a

dit : Belléem, une petite *vilate.* — Le mot *billette* appliqué aux demeures des religieuses Bernardines, et, par suite, à ces religieuses elles-mêmes, a pour racine le mot latin *villa.*

VINIER. — Gardien des vignes. (XIIIe siècle.)

VIRAI. — Tourné, traduit — Le *Virgile virai* est la traduction de Virgile en vers bourguignons. Cette composition burlesque a fait les délices de plusieurs hommes graves et même d'ecclésiastiques éminents, aux loisirs desquels nous la devons. Elle est l'expression la plus originale et la plus caractéristique de l'esprit goguenard bourguignon. Cette œuvre plaisante est encore manuscrite, à l'exception de trois chants imprimés par les soins du philologue Amanton avec des notes et commentaires de Peignot.

Ce n'est que par une extension hardie que le mot *virai* a été détourné ici de son acception véritable. En effet, le verbe patois *virai* vient du latin *girare*, tourner sur soi-même comme sur un pivot. Voyons ses diverses significations au propre comme au figuré : *al é le virô,* c'est-à-dire il a le vertige. Une *virago* est une jeune fille étourdie. — En Champagne, *virer* et *viracher* c'est faire un faux pas. — *Virets* ou *viretons* signifient flèches dans les dialectes. — En Normandie, on qualifiait de *virli* une petite femme vive et égrillarde. Dans le dialecte picard, *viroler* veut dire tourbillonner. *Viron viru* se dit familièrement pour exprimer l'idée de tours et de détours. — Une *virolée* s'entend, dans nos campagnes, d'une coquille d'escargot ou de *limaisse.*

Quant elle a emmirôlée
Dedem sai creuse *virôlée.*

VISARNI. — Regarder en face.

Lou maire de Dijon veni
Su celai, et lé *visarni.*
(*Demantelure de Tailan*, 1611.)

VIVRE. — Même mot que *guivre*, serpent. (Voir ce vocable.) D'après Lamonnoye, le mot *vivre* signifie aussi jeune fille éveillée. « Lai pucelle n'étô pa de cè *vivre* qui vo beuille. » On disait aussi *guivre*, *vouipre* et *vevre ;* tous ces mots dérivent du latin *vipera*.

VOI. — Adverbe répondant à l'adverbe latin *scilicet.* « Al é demandé *voi* si j'aitò contan de celai. » *Voi* répond ici au latin *verum :* voyez *voir*, c'est la traduction littérale de *vide verum.*

Il y a aussi le verbe voi (voir), qui fait au participe présent *voisant* et au participe passé *voisu.*

Lés home n'aivein de lò vie,
Voisu tei prince que ceu lai
Tan ai son vaillan et parfai.
(A. P., *Lès Hairangou de Dijon.*)

VOISOUS. — (Dial. et pat.) Ce mot a différents sens selon qu'il vient soit du verbe *voisier* ou *vezier* (d'où l'adjectif *boisdie*, du latin *versutia*, artifice), soit d'un autre verbe *voiser*. (Du latin *vadere*, courir, errer.) — Dans la première acception, *voisous* au cas sujet et *voiseor*, *voiseur* au cas régime, signifient trompeur, artificieux. Le livre de Job l'emploie dans la

première acception : « Soyez *voisous* si com li serpens et simple si com li colons. » Autre exemple pris du même livre : « Quant il *voisous*, voit suptilement coment il, les choses ki à venir sont, ferat, *malvoisous* ne voit mie les domages ki présens li sont. »

D'autre part, le mot *voisous* appliqué aux gens errants ou désoccupés est une expression triviale que le patois à laissée au vocabulaire du peuple ; mais on l'orthographie et on le prononce mal en écrivant et en disant *voyou* ou *voïou*, à moins qu'on ne fasse dériver ce dernier mot de *viatorem*, régime de *viator*.

Du substantif *voix*, si l'on s'en rapporte à Borel, on a aussi fait le verbe *voiser*, qui signifie parler, témoin ce vers du roman de *Gauvain :*

Il vont par la sale en *voisant*.

Sans aucun doute, les mots populaires *goiser* et *dégoiser* ont la même origine.

Voloi. — Vouloir ; futur du dialecte il *vorront*, futur du patois *ai vorron*. « Enseure (suivre) me vorront. » (S. B.)

Vord, vorde. — Vert, verte (du latin *viride*). On voit que le patois a mieux conservé que le français (vert, verte) les formes de la descendance latine. — En même temps, cet exemple est encore frappant pour témoigner combien les Bourguignons avaient de tendance à rejeter l'*e* muet pour y substituer *o*, comme ailleurs la diphthongue *ai*, parce que ces

deux désinences sont plus accentuées. On disait aussi *var*, comme l'atteste le dicton *être pris san var*, c'est-à-dire être pris à l'improviste. — J'ai vu quelque part qu'aux XIII[e] et XIV[e] siècles, quiconque, dans les premiers jours de mai, ne s'affublait point de quelques fleurs ou branches de verdure, s'exposait à recevoir un seau d'eau sur la tête. Plus tard, ce délit se rachetait par une amende convenue dans des réunions d'amis; il se formait une masse, et l'on dînait joyeusement à jour déterminé.

VOREIRE. — Fenêtre vitrée, verrière.

VOUEURS. — Coureurs d'écraignes ou assemblées du soir chez les vignerons de la rue Saint-Philibert à Dijon. — *Voüeur* dérive du latin *votum*, parce que ceux qu'on qualifiait de ce nom venaient offrir leurs vœux au beau sexe. — On les appelait aussi *varlots* ou *amoureux*.

VREDAI (pat.) et VREDER (dial.).— Courir ; du latin *veredus*, cheval de chasse. (Quich.)

VROMBI ou FROMBI. — Action d'un corps qui, en s'agitant, ou après avoir été lancé, détermine le frémissement de l'air. — On dirait que les mots latins *fremere* et *vibrare* se sont concertés pour donner naissance à cette expression : « *Quan lé cliôche de sain Bereigne son en branne, tôte lè piarre du clioché an vrombisse.* » — C'est ainsi que se serait exprimé un bon vigneron du quartier Saint-Philibert, au temps d'Aimé Piron et de Lamonnoye.

W

Warder. — (Dial.), garder. — Le composé *re-warder* signifie regarder et, au figuré, avoir de l'intérêt pour quelqu'un ; d'où les mots *werdon* et *guerdon*, qui signifient récompense. — Saint Bernard emploie non seulement les verbes *warder* et *rewarder*, mais encore le substantif *rewerdonères*, rémunérateur : « Or soit liez cist ki granz choses suels désirer, car li granz *rewerdonères* est venuz. » (Serm. de la vigile de la Nativ.)

Weït. — Gué, passage à sec d'une rivière ; mot provenant, selon M. Burguy, du haut allemand *waten*. Saint Bernard s'en sert : « Li premiers de ces trois trespesset à neif ; li seconz, por pont, et li tiez par *weit*. »

L'emploi du double *w* provient, dans certains vocables bourguignons, de la proximité du patois lorrain qui avait commencé par subir l'influence de la prononciation et de l'orthographe germaniques.

La lettre *x* remplaçait deux *s* et *sc*, comme le témoigne ce passage du premier sermon de l'avent de Saint Bernard : « Criz meismes monta en ciel, ki en *dexendit*, etc. — Son *ixuge* (issue) fu del soverain ciel. »

Y

Ymagène. — (Dial.), image. Ce mot seul démontre bien que c'est des cas obliques que se forment

les dérivés ; *imagène* est en effet formé du régime *imaginem* (sujet *imago*). — Le livre de Job dit :

« Faisons un homme à nostre *ymagène* et à nostre semblant. »

Z

Za en ayer. — (Dial.), ça en arrière, c'est-à-dire autrefois. (S. B.)

RÉSUMÉ ET EXPLICATION

DE PLUSIEURS

SENTENCES, PROVERBES ET DICTONS

DE LA

PROVINCE DE BOURGOGNE

Aivoi bé de l'euvre an sai quelogne. — Avoir beaucoup de besogne ou d'affaires.

Aivoi de quei. — Être riche ou à son aise.

Anvié ein ainge. — Envoyer un huissier, un serjent à un débiteur.

Baillé lai féte. — Donner une aubade à quelqu'un.

Baillé loupo desu. — Donner dans la bosse.

Boisai ai lai pinçôte. — Prendre le menton à une personne qu'on embrasse.

Boisai éne chèvre entre sé cone. — Être maigre, avoir un visage effilé de manière à pouvoir l'encadrer entre les deux cornes d'une chèvre.

Charretée d'injures. — Se disait du char qui promenait la Mère folle sur les places et dans les rues de Dijon de 1454 à 1630.

Allai au pays de claquedent. — Prendre les remèdes qui font claquer les dents, ou aller en enfer.

Couri lai poule. — Musarder vers le beau sexe.

Ête ai cu. — Être poussé à bout.

Dei vo conduse au vaigne meure. — Proverbe essentiellement bourguignon, puisque le vœu d'arriver à la maturité du raisin équivaut à celui-ci : Que Dieu fasse réussir vos tentatives ou vos projets.

Dire sai raitelée ai sai raitouse. — Faire sa déclaration à sa maîtresse.

Égôton de queveà. — Vin de rebut ou dernière cuvée.

Fare lai meigne grise. — Avoir un air sombre avec quelqu'un.

Lai fleu dé poi. — La crême des jeunes gens.

Fare lai buie. — Mettre de l'eau dans son vin.

Se fare bain briô. — Se promettre un grand plaisir d'une chose, ou s'illusionner sur une entreprise.

Ne pa montai fraize. — Être d'une mince valeur comparative.

Fare peute fin ai quécun. — Faire un mauvais parti à quelqu'un, le tourmenter, le pousser à bout.

Fare lai tempéte. — Gronder, quereller une personne.

T'a pri grillô. — Te voici à ma disposition.

Éte an groin d'aivô quécun. — Être fâché contre quelqu'un.

Jetai son plomb. — Sonder une personne, une affaire.

Laissai allai le chai é formaige. — Ne pas résister à une tentation.

Laissai le cier an dezar. — Ne point travailler à gagner le ciel.

Lampai le sirô de Bregogne. — Boire de très bon vin.

Al é su le lizeu. — Il est sur le pas glissant, c'est-à-dire il est dangereusement malade.

Mai un point su st'i. — Prends garde à cette affaire.

Mailaidie de clioché. — Nostalgie, regrets de ne plus voir le clocher de son pays natal.

Mené lai féte. — Jouer d'un instrument en tête d'une noce.

Messire chécun. — Dénomination de tout membre du parlement de Bourgogne.

Pissai dès euille. — Pleurer abondamment.

Rire ai vantre déboutonné vou ai maironne débloukée. — Rire à pleins poumons.

Troussé son sai et sé quille. — S'en aller dans l'autre monde.

Vene quai piante. — Arrive qui voudra.

Enrhumé comme un loup. — Croyance populaire au village : si le berger voit le loup le premier, l'animal devient *rauche*, c'est-à-dire enroué; si le loup voit le berger le premier, le berger devient rauche ou perd la voix.

Faire le diable à quatre, — faire un feu d'enfer,

— rôtir le balai. (Voir le vocabulaire aux mots *raim* et *déale*.)

Araigne, boge, cannetilles, coiffe à bras, fers, godrons, lacis, ratepenades, scoffions, tortis. — Colifichets des modes du XVI[e] siècle. (Voir ces mots au vocabulaire.)

REMARQUES

SUR LES

DIALECTES DE LA LANGUE D'OIL

ET SUR

LEUR PARALLÉLISME AVEC LES PATOIS

Dès la fin du XI° siècle la langue provençale était la plus riche et la plus accomplie de toutes celles de l'Europe, pendant que sa congénère la langue d'oïl ne faisait encore que balbutier. Comment, avec tant de pauvreté contre tant d'éclat, la langue d'oïl triompha-t-elle de sa rivale si harmonieuse, si sonore, si accentuée?

La puissance d'une nation ou sa prépondérance politique établit la prépondérance de son langage; les malheurs, les divisions dans un pays et sa sujétion, y ruinent le succès progressif et le triomphe des lettres. On le vit bien pour cette malheureuse Provence qui fut, dès le XII° siècle, en proie à la rivalité de ses comtes, aux guerres civiles et aux schismes de religion. Bientôt le *gai savoir*, abandonné des dames et des seigneurs, devint l'héritage de ménestrels vulgaires: c'en était fait, l'obscénité remplaça rapidement la grâce et le parfum de galanterie des troubadours. Ce fut alors le tour des *trouvères* du nord de la France, de façonner un langage destiné à se généraliser sous le nom de langue d'oïl d'abord, puis à devenir universel sous le nom de *langue française*, pendant que la langue provençale, malgré son élégance et la richesse de ses formes, tombait au rang inférieur de *patois*, j'aimerais mieux dire de *langue morte*, ou de reine détrônée, car elle brille

encore dans sa déchéance, sur sa terre natale, d'un éclat peu commun.

Puisque du concours de certains modes de langage il a pu résulter l'*unité*, c'est-à-dire le produit d'une langue nationale pour la France entière, on sent tout l'intérêt qui s'attache à ses sources : en les recherchant, il ne faut pas suivre trop servilement les philologues dans leurs subdivisions multiples, mais s'attacher à certains langages bien tranchés et revêtus d'une *autorité écrite* : ce sont les dialectes proprement dits. Je me propose de les examiner succinctement; et de cet examen il devra résulter pour le lecteur la conviction que le savant M. Burguy, de Berlin, a élargi outre mesure la zone du dialecte bourguignon, en lui attribuant une partie de la Lorraine au nord, l'Ile-de-France, l'Orléanais, la Champagne au centre, la Franche-Comté, Neufchâtel, le pays de Vaud et jusqu'à Berne, à l'est et au sud. — Avec le dialecte bourguignon M. Burguy n'en reconnaît que deux autres, le picard et le normand (1).

Il ne sera pas difficile, d'après ce qu'on va lire, de s'attacher au plan de M. Littré, lequel distingue quatre dialectes dans la langue d'oïl : 1° le *Bourguignon* ou dialecte de l'Est; 2° le *Normand* ou dialecte de l'Ouest; 3° le *Picard* ou dialecte du Nord; et enfin le *Parisien* ou dialecte de l'Ile-de-France, de l'Orléanais et de la Touraine.

M. Littré ne parle point spécialement du langage de la *Champagne*, ce qui est un signe qu'il ne le sépare point du dialecte bourguignon : cependant si le langage de Champagne n'a pas des formes tranchées comme celles des quatre dialectes dont il vient d'être fait mention, il se distingue par des nuances qui l'unissent tantôt au bourguignon, tantôt au parisien, tantôt au picard. De plus, il a eu une littérature jadis très florissante et

---

(1) Le savant linguiste franc-comtois Fallot avait adopté un plan semblable. Il dit du dialecte bourguignon : « Ce dialecte est celui de l'est et du centre de la France, c'est proprement le langage du cœur de la France et le vrai langage français. » (*Recherches sur les formes grammaticales de la langue française*, observations préliminaires, p. 19.)

voilà bien des caractères propres à le faire distinguer. Je ne crois donc pas m'éloigner trop de la méthode de nos grands maîtres en considérant le langage de la province de Champagne comme un *sous-dialecte* du bourguignon, attendu qu'il participe plus de ce dernier que des autres dialectes limitrophes de la Champagne sur d'autres points.

DU DIALECTE BOURGUIGNON.

Le dialecte bourguignon a servi aux *Moralités sur le livre de Job*, manuscrit du XI[e] siècle, et à la traduction en langue vulgaire de 45 sur 344 sermons de saint Bernard (1), manuscrits du XII[e] siècle (à la Bibliothèque impériale, feuillants 9).

Ce dialecte se distinguait par ses terminaisons : ainsi, généralement l'*i* s'ajoute aux voyelles *a*, *e* et *o*, comme on peut le remarquer encore dans les textes des noëls de Lamonnoye. — Les désinences en *els* sont souvent converties par Marie de France (2) en *ax*, comme *oisax* pour *oisels*, *aigneax* pour *aigniels*, li *corbeax* pour li *corbels* ; or le patois bourguignon a adopté cette forme : on trouve dans Lamonnoye ozeà, aigneà, corbeà, etc.

Les dialectes, en se manifestant par les poètes, les trouvères, les orateurs chrétiens, en divers lieux, s'assimilaient peu à peu les uns aux autres.

Dès le temps de la première croisade prêchée en 1095, lorsque Pierre-l'Ermite s'adressait à la multitude, s'agitant à flots pressés dans les églises, sur les places et jusque sur les chemins, pouvait-il employer d'autre instrument de langage que le *roman*, puisque, au IX[e] siècle déjà, les conciles de Tours et

---

(1) Documents inédits de l'histoire de France, t. 41, introduction et fin.

(2) Marie de France écrivait vers la première moitié du XIII[e] siècle.

de Reims avaient enjoint aux évêques d'instruire le peuple dans cet idiome. Pierre-l'Ermite était d'Amiens, et partant Picard; mais comme les divers langages des différentes populations du sol des Francs avaient la même origine romane, ces populations se comprenaient fort bien entre elles, comme nos villageois se comprennent entre eux dans leurs patois divers, d'un pays à l'autre. Saint Bernard lui-même, quoique prêchant en latin dans les centres cléricaux, se servait de la langue vulgaire pour exercer une action puissante dans les cathédrales et du haut de la butte de Vezelai surtout, quand l'esprit des croisades soufflait sa flamme sur les populations ondulantes aux pieds de l'éloquent moine de Clairvaux.

S'il revenait subitement parmi nous vers le temps de Noël et s'il paraissait dans la chaire de notre métropole bourguignonne, au cœur de sa propre patrie, il parlerait comme il suit, et écrirait avec cette orthographe (1) : « Ke dottes-tu, ô tu, « hom? Por kai trembles-tu davant la fazon nostre signor ki « vient? Il vient ne mies por jugier, mais por salveir la terre, « etc. — A ti ne n'est-il mies espoentaules, à cui k'il lo soit. Il est « devenuz petitz; li virgine sa meire at liieit ses tenres men-« bres de draz, et tu dottes ancor? A moens en ceu saveras-tu « k'il ne n'est mies venuiz por ti à ocire, mais por ti à salveir; « por ti à délivrer, ne mies por ti à laier, etc. — Tu as dous « anemins : lo péchiet et la mort; c'est la mort del cors et de « l'ainrme. Or ne dotteir mies k'il venuiz est por vencre ces « dous anemins et por ti à délivrer et de l'un et de l'atre. »

Une courte analyse de ces lignes extraites fidèlement d'un sermon de saint Bernard sur la *Nativitet Nostre Signor*, va suffire pour nous convaincre que le dialecte bourguignon, en s'éteignant comme les autres dialectes de la langue d'oïl, a néanmoins laissé dans notre patois bourguignon des traces

---

(1) Documents inédits de l'histoire de France, ann. 1841, Choix de sermons de saint Bernard, p. 536. — Les sermons de saint Bernard en langue vulgaire, dit Fallot (loc. cit., p. 51), offrent un des textes les plus anciens et les plus purs que nous ayons pour le langage de Bourgogne.

manifestes. On les y aperçoit tout aussi bien que les emprunts directs faits au latin, sans parler de certaines terminaisons et signes (l'*s*) qui indiquent les cas soit dans les substantifs et adjectifs, soit dans les pronoms, ce qui est une règle de syntaxe particulière aux langues d'oc et d'oïl (1).

Ainsi dans le passage du dialecte bourguignon que je viens de citer, *por kai* est l'analogue de *por kei* du patois; *meire, tenre, ancor, anemins* sont aussi demeurés immuables dans le même patois. Le reste du passage est une vraie transparence du latin : *fazon* rappelle le régime latin de *facies*; on aperçoit les gérondifs latins *ad occidendum*, *ad salvandum*, *ad liberandum*, etc. *Sains est* reproduit *sanctus est*, comme *venuiz est* est la dérivation de *venutus est*, évidemment corrompu du latin pur *ventus est*. Les désinences en *able* devenaient *aule* dans le patois, comme *taule* pour table; le mot *espoentaules* (épouvantable), dont se sert ci-dessus saint Bernard, est un indice de l'ancienneté de cette flexion.

Dans le même texte des sermons, les expressions *amanri* pour amoindri, *prarre* pour prendre, *çarre* pour cendre, *diaule* ou *déale* pour diable, et nombre d'autres ont également leurs analogues dans le patois.

En somme, et nous le verrons bien dans toute la suite de ce travail, on ne peut citer un seul poète ou prosateur roman dont les productions ne renferment quelque levain du patois mêlé aux vives réminiscences du latin. — Dans la décadence de cette langue, le verbe neutre *stare*, se tenir, a été confondu avec le verbe substantif *esse*, être : d'où sont venues, dans nos dialectes, la forme de la troisième personne plurielle de l'imparfait *esteint* (étaient) et celle du subjonctif présent *seint* (qu'ils soient), conservées au patois bourguignon, sous les mêmes désinences, comme *el étein* (ils étaient), *qu'ai sein* (qu'ils soient). — De plus, les pronoms *lo* lui, *lei* elle, *lor* eux, leur, sont identiques dans le dialecte et le patois.

---

(1) Exemples tirés des mêmes sermons de saint Bernard.

Au sujet : li sires tot poxans.
Au régime : le signor to poxan.

A l'occasion des 45 sermons de saint Bernard en langue vulgaire, on se demande s'il les avait lui-même traduits en leur texte latin, ou s'il les avait traduits en latin après les avoir composés dans le dialecte bourguignon. On sait que cette question fut débattue entre de très recommandables savants du siècle dernier (1), entre lesquels le savant abbé Lebeuf, d'Auxerre, refusa de se prononcer. Dans ce docte aréopage, on pencha pour l'opinion que ces 45 sermons sont originaux, c'est-à-dire avaient été primitivement composés en langue vulgaire par saint Bernard lui-même afin d'instruire les Frères *lais* qui n'entendaient pas le latin. — J'oserai contredire cette décision, et voici mes raisons de dissidence :

On lit au texte latin du sermon intitulé *In adventu Domini, sermo* 1 : « Vos igitur, fratres, quibus tanquam parvulis revelat Deus *quæ abscondita sunt a sapientibus et prudentibus*, circa ea quæ vere salutaria sunt sedula cogitatione versamini, et diligenter pensate rationem adventus hujus, quærentes nimirum quis sit, quis veniat, etc. »

Or, on lit au texte en dialecte bourguignon du même passage : « Mais vos, chier freire, à cui Deus révélet si cum à ceos ki petit *sunt*, celes choses ke *réveleiz sunt as saiges et as senneiz*, soiez entenduit ensenceneusement à celes choses ke vrayement appartiennent à vostre salveteit, et si pensiez dilijentement à la raison de cest avénement, etc. »

Assurément le sens logique est : *choses révélées aux petits et cachées aux sages*. Il y a donc un contre-sens dans le texte en langue vulgaire; d'où l'on peut conclure que ce sermon de l'avent aura eu pour traducteur quelque moine cistercien infidèle, par inadvertance, à la pensée du maître. Sans toutefois préjuger que, dans les 44 autres sermons en langue vulgaire, il y ait beaucoup d'anomalies de ce genre, il me semble qu'il y règne un certain servilisme de traduction, tandis que le texte latin au contraire a une libre désinvolture.

M. Leroux de Lincy, sans aborder directement cette ques-

---

(1) D. Rivet, Mabillon, D. Clémencet, Barbazan, Duclos et autres,

tion (1), pense qu'au point de vue de l'ancienneté du langage vulgaire dans lequel ils sont écrits, le texte *princeps* où ils figurent et sur lequel a été copié le manuscrit des feuillants possédé par la Bibliothèque impériale, ne remonte pas à plus de 25 ans après la mort de saint Bernard, arrivée en 1153.

Pendant que les dialectes s'affirmaient ainsi en Bourgogne et ailleurs en France, il est curieux d'observer soit les évolutions du latin classique dans les pays de langue romane, soit les évolutions du roman en Italie, berceau de la langue latine.

A cette même époque où la langue latine était en pleine décadence parmi les populations romanes, saint Bernard retrouvait la forme pure et traditionnelle de ce beau langage, et y dépassait l'élégance que ses devanciers des plus célèbres abbayes s'étaient efforcés de ressaisir.

A l'occasion de cette heureuse renaissance des lettres latines, laquelle se manifestait particulièrement dans les monastères, je veux faire remarquer l'influence de plusieurs illustres femmes, soit dans le sourd ferment littéraire qui s'opérait au X[e] siècle, temps auquel on inflige fort gratuitement l'épithète de barbare, soit au XIII[e], soit au XIV[e] siècle, mais toujours à des époques tranchées des plus notables évolutions du langage.

Ainsi *Roswitha*, issue d'une noble famille de Saxe, florissait vers la fin du X[e] siècle Elle était religieuse du couvent de *Gandersheim*, fondé en Saxe par l'empereur Conrad pour les filles de noble extraction. Cette intéressante femme a le double mérite d'avoir écrit dans un latin facile, épuré par un goût classique, et d'avoir fait revivre l'art dramatique à une époque où tant de tact et de perfection tenait du prodige.

Ainsi une autre aimable muse du XIII[e] siècle, Marie de France, contemporaine du célèbre trouvère Thibaut, comte

---

(1) Voir sa savante introduction au t. 41 des documents inédits de l'histoire de France.

de Champagne (1), illustrait, la première, le dialecte de Normandie.

Ainsi encore, Christine de Pisan écrivait en vers et en prose au moment où la langue d'oïl s'éclipsait devant sa triomphante rivale la langue française.

Enfin la Sicilienne *Monna Nina* composait les premiers vers qui l'aient été en langue italienne lorsque cet idiome commençait à se dégager des dialectes toscans. Palerme était alors le rendez-vous des poètes de France et d'Italie. Là, comme à Naples, régnait un prince français, Charles d'Anjou (2), frère du roi saint Louis.

Au XIII[e] siècle. Palerme était aux dialectes toscans ce que Paris et Orléans étaient aux dialectes d'oïl, c'est-à-dire le principal centre créateur de la langue italienne. Le grand poète Dante (3), auquel cette langue doit les hautes prémices de sa splendeur, lui donnait, pour la distinguer des dialectes des provinces, la triple dénomination de *lingua cardinalis, aulica*, et *curialis*, faisceau d'épithètes annonçant sa prédominance sur les variétés de langage des municipes (4).

Pourquoi ce retard des dialectes toscans à former la langue italienne ou langue de *si* pour la distinguer des langues d'*oc* et d'*oïl*? Pourquoi ce retard sur le provençal qui florissait et avait même son grammairien (5)? Pourquoi ce retard sur la langue d'oïl, pourtant plus revêche aux inflexions, mais qui déjà fourmillait de chansons et de poésies épiques, comme l'attestent les innombrables vers de Chrestien de Troyes, né en 1191.

---

(1) Il montait sur le trône de Navarre en 1234.

(2) De 1265 à 1282.

(3) Né en 1265, mort en 1321.

(4) Quo municipia vulgaria omnia Latinorum mensurantur, ponderantur et comparantur (Dante, *De vulgari eloquio*, lib. 1, c. 16.)

(5) Léon Vidal, né en 1160. — Juste un siècle auparavant et dès le commencement du règne de Philippe 1[er], les troubadours commençaient à *romancier*, pour me servir d'un terme de leur vocabulaire. En effet, *Lacombe* donne un fragment de leur langage à la date de 1060, et l'abbé Lebeuf en cite un autre du même siècle et qu'il avait copié d'un manuscrit de la Bibliothèque impériale — Ce dernier fragment a été reproduit par Rochegude dans la préface de son *Parnasse occitanien*, p. xx.

Ces questions de philologie du langage ont d'autant plus d'intérêt qu'elles sont connexes à l'étude ethnographique des populations. Ainsi l'extrême et jalouse division semée entre les républiques italiennes, s'exerçait jusqu'à entraver la fusion des dialectes, chaque ville prétendant faire prévaloir le sien sur tous les autres. Comment s'entendre? Gênes était rivale de Pise et toutes deux de Venise; Milan jalousait Pavie; Florence était l'ennemie jurée de Modène, Brescia, de Crémone, etc.; partout une inextinguible haine soufflait la guerre de Guelfes contre Gibelins, de noirs contre blancs, d'Eglise contre empire, de peuple contre noblesse, de bourgs contre villes. De toutes parts enfin, chez ce peuple ardent et mobile, la rivalité détruisait tout lien international et devait retarder de près de deux siècles pour lui-même les avantages dont jouissaient, au point de vue de l'unité du langage, les pays de langues d'oc et d'oïl; et d'ailleurs on avait si peu de foi, en Italie, en un résultat semblable, qu'un poète lombard d'une verve brillante, *Sordello*, avait adopté notre idiome provençal, dans l'intime croyance que son pays n'aurait jamais une langue d'assimilation.

Une preuve de plus que, faute d'une langue faite, parmi eux, les écrivains lombards étudiaient nos idiomes de France, c'est que l'écrivain guelfe *Brunetto Latini*, maître de l'immortel Dante, composa son *Tesoro* (ou trésor de toutes choses) en langue d'oïl (1), ce qui lui a fait conférer par Bruce-Whyte l'épithète de *Franco-Toscan* On sait aussi que les sonnets de *Fra Guittone* surabondent à la fois en locutions du provençal et de l'idiome d'oïl.

Cependant des semences de *langue aulique* ou transformation des dialectes toscans en italien pur commencèrent, au XII[e] siècle seulement, à germer dans quelques rares productions. Le poète *Cuillo*, par exemple, fut un des premiers promoteurs de cette heureuse nouveauté, dans laquelle l'aimable

(1) Espèce d'encyclopédie où l'auteur traite de l'histoire sacrée et civile, de la géographie, de la morale, de la politique, etc.

poète sicilienne *Monna Nina* le surpassa en pureté et en élégance (1).

On attribue à saint François d'Assise (2) plusieurs pièces de poésie italienne empreintes du sentiment des magnificences de la nature et de la création. La pièce portant le nom de *Chant des créatures* ou *Cantico del sole* ne lui est du moins pas contestée, et c'est un des plus remarquables échantillons de vers *auliques* qui soit échappé à la muse tendre et naïve de cet ingénieux et singulier trouvère de la langue italienne. Dans une étude historique sur François d'Assise, le docteur Karl-Hase, professeur de l'université d'Iéna, assure que ce pieux fondateur de l'Ordre des Franciscains fit apprendre par cœur à plusieurs de ses religieux son Cantique des créatures et les envoya comme *jongleurs du Christ* (3), pour chanter les louanges de Dieu à travers le monde. Cela ne me semble point en désaccord avec l'imagination d'un poète et d'un moine rempli d'extase et de mysticité.

Enfin il fallut des poètes bouillants de génie comme Dante et Pétrarque pour savoir s'approprier tous les filons d'or parmi la langue des patois lombards et toscans, et façonner le plus brillant idiome qui soit né du roman. Bruce-Wythe pense qu'un des motifs pour lesquels on exila de Florence *Dante Alighieri* et *Cavalcante* fut d'avoir osé écrire dans cet idiome nouveau. Quoi qu'il en soit, la langue italienne, pour avoir une existence avouée, attendit jusqu'à la mort de Dante.

Grâce à l'unité politique du royaume de France, nos trouvères purent inaugurer bien auparavant à la cour de nos rois leurs chansons de gestes, contes, fabliaux, lais, sirventes, dits ou fantasies. Là, comme chaque province avait son dialecte sans prétendre l'imposer, les tons divers finirent par se pénétrer et par se mêler dans une parfaite harmonie, et il en résulta une langue unique ayant reçu ses lois d'un centre unique. Continuons, pour en affermir la preuve, l'étude de nos dialectes les plus remarquables par leurs productions.

---

(1) Bruce Whyte.
(2) Né à Assise en Ombrie en 1182, mort en 1226.
(3) Joculatores Christi.

DU LANGAGE DE CHAMPAGNE

CONSIDÉRÉ COMME SOUS-DIALECTE DU LANGAGE BOURGUIGNON.

Le langage de la province de Champagne a servi à bon nombre d'écrivains renommés, à commencer par *Villehardouin* Ce chroniqueur, né près de Bar-sur-Aube vers 1167, mort en Thessalie vers 1213, était maréchal de Champagne sous les comtes Thibaut III et Thibaut IV (1). Il participa à la croisade où fut prise la ville de Constantinople en 1204, et il nous a laissé le récit du siége.

L'intervalle de temps entre celui où il écrivait et celui où les 45 sermons de saint Bernard avaient été traduits en dialecte bourguignon n'est pas d'un demi-siècle : cependant Villehardouin est déjà en progrès sur ce langage, ce qui dénote sur cet écrivain l'influence directe d'un centre littéraire.

Le parallélisme avec le patois est facile à observer ici comme ailleurs; ainsi notre chroniqueur emprunte souvent au latin *fari* l'expression *faire*, dans le sens de *dire*. Cette locution s'est perpétuée dans nos patois aussi bien que l'*indéclinabilité* de certains adjectifs. Voici un exemple de ces deux cas : « Certes *fait* li dus (dit le duc), *grant* (grande) chose nous requérés. » — Autre rapprochement : Villehardouin conjugue le verbe *venir* comme on le fait encore dans le patois, c'est-à-dire avec le prétérit *je veni*, et le futur je *venrai*. — Le sire de Joinville procède de même, témoin cette phrase du chapitre 121 : « Nous y venîmes tout en pez et à l'annuitier, » c'est-à-dire nous y arrivâmes tranquillement et à la tombée de la nuit.

La simplicité et une précision harmonieuse distinguent la manière de Villehardouin; mais il s'en faut de beaucoup que son continuateur *Henris de Valenciennes* ait ces qualités. D'ailleurs ce dernier écrit dans le dialecte picard qui paraît, sous

(1) Voir Grosley, *Histoire de Troyes*, t. 1, p. 247.

sa plume, avoir un siècle en arrière sur le dialecte champenois, au point de vue du degré de fusion avec le dialecte de l'Ile-de-France. — Villehardouin brille par la facilité de la narration; son continuateur, au contraire, imprime à ses récits un tour languissant et l'entrecoupe d'interjections banales comme celles-ci : *par alonges* ou que *vous diroie-jou?* Mais, en revanche, il recherche la hardiesse des expressions, comme celle-ci : *faire passière à l'espée*, c'est-à-dire se frayer un passage l'épée à la main (1). En voici quelques autres dont on trouve les analogues dans notre patois bourguignon : *acravanter*, c'est-à-dire écraser (2); — *resvigourer*, c'est-à-dire ranimer. On dit en Bourgogne *ravigôrai*. Une autre remarquable phase du langage champenois est celle qu'il eut sous la plume du *sire de Joinville*. Né dans cette même ville de Champagne vers 1319, il fut sénéchal de Thibaut V, dit le Jeune (3), comte de Champagne, et fut conseiller de saint Louis qu'il accompagna à la première croisade.

Joinville est un conteur naïf et sans art; Villehardouin l'emporte sur lui par la régularité du style et par celle de la grammaire. Sous ce dernier rapport, il est vrai de dire que Joinville est venu 56 ans après son émule, et celui-là va nous fournir un peu plus bas le témoignage que déjà de son temps la syntaxe de l'idiome d'oïl commençait à fléchir.

Il faut signaler ici quelques différences caractéristiques entre le langage de Bourgogne et celui de Champagne. Par exemple, ce dernier adoucissait les diphthongues plus que ne le faisait celui de Bourgogne : ainsi Joinville écrit *réson* au lieu de raison, *mez* et *jamez* pour mais et jamais, *certein* au lieu de certain, *dortoüer* pour dortoir; *pez* au lieu de paix, *frez* au lieu de frais, *let* pour lait, *méson* pour maison, *nayer* au lieu de noyer, etc. Il est à remarquer que cette prononciation

(1) Cette citation et les précédentes sont prises dans l'édition de Villehardouin de M. Paulin Paris, de 1838.

(2) Cette expression a plusieurs synonymes en Bourgogne, ce sont les mots : *écapourai*, *écarbouillai*, *éclaifori*. — *Beubant*, c'est-à-dire orgueil, se dit *bôbance* en bourguignon.

(3) Grosley, loc. cit., p. 240.

est restée la même dans une partie de la Champagne : elle est fort sensible à Châteauvillain, par exemple.

Ce qui différenciait encore le parler champenois du parler bourguignon, c'est l'emploi, dans le premier, de la particule *ou* au lieu de *au;* ainsi Joinville a écrit de la sorte : « Il getèrent le feu gréjois *ou* hordis (au retranchement) que il y avoient *fet fere* (fait faire) »; « Il li brisa le glaive *ou* (au) cors. »

On trouve dans le passage suivant du XXVIIIe chapitre de l'*Histoire de saint Louis,* l'emploi de *en* ou *l'en* pour *on* ou *l'on* : « A celle journée que nous entrâmes en nos nez (vaisseaux) « fist *l'en* (fit-on) ouvrir la porte de la nef et mist *l'en* (mit-on) « tous nos chevaux *ens*, que nous devions mener outre-mer, et « puis *reclost-l'en* (referma-t-on) la porte et la boucha *l'en* « bien (boucha-t-on bien) aussi comme *l'en* naye (l'on noie) « un tonnel pour ce que, quand la nef est en la mer, toute « la porte est en l'yaue. »

Le même parallélisme du patois qu'on observe dans Villehardouin se remarque dans Joinville : aussi, la phrase suivante, prise au chapitre LXXXVII de l'*Histoire de saint Louis,* a-t-elle été si bien gardée par le patois que nos paysans bourguignons ne s'exprimeraient pas autrement aujourd'hui : « Quant je *venré* en l'autre siècle, si me rendras ce que je te « baille. »

J'ai fait pressentir un peu plus haut que la syntaxe de l'idiome d'oïl périclitait déjà du temps de Joinville, et en effet, ce dernier commence çà et là à s'en affranchir; ainsi, au chapitre XXXIX de l'*Histoire de saint Louis,* on lit cette phrase : « Les *chevaux* à nos gens estoient frez, et les *chevaux* aux « Turs estoient ja foulés » (1). Or, le patois aurait dit selon les règles : « Li *cheval* à nos gens, et li *cheval* aux Turs. » — Cette autre phrase du continuateur de Villehardouin a, comme on va le voir par la traduction sublinéaire, toutes les flexions du latin : « *Moriaus ses autres chevaux estoit navrés.* »

Moriaus suus alius caballus stabat vulneratus.

---

(1) Voir l'édition du sire de Joinville par M. Natalis de Wailly, Paris, Leclere, 1867, pour cette citation comme pour celles qui précèdent et qui suivent.

Un villageois dirait encore son *chevau* et ses *cheval* et il garderait ainsi, sans le savoir, les traditions d'une langue régulière. Nous aurions donc tort de ne pas accorder aux patois une étude attentive.

Il semble qu'en renonçant à la déclinaison à deux cas (le sujet et le complément), les écrivains des temps postérieurs aient voulu éviter une sorte de confusion régnant entre le sujet singulier et le régime pluriel, et entre le sujet pluriel et le régime singulier ; mais remarquons bien que l'article, inséparable d'ailleurs du substantif, différencie les cas soit par ses flexions, soit par celle du substantif qu'il accompagne; l'exemple ci-dessous le démontre :

Sujet singulier : *Li*, mes, tes, ses chevaux. — Meus, tuus, suus caballus.

Régime singulier : *Le*, mon, ton, son cheval. — Meum, tuum, suum caballum.

Sujet pluriel : *Li*, mi, ti, si cheval. — Mei, tui, sui caballi.

Régime pluriel : *Les*, mes, tes, ses chevaux. — Meos, tuos, suos caballos.

On aperçoit bien que c'est la désinence latine qui réglait l'orthographe de l'idiome d'oïl; mais on ne scruta point les choses aussi avant que je viens de le dire, et la principale cause de l'oblitération des cas sujet et régime, c'est l'oubli du latin. En effet, une fois que le latin fut tout à fait négligé pour la langue vulgaire, on commença bientôt à voir pâlir le fanal qui éclairait la route ; alors, chose singulière, le régime fut substitué au sujet, soit au singulier soit au pluriel, et le signe de l'*s* devint, par une décision empirique, l'attribut du pluriel seulement.

Toutefois, les écarts que se permet Joinville contre le respect dû à la syntaxe dominante, ne sont pas très résolus encore, et, dans ses faibles attentats, il ne parait point qu'il obéisse à un pur caprice, mais plutôt à l'imitation ; car un travail sourd de désagrégation s'opérait déjà dans le cours du XIIIe siècle, au sein des provinces surtout, moins vigilantes gardiennes des formes grammaticales que Paris et Orléans. Ce que j'ai cité déjà et ce que je vais citer encore du texte de Joinville sont

desdétails intéressants en ce qu'ils nous découvrent les premiers symptômes d'empiétement de la langue française.

En général, Joinville respecte la syntaxe d'oïl pour la déclinaison des substantifs et pour l'*indéclinabilité* de certains adjectifs, comme le témoignent ces phrases :

« *Larges* en li *frans* quant il n'a pas barguigné (marchandé) sur si *grant* somme de deniers. » — « La flebesce de li estoit si *grant* que il souffri que je le portasse » (Chap. 144.)

Mais plusieurs fois Joinville écrit au sujet *le roy* au lieu de *li rois*, et aussi au sujet *monseigneur* qui pourtant était régime de *messire,* et *nostre seigneur* au lieu de *nostre sire :* « Demanda « *le roy* à ses frères et aux autres barons, et au conte de Flan« dre, quel conseil il li donroient ou de s'*alée* ou de sa demou« rée. » — Un peu plus tard, on ne se gênera point, sous prétexte d'euphonie, pour accoupler un pronom masculin avec un substantif féminin : comme *son espée* au lieu de *s'espée*, élision de *sa espée.*

Voyons maintenant le dialecte normand dont j'ai établi ailleurs les rapports phonétiques avec le dialecte bourguignon (1).

DU DIALECTE NORMAND.

Le dialecte *normand* commença, au XII[e] siècle, la longue série des poëmes destinés à enrichir la langue d'oïl. Le trouvère anglo-normand Wace (2), avant de publier deux poëmes de longue haleine, le roman de *Brut* et celui de *Rou* ou *Rollon*, avait, comme il le dit lui-même, étudié pendant longtemps en France.

En l'île de Gersui (Jersey) fu nez,
A Caen fu petis portez ;
Illec fu à lettres mis,
Puis fu lunges en France apriz.

---

(1) Voir l'exposé qui précède le vocabulaire.
(2) Mort en Angleterre en 1180 avec le titre de chanoine de

Ce célèbre trouvère florissait sous le règne de Louis VII dit le Jeune (1), lequel accueillait avec grâce et courtoisie, à sa cour élégante et lettrée, les troubadours et les trouvères. Le roman de Brut, publié vers 1155, aurait pu se ressentir un peu mieux du long séjour que le poète avait fait en France, et des études dont il disait y avoir nourri son esprit; mais Wace a abusé jusqu'à la témérité de la néologie latine, ce qui donne à quelques-uns de ses vocables une physionomie burlesque et rend souvent dificile leur interprétation. En signaler des exemp'es pris dans le roman de Brut sera ici chose instructive. Notons d'abord quelques emprunts faits par ce poète au langage vulgaire, dans lequel se cachent, comme on sait, tant de mots expressifs aujourd'hui sans dictionnaires, et que les linguistes fervents rencontrent toujours comme une bonne fortune. Ces trouvailles faisaient la joie de Charles Nodier, et l'on sait tout l'intérêt qu'y attache un des plus éminents linguistes de notre époque.

Voici un échantillon de ces mots pris dans le roman de *Brut*. Je m'attache à ceux qui ont leurs analogues parmi nous :

Croler, c'est-à-dire secouer. En patois bourguignon *crôlai*.

Gondillier, c'est-à-dire errer. — En patois bourguignon, une *gandille* signifie une vagabonde. — La *gandillette* est un jeu de petits bâtons que se renvoient les écoliers.

Ramproner, dire ramprone, c'est-à-dire injurier. — En Bourgogne, une *ramponeuse* c'est une femme querelleuse.

Ce qu'on vient de voir est dans les choses ordinaires, mais voici venir de singulières aphérèses du latin :

Enseri, c'est-à-dire se mettre en nuit, du latin *serum*.

Malartos, c'est-à-dire perfide, du latin *male artificiosus*.

Bayeux. Il vécut sous les trois rois Henri, lesquels ont régné de 1066 à 1183.

Treiz reis Henri vi e cunui (je vis et je connus).
(*Roman de Rou*, v. 5315.)

(1) 1137-1180.

Pule, c'est-à-dire peuple, du latin *populus.*
S'enrainir, c'est-à-dire devenir sage, du latin *in ratione ire.*
Tolis, c'est-à dire toujours, du latin *totis diebus.*
L'élision suivante est digne de remarque :

Paienne estoit, s'en fist *s'oissor.*

Ce dernier mot est la traduction servile du latin *suam uxorem :* Elle était païenne, il en fit son épouse.

Dans le langage du roman de *Brut* le mot *orillier* signifiait prêter l'oreille et *colceore,* heure du coucher.

Wace n'a pas emprunté seulement au latin ; car de l'anglais *aout law* (hors la loi) il a façonné le singulier néologisme *ullage,* pour exprimer une bande de voleurs. — De l'adverbe anglais *suddenly* il a fait *sodement*, c'est-à-dire rapidement; dans son propre dialecte, de l'adjectif *chaitif* (misérable) il a formé *escativer,* c'est-à-dire rendre malheureux. Une autre fois, d'un verbe il a fait un substantif : on le voit par son mot *sognantée,* c'est-à-dire maîtresse, concubine, venant du verbe *sogner,* avoir soin de.

Le petit nombre d'exemples que je viens de citer (1) suffit bien pour donner une idée du travail de nos dialectes naissants et en particulier de celui dont se servait Wace. Un goût plus éclairé fit que les trouvères, ses successeurs, rabattirent beaucoup de cette exubérance, et dès lors le langage y gagna plus de nerf et de solidité, comme la suppression des rejets qui drageonnent au pied d'un arbre vigoureux empêchent qu'il ne s'affaiblisse. De la sorte, le néologisme latin, anglais et français du trouvère Wace n'eut guère plus de durée que n'en eut, à une époque ultérieure, le néologisme grec de Ronsart.

Un siècle après l'apparition du roman de *Brut,* se manifestèrent dans le même dialecte normand de gracieuses compositions qui, sous celui de lais ou contes et de fables, enchantè-

(1) Ils sont pris dans l'édition du roman de Brut de M. Leroux de Lincy, Rouen, 1836.

rent la cour du comte Guillaume de Flandre (1) et firent successivement les délices de celle des rois de France Louis VIII et son successeur saint Louis. On devait ces gracieux passe-temps à une femme dont le nom a déjà été prononcé dans cette étude, c'est *Marie de France.* Elle était encouragée dans la manifestation de son talent poétique par cet illustre seigneur, ainsi que le témoignent les vers suivants du prologue des fables :

Cil m'en semunt
Ki fleurs est de chevalerie,
D'anseignemenz de curteisie.
E quant tex hums m'en a requise,
Ne voil lessier en nule guise
Que n'i mette traveil è peine (2).

Notre inimitable Lafontaine doit quelque chose de sa célébrité à Marie de France; il lui a pris presque tous les canevas de ses fables, et si le bonhomme a sur elle la supériorité de la mise en œuvre, elle a plus que lui le mérite de l'invention.

Il suffira des deux citations qui vont suivre pour montrer d'une part les rapports *phonétiques* du dialecte employé par Marie de France avec celui de saint Bernard, particulièrement dans les désinences en *ei*, et, d'autre part, l'identité des flexions des imparfaits des verbes du dialecte avec celles des patois.

La première citation vient de la fable du Lion et de la Souris, fable imitée comme un grand nombre d'autres par Lafontaine.

Une fosse croese de denz
La nuit, fut pris li lions enz,
Grant paor à k'um ne l'ocie,
Dedenz la fosse brait et crie.
La soriz vait o cri tut *dreit*
Mais ne *saveit* ke ce *esteit*
Cil k'ou bois l'*aveit* esveillie.

---

(1) Voir l'*Histoire littéraire de France*, t. XXII, p. 936 et t. XXIII, p. 62.

Le comte Louis-Guillaume de Flandre, protecteur de Marie de France, fut tué en 1251 dans un tournoi.

(2) Cette citation et toutes autres de Marie de France sont prises dans l'édition de Roquefort, Paris, 1832.

J'emprunte la deuxième citation au lai du Fresne, un des plus jolis contes du recueil de Marie de France :

Ceo qui en la chambre *esteint*
La confortèrent è *diseint*
Que èles nel' *suffreint* pas.

On voit que les flexions de la 3e pers. plur. de l'imparfait de l'indicatif sont identiquement les mêmes dans les dialectes que dans les patois qui leur ont succédé.

On sait que Guillaume-le-Conquérant avait importé, au XIe siècle, chez les Anglo-Saxons, le dialecte normand de la langue d'oïl et en avait fait le langage officiel de son gouvernement d'outre-mer. Toutefois, ces populations n'abandonnèrent point l'usage de leur langue maternelle. Il résulta du mélange des deux langages un idiome anglo saxon-normand qu'il est fort curieux d'étudier dans un poëme composé par *Jordan Fantosme,* clerc de l'église de Winchester, sur la guerre de Henri II contre l'Ecosse, dans les années 1173 et 1174 (1).

Le célèbre roi Richard Cœur-de-Lion, l'âme de la troisième croisade, de 1190 à 1192, charmait sa captivité d'Autriche par des chants composés par lui en ce langage, ce qui le fit, dit-on, reconnaître par son fidèle serviteur Blondel. Ainsi un roi d'Angleterre inaugurait la chanson en langue d'oïl avant notre trouvère national le comte de Champagne, Thibaut. Cent cinquante ans plus tard, le dialecte normand d'oïl s'était déjà bien effacé dans la Grande-Bretagne où l'élément saxon dominait. Enfin, un édit d'Edouard III, en 1367, supprima l'idiome d'oïl en tant qu'instrument officiel du gouvernement et des tribunaux, et y substitua l'idiome généralement parlé et lequel, sous le nom de *langue anglaise,* commença à se fixer dans la Grande-Bretagne vers le XIVe siècle seulement. Un de ses premiers interprètes fut le poète *Chaucer* (2), et elle devait

(1) Voir le t. XXIII de l'*Histoire littéraire de France* sur les poètes de la fin du XIIIe siècle.
(2) Il vivait de 1328 à 1400.

être à jamais illustrée par les Spenser, les Milton, les Shakespeare, les Pope, les lord Byron, etc.

Mais je reviens à nos dialectes et je vais parler de celui de Picardie, qui n'est pas le moins important de tous.

DU DIALECTE PICARD.

Le dialecte picard est celui qui s'est fondu le plus tôt avec celui de l'Ile-de-France ; et, en effet, M. Leroux de Lincy, par un rapprochement de chartes et par un tableau comparatif entre le dialecte d'Amiens et celui de Paris, a montré que presque toutes les nuances existantes entre ces deux dialectes avaient déjà complétement disparu vers 1318 (1).

Leur alliance était donc bien cimentée lorsque Jean Froissart, de Valenciennes, écrivait ses chroniques (2).

Froissart, prosateur exquis et poëte agréable, a plus de droit que tout autre écrivain du XIVe siècle d'être l'objet du culte studieux de quiconque scrute la marche des progrès du mécanisme des langues et du style. L'élégance et la fermeté du récit de ce chroniqueur offrent tant de charme que la plupart de ses éditeurs se sont laissés tenter par l'appât de le rajeunir en le dépouillant aussi de ses *ch* de prononciation picarde. Ils en ont fait, pour la foule des lecteurs, un écrivain français de la fin du XVe siècle. Cependant, l'éditeur Buchon, en donnant au tome VI de sa collection des chroniques, et sous le titre de *Variantes*, la véritable orthographe de Froissart, a soulevé un coin important du voile qui nous dérobait la lumière. Il s'en faut bien que ce texte de variantes montre, dans notre historien, quoique du XIVe siècle, un des inaugurateurs de la langue française Non, il ne détruit point la langue d'oïl; seulement

---

(1) Voir l'introduction des quatre livres des rois, dans les documents inédits de l'*Histoire de France*, année 1841, p. 68.

(2) Froissart, né en 1332, mourut en 1402. Il commençait ses chroniques en 1353, et en présentait la première partie à la reine d'Angleterre en 1361.

il plane déjà si haut par la perfection de la forme, qu'il est resté exposé plus que tout autre à l'ingénieux mensonge, à l'aide duquel on le place dans la syntaxe française quand il marchait encore sans broncher dans celle d'oïl.

Un autre texte d'une partie des chroniques, donné en 1863 par un savant académicien belge, *M. Kervynde de Littenhove*, d'après un manuscrit du Vatican, nous offre un témoignage de plus que Froissart était resté fidèle à la langue d'oïl. Je cite au hasard la première phrase du chapitre III de ce texte précieux :

« Chils rois d'Engleterre dont je parle, qui *rechut* ce grant blame et damage devant *Strurelin* en Escoce, eut deus frères de remariage, desquels *li uns* estoit *appellés li contes Marescous*, et fu *homs* de sauvage et diverse manière. *Li aultres* avoit nom Aymons et fu *contes* de Kent, *vaillans homs* et *preudoms* Courtois, *douls* et *débonnaires* et *amis* de toutes gens. »

On le voit clairement : excepté l'emploi de *contes* (1) au lieu de *cuens* qui est la véritable appellation du sujet, toute cette période appartient à la langue d'oïl ; on peut y remarquer aussi l'orthographe de la prononciation picarde.

Les phrases suivantes, empruntées au même document (2), sont entièrement aussi de la langue d'oïl :

« Li enfès se engenoulla devant son père. *Li rois* le prist par la main et le baisa et le fist chevallier et puis le renvoia a l'ordenance de sa bataille et pria, et *enjoindi* ces quatre chevalliers dessus nommés que *il* en *fesissent* bonne garde, et *il* respondirent, en inclinant le roi, que tous en feroient *lor* devoir. » — « Ne aussi *li rois* de France, ne *li marescal* ne porent estre mestre de *lors* gens. » — « *Li rois* de France, qui tout frémissoit d'aïr et de *mérancolie*, ne respondi point adonc. »

On le voit par Froissart, les meilleurs écrivains restent longtemps encore fidèles à la syntaxe, quand, tout autour d'eux,

---

(1) Et encore Froissart a-t-il donné à ce régime le signe *S* du sujet.

(2) Chap. 222, p. 242 et 246, et chap. 226, p. 255.

soit par ignorance, soit par caprice, soit par insouciance, il y est porté atteinte.

Un clerc picard (1) qui écrivait en 1177 la vie de saint Thomas martyr, et se piquait de purisme, se moque, dans les vers ci-dessous, des solécismes de quelques prélats normands envoyés à Sens près du pape Alexandre III, par le roi Henri :

> Devant le pape esturent li messager réal.
> Auquant *diseint* bien, plusor *diseint* mal ;
> Li auquant, en latin, tel buen, tel anormal,
> Tel ki feist personnel de verbe impersonal ;
> Singuler et plurer *aveit* tot parigal.

Il est vraiment curieux de constater que les formes exactes d'un trouvère puriste ont été reléguées dans le vulgaire dépôt de nos patois, ainsi que nous l'atteste le mot *diseint* deux fois répété.

Le linguiste Méon a réuni, sous le titre collectif de *Roman de Renart,* plusieurs branches d'un poëme burlesque et malicieux, auquel chaque dialecte de France a payé son tribut à différentes époques. Cette publication, réunissant le concours de nos dialectes, offre un précieux sujet d'études comparées. J'en parle ici parce que le trouvère picard Jacques Gielée, de Lille, figure dans cette collection comme auteur de l'une des branches les plus étendues et les plus régulières de cette sorte de cycle poétique. Son œuvre, achevée vers 1288, a pour titre : *Renart li novel.*

Nous arrivons au dialecte de l'Ile-de-France, dialecte assimilateur de ceux des provinces et appelé à donner une constitution à la langue française sur les ruines de celle d'oïl.

---

(1) Guarniers li clers del pont sainte mescence nez.

C'est lui-même qui donne ce renseignement.

(*Histoire littéraire de la France,* t. XXIII.)

DU DIALECTE DE L'ILE-DE-FRANCE.

Guillaume de Lorris écrivait sous le règne de Philippe-Auguste (1), et dans les termes d'une fiction délicate, les 4150 premiers vers de 8 syllabes du *roman de la Rose*, dont son continuateur, *Jean de Meung,* dit *Clopinel,* reprenait la suite quarante ans après, sous le règne de Philippe-le-Bel, c'est-à-dire tout à fait sur la fin du XIII• siècle, et auquel roman il ajoutait 18558 vers, selon les uns, ou 18579 vers, selon les autres (2), et cela dans un esprit bien différent de celui du premier jet de ce roman.

Ces deux poètes étaient natifs du pays de l'Orléanais et appartenaient par conséquent au dialecte de l'Ile-de-France. On trouve dans les débats et disputes des trouvères (3) que si *dame Lojique* avait son siége à Paris, *dame Grammaire* avait le sien à Orléans, ce que l'on reconnaissait toutefois en s'accablant d'injures.

Toujours est-il que le roman de *la Rose* donna une immense prépondérance au dialecte de l'Ile-de-France sur tous les autres; mais, chose singulière! pendant que ceux-ci, dédaigneux de la tradition et des règles, préparaient, par la violation de la syntaxe, la révolution qui arrachait le sceptre à la langue d'oïl pour le donner à la langue française, le dialecte de Paris, au contraire, soutenait les traditions. On s'en aperçoit aisément si, écartant les déplorables versions du roman de *la Rose,* même celle qui a été francisée par Marot, on s'attache à celles que la pure linguistique a données dans ces derniers temps.

Ainsi, l'œuvre de *Clopinel,* postérieure d'un demi-siècle à celle de *Lorris,* ne se montre nullement différente de cette dernière pour la syntaxe; et quand les trouvères des provinces commençaient à oublier les dérivations d'origine latine, Jean

---

(1) De 1180 à 1223.
(2) Voir l'édition d'Amsterdam de 1735.
(3) Voir t. XXIII, p. 225, de l'*Histoire littéraire de la France.*

de Meung suivait scrupuleusement la syntaxe d'oïl, témoin ces vers (1) :

Et comment est en bon éur,
Hons qui n'est en estat séur?

Et cet autre passage où le même nom est, selon la syntaxe, au régime dans le premier et au sujet dans le second :

Et devant les *larrons* baler.....
Sa part en prendroit chascun *lierres*.

Je puis justifier par deux publications récentes ce que j'avance ici de l'action divergente du dialecte de Paris et des dialectes des autres provinces. Ces deux publications sont, d'une part, la chanson de geste de Girart de Rossillon, éditée par mo en 1858; et, d'autre part, la chanson de geste de Hugues Capet, éditée en 1864 par M. le marquis de la Grange. En plaçant entre les limites extrêmes de 1312 et 1412 l'apparition de ce poëme, l'éminent éditeur penche pour la date de 1340; mais j'estime qu'il faut la porter en deçà; car, en lisant vers par vers cette curieuse chanson de geste, je n'y ai pas remarqué la moindre tendance à s'éloigner de la syntaxe de la langue d'oïl. Je pourrais justifier mon dire par un grand nombre de citations, mais je me résume dans les suivantes qui sont significatives :

Il estoit *gentilz hons* et *fils* de chevalier
Il portoit s'*espée*.....
Ses niez (son neveu) li bers (le baron) moult estoit biaus *hons*.
. . . .
Et *li bers* se deffent qui cuer ot de lion.

Par suite de la pureté de syntaxe de langue d'oïl dans tout le texte de la chanson de geste de Hugues Capet, je suis porté à la rapprocher de l'extrême limite de 1312, plutôt qu'à m'en éloigner, comme semblerait vouloir le faire l'éminent éditeur de ce poëme.

Dans ma pensée, la chanson de geste de Hugues Capet est

---

(1) Voir le *Recueil des poètes*, par M. Eugène Crépet, Paris, 1861.

contemporaine de celle de Girart de Rossillon, dont la date, d'après les preuves que j'en ai données ailleurs, ne peut dépasser la limite extrême de 1316.

Or, malgré la contemporanéité de ces deux chansons de geste, l'une, celle de M. le marquis de la Grange, garde religieusement la syntaxe d'oïl, au lieu que l'autre, celle que j'ai publiée, est déjà un langage de transition entre l'idiome d'oïl et la langue française proprement dite.

Signaler les contradictions *syntaxiques* qui se produisent chez un même écrivain, c'est montrer l'action d'une double influence, le conflit entre deux forces dont l'une conduit aux formes nouvelles sur la ruine des anciennes. M. Littré, avec la supériorité de son esprit scrutateur, ne pouvait manquer de s'apercevoir que la chanson de geste de Girart de Rossillon est, sous ce rapport, un document précieux pour l'histoire du langage; aussi a-t-il signalé (1), dans diverses parties de ce poëme, un commencement de confusion ou d'hésitation entre l'emploi du positif et du comparatif, entre l'article régime et l'article sujet, comme *le* pour *li;* entre le sujet et le régime des noms, comme *neveu* au lieu de *nieps*, etc. A quoi il faut ajouter la tentative d'alliance d'un pronom masculin avec un substantif féminin, au lieu de l'élision accoutumée, comme *mon ire* au lieu de *m'ire* (ma colère), etc.; et enfin, le caprice substitué à la règle, quand, selon le besoin du vers, le poète tient compte ou non de la voyelle muette *e*, libre ou suivie des lettres *nt* constitutives du pluriel des imparfaits.

Pourquoi cette différence si radicale entre deux importantes productions contemporaines? Je l'ai dit ou fait pressentir : c'est que le dialecte de l'Ile-de-France et le dialecte picard, qui étaient déjà tout un au commencement du XIVe siècle, gardaient encore, avec un scrupule académique, les lois de la grammaire de la langue d'oïl, tandis que les autres dialectes, celui de Champagne (2) et celui de Bourgogne, tendant l'un et

---

(1) Voir au t. II, p. 408 et suivantes, de son *Histoire de la langue française*.

(2) Il faut se reporter aux oscillations de langage que j'ai déjà signalées plus haut dans le texte du sire de Joinville.

l'autre à l'innovation ou à l'insouciance de la règle, préparaient l'altération profonde du caractère du langage d'oïl, manége dont allait un peu plus tard se rendre complice le dialecte de Paris, entraîné enfin par le torrent dont il devait lui-même régler le cours.

Le nom du trouvère qui a produit la chanson de geste de Hugues Capet est resté inconnu ; mais ce qui n'est pas douteux, c'est l'origine picarde de ce curieux poëme monorime en vers de douze syllabes. Voici deux genres de témoignages irrécusables de cette origine : 1° l'orthographe de ces mots pris entre mille : *schience enfanche*, *merchi*, pour science, enfance, merci ; *chil* (ceux), *chéens* (céans), *checi* (ceci), *enten cha* (entends ça) ; 2° la permutation de *a* en *e*, soit pour l'article, soit pour les pronoms, permutation des plus singulières, ne changeant rien au genre, et que le savant M. Burguy, de Berlin, qualifie d'*e feminin picard* (1).

En voici des exemples pris çà et là dans le poëme dont il s'agit :

A ce cop en avez monstré le (la) connissance,
Car tui m'avez le (la) vie sauvé plus d'une fois.
Blancheflour le (la) roïne se puet moult mervillier.
A Paris est entrez le (la) *chité* de renom.

La meilleure preuve que *le* pour *la* ne dérangeait point le genre, c'est que l'on trouve au même texte *ceste cité chy*, et qu'on y lit ce vers (le 5594e du poëme) :

Vers Lengres s'en venoit, *celle cité fremée* (2).

L'auteur de la chanson de geste de Girart de Rossillon, écrite dans le dialecte de Bourgogne, était contemporain du sire de Joinville, dont j'ai montré précédemment les infidelités à

---

(1) Voir la *Grammaire de la langue d'oïl*, par Burguy, t. 1, p. 56, Berlin, 1853.

(2) Encore un mot resté aux patois; celui de Bourgogne dit *fromai*, il dit aussi *tretó* qui répond à *trestout* des dialectes, aussi on lit dans la *geste de Girart* :

Par *trestout* son royaume envoie ses corriers.

la langue d'oïl. La preuve la plus directe qu'on puisse fournir de cette contemporanéité, c'est que si le bon sénéchal de Champagne faisait hommage de son livre au roi Louis-le-Hutin en 1309 (1), l'auteur de la chanson de geste de Girart de Rossillon dédiait en 1316 son œuvre à Jeanne de Bourgogne, épouse du même prince Louis-le-Hutin (2).

Un copiste du nom de *Savesterot,* prêtre à Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or), donna, un siècle plus tard, une copie de ce poëme, dont le véritable auteur fut, selon toute vraisemblance, un religieux bénédictin de l'abbaye de Pothières ou de Vezelay, deux sanctuaires renommés, qui devaient leur fondation aux époux Girart et Berthe, illustres héros de ce roman en vers, et dans lequel leurs vertus, leurs malheurs et leur gloire sont très hautement célébrés.

La science ayant déjà fait son profit des signes de transition du langage observés dans cette chanson de geste, je me bornerai ici à faire apercevoir quelques différences caractéristiques de sonorité et d'accentuation entre le dialecte bourguignon, dans lequel est écrit ce poëme, et le dialecte de Champagne employé par le sire de Joinville.

Orthographe du poëme de G. de Rossillon :	Orthographe du sire de Joinville :
Boivre.	Boire.
Coillir.	Cueillir.
Consoil. — Consoillier.	Conseil — Conseyer.
Demoine — Emmoinent.	Demène. — Emmènent.
Morvoille.	Merveille.
Oroille.	Oreille
Paroilz. — Paroille.	Pareil. — Pareille.
S'aparoille.	S'apareille.
Que je face.	Que je fèse.
Rancherchier.	Rechercher.
Sèugre.	Sègre.
S'esmoïer.	S'esmayer (s'attrister).

(1) Voir page XXVIII de la notice placée en tête de l'édition de l'*Histoire de saint Louis*, par M. Natalis de Vailly, Paris, 1867, chez Adrien Leclere.

(2) Voir page VIII de l'introduction de ce poëme, Paris, Aubry, Dumoulin, Techener, 1858, et page 24 du même poëme; voir aussi l'*Histoire de la langue française*, par M. Littré, t. II, p. 404 de la deuxième édition, Paris, Didier, 1863.

On remarquera que l'orthographe de la chanson de geste de Girart garde encore des mots empreints des couleurs du patois bourguignon, tandis que l'orthographe du sénéchal de Champagne s'épure. Il ressort de là ce témoignage que le dialecte de l'Ile-de-France s'était déjà assimilé celui de Champagne dans une plus forte proportion que celui de Bourgogne, pays frondeur par excellence, et qui, tout en résistant plus que les autres provinces à une influence régulatrice, attaquait plus radicalement qu'elles les fondements de la langue d'oïl et assouplissait peu sa forte accentuation native. En effet, le trouvère qui célébrait la geste de l'illustre duc Girart, est le premier qui se soit servi d'un langage de transition entre la langue d'oïl encore florissante et la langue française, timide et hésitante encore. Cette chanson de geste, racontant la haute fortune et les malheurs du duc Girart, faisait, dès le temps du duc de Bourgogne Eudes IV (1), le charme de l'élégante cour de Bourgogne et des princes et princesses de cette illustre maison ; elle était la principale lecture des hommes d'armes et des damoiselles du palais de Philippe-le-Bon et de Charles-le-Téméraire. A partir de cette dernière époque, la Bourgogne, en devenant française malgré elle, garda avec un soin jaloux son esprit, son patois et ses traditions, tandis que son dialecte, au contraire, chose remarquable, favorisait la révolution qui profitait à la langue française.

Somme toute, il ressort de ce qui précède : 1° que les deux chansons de geste, celle de Hugues Capet et celle de Girart de Rossillon, sont contemporaines de l'histoire de saint Louis, écrite par le sire de Joinville ; 2° que le poëme de Hugues Capet, en dialecte picard, gardait religieusement la syntaxe de la langue d'oïl, pendant que le dialecte champenois du sire de Joinville, et surtout le dialecte bourguignon de la chanson de geste de Girart, apportaient leur bagage de transfuges dans un camp nouveau.

---

(1) Régnant de 1315 à 1349.

A présent que nous sommes sur la trace de ces défections, nous allons les suivre pas à pas.

Christine de Pisan, poète et prosateur du XIV[e] siècle, fréquentait la cour de Bourgogne, et ce fut à la sollicitation de Philippe-le-Hardi (1) que cette intéressante femme composa l'histoire du roi de France Charles V. Elle avait aussi vécu à la cour de ce prince, qui avait fait de Thomas Pisan, père de Christine, un conseiller de la couronne et un astronome en titre. On sent déjà dans la prose de Christine une influence directe du langage de l'Ile-de-France. Cependant l'éditeur du *Livre des fais du sage roy Charles* (2), y a assez respecté l'orthographe de l'auteur pour qu'on y aperçoive encore de vives traces de la langue d'oïl, témoin ce passage : « Le roy Charles « avoit un sien varlet de chambre, lequel, pour cause que, « en lui savoit plusieurs vertus, moult amoit. Celluy, par es- « pécial sur tous autres, souverainement bien lisoit et bien « ponctoit et *entendanz homs estoit.* »

Poète d'une exquise sensibilité, Christine de Pisan avait exprimé les sentiments les plus délicats sur son union avec *Etienne Castel;* on lit ces vers dans un de ses virelais :

Doulce chose est que mariage,
Je le puis bien par moy prouver.

Restée veuve, elle écrivit une mélancolique élégie, dont chaque vers commençait par : *Seulette suis.* Cette pièce est un des premiers échantillons qui parurent de la langue française.

Eustache Deschamps, poète champenois, contemporain de Christine, et qui a vécu tout un siècle moins six ans sous les quatre premiers Valois, c'est-à-dire de 1328 à 1422, ne tient plus aussi à l'ancien langage que par un fil; cependant il écrit encore dans un virelai :

Moult est *mes trésors jolis* (mon trésor joli).

---

(1) Duc régnant de 1363 à 1404.
(2) Petitot, Paris, 1819.

Et, pensant tout le contraire de Christine de Pisan sur le mariage, il donne ce conseil à un ami :

> Tu es frans (libre), tu prendras servaige :
> *Hons* qui se marie, se tue (1).

Une langue faite est longtemps vivace et ferme sur ses vieilles assises ; les preuves surabondent pour montrer qu'il en a été ainsi de la langue d'oïl.

Il faut aller jusqu'au milieu du XVe siècle, c'est-à-dire jusqu'aux poésies de Charles d'Orléans (2), pour rencontrer, en sa personne, un champion déjà décidé de l'inauguration de la langue française. Prince accompli, vivant au cœur de la civilisation et étant lui-même le principal ornement d'une cour brillante et lettrée, il devait naturellement refléter toutes les teintes de la nouveauté, dirai-je, plutôt que du progrès, et les nuances les plus déliées d'un langage qui, à force de se substituer, de jour en jour, à celui qui faisait loi d'abord, le supplantait enfin fatalement.

Ce n'est point la science ni aucun progrès grammatical qui a fait triompher ainsi la langue française, c'est bien plutôt l'empirisme né de l'oubli du berceau latin de son antagoniste la langue d'oïl. Mais la mobilité est l'apanage de tous les modes d'expressions de la pensée ; aussi la langue française, depuis Charles d'Orléans jusqu'aux chefs-d'œuvre qui ont fait la splendeur du XVIIe siècle, ne s'est point arrêtée dans ses révolutions séculaires, et, selon la loi commune, elle arrivera à la vieillesse et à la décadence, car la perfectibilité absolue n'est pas un attribut de l'humanité.

Citons ici quelques expressions du vieux bagage français de

---

(1) Citation prise, comme les précédentes, au *Recueil des Poètes*, publié sous la direction de M. Eugène Crépet.

(2) Né à Paris en 1391, prisonnier en Angleterre à 24 ans, depuis la bataille d'Azincourt, de 1415 à 1440, époque où il écrivit ses poésies ; il mourut en 1465.

Charles d'Orléans, lesquelles, entre beaucoup d'autres, s'en sont allées dans nos patois, comme cela était arrivé pour les dialectes de la langue d'oïl : le mot *mèrencolie*, par exemple, est de ce nombre.

Vous envoye, ma souveraine,
Un souspir *mérencolieux*,
Quant *mérencolie* mauvaise
Me vient maintefois assaillir.

Ce mot *mérencolie* était alors emprunté du latin *mœror*. C'est sans doute Ronsart qui l'a fait vieillir en y substituant mélancolie (du grec μελασ) ; mais le patois, essentiellement conservateur des racines latines, a gardé le vieux mot *mérencolie*, comme il a rejeté le signe S de ses vocables quand la langue française en eut fait une marque du pluriel. Je sais fort bien, toutefois, qu'on peut invoquer contre cette théorie le changement fréquent des liquides *l* et *r* en l'une ou l'autre.

Charles d'Orléans écrivait *aage*, pour âge; *compaignie*, pour compagnie; *congnoistre*, pour connaître; *gaige*, pour gage (1); *mirouër* (2), pour miroir; *voulentiers* et *velanté*, pour volontiers et volonté; *il venrra*, pour il viendra. Enfin, il employait des expressions comme celles-ci : « Que je *voise*, que je *venisse*, qu'il *voulsist*, *ne me chaut* (ne m'importe), etc. Or, toutes les formes que je viens de citer, surannées pour le français, sont restées en vigueur dans le patois.

Qui ne sait que les poètes et prosateurs qui vinrent après Charles d'Orléans ont aussi laissé dans les patois quantité de défroques de style. Nos poëmes héroïques et, par exemple, celui de la geste de Girart, en dialecte de Bourgogne, abondent en cette expression : *être de pute aire*, c'est-à-dire être de méchant état ou condition. Or, voici la reproduction

(1) Toutes les désinences en *age* prennent l'*i* dans le patois.

(2) C'est ainsi que les Dijonnais pur sang prononcent encore la diphthongue *oi*. Ils ne disent point le *roi*, mais le *rouët*, la *loi*, mais la *louët*, le *droit*, mais le *drouët*, etc.

de cette épithète dans le pur patois bourguignon des noëls d'Aimé Piron (1) :

Le *peut* monstre de naiture ....
Que maudi sò sai fesure !
El è eine regadure
Qu'a pu *peute* que lai nèu.

Il ne faut pas écrire *peux*, comme je l'ai vu écrit quelque part; ce mot, ainsi orthographié, ne pourrait donner que *peuxe* au féminin Il vient du latin *putidus*, dont l'antépénultième est longue. *Peut* est donc un dérivé naturel.

En démontrant les intimes rapports des dialectes et des patois, je crois avoir suffisamment appelé l'intérêt de la linguistique sur leur examen simultané. C'est parce que les patois, surtout, gardent les formes radicales d'une langue destinée à subir tant de variations d'existence, selon la mobilité des sociétés, que l'étude en est si intéressante.

Il était réservé à deux spirituels Bourguignons (2) de donner au patois de leur province la plus brillante consécration. Il faut bien se garder de croire que ce genre d'étude, qui avait absorbé plus de quarante ans de sa vie appliquée, ait été, de la part de Lamonnoye, une simple fantaisie; loin de là, comme nous allons le voir.

Vers la fin du XVIIe siècle, les études générales sur la logique et la grammaire occupaient les esprits, fort enclins alors à analyser les chefs-d'œuvre littéraires de ce siècle. La faveur de ces études s'accrut par l'influence de l'encyclopédie et gagna les provinces. Le savant président de Brosses, du Parlement de Bourgogne, ne se contentait point de fournir d'articles sur l'étymologie et la grammaire, ce recueil qui avait alors une vogue éclatante; il faisait paraître, en 1765, un *Traité sur la formation mécanique des langues*. Avant cela, *Lantin de Damerey*, doyen du même Parlement et l'un des membres les plus

(1) Noël 27, p. 122, de cette collection, donnée par moi, Dijon, Lamarche, 1858.

(2) Lamonnoye et Aimé Piron, père d'Alexis Piron, auteur de la *Métromanie*.

érudits de l'Académie de Dijon, laquelle commençait à se former, publiait, en 1737, un glossaire du roman de *la Rose*, pour faire suite à une édition de ce roman traduit de la langue d'oïl en français, plutôt que reproduit fidèlement par *Lenglet du Fresnoy*, en 1735. Lantin avait écrit, en outre, un remarquable discours sur l'utilité des glossaires. Comment donc Lamonnoye, dont un juge sévère et compétent, c'est-à-dire Bayle, vantait l'esprit judicieux dans toute espèce de travaux d'érudition et de critique, serait-il demeuré insensible à cet engouement d'études grammaticales, lequel avait pris alors un caractère presque fiévreux ? Mais Lamonnoye fit plus que s'y associer : il prit les devants; car la première édition de ses *Noëls* porte la date de 1700, et le remarquable glossaire qu'il a joint à une de ses éditions subséquentes, montre déjà de quelles investigations curieuses le patois est susceptible.

Aucun de ses contemporains ne fut aussi ingénieux que lui dans la philologie du langage vulgaire. On peut dire qu'il s'y était préparé par des exercices de haute lice, puisqu'il avait été jusqu'à traduire en vers grecs et en dialectes helléniques différents, plusieurs odes ou épîtres d'Horace (1). Mais il n'y a pas de science où, de la synthèse, un esprit curieux et appliqué ne passe à l'analyse; c'est ce que fit Lamonnoye en voulant se rendre compte du mécanisme de la langue vulgaire ou patois de sa province. Il employa vingt-cinq ans à étudier ce langage qui était en plein exercice dans la rue Saint-Philibert, quartier des vignerons dijonnais. Là, parmi les *écraignes*, caves ou salles basses qui servaient de lieux d'assemblées du soir aux familles d'artisans, le français n'avait pas droit d'asile et tout l'esprit du patois s'y dépensait. Aimé Piron et son ami Lamonnoye trouvaient le moyen de l'y recueillir, et de plus, le premier ne manquait jamais de faire jaser les paysans qui achalandaient sa boutique d'apothicaire située alors au coin de la rue qui porte son nom, dans l'hémicycle de la place Saint-Georges, et de leur donner la réplique en patois.

---

(1) On sait que les Grecs comptaient quatre dialectes principaux : l'*attique*, le *dorique*, l'*éolique* et l'*ionique*.

Ces deux fidèles amis et interprètes du langage rustique n'ont pas eu d'émules, parce que, loin de procéder comme eux du fond des choses, des imitateurs puérils, grotesques ou impuissants, prétendirent, avec un sans façon étrange, qu'en habillant des mots avec certaines désinences, ils parlaient ou écrivaient en patois. Le moindre paysan de Fontaine ou de Talant qui les aurait entendus, aurait ri de bon cœur de leur ridicule jargon.

C'était la marotte du bon, laborieux et savant Peignot, et d'un de ses confrères de l'Académie de Dijon de prétendre savoir écrire en ce langage ; et ils avaient imaginé de s'en servir pour se récréer. Toutefois, comme un idiome quelconque est l'œuvre des siècles, surtout la langue vulgaire, et par conséquent ne s'invente ni ne s'improvise, ils pensaient se tirer d'affaire en se faisant les disciples assidus du seul Chaingenai (1), Ronsart ou Despautère du genre, qui reste encore aujourd'hui debout sur les ruines du vieux langage de sa province, comme Marius sur les débris de Carthage. Ce *Chaingenai* de notre époque se recommande aux lettres bourguignonnes par de charmantes petites productions dont la dernière, dans ses allures grivoises, est un vrai diamant de patois pur (2). Il ne manie pas avec moins de grâce et de facilité la poésie francaise. Chaque fois que Peignot et son complice (3) en attentats contre le vieux *Chainjenai*, apportaient à leur aristarque leurs bribes soit disant bourguignonnes, le premier, avec une naïve

---

(1) D'après Lamonnoye (ce qu'on voit dans la préface de ses noëls) *baillai dé sôflai ai chaingenai* répond au dicton francais : donner des soufflets au poète Ronsart ou au grammairien Despautère. — *Chaingenai* dénomination bourgognisée de *Saint-Genès*, était le nom d'un vigneron *qui avait un merveilleux naturel pour la poésie bourguignonne*. Or l'existence de ce personnage remonte à une époque antérieure à Lamonnoye, lequel nous apprend, dans son glossaire, qu'il avait de tout temps ouï parler de ce singulier puriste du patois bourguignon. — On avait donné ce surnom à Pierre Dumay.

(2) Le titre de cet opuscule dû à la plume de M. Charles Benoist sous le pseudonyme de Bysonet, est : *Ébouisseman dès haibitan de Cotanon*. Il a en manuscrit une parodie de la Genèse, de la plus plaisante et de la plus innocente gaîté.

(3) Amanton.

défiance de son impéritie, le second, avec une comique assurance, notre moderne *Chaingenai* avait soin de leur tenir ce langage :

« Suivez donc votre science à vous, mes respectables Mes-
« sieurs, et ne prenez pas la peine de penser en français pour
« écrire en *patois :* vous feriez des solécismes, voire même des
« barbarismes, et vous ne pourriez suffire aux *pensums*. » — Ce petit discours, en vérité, m'a toujours paru aussi juste que piquant et d'une désinvolture de montagnard; il signifiait, en d'autres termes : « Mes bons Messieurs, veuillez, je vous prie,
« être assez sensés pour ne pas habiller en style macaronique
« à la *Michel Morin*, le franc patois qui est ma langue mater-
« nelle à moi, comme la langue des livres est la vôtre, à
« laquelle je n'ai aucun droit de prétendre. »

Une preuve de l'importance qu'on accorde, dans le monde savant, aux derniers vestiges du patois bourguignon, c'est que ce patois figure aujourd'hui, avec toutes les langues de la chrétienté, dans la traduction de la bulle *Ineffabilis* On doit cette curieuse traduction à M. Charles Benoît, libraire à Dijon, et notre *chaingenai* actuel, à qui je fais allusion une page plus haut. Un respectable ecclésiastique ne lui a prêté son aide que pour l'interprétation théologique du texte de cette bulle.

Les études sérieuses que je viens de présenter ne s'adressent point aux esprits légers et superficiels, ni à ceux qui écrivent tant bien que mal dans une langue sans avoir jamais eu la pensée de se rendre compte de ses origines et de son mécanisme. Il faut, en effet, pour cela des efforts d'application dont ces deux espèces de gens sont fort peu susceptibles. Il existe, au contraire, et parmi les plus lettrés surtout, des hommes d'élite qui, sachant bien que le langage n'est, pas plus que tout ce qui est de condition humaine, condamné à l'immobilité, se féliciteront de voir pénétrer ici l'heureuse impulsion donnée depuis peu à la linguistique par d'illustres savants de France et d'Allemagne, et se faire utilement sentir dans une province riche en travaux de tous genres, et disposée à protester dans tous les temps par ses actes et par son esprit contre l'inepte dédain professé à l'égard des lettres par les ignorants ou par certains esprits renfermés exclusivement dans les bornes d'une

science spéciale, ou voués au culte du matériel sous les mille formes qu'il peut revêtir, surtout de notre temps.

Je termine ces remarques en assurant mes lecteurs et mes compatriotes bourguignons que, si je n'ai point réussi à les satisfaire entièrement dans tout l'ensemble de ce travail, j'ai du moins la consolante pensée d'avoir entrepris et achevé avec courage une œuvre d'utilité générale, tout en faisant revivre notre belle province dans ses vieilles mœurs, dans son histoire et particulièrement dans son langage. Il y avait là le stimulant de deux affections nobles et profondes, celles de la grande et de la petite patrie, et je me suis plu à les confondre en une seule par toutes les forces de mon dévoûment. (Extrait des *Mémoires de l'Académie.*)



Dijon, imprimerie J.-E. Rabutôt, place Saint-Jean.



